

Deuxième RAPPORT Continental

SUR LA MISE EN ŒUVRE
DE L'AGENDA 2063

Février 2022



© Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD
230, 15th Road, Midrand, Johannesburg, Afrique du Sud

Tel : +27-11 256 3600
Courriel : info@nepad.org
Web : www.nepad.org

Twitter @Nepad_agency
#L'Afrique que nous voulons

ISBN : 978-1-77634-908-1

Février 2022

Icônes : Avec l'aimable autorisation de Freepik, Flaticon et Microsoft Office PowerPoint

Cette publication a été préparée par le personnel de l'Agence de développement de l'Union africaine - NEPAD avec des contributions externes. Les résultats, interprétations et conclusions exprimés ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'AUDA-NEPAD. Les appellations utilisées et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'AUDA-NEPAD et de la CUA aucune prise de position quant au statut juridique ou à l'état de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Citation recommandée :

Commission de l'Union africaine et Agence de développement de l'Union africaine - NEPAD 2022. Deuxième rapport continental de la CUA et de l'AUDA-NEPAD sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063. CUA & AUDA-NEPAD, Midrand, Afrique du Sud.



Sommaire

Sommaire	i
Avant-propos	iv
Préface	v
Message	vi
Remerciements.....	vii
Acronymes.....	viii
Résumé analytique	1
Historique.....	1
Méthodologie utilisée pour rendre compte sur l'Agenda 2063.....	11
Performance continentale sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063	14
Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien-être pour tous.....	16
Objectif 2 : Des citoyens bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation.....	19
Objectif 3 : Des citoyens en bonne santé et bien nourris.....	21
Objectif 4 : Économies transformées et création d'emplois.....	25
Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues.....	27
Objectif 6 : Économie bleue / océanique pour une croissance économique accélérée	29
Objectif 7 : Économies et communautés respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique.....	30
Objectif 8 : Afrique unie (fédérale ou confédérée).....	32
Objectif 9 : Des institutions financières et monétaires continentales établies et fonctionnelles.....	33
Objectif 10 : Des infrastructures de classe internationale sur tout le continent.....	33
Objectif 11 : Les valeurs, les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit sont pleinement ancrés.....	37
Objectif 12 : Des institutions compétentes et un leadership transformé en place à tous les niveaux	39
Objectif 13 : La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées.....	41
Objectif 14 : Une Afrique stable et pacifique.....	42
Objectif 15 : Une Architecture africaine de Paix et de Sécurité entièrement fonctionnelle et opérationnelle.....	42
Objectif 16 : La Renaissance culturelle africaine est prééminente.....	44
Objectif 17 : Pleine égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie.....	46
Objectif 18 : Une jeunesse engagée et responsabilisée	49
Objectif 19 : L'Afrique, partenaire majeur dans les affaires internationales et la coexistence pacifique.....	51
Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement	52

État de la mise en œuvre des projets phares de l'UA.....	55
Zone de libre-échange continentale africaine.....	55
Réseau africain intégré de trains à grande vitesse	57
Réseau panafricain des services en ligne.....	57
Stratégie africaine sur les produits de base.....	58
Université panafricaine virtuelle et en ligne.....	58
Projet du barrage Grand Inga.....	59
Marché unique africain du transport aérien	59
Passeport africain et libre circulation des personnes.....	60
Faire taire les armes d'ici 2020	61
Plate-forme économique africaine (PEA).....	62
Institutions financières africaines	62
Stratégie spatiale africaine pour l'espace extra-atmosphérique.....	63
Cybersécurité.....	64
Encyclopédie Africaine	64
Grand Musée africain.....	65
Impact de la COVID-19 sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063	67
État des dispositions institutionnelles pour l'intégration et la mise en œuvre de l'Agenda 2063.....	75
État de la mobilisation des ressources internes pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063.....	79
Conclusion	85
Références	89
Annexe 1 : Tableau de bord Continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063.....	91
Annexe 2 : Tableau de bord régional sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063.....	93
Annexe 3 : Profils des pays sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063.....	100
Annexe 4 : Indicateurs relatifs aux objectifs de la mise en œuvre de l'Agenda 2063	139
SCHEMAS	
Schéma 1 : PIB réel (en dollars E-U) par habitant en Afrique.....	16
Schéma 2 : Taux de chômage en 2013, 2021 (prévu) et 2021 (réel)	17
Schéma 3 : Coefficient de Gini en Afrique.....	18
Schéma 4 : Accès aux services de base en Afrique, en pourcentage.....	19
Schéma 5 : Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire en Afrique.....	20
Schéma 6 : Taux de mortalité néonatale et des moins de cinq ans en Afrique - année en cours et écart par rapport à l'objectif (2023)	22
Schéma 7 : Ratio de mortalité maternelle en Afrique.....	23

Schéma 8 : Contribution de l'industrie manufacturière et du tourisme en proportion du PIB en 2021.....	25
Schéma 9 : Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, de la R&D et du tourisme par rapport au PIB.....	26
Schéma 10 : Taux de croissance des rendements pour les cinq produits de base prioritaires nationaux.....	27
Schéma 11 : Valeur ajoutée du secteur de la pêche (en pourcentage du PIB)	29
Schéma 12 : Gestion durable des terres et préservation des ressources naturelles en Afrique, en Pourcentage.....	31
Schéma 13 : Pourcentage de personnes qui pensent qu'il existe des mécanismes efficaces et des institutions de contrôle pour demander des comptes à leurs dirigeants.....	38
Schéma 14 : Pourcentage de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux, les instances régionales et locales en Afrique.....	47
Schéma 15 : Pourcentage des enfants engagés dans le travail des enfants et le mariage des enfants en 2021.....	49
Schéma 16 : Proportion du budget national alloué à la mise en œuvre de systèmes statistiques opérationnels.....	52

Avant-propos



S.E. Alassane Ouattara

Président de la République de Côte d'Ivoire
Champion de l'UA pour l'Agenda 2063



S.E. Moussa Faki

Président : Commission de l'Union africaine

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les gouvernements africains ont pris des mesures décisives pour contrôler la propagation du virus et atténuer ses impacts sociaux et économiques. Les pays africains ont lancé des actions ambitieuses en matière de santé publique, élargi les filets de sécurité sociale et procédé à des interventions monétaires et fiscales d'une ampleur sans précédent. Bien que de nombreux pays aient réussi à contenir la propagation du virus, les coûts sociaux et économiques ont été élevés. Cette situation a exacerbé les inégalités et la vulnérabilité à travers le continent. La pandémie a entraîné un dédoublement des déficits budgétaires et une forte augmentation de l'endettement, réduisant ainsi la capacité des pays africains à investir dans la relance de leur économie. Bien que les économies africaines soient appelées à se redresser, les perspectives restent extrêmement incertaines et risquent de compromettre les progrès réalisés en matière de développement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

En ces temps sans précédent et incertains, l'Union africaine reste inébranlable dans sa détermination à réaliser l'Agenda 2063 et à rapprocher le continent de "l'Afrique que nous voulons" : Une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale. Huit ans après le début du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (2014 à 2023), l'Union africaine (UA) évalue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles du continent.

En 2019, la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) ont été chargées de diriger la préparation des rapports d'étape biennaux sur les cinq plans décennaux de mise en œuvre. Par la suite, l'UA a lancé son premier rapport d'étape continental sur l'Agenda 2063 lors du 33ème sommet de l'UA tenu en février 2020. Ce premier rapport était une évaluation factuelle des progrès réalisés par 31 États membres dans l'appropriation et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 par rapport aux objectifs prévus

à l'époque. Il a servi de point de convergence important pour renforcer la responsabilité mutuelle et les meilleures pratiques dans la réalisation de l'Agenda 2063. Le rapport a été utilisé pour éclairer les décisions clés prises lors des réformes de l'UA qui visaient à renforcer l'efficacité de l'Union et à réaligner les priorités pour réaliser les aspirations de l'Agenda 2063. La convergence substantielle des objectifs de l'Agenda 2063 et des Objectifs de développement durable (ODD) a fait de ce rapport un outil important pour suivre simultanément les progrès et évaluer les performances des agendas de développement continental et mondial.

Il s'agit du deuxième rapport d'étape continental sur l'Agenda 2063. Il démontre que les initiatives de l'Agenda 2063 ont pris un élan considérable et souligne la détermination de l'Afrique à réaliser son plan de développement sur 50 ans. Au total, 38 États membres de l'UA ont soumis leur rapport de performance au niveau national. Cela met en évidence les progrès accomplis aux niveaux continental, régional et national en vue d'atteindre les objectifs prévus en 2021 ainsi que les défis à relever pour réaliser une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable.

Nous invitons la communauté africaine, nos amis et nos partenaires au développement, ici et à l'étranger, à utiliser ce rapport comme une base pour consolider notre engagement collectif et notre responsabilité en vue de réaliser "L'Afrique que nous voulons".

Préface



Dr Ibrahim Assane Mayaki

**Secrétaire exécutif
Agence de développement de l'Union africaine -
NEPAD**

Les Africains ont décidé de réécrire et de s'approprier l'histoire de leur développement et poursuivent les objectifs et les cibles définis dans l'Agenda 2063. Le suivi, la présentation de rapports et la réflexion collective sur la mise en œuvre du plan de développement de l'Afrique sont essentiels pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation de l'Afrique que nous voulons.

Dans le cadre de ce processus, l'AUDA-NEPAD et la CUA ont procédé à la mise à jour des outils et des modèles de collecte, d'analyse, de visualisation et de présentation des données contenus dans la méthodologie standard approuvée par l'UA pour la présentation des rapports sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les outils mis à jour, notamment les plateformes de gestion des données numérisées, prennent en compte les expériences et les informations recueillis auprès des États membres de l'UA concernant la préparation des premiers rapports biennaux sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

En collaboration avec les autres institutions composant le groupe de travail technique de l'UA sur le suivi et l'évaluation, l'AUDA-NEPAD, la Banque africaine de développement (BAfD) et la CUA ont ainsi pu apporter leur soutien technique aux États membres de l'UA dans la préparation de leurs rapports d'étape et de performance sur la l'intégration et la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Lors de la préparation des rapports, les parties prenantes ont fait preuve d'un engagement sans faille pour valider les rapports nationaux en utilisant différentes plateformes. Cette validation a constitué le point de départ d'une appropriation plus importante du rapport par les parties prenantes. Elle a également servi de base à la définition des aspects spécifiques relatifs à l'amélioration de la mise en œuvre des plans de développement nationaux conformément aux objectifs et aux cibles de l'Agenda 2063.

Ce deuxième rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 est une évaluation basée sur les données probantes de 38 rapports nationaux. Nous saluons l'engagement de haut niveau des États membres de l'UA pour la réalisation des objectifs de développement de l'Afrique. Ceci apparaît clairement par l'augmentation du

nombre et l'amélioration de la qualité des rapports nationaux en comparaison avec le premier rapport d'étape continental.

Il est évident que l'Afrique a accompli des progrès significatifs dans plusieurs domaines. Cela peut, en partie, être attribué à une meilleure planification, à une collaboration plus étroite autour des objectifs communs de l'Agenda 2063 et à une meilleure gouvernance. Cependant, les progrès ont été lents dans certains domaines pour diverses raisons, notamment la capacité limitée de mise en œuvre. Cette situation a été exacerbée par la pandémie mondiale de COVID-19 qui a gravement affecté tous les aspects de la vie socio-économique en Afrique. Il est évident que nous devons recalibrer de toute urgence les portefeuilles d'investissement à la lumière de la réduction de la marge de manœuvre budgétaire à tous les niveaux de la mise en œuvre du programme de développement de l'Afrique.

Nous avons également relevé la nécessité de renforcer les capacités humaines et institutionnelles en matière de gestion des données et des connaissances. Les résultats faibles obtenus dans certains domaines prioritaires de l'Agenda 2063 peuvent s'expliquer, en partie, par l'absence ou l'insuffisance des données. À cette fin, le groupe de travail technique continuera de fournir un soutien technique aux niveaux national, régional et continental pour renforcer la gestion des données et des connaissances de l'Agenda 2063.

Ce rapport constitue une précieuse source d'informations qui peut vous aider à procéder à un examen, à une réflexion et à une action collective permettant d'accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Afrique.

Message



Dr Akinwumi Adesina

**Président du Groupe de la
Banque Africaine de
Développement**

L'économie mondiale est une fois de plus en proie à une nouvelle vague de pandémie de COVID-19. L'Afrique continue d'être gravement touchée. La croissance du PIB de 3,4 % prévue pour le continent en 2021 dépendra désormais d'un meilleur accès aux vaccins, d'une reprise large et vigoureuse de l'activité économique, y compris le tourisme, d'un rebond des prix des matières premières, de l'assouplissement des restrictions induites par la pandémie, ainsi que de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf). Dans ce contexte, le deuxième rapport continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 prend une importance renouvelée. Je félicite la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) pour leur brillant leadership dans la production de cette évaluation perspicace, sincère et fondée sur des preuves des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 ainsi que des défis rencontrés.

Ce deuxième rapport s'appuie sur les enseignements tirés du premier. Des investissements importants ont été réalisés par l'AUDA-NEPAD et la CUA pour assurer une plus grande appropriation par les pays, améliorer la collecte et l'analyse des données, et renforcer le suivi et l'établissement de rapports grâce à l'utilisation de nouvelles plateformes et tableaux de bord numériques. La Banque africaine de développement salue ces efforts et est honorée d'avoir collaboré étroitement avec la CUA et l'AUDA-NEPAD dans ce processus. Nous continuerons de les soutenir au moment où le continent s'efforce d'accélérer les réalisations de l'Agenda 2063. Les conclusions du deuxième rapport sont en effet très encourageantes, compte tenu du contexte contraignant de la pandémie de COVID-19. Les dirigeants africains continuent de prendre des mesures audacieuses pour contrôler le virus et atténuer ses conséquences néfastes. Les gouvernements à travers le continent mettent en œuvre des programmes économiques et sociaux complets malgré des espaces fiscaux restreints ou marginaux. Le rapport met en évidence un mélange de réalisations et de limites. Plus précisément, tout en notant de réels progrès sur plusieurs projets phares tels que la ZLECAf et le réseau électronique panafricain, le rapport souligne qu'il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne de nombreuses aspirations et objectifs. Il constate que les défis

les plus notables concernent la nécessité de renforcer les capacités institutionnelles à tous les niveaux, de créer des emplois décents, d'améliorer la qualité de vie des Africains, en particulier des populations vulnérables. En outre, le rapport souligne également la nécessité de combler les lacunes en matière d'infrastructure, d'accélérer l'industrialisation, d'augmenter la productivité agricole et de créer des économies résilientes au changement climatique.

En tant que Banque africaine, mandatée par l'Union Africaine pour diriger et coordonner la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063, la Banque Africaine de Développement a étroitement aligné sa Stratégie Décennale et les cinq priorités opérationnelles connexes (High5) avec les principales aspirations et objectifs de l'Agenda 2063. Une étude indépendante du Programme des Nations Unies pour le développement a révélé que la réalisation des cinq priorités opérationnelles de la Banque permettrait d'atteindre plus de 90 % de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable des Nations Unies pour l'Afrique. Le suivi de la mise en œuvre des High 5 fait donc partie intégrante de la mesure des résultats et des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

À ce jour, je suis heureux d'annoncer que nos investissements dans les High 5 ont aidé plus de 16 millions de personnes à bénéficier de technologies agricoles améliorées. 9,2 millions de personnes supplémentaires sur le continent ont bénéficié d'un accès amélioré aux transports et plus de 260 000 personnes ont bénéficié de connexions électriques nouvelles ou améliorées. Nous avons soutenu plus de 2 600 transactions de financement du commerce, impliquant 120 institutions financières dans au moins 30 pays africains, pour une valeur commerciale cumulée de plus de 7,5 milliards de dollars des Etats unis.

Ces résultats indiquent les réalisations des pays africains et reflètent les progrès globaux à ce jour dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ce sont les réussites de l'Afrique. Ils démontrent que malgré les circonstances difficiles, l'Afrique continue d'être résiliente, guidée par des politiques intelligentes, mises en œuvre par des dirigeants éclairés et engagés, portées par l'énergie et la vitalité de notre peuple et soutenues par ses partenaires au développement.

Au moment où le prochain Rapport Biennal sera commandé, la Banque Africaine de Développement s'engagera dans notre Stratégie Décennale qui lui succédera. Comme pour la première, notre deuxième Stratégie Décennale sera davantage ancrée, étroitement alignée et dotée de ressources proportionnelles pour soutenir la prochaine mise en œuvre décennale de l'Agenda 2063. Ensemble, nous réaliserons « l'Afrique que Nous Voulons ».

Remerciements

Le présent document est le deuxième rapport continental sur la mise en œuvre du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Il a été élaboré par le Groupe de travail technique de l'UA sur le suivi et l'évaluation, dirigé par l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) et la Commission de l'Union africaine (CUA). La préparation du rapport continental s'est largement inspirée des analyses des rapports nationaux et régionaux présentant les progrès et les performances de la mise en œuvre du plan de développement de l'Afrique.

Nous tenons à remercier les 38 États membres de l'UA et les six Communautés économiques régionales (CER) qui ont préparé et transmis leurs rapports d'étape sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ces 38 États sont les suivants : Algérie, Bénin, Botswana, Burundi, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Égypte, Eswatini, Éthiopie, Ghana, Guinée Conakry, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, République Sahraouie, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Tchad, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Afrique du Sud, Sud Soudan, Tanzanie, Togo, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

Nous remercions tout particulièrement l'équipe technique du Champion de l'UA pour l'Agenda 2063 - S.E. Alassane Ouattara, Président de la Côte d'Ivoire, pour leur appui technique prodigué au Groupe de travail technique de l'UA tout au long du processus de préparation des rapports nationaux, régionaux et continentaux.

Nous tenons à remercier tout particulièrement le Comité ministériel et des ambassadeurs sur l'Agenda 2063 pour les conseils techniques et le soutien politique apportés à la préparation du rapport.

Un grand merci à tous les départements de la CUA qui ont fourni des informations, notamment sur les projets phares de l'UA, en complément des contributions reçues des CER.

Nous remercions les membres du groupe de travail technique de l'UA sous la direction de M. Mesfin Tessema, ancien directeur du Bureau de la planification et des prestations stratégiques de la CUA (OSPD), et de M. Martin Bwalya, directeur par intérim de la gestion des connaissances, des centres d'excellence et de l'évaluation des programmes (KMPE). Le groupe de travail technique était composée de M. Abdelkreem Y. Ezaldin (CUA), M. Shumba Tichawona (CUA), M. Jacques Mukwende (CUA), M. Charles Wangadya (CUA), M. Oitsile Sethunyiwe (CUA), Mme. Oitsile Sethunyiwe (CUA), Mme Josephine Etima (CUA), Mme Selamawit Mussie (CUA), Mme Rosette Randrianarivelo (CUA), M. Scelo Zibagwe (CUA), M. Kabirou Elhadji Lalo (CUA), Kabirou Elhadji Lalo Mahaman (CUA), Mme Kwaci Pio Deng (CUA), Mme Ngabirano Jane (CUA), M. Edem Messa-Gavo (ACBF), Mme Sara Tawfik Hamouda (MAEP), M. Abibu Tamu (JSSO/ BAfD), Mme Abiola Shomang (AUDA-NEPAD), Mme Andriette Ferreira (AUDA-NEPAD), Mme Boitumelo Mabusela (AUDA-NEPAD), Dr Gideon Nimako (AUDA-NEPAD), Dr Olalekan Akinbo (AUDA-NEPAD) et M. Simon Kisira (AUDA-NEPAD).

Acronyms

ACA	Autorité de contrôle administratif
ACB	Banque centrale africaine
ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
ACDEG	Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance
AfSA	Agence spatiale Africaine
AGA	Architecture africaine de gouvernance
AMA	Agence africaine du médicament
APD	Aide publique au développement
AUDA-NEPAD	Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD
AXIS	Système d'échange Internet africain
BAfD	Banque africaine de développement
BAI	Banque africaine d'investissement
BNTs	Barrières non tarifaires
BSAC	Bureau du Secrétariat d'appui conjoint
BNT	Barrière non tarifaire
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CDC Afrique	Centres africains pour le contrôle et la prévention des maladies
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
CEDEAO	Commission économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Commission économique des Etats de l'Afrique centrale
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
CER	Communauté économique régionale
CND	Contributions nationales déterminées
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
COREP	Comité des représentants permanents
CTS	Comité Technique Spécialisé
CUA	Commission de l'Union africaine

Dollars E-U	Dollars des États-Unis
DRM	Mobilisation des ressources internes
EPI	Équipement de protection individuelle
FMA	Fonds monétaire africain
GMA	Grand Musée de l'Afrique
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
MPMEs	Micro, petits et moyennes entreprises
MW	Mégawatt
ODD	Objectifs de développement durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PIDA	Programme pour le développement des infrastructures en Afrique
PMPA	Plan de fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique
PPDM	Premier plan décennal de mise en œuvre
RNB	Revenu national brut
SAATM	Communauté de développement de l'Afrique australe
SADC	Southern African Development Community
STIM	Science, technologie, ingénierie et mathématiques
TB	Tuberculose
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
VBG	Violence basée sur le genre
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine



Résumé analytique

Historique

L'Agenda 2063 est le plan de développement de l'Afrique qui vise à réaliser un développement socio-économique inclusif et durable sur une période de 50 ans. Le continent compte concrétiser cet objectif par la réalisation de cinq plans décennaux de mise en œuvre. Le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, qui s'étend de 2014 à 2023, énonce un ensemble d'objectifs, de domaines prioritaires et de cibles que le continent compte atteindre aux niveaux national, régional et continental. C'est dans ce contexte que la Commission de l'Union africaine (CUA) et l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) ont été chargées par les organes politiques de l'Union africaine de coordonner et de préparer des rapports de performance biennaux au niveau continental pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles de l'Agenda 2063.

Ce deuxième rapport continental regroupe les rapports d'étape de 38 États membres de l'UA sur 55, couvrant 69 % du continent. Le rapport analyse les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 par rapport aux objectifs fixés pour 2021.

Progrès continentaux au niveau des aspirations



L'Afrique s'est lancée dans la mise en œuvre de son premier plan décennal de mise en œuvre en intégrant et en appliquant l'Agenda 2063 dans les stratégies de développement nationales et régionales, obtenant un résultat global de 51% par rapport aux objectifs de 2021. Dans l'ensemble, le continent a réalisé des résultats très satisfaisants et nettement meilleurs qu'en 2019.

Au niveau des aspirations, l'Afrique a enregistré une tendance positive à la hausse en ce qui concerne les sept aspirations par rapport aux objectifs prévus pour 2021. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la réalisation **de l'aspiration 2 "Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine."**

La performance élevée de 90 % a été réalisée principalement grâce aux progrès accomplis en matière de signature et de ratification de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2021, ainsi qu'à la mise en place et l'opérationnalisation d'un secrétariat fonctionnel de la ZLECAf situé à Accra, Ghana. Au cours de la période sous examen, des progrès significatifs ont été enregistrés dans ce domaine, comme en témoignent les améliorations apportées au réseau routier, au transport aérien, à l'électrification et aux TIC.

De même, des avancées ont été constatées dans la réalisation **de l'aspiration 4 "Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité"**, avec une performance globale de 63% par rapport à l'objectif fixé pour 2021, bien que les performances varient selon les paramètres et les pays. Les données reçues des États membres indiquent comme le démontre le une baisse significative du nombre de décès liés à des conflits armés et à des différends et des intolérances d'ordre religieux ou ethnique.

Dans le cadre de la réalisation **de l'aspiration 7 "Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale"**, le continent a enregistré une performance globale appréciable de 58%, comme en témoigne la part du budget du secteur public financé par les marchés de capitaux nationaux ainsi que la proportion de l'aide publique au développement (APD) dans les budgets nationaux. Toutefois, le continent n'a pas atteint l'objectif fixé pour 2021 à savoir l'augmentation des recettes fiscales totales en tant que pourcentage du PIB pour garantir la pleine appropriation par l'Afrique de ses efforts de développement.

Avec un résultat de 54%, des progrès significatifs ont également été enregistrés dans le cadre **de l'aspiration 6 "Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment de ses femmes et de ses jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants"**. Au cours de la période sous examen, le continent a enregistré une légère augmentation de la proportion de femmes dans la population agricole totale possédant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, ainsi que du pourcentage de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux et les organes régionaux et locaux. Cependant, l'Afrique n'a pas atteint les objectifs et les cibles fixés pour la jeunesse, avec seulement une réduction très légère du taux de chômage des jeunes. Cette performance modérée est également due à une augmentation des taux du travail et du mariage des enfants.

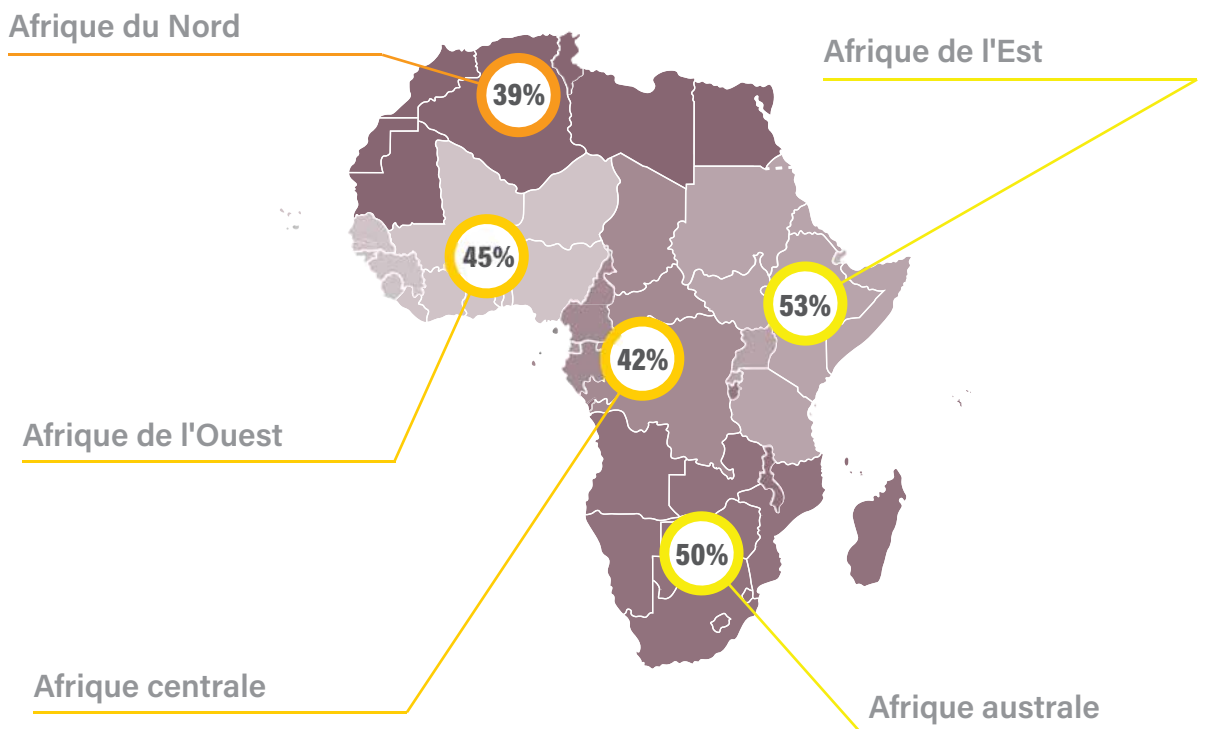
Des progrès modérés de 45% ont été réalisés en ce qui concerne **l'aspiration 5 "Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées"**. Cela est largement attribué à la faible intégration de la culture, des valeurs et des langues africaines autochtones dans les programmes des écoles primaires et secondaires.

L'Afrique a réalisé des progrès insuffisants pour **l'aspiration 1 "Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable"**, avec un résultat global de 37% par rapport aux objectifs de 2021. Cela peut être principalement attribué à une baisse du PIB par habitant de 3.170 dollars E-U en 2019 à 2.910 dollars E-U en 2021 et à des taux de chômage élevés. En dépit de la performance modérée au titre de cette aspiration, le continent a enregistré des progrès louables en matière d'accès à l'électricité et à l'internet. En outre, des progrès substantiels ont été réalisés dans le domaine de la santé, tels que l'amélioration de l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive et la réduction du taux de mortalité maternelle

Une faible performance globale de 21% a été enregistrée pour **l'aspiration 3 "Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit"**, principalement attribuée à des résultats insuffisants pour des institutions compétentes et un leadership transformé à tous les niveaux. Néanmoins, la plupart des États membres ont obtenu des résultats satisfaisants. Ils ont fait état de progrès dans la promotion de la bonne gouvernance, des valeurs et des pratiques démocratiques, notamment l'adoption de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

Au niveau régional, l'Afrique de l'Est a enregistré la meilleure performance avec un résultat total de 53% par rapport aux objectifs de 2021, suivie de l'Afrique australe avec 50%. L'Afrique de l'Ouest a obtenu 45 %, l'Afrique centrale 42 % et l'Afrique du Nord 39 %.

Progrès régionaux au niveau des aspirations¹



Progrès dans la mise en œuvre des projets phares de l'Agenda 2063

L'Afrique a réalisé des progrès notables dans la mise en œuvre des 15 projets phares de l'Agenda 2063. Le progrès le plus important a été réalisé avec l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Actuellement, 54 États membres de l'UA ont signé l'accord sur la ZLECAf, 42 États membres l'ont ratifié et 39 ont déposé leurs instruments de ratification. Cela témoigne d'un haut niveau d'engagement politique en faveur de l'intégration des marchés en Afrique. En ce qui concerne le commerce des marchandises, les États membres se sont engagés à libéraliser substantiellement tous les échanges en éliminant les droits de douane sur 97 % des lignes tarifaires sur une période donnée. Les 3 % de lignes tarifaires restantes sont des produits qui ne comportent pas de possibilités de réduction tarifaire. À ce jour, 43 pays représentant 78 % des membres de l'UA ont soumis leurs offres tarifaires.

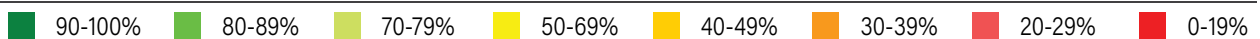
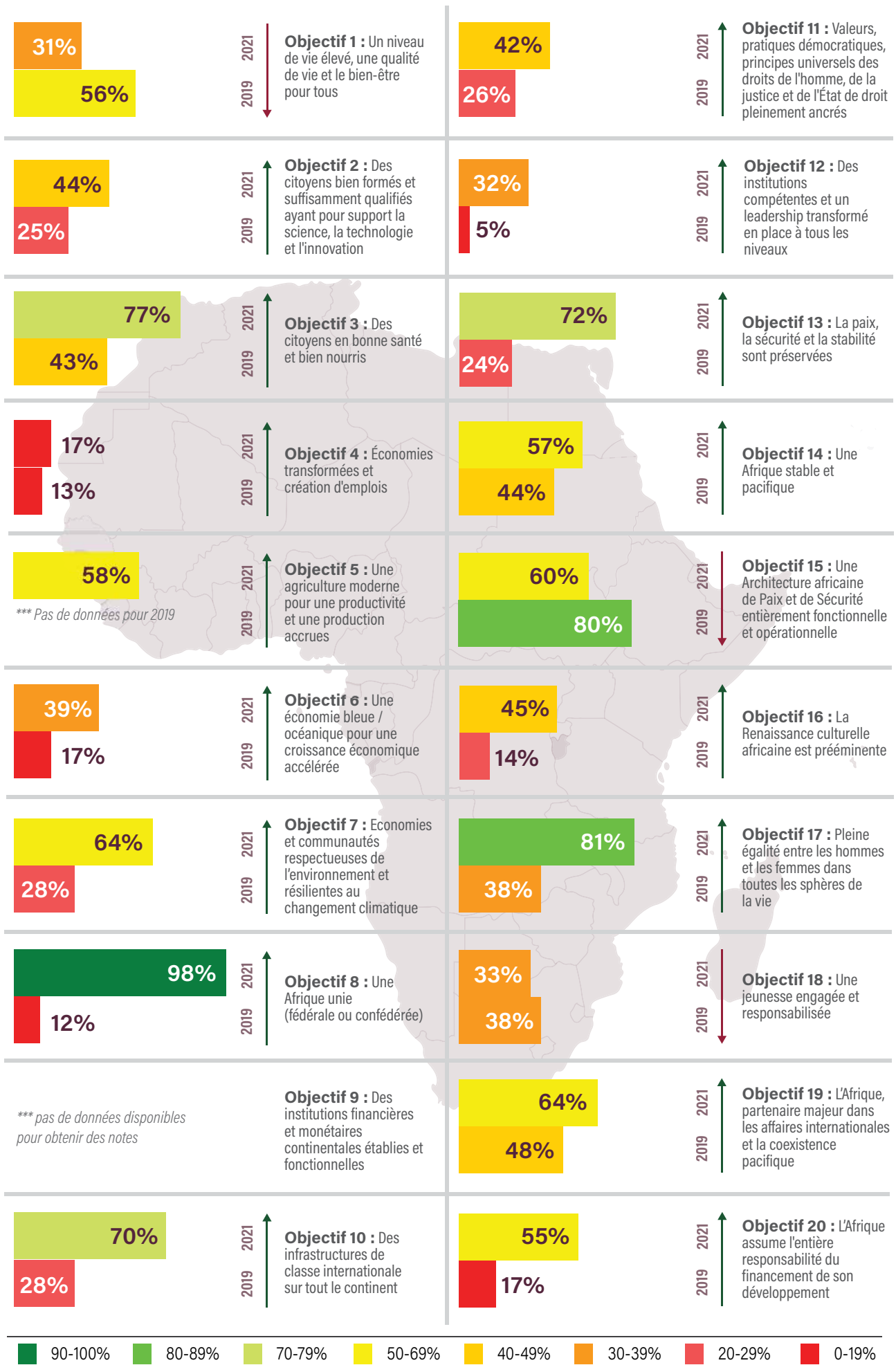
Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du réseau panafricain des services en ligne, qui vise à mettre en place des politiques et des stratégies pour créer des applications et des services électroniques transformateurs en Afrique, notamment l'infrastructure terrestre à haut débit intra-africaine et la cybersécurité. L'accord a été signé par 48 des 55 États membres de l'UA.

Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du marché unique du transport aérien africain, qui vise à renforcer la connectivité intrarégionale entre les capitales des pays africains et à garantir la disponibilité d'un marché unique et unifié du transport aérien en Afrique. Trente-cinq États membres de l'UA, qui représentent 89 % du trafic aérien intra-africain, ont signé l'engagement solennel de soutenir la pleine opérationnalisation du marché unique du transport aérien africain (SAATM). En outre, les instruments réglementaires pour la mise en œuvre du SAATM ont été rédigés. Il s'agit notamment des règlements relatifs à la protection des consommateurs, aux règles de la concurrence et aux règles de procédure de l'agence d'exécution du SAATM, la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC). La CAFAC coordonne l'intégration de ces instruments dans les États membres.

Certains projets phares de l'UA ont progressé lentement au cours des deux dernières années en raison notamment de la pandémie de COVID-19. Cela est également dû à la lenteur de la signature et de la ratification des protocoles des différents projets phares, à l'insuffisance des ressources financières et humaines ainsi qu'à la faible intégration de l'Agenda 2063 dans les États membres de l'UA.

¹ Si les valeurs de base et les valeurs réelles, en termes absolus, des indicateurs peuvent être meilleures dans certains pays que dans d'autres, la performance au cours de la période peut ne pas le refléter, car la performance est basée sur le changement relatif des résultats entre les valeurs de base en 2013 et les valeurs réelles en 2021.

Performance continentale par objectifs de l'Agenda 2063



Impact de la COVID-19

Au cours des deux dernières années, l'Afrique a souffert des effets dévastateurs et de l'impact de la pandémie mondiale de COVID-19, affectant les vies et les moyens de subsistance et entravant les efforts de développement sur le continent. Bien que le continent ait enregistré des taux d'infections et de décès plus faibles par rapport à d'autres régions du monde, la pandémie de Covid-19 menace de réduire à néant les progrès socio-économiques réalisés par le continent dans la mise en œuvre du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Si l'Afrique a réalisé de bien meilleures performances par rapport à 2019, la pandémie a exercé des pressions budgétaires immenses sur les gouvernements africains. En raison du fardeau socio-économique et sanitaire inattendu lié à la Covid-19, la production économique du continent a connu une forte diminution, plongeant de nombreux pays dans une situation de récession. Une étude de la BAfD estime que 30 millions d'Africains ont basculé dans l'extrême pauvreté en 2020 et que 39 millions sont menacés en 2021 (BAfD, 2021). Cette situation est principalement attribuée aux diverses mesures de restriction et de limitation, telles que la fermeture des frontières et le confinement, mises en place pour enrayer la propagation du coronavirus. Les gouvernements africains ont investi des ressources considérables dans les systèmes de santé nationaux pour faire face à l'augmentation des infections de COVID-19 tout en fournissant les services de santé essentiels. En dépit de ces ressources supplémentaires, la pandémie a fait régresser de nombreux objectifs de performance en matière de santé et a accru la vulnérabilité des populations.

En dépit de cela, les gouvernements africains ont fait preuve d'un engagement sans faille pour contenir la propagation du virus et ont travaillé en collaboration, que ce soit dans le cadre de la surveillance et du contrôle de la COVID-19, de l'aide humanitaire ou de la mobilisation des ressources, afin d'atténuer les effets sanitaires, sociaux et économiques de la pandémie aux niveaux national, régional et continental.

Intégration de l'Agenda 2063

Des efforts concertés ont été déployés pour intégrer les aspirations, les objectifs et les priorités du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans les cadres de développement continentaux, régionaux et nationaux, ce qui constitue une mesure essentielle pour une mise en œuvre efficace de l'Agenda 2063 à tous les niveaux.

La participation active de toutes les parties prenantes, y compris les acteurs étatiques et non étatiques, les organes intergouvernementaux et interparlementaires sous-régionaux, les organisations de la société civile et d'autres acteurs étatiques, a fait partie intégrante de ces efforts et s'est avérée essentielle pour garantir l'appropriation et, par la suite, renforcer la durabilité du processus de développement.

En outre, à la lumière des niveaux élevés de convergence entre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, les cinq priorités de la BAfD et le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, des efforts soutenus continuent à être déployés pour garantir que les trois agendas de développement soient intégrés aux différents niveaux de manière plus efficace et coordonnée.

Mobilisation des ressources internes

Le Conseil exécutif a approuvé la stratégie de financement et de mobilisation des ressources de l'Agenda 2063 sur la mobilisation des ressources internes (DRM). Le Conseil a également demandé à la CUA et à la BAfD, en étroite collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'AUDA-NEPAD, de préparer une feuille de route et un guide sur le financement et la DRM de l'Agenda 2063. Celle-ci devait être basée sur la stratégie de financement, la DRM et le partenariat de l'Agenda 2063 déjà adoptée en vue d'une large diffusion auprès des États membres en étroite collaboration avec les CER.

Afin d'opérationnaliser la stratégie de la DRM, la CUA a organisé une série de réunions techniques conjointes avec la BAfD, la CEA et l'AUDA-NEPAD pour former une plateforme de mobilisation des ressources qui servira de fer de lance à ce processus. Ces réunions ont abouti au lancement officiel du Groupe de travail technique (GTT) sur la DRM. Par la suite, les Guides techniques sur la DRM ont été élaborés dans trois grands domaines thématiques, à savoir : la mobilisation des taxes et des revenus, l'innovation dans la DRM ainsi que l'épargne et l'investissement. Le résultat attendu des recommandations du GTT est la mobilisation des ressources nécessaires (financières, humaines et logistiques) pour mettre en œuvre l'Agenda 2063. À cette fin, des efforts sont en cours afin de concrétiser la stratégie DRM et les recommandations formulées par le GTT.

Recommandations

Soutien politique et responsabilité accrue

La réalisation de l'Agenda 2063 dépend largement d'un engagement politique fort, notamment d'institutions responsables et de capacités permettant de soutenir la mise en œuvre, le suivi et l'élaboration de rapports en ce qui concerne le plan de développement de l'Afrique sur 50 ans.

- Entreprendre des examens collectifs multipartites, une réflexion conjointe, un apprentissage par les pairs et une responsabilité mutuelle sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et l'élaboration de rapports.
- Établir et opérationnaliser les mécanismes institutionnels pour populariser, suivre, rendre compte et discuter de l'Agenda 2063 aux niveaux national et infranational.

- Collaborer avec les agences nationales et régionales (et les parties prenantes) pour mettre en œuvre des politiques et des programmes qui accélèrent les progrès vers les objectifs du Plan national de développement (PND) et de l'Agenda 2063.

Renforcement de la programmation

Alors que le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 touche à sa fin et que les préparatifs du deuxième plan décennal de mise en œuvre sont en cours, il sera important d'entreprendre des études empiriques (par exemple, des études prospectives) sur les interventions clés requises tout au long du processus de développement de l'Afrique, en particulier dans le contexte de la pandémie de Covid-19. Ces interventions doivent être axées sur la relance, la stabilisation et la redynamisation des économies africaines. En particulier :

- Mettre davantage l'accent sur les investissements dans l'immédiat et à court terme dans des domaines prioritaires spécifiques qui sont plus susceptibles de déclencher une reprise et une croissance socio-économiques accélérées.
- Inclure dans le deuxième plan décennal de mise en œuvre un objectif et un domaine prioritaire concernant le renforcement de la résilience de l'Afrique face aux crises naturelles et à d'autres événements de grande ampleur et à fort impact tels que les pandémies mondiales.
- Soutien par les institutions continentales de l'UA - sur la base de leurs mandats de base, le développement et le déploiement de nouveaux outils, de nouvelles approches et appuient les capacités institutionnelles pour les États membres et les CER afin d'améliorer l'élaboration de politiques nationales intégrées, la planification et la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- Renforcer les capacités des États membres de l'UA et des CER en vue de l'élaboration de projets bancables et travailler en étroite collaboration avec les institutions financières africaines, telles que la Banque africaine de développement, pour identifier et concevoir des projets bancables. Cela permettra l'émergence de pistes plausibles pour la réalisation des objectifs des plans décennaux de mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Gestion des données et capitalisation des connaissances

L'évaluation des progrès réalisés par le continent dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 repose principalement sur la disponibilité des données et des informations, c'est pourquoi les systèmes statistiques nationaux doivent être renforcés.

- Consacrer davantage de soutien technique au renforcement des données et des capacités statistiques au niveau sous-national, national, régional et continental.

- Renforcer l'architecture institutionnelle pour la gouvernance des données nationales et régionales.
- Engager des ressources humaines et financières pour renforcer les capacités en matière de statistiques et de données afin de garantir la disponibilité des données en vue de l'élaboration de rapports précis et l'évaluation de l'impact.
- Renforcer l'apprentissage par les pairs et le soutien mutuel par l'identification, le développement des meilleures pratiques et la mise en place de plateformes de partage des connaissances.
- Œuvrer avec les parties prenantes nationales pour renforcer les mécanismes de retour d'information afin de comprendre l'état des systèmes socio-économiques et d'orienter les actions à entreprendre pour apporter des changements

Mobilisation des ressources

Il est important de promouvoir un cadre de financement intégré qui minimise les doubles emplois, tire parti des économies d'échelle et optimise l'utilisation des ressources pour financer la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

- Les États membres de l'UA, la BafD et les autres institutions financières africaines doivent s'engager à financer à nouveau au moins 75 % du budget du programme de l'Agenda 2063.
- Accélérer le déploiement de la stratégie de financement, de mobilisation des ressources internes et de partenariat de l'Agenda 2063 parmi les États membres de l'UA afin de mobiliser les ressources internes en vue de soutenir la mise en œuvre des programmes et projets de l'Agenda 2063 aux niveaux régional et national.
- Consacrer une proportion (0,1 %) du budget national comme soutien financier à l'élaboration de rapports sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- Approfondir la collaboration et mobiliser le soutien politique pour lutter contre les flux financiers illicites et les pertes financières.

Conclusion

Le déclenchement de la pandémie mondiale a entraîné une nouvelle vague de contraintes budgétaires sur les gouvernements africains. Ceci, ainsi que d'autres difficultés structurelles, notamment les faibles capacités techniques et financières d'exécution ont eu un impact sur les progrès et les performances du continent dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

En dépit de ces difficultés, l'Afrique a enregistré des performances assez solides et manifestement meilleures qu'en 2019. Au niveau des aspirations, le continent a enregistré une tendance positive à la hausse pour la plupart des 20 objectifs, avec un résultat global de 51% par rapport aux objectifs de 2021, par rapport au résultat de 32% enregistré en 2019. L'amélioration des performances est en partie attribuée

aux efforts accrus déployés par les États membres de l'UA en vue de compléter le modèle de saisie et d'analyse des données.

Le continent a réalisé des progrès remarquables dans la mise en œuvre des 15 projets phares de l'Union africaine. Les progrès réalisés dans l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine méritent d'être soulignés. Le continent a également enregistré des progrès dans la mise en œuvre d'autres projets phares, bien qu'à des niveaux variables.

Pour ce qui concerne les dispositions institutionnelles visant à accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063, la collaboration entre la Commission de l'Union africaine et l'Agence de développement de l'Union africaine s'est révélé être une occasion unique pour déployer des efforts concertés afin de relever certains des défis les plus urgents de l'Afrique. Au-delà de la CUA et de l'AUDA-NEPAD, la collaboration comprend la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et la BAfD et œuvre pour appuyer le suivi, le renforcement des capacités, le financement et la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Cette collaboration a donné aux États membres de l'UA une forte impulsion pour travailler en collaboration afin de réaliser la vision de développement partagée du programme de transformation de l'Afrique : "L'Afrique que nous voulons".

Dans l'ensemble, l'Afrique a continué de faire preuve d'une détermination inébranlable à réaliser la vision de "l'Afrique que nous voulons", même face aux réalités difficiles de l'écosystème socio-économique. Même si l'on peut en déduire que certains objectifs et cibles du premier plan décennal de mise en œuvre ne seront probablement pas atteints d'ici 2023, il est évident que le continent continue d'enregistrer des résultats louables dans de nombreux domaines.





Introduction

L'Agenda 2063 est le plan de développement de l'Afrique pour atteindre une croissance et un développement socio-économique inclusifs et durables. L'agenda continental a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement africains lors des célébrations du jubilé d'or de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) / Union africaine en mai 2013. L'Agenda 2063 vise à concrétiser un ensemble de sept aspirations en matière de développement, chacune ayant sa propre série d'objectifs destinée à la réalisation de "L'Afrique que nous voulons".

Le plan directeur identifie les activités clés à entreprendre dans le cadre de cinq plans de mise en œuvre décennaux qui garantiront que l'Agenda 2063 produira des résultats transformationnels quantitatifs et qualitatifs pour les populations africaines sur une période de 50 ans.

En 2016, les chefs d'État et de gouvernement africains ont convenu que les réformes institutionnelles de l'Union africaine étaient urgentes et nécessaires compte tenu du rôle que l'UA est censée jouer dans la conduite et la réalisation de la vision de l'Agenda 2063 en matière de croissance économique et de développement inclusifs. Le président Paul Kagame du Rwanda a été mandaté par la Conférence de l'UA en juillet 2016 pour conduire le processus de réforme. Les résultats de diverses études et la décision subséquente sur les réformes de l'UA soulignent, entre autres, la nécessité de se concentrer sur des priorités clés de portée continentale, à savoir : Réaligner les institutions de l'UA ; Connecter l'UA à ses citoyens ; Gérer les affaires de l'UA de manière efficace et efficiente ; et Financer l'UA de manière durable.

Afin d'assurer un suivi et un compte rendu systématiques des progrès et des performances de l'intégration et de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et continental, la CUA et l'AUDA-NEPAD ont été chargés de coordonner la préparation et la présentation des rapports continentaux biennaux sur les progrès de l'Agenda 2063 aux organes politiques de l'UA. En 2019, la CUA et l'AUDA-NEPAD ont élaboré une méthodologie de recherche empirique pour orienter les organes nationaux, régionaux et continentaux de l'UA sur la manière de rendre compte de la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le premier rapport au niveau continental a été présenté lors du 33^{ème} sommet de l'UA en février 2020 par S.E. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire et champion de l'UA pour l'Agenda 2063.

Le présent document constitue le deuxième rapport biennal sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, qui est une évaluation empirique des rapports de performance au niveau national soumis par 38 États membres de l'UA. Le rapport révèle les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des cibles énoncés dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Il met également en évidence les résultats découlant des investissements réalisés pour stimuler le développement socio-économique dans les domaines prioritaires des plans de développement nationaux et régionaux.

Le rapport s'appuie sur les conclusions du premier rapport d'étape continental sur les objectifs de 2019 et présente une sélection de bonnes pratiques, d'études de cas et de recommandations formulées par les États membres pour renforcer la mise en œuvre de l'Agenda 2063. En outre, les performances continentales, régionales et nationales sont évaluées dans le contexte de la pandémie actuelle de COVID-19.

Enfin, le rapport présente en annexe des tableaux de bord par pays. La performance de chaque pays est une évaluation des progrès réalisés entre la valeur de base et la valeur réelle en 2021 par rapport à la valeur attendue en 2021. Ainsi, l'évaluation de chaque pays est faite par rapport à son propre niveau attendu de réalisation des objectifs respectifs, tel que dérivé de la cible 2023. Ainsi, les comparaisons entre les pays et les régions indiquent les performances telles qu'elles sont calculées à partir des niveaux relatifs de changement par rapport à leurs valeurs respectives prévues pour 2021 et ne sont pas les valeurs absolues de leur statut de développement.



Méthodologie utilisée pour rendre compte sur l'Agenda 2063

Ce deuxième rapport continental a été précédé d'un processus préparatoire rigoureux, guidé par une méthodologie standard avec ses outils et modèles associés. La méthodologie adopte des analyses de variance sur trois points de données, à savoir la valeur de base (2013), la valeur attendue (en 2021) - dérivée des objectifs de 2023 tels que définis dans le premier plan décennal de mise en œuvre, et la valeur réelle en 2021.

Le processus s'articule autour d'un ensemble d'indicateurs de base et prévoit la participation de plusieurs parties prenantes à différentes étapes de la préparation du rapport. Cela inclut la validation des données et l'examen de la qualité du rapport narratif par le personnel technique aux niveaux national et régional, le Comité des ambassadeurs sur l'Agenda 2063, l'équipe technique du Champion de l'UA pour l'Agenda 2063, entre autres.

Le rapport s'appuie sur trois principales sources de données et d'informations : les rapports nationaux sur la mise en œuvre du premier plan décennal de l'Agenda 2063 ; les rapports de performance des CER sur l'Agenda 2063 ; et les rapports des départements de la CUA sur les progrès du continent dans la mise en œuvre des projets phares de l'UA. La collecte préalable des données s'est faite par le biais de divers systèmes nationaux et régionaux, les CER et les États membres saisissant leurs propres données nationales approuvées. L'ensemble du processus a nécessité une attention particulière en termes de saisie, d'analyse et de communication des données. Le processus de saisie des données s'est fortement appuyé sur les données officielles. Les liens étroits entre l'Agenda 2063 et les ODD ont permis aux États membres d'utiliser les données de leurs rapports nationaux volontaires pour préparer ce rapport.

En outre, les expériences et les enseignements tirés du rapport inaugural ont été des plus utiles à la préparation du présent rapport, qui a suivi un processus en quatre étapes, comme indiqué ci-dessous :

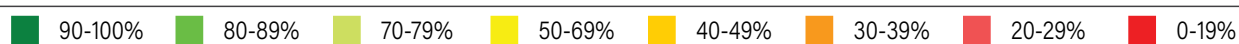
- a. Le groupe de travail technique de l'UA sur le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 a revu et mis à jour l'ensemble des outils nécessaires à la saisie, l'analyse, la visualisation et l'établissement de rapports, sur la base de la méthodologie standard de l'UA pour l'établissement de rapports sur l'Agenda 2063. Les améliorations comprennent, entre autres, de nouveaux ajouts à la série d'indicateurs de base, la mise en exergue des meilleures pratiques et la présentation des événements importants liés au développement, tels que la COVID-19.
- b. Les États membres et les CER ont ensuite reçu un soutien technique pour la préparation de leurs rapports nationaux et régionaux. Le soutien offert par le biais de plateformes virtuelles et en présentiel a été fourni lors de cinq sessions d'orientation au niveau régional couvrant l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale, l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe. Les États membres et les groupes de pays ont également bénéficié d'un suivi technique.
- c. Les États membres et les CER ont préparé leurs rapports nationaux et régionaux sur la mise en œuvre du premier plan décennal de l'Agenda 2063 en utilisant un ensemble standard d'indicateurs de base. Un accent particulier a été mis sur la validation des données et des rapports narratifs correspondants à différentes étapes.
- d. Le GTT de l'UA a utilisé les données nationales reçues des rapports des 38 États membres pour calculer les résultats pondérés pour chaque domaine prioritaire, objectif et aspiration. Les résultats des performances individuelles au niveau régional et continental ont été calculés pour chaque indicateur, domaine prioritaire, objectif et aspiration. Les résultats des performances agrégés au niveau national, régional et continental sont basés sur des résultats indexés à des aspirations, plafonnés à 100% comme valeur la plus élevée et 0% comme valeur minimale.

L'évaluation globale des performances des États membres tient compte du fait que 2021 est la huitième année de la première période de dix ans de l'Agenda 2063. À cet égard, les résultats indexés des domaines prioritaires ainsi que les résultats associés des objectifs, des aspirations, des pays, des régions et du continent indiquent le niveau de performance par rapport aux niveaux attendus en 2021.

L'analyse a été faite au niveau des aspirations, des objectifs, des domaines prioritaires et des indicateurs en utilisant les données reçues des pays. Les résultats des performances au niveau des aspirations, des objectifs et des domaines prioritaires sont calculés comme des agrégats des valeurs des indicateurs associés. Les analyses continentales agrégées au niveau des indicateurs sont des moyennes pondérées des données reçues des 38 États membres.

Il convient de noter que les résultats ne sont pas des valeurs absolues, mais qu'ils illustrent plutôt la mesure dans laquelle les objectifs respectifs ont été atteints au cours des huit années du premier plan décennal de mise en œuvre. En d'autres termes, les résultats présentés sont des indices de tendance et non des valeurs absolues pour la réalisation des objectifs. Pour faciliter l'interprétation des résultats, les performances sont présentées sous forme de tableaux de bord présentant les valeurs réelles (2021) par rapport aux valeurs attendues (2021), avec en arrière-plan les valeurs de base (2013) pour chaque domaine prioritaire, objectif et aspiration.

Les tableaux de bord comportent trois gammes de couleurs : Rouge, pour les résultats compris entre 0% et 39% et indiquant une performance insuffisante ; Orange, pour les résultats compris entre 40% et 70% et indiquant une performance moyennement bonne ; et Vert, pour les résultats supérieurs à 70% et indiquant une bonne performance.



Limites et lacunes de la méthodologie

Les résultats des performances sont basés sur la disponibilité de la valeur de base et de la valeur actuelle des indicateurs dans le modèle de saisie des données des États membres. Lorsqu'aucune donnée n'a été fournie, ou lorsqu'une donnée n'a été saisie que pour un seul point, l'analyse a considéré qu'il s'agissait d'une performance nulle, ce qui a affecté la performance globale. Lorsque les données ne sont pas disponibles, les résultats obtenus ne donnent pas une image précise des progrès réalisés et des performances des pays, des régions et du continent dans son ensemble. Si les valeurs de base et les valeurs réelles, en termes absolus, des indicateurs peuvent être meilleures dans certains pays que dans d'autres, la performance au cours de la période peut ne pas le refléter, car la performance est basée sur le changement relatif des résultats entre les valeurs de base en 2013 et les valeurs réelles en 2021.

Les indicateurs de certaines cibles, domaines prioritaires et objectifs, tels que la cohorte de la gouvernance, ne permettent pas toujours d'obtenir une image exhaustive des performances pertinentes. Par conséquent, les résultats présentés peuvent ne pas constituer une base solide, notamment pour évaluer les progrès de certains paramètres. Dans ces domaines, des efforts particuliers ont été déployés dans le rapport narratif pour fournir un aperçu plus approfondi des progrès réalisés, notamment en mettant en évidence les meilleures pratiques et les enseignements tirés.

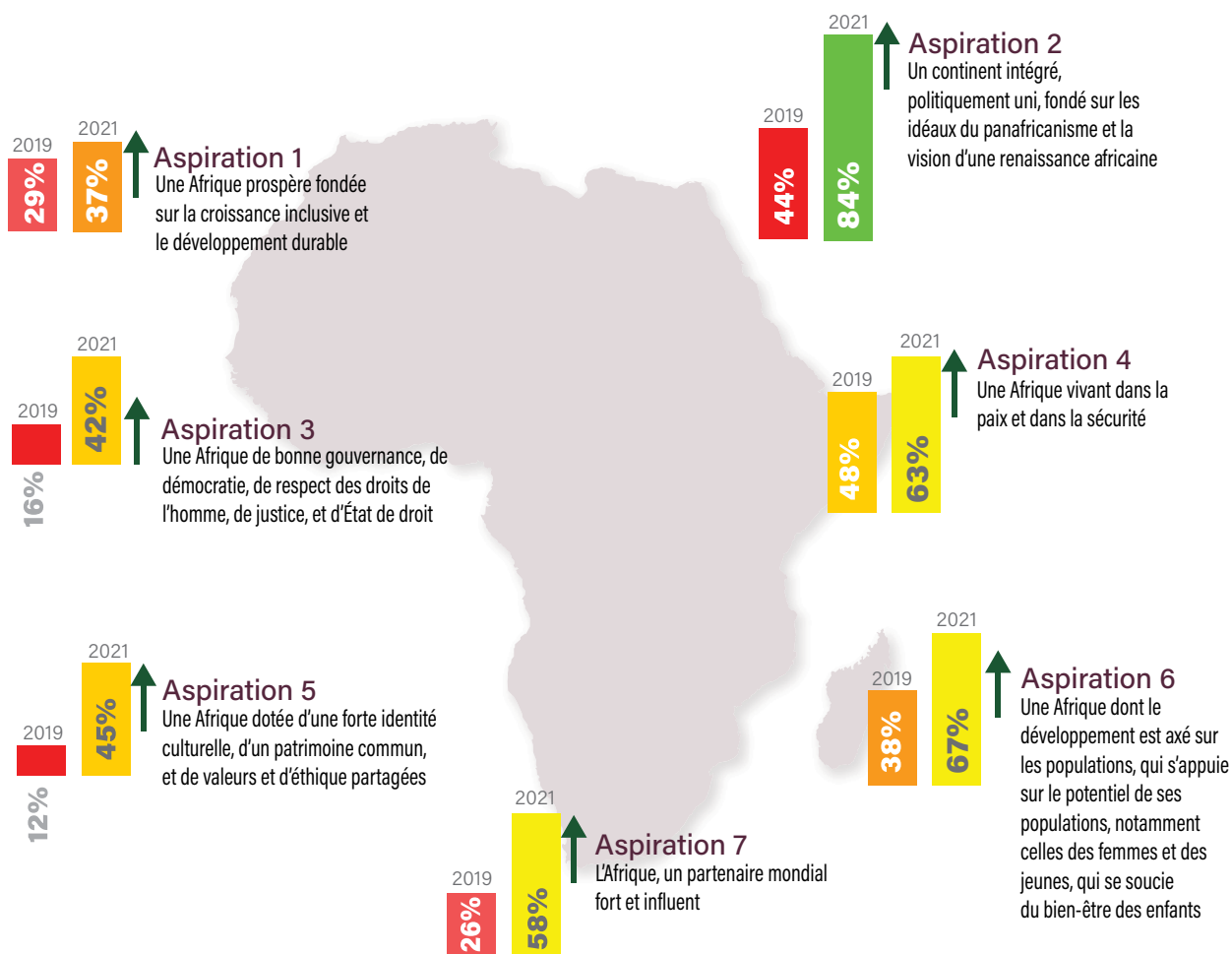
La période de maturation de certains des indicateurs de base est plus longue que le cycle de rapport biennal. Dans quelques cas, certains des pays ayant soumis des rapports en 2019 ont soit utilisé la même valeur de données que celle qui figurait dans le rapport 2019, soit utilisé des données de substitution, des données administratives, des données recueillies auprès d'autres sources, des données extrapolées, ou encore, ils ont utilisé des données au point de repère le plus proche. Les risques associés à l'utilisation de données non officielles et de leur impact sur la qualité des données globales et du rapport lui-même ont été relevés et guideront les efforts ultérieurs de renforcement des capacités aux niveaux national, régional et continental.

Quelques indicateurs ne s'appliquent pas à certains pays. Par exemple, les indicateurs sur le réseau des trains à grande vitesse ne sont pas applicables aux pays insulaires, et l'indicateur sur la préservation des zones côtières risque d'être inapplicable aux pays enclavés. Dans les calculs par pays, par région ou par continent, des dispositions ont été prises pour exclure ces cas exceptionnels.



Performance continentale sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

La mise en œuvre de l'Agenda 2063 aux niveaux continental, régional et national a progressé de manière constante au cours de la période considérée. Ceci est attribué aux progrès et réalisations remarquables accomplis en vue de la réalisation de plusieurs objectifs et cibles du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Cette section du rapport couvre les performances du continent sur la base de l'analyse des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs et les cibles de chacune des sept aspirations. Vous trouverez ci-dessous les principales conclusions de l'analyse des données recueillies dans les rapports d'étape de 38 États membres et d'autres sources pertinentes, notamment les CER, les organes de l'UA et les institutions continentales.







Progrès vers la réalisation des objectifs contenus dans l'Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur la croissance et le développement durable

Résultat
Total
37%

Les Africains aspirent à la prospérité durable et partagée, caractérisée par un niveau de vie élevé, reposant sur une éducation de haute qualité et inclusive, basée sur la science, la technologie et l'innovation. En outre, "l'Afrique que nous voulons" a été envisagée comme une Afrique dans laquelle tous les citoyens africains ont pleinement accès à des soins de santé abordables et de qualité, ainsi qu'à un logement décent et abordable.

La vision de l'Afrique à l'horizon de 50 ans prévoit également des économies structurellement transformées qui favorisent une croissance inclusive, obtenue en partie grâce à l'esprit d'entreprise et à des emplois décents, à une agriculture moderne permettant d'accroître la production, la productivité et la valeur ajoutée, et à la diversification économique. Des initiatives telles que l'économie bleue ont été privilégiées, notamment pour favoriser la croissance et renforcer les écosystèmes sains en vue de la préservation de l'environnement naturel de l'Afrique.

Au cours de la période sous examen, l'Afrique a enregistré des performances variées en ce qui concerne les objectifs de l'Aspiration 1. Le continent a réalisé des progrès significatifs dans des domaines tels que l'accès à un habitat moderne et agréables à vivre, l'électricité l'internet et la santé et la nutrition. Cependant, les performances ont été relativement faibles dans d'autres domaines, notamment l'augmentation des revenus, des emplois et du travail décent, ainsi que dans les domaines de la réduction de la pauvreté, des inégalités et de la faim. Cette évolution des performances s'explique par un certain nombre de facteurs socio-économiques, d'événements naturels et par l'impact de la pandémie de COVID-19 sur divers paramètres de développement.

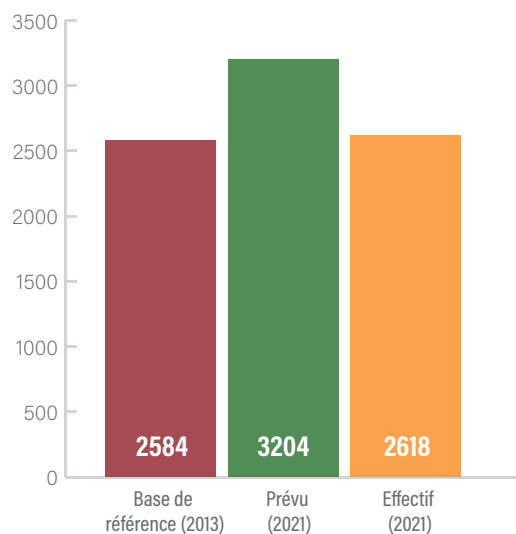
16



Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien-être pour tous

La performance globale du continent au titre du premier objectif de l'Agenda 2063 a été enregistrée à 31 %, contre un résultat de 56 % enregistré en 2019. La performance relativement faible peut être attribuée, en partie, à la performance sur des paramètres spécifiques. Par exemple, le PIB effectif par habitant, qui devait augmenter de manière significative, passant de 2.584 Dollars E-U. en 2013 à 3.204 Dollars E-U. en 2021, n'a enregistré qu'une hausse légère, à 2.618 Dollars E-U. En outre, cette régression de la croissance attendue des économies africaines a entraîné une augmentation du chômage, qui est passé de 11 % en 2013 à 15 % en 2021. Le coefficient de Gini a légèrement baissé, passant de 40,0 à 38,2 et n'a pas atteint la valeur cible de 33,6 prévue pour 2021. Si la prévalence de la malnutrition est restée élevée à 24 % entre les deux points de repère, elle est loin d'atteindre la valeur cible de 9 % prévue pour 2021. La population ayant accès à l'eau potable a augmenté nominalement, passant de 55 % à 64 %, mais est restée bien en deçà de la valeur cible de 97 % prévue pour 2021. En outre, le pourcentage de la population utilisant un assainissement gérés en toute sécurité a légèrement

Schéma 1 : PIB réel (en dollars E-U) par habitant en Afrique



Source : Données reçues des États membres de l'UA

augmenté, passant de 34 % en 2013 à 44 % en 2021, ce qui est très inférieur à l'objectif de 84 % prévu pour 2021.

Toutefois, le continent a enregistré des performances appréciables dans certains domaines. Par exemple, la population ayant accès à l'électricité est passée de 51 % à 64 %, bien qu'elle n'ait pas atteint l'objectif de 72 % fixé pour 2021. De même, la population ayant accès à l'Internet est passée de 45 % en 2013 à 72 % en 2021, dépassant ainsi l'objectif de 63 % fixé pour 2021. De la même manière, la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles et des habitats improvisés ou dans des logements inadéquats est passée de 49 % en 2013 à 45 % en 2021, atteignant ainsi l'objectif de 45 % fixé pour 2021.

Les progrès enregistrés et les résultats obtenus par rapport aux paramètres de développement individuels montrent que dans certains domaines prioritaires, à savoir les revenus, le travail décent et la pauvreté, l'inégalité et la faim, les performances globales du continent ont été faibles. Cela s'explique en partie par le stress macroéconomique mondial provoqué par la pandémie de COVID-19. Dans le même ordre d'idées, les performances plutôt faibles en ce qui concerne l'objectif relatif à l'amélioration du niveau de vie au cours de la période sous examen peuvent s'expliquer par les difficultés économiques qui ont nécessité une réorientation importante des portefeuilles d'investissement vers les secteurs les plus touchés requérant une attention urgente, ce qui a réduit considérablement le volume des ressources disponibles dans d'autres secteurs.

En dépit de cette faible performance, de nombreux pays ont adopté des politiques et mis en œuvre des programmes visant à promouvoir la relance économique et à stimuler le développement durable. Des exemples d'efforts déployés par les États membres de l'UA sont présentés ci-dessous.

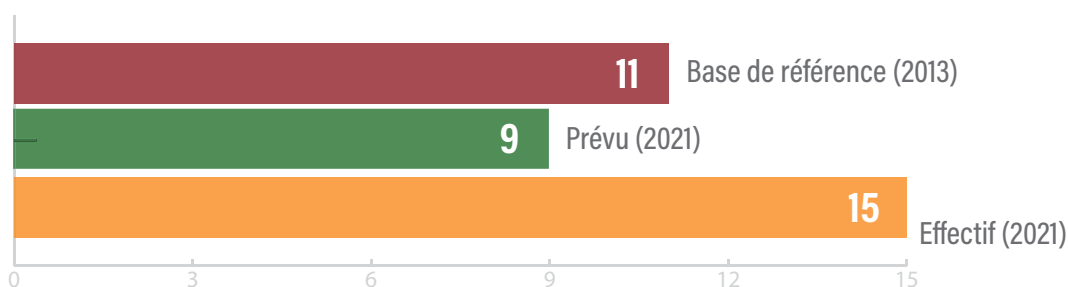
Revenus, emplois et travail décent

L'Égypte a accéléré l'adoption et la mise en œuvre de réformes sociales et économiques locales en raison des troubles civils survenus vers 2010, qui ont déclenché des réformes structurelles appropriées. Cela a permis de stabiliser et de relancer l'économie, notamment entre 2016 et 2020, et d'atteindre un PIB effectif par habitant de 3.058 dollars E-U en 2020. Au Togo, le revenu national brut (RNB) par habitant a atteint 1.122 USD en 2021, soit près du double de sa valeur de 2013.

Alors qu'un certain nombre de pays ont enregistré des taux de chômage élevés, quelques pays ont vu leur taux de chômage diminuer de manière significative. Au Togo, par exemple, le taux de chômage est passé de 6,4 % en 2013 à 2,6 % en 2019. Cela s'explique en partie par un certain nombre de mesures de redressement et de relance économique mises en œuvre par le gouvernement, ainsi que par des programmes d'emploi des jeunes, ce qui a stimulé les possibilités d'emploi pour ses citoyens. De même, le taux de chômage au Tchad est passé de 5,7 % en 2013 à 2 % en 2021.

Madagascar a aligné le droit national du travail sur les conventions internationales ratifiées afin de garantir un travail décent à sa population active, en particulier aux jeunes. La législation nationale du travail confère aux citoyens malgaches le droit de recevoir un salaire égal pour un travail égal et vise à éliminer toute forme de discrimination. Au Sénégal, le gouvernement a adopté une politique nationale de l'emploi basée sur le renforcement de l'efficacité et de la transparence du marché du travail, ainsi que sur la promotion de l'auto-emploi dans les zones rurales et urbaines.

Schéma 2 : Taux de chômage en 2013, 2021 (prévu) et 2021 (réel)



Source : Données reçues des États membres de l'UA

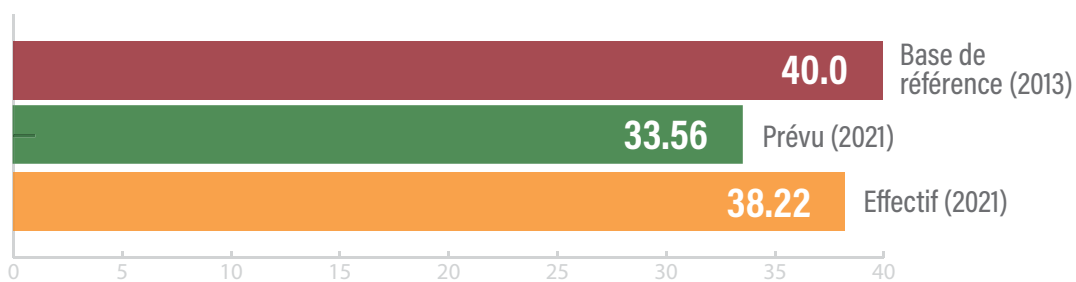
Pauvreté, inégalité et faim

Les gouvernements de la Namibie, du Tchad et de la Tunisie ont adopté des systèmes de protection sociale et des filets de sécurité qui ont contribué à l'amélioration des moyens de subsistance et à la réduction conséquente de la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté national. De même, au Tchad, une diminution sensible a été enregistrée dans la proportion de la population vivant sous le seuil national de pauvreté, passant de 46,7 % (2013) à 42,3 % (2019), tandis qu'en Namibie, ce pourcentage est passé de 8,6 % (2013) à 7,9 % (2019).

Au Togo, le pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté national est passé de 58,7 % en 2013 à 45,5 % en 2019.

Cela a entraîné une diminution du coefficient de Gini, qui est passé de 39,3 en 2013 à 38,5 en 2019. En outre, le Burkina Faso a mis en œuvre deux cadres de développement clés, à savoir la Stratégie de croissance accélérée et durable et le Plan national de développement économique et social. Cela a entraîné une baisse de l'incidence de la pauvreté, qui est passée de 40,1 % en 2014 à 36,2 % en 2018. Cependant, la diminution de l'incidence de la pauvreté n'a pas entraîné une baisse des inégalités, le coefficient de Gini ayant augmenté de 35,3 en 2014 à 37,7 en 2018.

Schéma 3 : Coefficient de Gini en Afrique



Source : Données reçues des États membres de l'UA

18

Au Maroc, la prévalence de la malnutrition est passée de 0,9 % en 2007 à 0,1 % en 2014. L'Éthiopie a signalé une baisse de 25 % en 2013 à 19 % en 2016, bien que cela reste sensiblement élevé. À Madagascar, la prévalence de la malnutrition a augmenté de 30,7 % en 2012 à 41,7 % en 2018. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la Namibie a mis en œuvre la Stratégie Faim Zéro et a créé des Banques Alimentaires pour lutter contre la pauvreté alimentaire urbaine, ce qui a permis de réduire la prévalence de la malnutrition de 21,6% en 2013 à 14,6% en 2019. Le Sénégal a adopté la politique nationale de développement de la nutrition (2015-2025) et a accordé la priorité à sa mise en œuvre par le biais d'un plan de nutrition multisectoriel qui a contribué à une réduction sensible de la prévalence de la malnutrition de 13,5% en 2013 à 10% en 2019.

Habitats modernes et agréables à vivre et services de qualité de base

Le Kenya a enregistré des progrès notables en matière d'accès à Internet, passant de 52,3% en 2013 à 93,2% en 2021. L'utilisation d'Internet est passée de 28,8 % en 2013 à 40 % en 2021, en grande partie grâce à l'infrastructure nationale de la fibre optique. Au Sénégal, des améliorations similaires ont été réalisées dans le secteur de la communication grâce à la mise en œuvre de la stratégie numérique 2025 du Sénégal. Le pourcentage de la population ayant accès à l'internet est passé de 17 % en 2013 à 88,7 % en 2020. Le Togo a également enregistré une augmentation similaire, passant de 30% en 2013 à 97% en

2020, de même qu'une hausse semblable parmi les utilisateurs d'internet, passant de 5.24% en 2013 à 63.42% en 2020.

En Côte d'Ivoire, le pourcentage de ménages ayant accès à l'électricité est passée de 74,1 % en 2013 à 97,98 % en 2020, grâce au programme d'électrification rurale du pays (PRONER). Parallèlement, le Togo a mis en œuvre l'Initiative pour la réhabilitation des infrastructures et des services électriques et le Projet d'extension du réseau d'électrification de Lomé. Le Bénin a enregistré une légère augmentation de la proportion de la population ayant accès à l'électricité, passant de 33,4% en 2014 à 34,5% en 2018, en raison de la hausse des capacités de production nationales, notamment : la construction de 8 mini-réseaux solaires, l'accroissement de la capacité de production d'électricité du Bénin de 13,4 MW et la fourniture d'une énergie fiable et propre à 167 localités. Le Bénin a également construit une centrale thermique de 143 MW, et a entrepris la construction d'extensions du réseau électrique dans 22 localités, dont 14 ont été achevées.

Au Cap-Vert, l'accès à l'électricité a augmenté au fil des années. En 2019, environ 92,2% de la population résidente avait accès à l'électricité. Il convient de noter que si 78,9 % de la population en 2019 utilisait le gaz butane et l'électricité pour la préparation des aliments, seuls 49,1 % de la population rurale avait accès et utilisait ces combustibles et technologies propres.

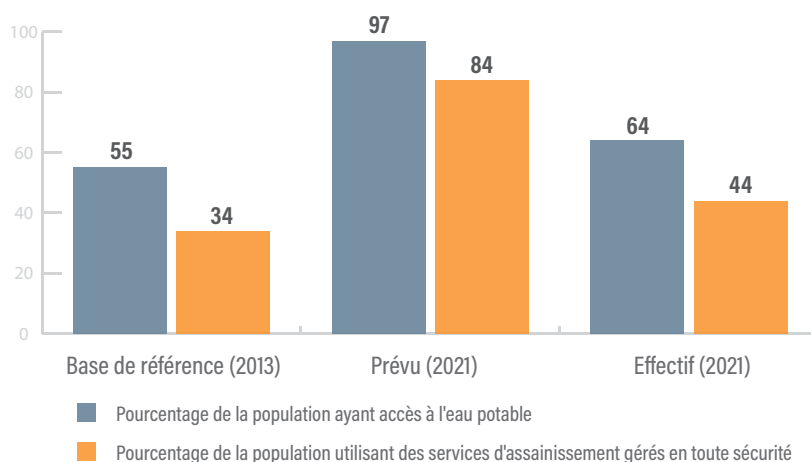
A Madagascar, des progrès significatifs ont été réalisés dans l'augmentation de l'accès à l'eau potable de 23,95% en 2013 à 47% en 2020 grâce aux efforts ciblés du gouvernement. Au Kenya, des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne la proportion de la population ayant accès à l'eau potable, passant de 53,3 % en 2014 à 65,5 % en 2021, grâce à la construction de projets hydrauliques dans tout le pays.

La fourniture de services sociaux de base en Côte d'Ivoire s'est améliorée de façon significative grâce à la mise en œuvre par le gouvernement du Programme du Millénaire de l'eau et de l'assainissement en vue de l'accélération de l'accès durable à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement. Par

exemple, le pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable et celui de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité sont passés respectivement de 60 % et 40 % en 2013 à 82 % et 54 % en 2021.

Au Niger, la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles ou des habitats inadéquats a diminué, passant de 70 % en 2013 à 59 % en 2018. Ce résultat a été attribué à l'adoption d'un décret portant création du Fonds national de l'habitat pour garantir l'accès au crédit de logement social.

Schéma 4 : Accès aux services de base en Afrique, en pourcentage



Source : Données reçues des États membres de l'UA



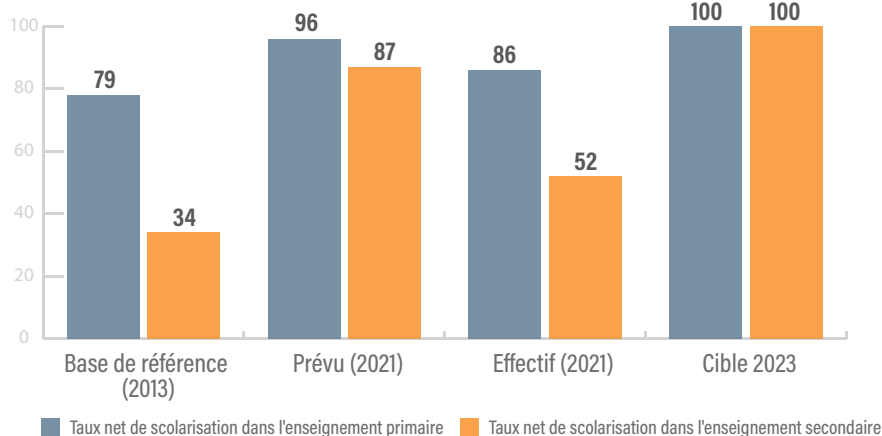
Objectif 2 : Des citoyens bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation

L'état de l'éducation en Afrique reste assez faible, comme le montre le résultat de performance globale de 44 %. Cette situation est en grande partie attribuée à l'apparition de la pandémie de COVID-19 qui a considérablement affecté la scolarisation, les écoles ayant été fermées dans de nombreux pays africains pour contenir le virus. Le faible résultat enregistré au cours de la période sous examen est dû à la faiblesse des performances de l'ensemble des indicateurs de base sur l'éducation figurant dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Le continent n'a pas atteint l'objectif prévu de 75 % pour le taux net de scolarisation dans l'enseignement préscolaire et de 96 % pour le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire en 2021. Les taux de scolarisation en 2021 étaient respectivement de 45% et 86%. En outre, le taux net global de scolarisation dans le secondaire s'est situé à 52 %, alors que l'objectif était de 87 % en 2021. L'Afrique a toutefois enregistré des améliorations significatives en ce qui concerne la proportion d'enseignants qualifiés dans les domaines des sciences, des technologies, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM), qui est passée de 44 % en 2013 à 51 % en 2021, ce qui n'est pas très éloigné de l'objectif de 54 % fixé pour 2021.

Au cours de la période considérée, les États membres de l'UA ont élaboré des politiques et mis en œuvre des programmes visant à stimuler l'amélioration des taux de scolarisation à tous les niveaux de l'enseignement. L'adoption de programmes pour la généralisation des enseignements primaire et secondaire a été la plus importante. Parmi les autres politiques visant à accélérer les progrès

dans le secteur de l'éducation, il convient de citer l'augmentation des dotations budgétaires allouées au secteur de l'éducation, la création de conseils d'enseignants, le recrutement d'éducateurs qualifiés et l'institution de programmes d'action positive. La promotion ciblée des matières STIM a également été privilégiée dans l'ensemble du secteur de l'éducation.

Schéma 5 : Taux net d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire en Afrique



Source : Données reçues des États membres de l'UA

Bien que destinés à stimuler les progrès dans le secteur de l'éducation, ces efforts étaient manifestement insuffisants pour atteindre les objectifs fixés. Cela pourrait s'expliquer en partie par les difficultés structurelles qui limitent l'accès des enfants à l'école, exacerbées par l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le secteur de l'éducation.

Cependant, certains pays présentent plusieurs exemples de bonnes pratiques. Par exemple, les Seychelles ont enregistré une performance élevée en matière de taux net de scolarisation préscolaire, passant de 87 % en 2013 à 100 % en 2020. De même, à Madagascar, le pourcentage des enfants en âge préscolaire fréquentant l'école maternelle a plus que doublé, passant de 11,4 % en 2013 à 30,9 % en 2018. Cette amélioration est attribuée au recrutement d'une masse critique d'éducateurs et au renforcement des capacités qui a été organisé pour les responsables centraux et régionaux de l'enseignement préscolaire.

Aux Seychelles, le taux net de scolarisation dans le primaire est passé à 93 % en 2021, principalement en raison de la priorité accordée par le pays au secteur de l'éducation. La part du budget national consacrée à l'éducation reste la deuxième plus élevée après la santé. En outre, le pays a mis en place le Conseil des enseignants en 2021 pour renforcer les mécanismes de gouvernance dans le secteur de l'éducation. En Guinée, des améliorations considérables ont été enregistrées dans les taux nets de scolarisation de l'enseignement de base, comme en témoigne la performance de 72% de l'objectif attendu. Ceci est principalement dû à l'introduction de l'enseignement primaire universel gratuit. Au Burundi, le gouvernement a concrétisé son engagement à poursuivre les objectifs et les cibles de l'Agenda 2063 en intégrant les objectifs continentaux en matière d'éducation dans le Plan national de développement.

En revanche, les niveaux de scolarisation dans les écoles primaires ont diminué à Madagascar, passant de 69 % en 2013 à 60 % en 2018. Cette situation est liée à l'absentéisme fréquent des enseignants et au manque de formation de la plupart des enseignants du primaire, ce qui se traduit par un nombre élevé d'enseignants non qualifiés dans le système. Le chevauchement du calendrier scolaire et de la période des récoltes et l'interruption fréquente des cours en raison de catastrophes naturelles figurent également parmi les causes principales de la baisse du taux net de scolarisation. Au Ghana, le taux net de scolarisation dans le primaire est passé de 89,3 % pour l'année scolaire 2013/14 à 91,1% pour 2016/17. Depuis l'année scolaire 2016/17, le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire a connu une régression.

Au cours de l'année académique 2019/20, ce taux a diminué pour atteindre 80,3%. Cependant, en termes absolus, il y a eu une augmentation de 11,3% de la scolarisation entre les années académiques 2013/14 et 2019/20. Cela pourrait être attribué à la politique de gratuité de l'enseignement secondaire supérieur (FSHS) menée par le gouvernement.

Le taux net de scolarisation dans le secondaire au Botswana est passé de 64% en 2013 à 71% en 2019. De même, le Kenya a enregistré 44,52 % en 2013 puis une augmentation de 53,3 % en 2019. L'amélioration de l'enseignement secondaire est principalement liée aux programmes de gratuite de l'enseignement secondaire et aux activités stratégiques dans l'enseignement de base. Parmi celles-ci figurent, entre autres, la politique de transition de 100 % du cycle d'enseignement primaire vers le cycle d'enseignement secondaire, et l'élaboration d'un cadre pour le financement des apprenants issus de milieux vulnérables à tous les

niveaux de l'enseignement de base. En Namibie, le gouvernement a employé diverses stratégies pour promouvoir l'enseignement supérieur. Elles comprennent la création d'un vivier de travailleurs compétents et qualifiés, l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation professionnelle (EFTP), l'élargissement de l'accès à l'enseignement universitaire grâce à l'équité et l'inclusion, et la promotion des investissements du secteur privé dans l'enseignement supérieur.

Certains pays proposent des cours sur la réalisation de l'objectif continental visant à augmenter le nombre d'enseignants qualifiés en mettant l'accent sur la qualification dans les matières STIM. Par exemple, au Bénin, la proportion d'enseignants qualifiés dans les matières STIM a presque doublé, passant de 15 % en 2013 à 29 % en 2021. Cela est principalement attribué à la mise en œuvre du Programme spécial de pré-intégration dans l'éducation (PSPIE) qui a permis de recruter environ 14 806 candidats à la profession

d'enseignant dans l'enseignement secondaire. Au Kenya, le gouvernement a créé l'Institut universitaire panafricain pour les sciences fondamentales, la technologie et l'innovation (PAUSTI) afin de renforcer les capacités en matière d'enseignement des STIM. Cette initiative est conforme à l'une des principales priorités de la stratégie de la science, de la technologie et de l'innovation pour l'Afrique (STISA-2024) : la création de richesses grâce à l'amélioration des systèmes d'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques. En outre, un effort particulier a été consenti pour accroître le recrutement d'enseignants du primaire et du secondaire qualifiés dans les matières STIM. Le Kenya a également mis en œuvre des programmes qui servent de base à l'apprentissage des STIM. Il s'agit notamment de l'alphabétisation et de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture en début de scolarité, ainsi que du système de soutien aux enseignants en milieu scolaire, qui cible les professeurs de mathématiques, de sciences et d'anglais notamment, dans le cycle final de l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire.



Objectif 3 : Des citoyens en bonne santé et bien nourris

La performance globale du continent en ce qui concerne l'atteinte de l'objectif d'avoir des citoyens en bonne santé et bien nourris en Afrique au cours de la période considérée a été satisfaisante avec un taux de 77%. Cela s'explique en grande partie par l'augmentation des investissements dans le secteur de la santé pour enrayer la propagation de la COVID-19. Ces investissements ont eu un effet d'entraînement positif sur la situation sanitaire globale des pays. L'Afrique a enregistré des progrès substantiels en matière d'accès aux services de santé sexuelle et reproductive et la réduction des taux de mortalité des moins de cinq ans. Toutefois, le continent a enregistré des résultats insuffisants dans des domaines particuliers. Les taux de mortalité néonatale qui devaient tomber à 15,5 décès pour 1.000 naissances en 2021 n'ont pas été atteints. L'Afrique a également enregistré une légère augmentation de l'incidence du paludisme.

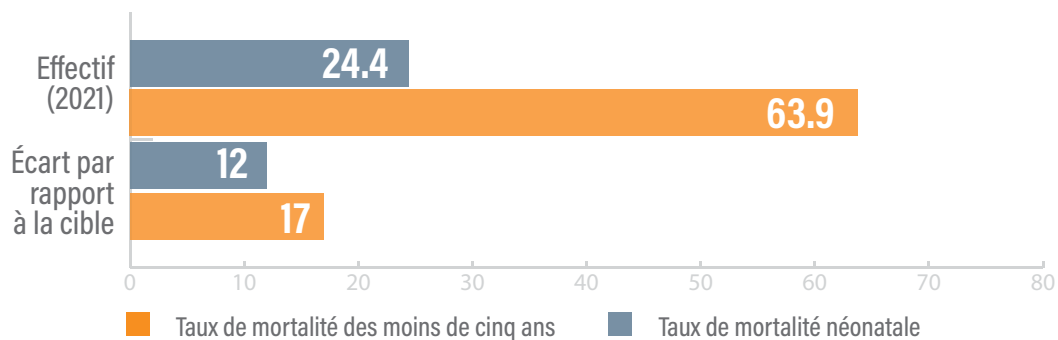
Santé et nutrition

Le pourcentage de femmes âgées entre 15 et 49 ans qui ont eu accès à des services de santé sexuelle et reproductive au cours des 12 derniers mois au Kenya est passé de 53% en 2014 à 60,7% en 2021. Cela s'explique par une meilleure sensibilisation aux services de planification familiale et par l'introduction d'une éducation à la santé reproductive dans les écoles primaires et secondaires. Au Tchad, le pourcentage a augmenté de 5,4% en 2013 à 8,1% en 2021, grâce aux initiatives prises par le gouvernement et ses partenaires dans le domaine de la santé maternelle et sexuelle et de la couverture sanitaire et reproductive universelle. En Éthiopie, une amélioration significative a été enregistrée dans la proportion de femmes qui ont accès à des services de santé sexuelle et reproductive, faisant un bond de 18,7 % en 2013 à 41 % en 2019.

L'Égypte a entrepris de mettre en place un nouveau système de soins de santé. Ce système permet aux bénéficiaires de choisir leurs prestataires de services de santé et réduit les dépenses personnelles en soins médicaux. La proximité de l'unité de santé la plus proche de leur lieu de résidence et la possibilité d'entreprendre tout type de test médical est l'une des mesures visant à éliminer les maladies transmissibles et chroniques. Ces efforts ont contribué à augmenter le pourcentage de femmes qui ont accès aux services de santé, de 58% en 2013 à 62,5% en 2019.

En coopération avec l'Organisation mondiale de la santé et dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'UA, le gouvernement égyptien a entrepris de transférer l'expertise sanitaire et médicale de l'Égypte à d'autres pays africains par le biais de l'initiative "One Hundred Million Health".

Schéma 6 : Taux de mortalité néonatale et des moins de cinq ans en Afrique - année en cours et écart par rapport à l'objectif (2023)



Source : Données reçues des États membres de l'UA

En Eswatini, la lutte contre la tuberculose (TB) a vu l'incidence chuter de 13,49 pour 100.000 en 2013 à 3,63 pour 100.000 en 2020, tandis que l'incidence du paludisme pour 1.000 a été réduite de 1,33 en 2013 à 0,27 en 2020, atteignant ainsi un stade d'éradication. Les progrès observés dans ce dernier domaine ont été principalement attribués à la création d'un Fonds pour le paludisme visant à atteindre zéro cas de paludisme d'ici 2023 dans le pays. Au Tchad, alors que l'incidence du paludisme pour 1.000 personnes a augmenté en passant de 186 en 2015 à 202 en 2019, l'incidence de la tuberculose pour 100.000 personnes a diminué de 1,46 en 2014 à 1,42 en 2017. Il convient de noter que l'émergence de souches de tuberculose résistantes aux médicaments, en particulier chez les hommes, a constitué un défi majeur pour réduire l'incidence de la maladie.

Au Maroc, la prévalence de l'insuffisance pondérale a diminué, passant de 10,2 % en 2014 à 2,9 % en 2018. Des tendances similaires ont été enregistrées au Nigeria, où la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans a chuté de 31 % en 2014 à 2,6 % en 2020. En outre, les taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans ont diminué dans certains pays. En Tanzanie, les taux sont

passés de 80,8 pour mille naissances vivantes en 2013 à 43,7 en 2020.

En Eswatini, des résultats modérés ont été enregistrés sur le taux de mortalité maternelle, avec des ratios en baisse de 593 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2012 à 474 pour 100.000 naissances vivantes en 2017. L'Éthiopie a enregistré une réduction de 676 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes en 2013 à 401 en 2020.

En Tanzanie, une diminution de la mortalité néonatale a été enregistrée, passant de 26 décès pour 1.000 naissances vivantes en 2013 à 24 décès pour 1.000 naissances vivantes en 2020. Les progrès réalisés dans le secteur de la santé sont largement attribués aux interventions du gouvernement dans l'amélioration des services de santé. Il s'agit notamment du renforcement des systèmes de santé (primaires et de référence), de la modernisation des hôpitaux de district, régionaux et de référence en les dotant d'équipements modernes, de la formation du personnel de santé, du renforcement de la gestion des maladies non transmissibles et de l'amélioration de l'environnement de travail du personnel de santé en lui offrant une meilleure rémunération

et en lui fournissant des logements à proximité de son lieu d'affectation. En outre, le nombre d'établissements de santé dans le pays est passé de 7.014 en 2015 à 8.783 établissements en 2020. Parmi les autres facteurs, il faut citer l'augmentation de la fourniture d'équipements, de médicaments et de matériel. Par ailleurs, la Tanzanie a continué à être l'un des principaux pays d'Afrique en matière de vaccination des enfants âgés de moins d'un an. En 2020, 98 % des enfants âgés de moins d'un an ont été vaccinés, contre 82 % en 2015/16, dépassant ainsi l'objectif de 90 % fixé par l'Organisation mondiale de la santé.

Au Tchad, le nombre de nouvelles infections au VIH pour 1.000 personnes a diminué, passant de 0,53 en 2013 à 0,34 en 2019. Ce résultat a été largement attribué à la mise en œuvre du Plan national de réponse stratégique qui a permis de couvrir tous les domaines de la réponse au VIH, y compris la prévention dans les milieux communautaires et les établissements de soins. Au Bénin, la mise en œuvre du Programme commun d'appui du système des Nations unies sur le VIH a vu la prévalence de l'infection à VIH se maintenir à 1,55 depuis 2017.

Au Niger, la proportion d'adultes sous ARV a augmenté de 39,8% en 2016 à 63,02% en 2019 avant de retomber à 52,4% en 2020. Le pourcentage d'enfants infectés par le VIH/sida et sous ARV a augmenté de 38,26% en 2016 à 44,4% en 2020. D'après ces statistiques, il est évident que le pays pourrait ne pas pouvoir atteindre l'objectif de 2021 fixé à 100% du pourcentage de la population séropositive éligible ayant accès aux ARV.

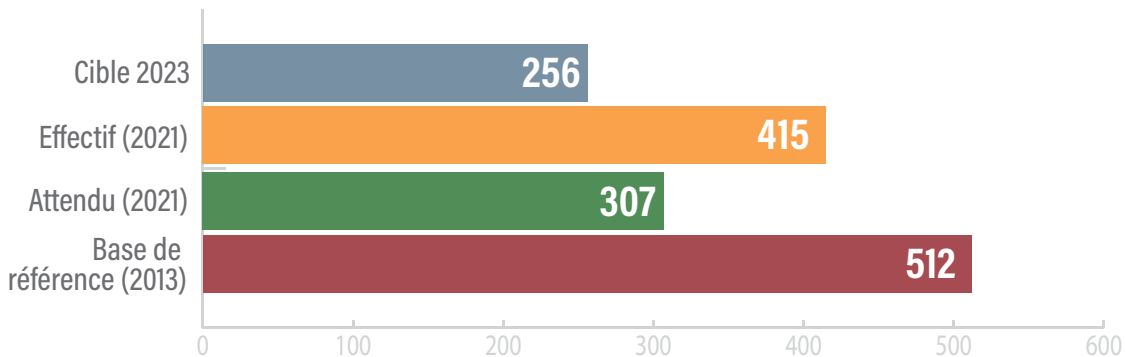
Au Burkina Faso, plusieurs actions ont contribué aux progrès réalisés dans le système national de santé. Par exemple, le gouvernement a alloué 27,16 milliards de francs CFA pour fournir des soins gratuits aux femmes enceintes et aux enfants de moins de cinq ans.

Des efforts ont également été déployés pour construire des infrastructures de santé, renforcer les soins obstétricaux néonataux et augmenter le nombre du personnel qualifié, notamment des sage-femmes dans les établissements de santé. Des efforts concertés ont également été déployés pour prévenir les cas de paludisme chez les enfants âgés de 3 à 59 mois, renforcer la couverture vaccinale et assurer une disponibilité constante des médicaments antirétroviraux (ARV) dans les sites de soins communautaires.

L'Eswatini a enregistré des progrès remarquables dans la lutte contre le paludisme. L'incidence du paludisme a été réduite de 1,33 pour 1.000 en 2013 à 0,27 en 2020, atteignant ainsi le stade de l'éradication. Dans le même ordre d'idées, un Fonds pour le paludisme a été créé pour lutter contre le paludisme et atteindre zéro cas de paludisme d'ici 2023 en Eswatini et sur le continent africain dans son ensemble.

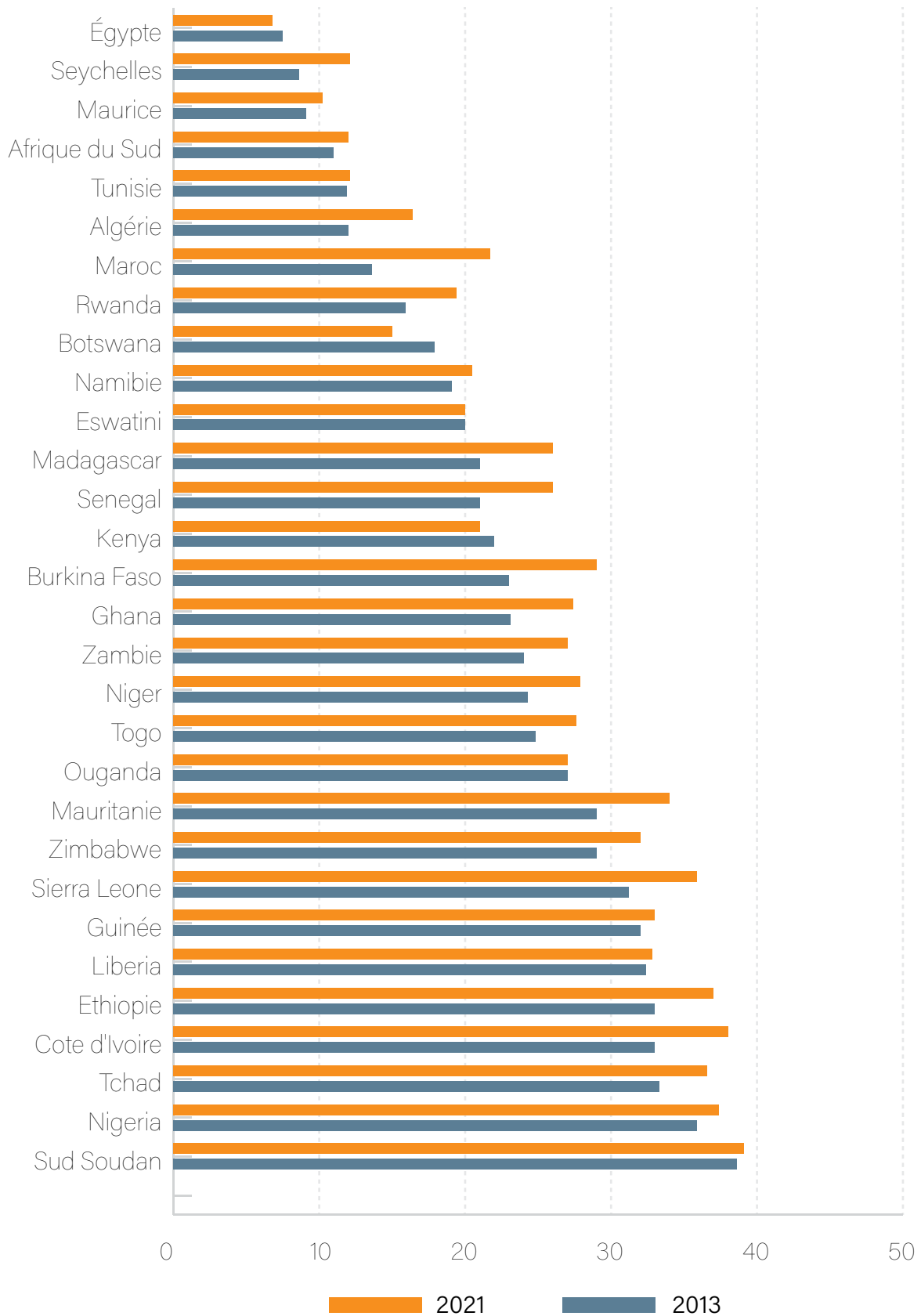
En Tanzanie, la lutte contre les maladies transmissibles, en particulier le paludisme, la tuberculose et le VIH/SIDA, a été d'une importance capitale dans l'amélioration du secteur de la santé du pays. Les décès causés par le paludisme dans toutes les tranches d'âge ont diminué de 67 %, passant de 6.311 en 2015 à 2.079 en 2020. Cependant, les cas confirmés de paludisme ont évolué entre 2015 et 2020 compte tenu de la disponibilité constante des moyens de diagnostic, notamment des tests de diagnostic rapide du paludisme, et de l'introduction d'un ensemble de services de lutte contre le paludisme et d'amélioration de la qualité des données.

Schéma 7 : Ratio de mortalité maternelle en Afrique



Source : Données reçues des États membres de l'UA

Taux de mortalité néonatale dans les pays africains, en 2013 et 2020



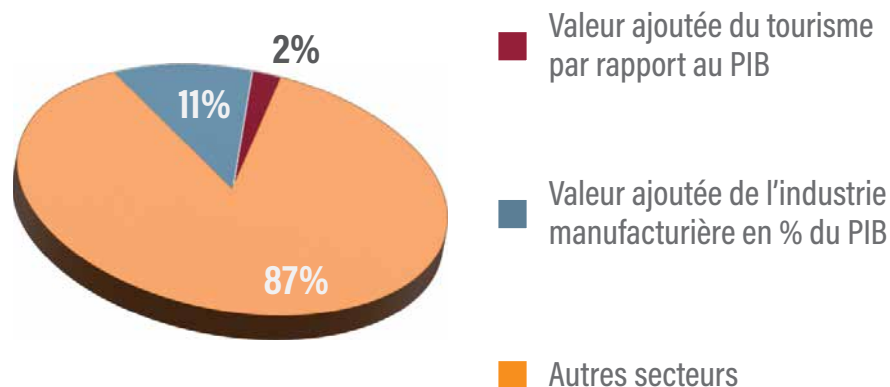


Objectif 4 : Économies transformées et création d'emplois

Les résultats de l'Afrique dans le domaine prioritaire de la transformation économique et de la création d'emplois ont été plutôt médiocres, avec un taux de performance global de 17 %. Cela peut être attribué à l'impact global de COVID-19 sur les économies mondiales, régionales et nationales. Le taux de croissance du PIB a chuté de façon spectaculaire, passant de 5,5 % à 0,7 %, alors que l'objectif était de 7 % en 2021. De même, la part de l'industrie manufacturière et du tourisme dans le PIB s'est établie à 11 % et 2 %, alors que l'objectif pour 2021 était de 15 % et 4 % respectivement. Par ailleurs, le continent n'a pas atteint son objectif en ce qui concerne la part des dépenses en matière de recherche et de développement par rapport au PIB enregistré à 0,45%² par rapport à l'objectif de 1% fixé pour 2021.

Dans toute l'Afrique, les pays ont tenté de promouvoir la croissance industrielle par le biais de diverses approches, notamment en créant des zones économiques spéciales (ZES), le soutien aux PME et l'intervention dans des secteurs clés conformément à l'initiative de l'UA pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA).

Schéma 8 : Contribution de l'industrie manufacturière et du tourisme en proportion du PIB en 2021



Source : Données reçues des États membres de l'UA

Le taux de croissance du PIB au Burkina Faso a atteint en moyenne 5,2% entre 2013 et 2019, principalement grâce aux secteurs tertiaire et secondaire avec respectivement 3,3 points de pourcentage et 1,1 point de pourcentage de contribution moyenne à la croissance du PIB au cours de la période sous examen. Le secteur primaire a contribué à hauteur de 0,8 point de pourcentage en moyenne. En 2020, l'activité économique a ralenti à une croissance de 1,9 % contre 5,7 % en 2019, principalement en raison des pressions économiques causées par la pandémie de COVID-19.

L'Égypte a enregistré une augmentation des taux de croissance réels du PIB de 2,9 % en 2014 à 3,3 % en 2019 en raison des réformes du secteur fiscal. Le taux de croissance du pays est attribué à la transformation structurelle et à la diversification économique, avec un large éventail de secteurs qui ont maintenu la croissance. Il s'agit, entre autres, du secteur du raffinage du pétrole, du canal de Suez et du secteur de la construction.

En Tanzanie, des taux de croissance élevés d'environ 7 % ont été maintenus au cours de la dernière décennie. En juillet 2020, la Banque mondiale a inscrit la Tanzanie sur la liste des pays ayant le statut de pays à revenu intermédiaire inférieur, après avoir atteint un revenu national brut (RNB) par habitant de 1.080 dollars E-U en 2019 et dépassé le seuil du statut de pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Cette croissance a été attribuée aux efforts continus du gouvernement

² Source : African Innovation Outlook III, et calculée comme les dépenses intérieures brutes en R&D.

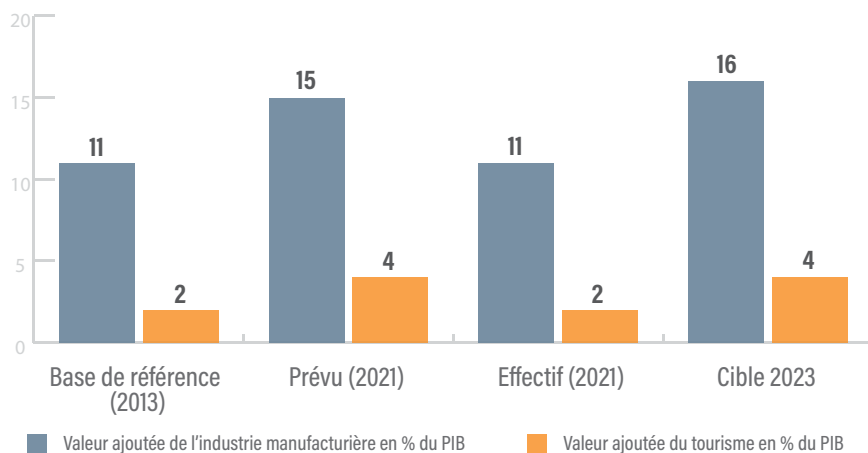
pour renforcer le secteur minier, à l'amélioration des services de transport et aux progrès significatifs enregistrés dans la mise en œuvre de divers projets de développement, notamment les routes, les chemins de fer, les aéroports et les projets d'énergie électrique.

En Éthiopie, la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB est passée de 4,3 % en 2013 à 6,9 % en 2020. Malgré cette amélioration, l'augmentation n'a été que de 2,6 points de pourcentage au cours des huit dernières années. Cette situation est principalement attribuée à la faible compétitivité des produits manufacturés de l'Éthiopie sur le marché mondial, et à une baisse globale de la demande pour les exportations de marchandises de l'Éthiopie.

L'Égypte a également enregistré une augmentation de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en tant que pourcentage du PIB, comme en témoigne la hausse de 15,8 % en 2013 à 16,1 % en 2020. Un schéma similaire a été observé en Sierra Leone, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en pourcentage du PIB passant de 1,6 % en 2013 à 1,8 % en 2019.

Dans le cadre de l'initiative AIDA de l'UA, les investissements de la BAfD ont permis à 12 millions de personnes d'accéder à des financements par le biais de sociétés bénéficiaires d'investissements du secteur privé. En outre, plus de 650,000 opérateurs propriétaires et PME ont bénéficié de services financiers pour développer leurs activités. Les projets comprenaient la cimenterie de Derba Midroc (55 millions de dollars) en Éthiopie, qui fournit des intrants à faible coût pour tous les types de construction dans le pays, contribuant ainsi à l'essor de la construction. L'augmentation de l'offre nationale et de la concurrence sur le marché qui en a résulté a permis de réduire de 70 % le prix du ciment et de diminuer le besoin d'importations, ce qui a permis de réaliser d'importantes économies de devises et de créer plus de 1400 emplois.

Schéma 9 : Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, de la R&D et du tourisme par rapport au PIB



Source : Données reçues des États membres de l'UA

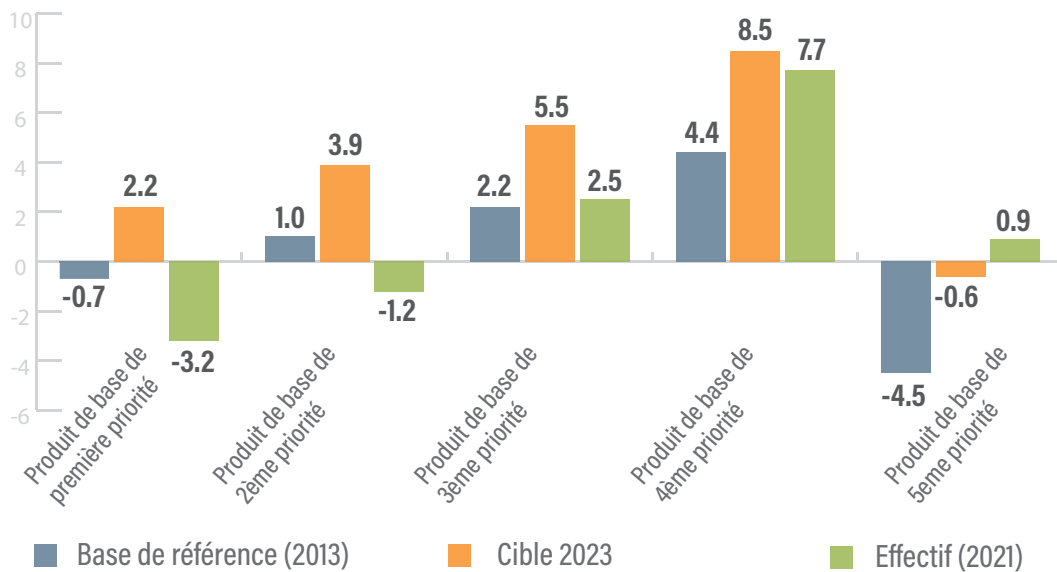




Objectif 5 : Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues

Le continent a enregistré un résultat de performance de 59% sur l'objectif de modernisation du secteur agricole comme moyen de stimuler la production et la productivité agricoles. Les résultats ont été calculés à partir des taux de croissance des rendements des cinq produits agricoles les plus prioritaires au niveau national. Bien que le secteur joue toujours un rôle important dans l'économie de la plupart des pays africains en employant environ 65 % de la population active du continent, la mise en œuvre de réformes cruciales et d'initiatives de transformation essentielles pour améliorer le secteur agricole pourraient nécessiter des efforts supplémentaires.

Schéma 10 : Taux de croissance des rendements pour les cinq produits de base prioritaires nationaux



Source : Données reçues des États membres de l'UA

Au cours de la période considérée, un certain nombre de pays ont enregistré des progrès dans l'amélioration de la productivité de leur agriculture. En Égypte, on a constaté une augmentation notable des taux de croissance et de la productivité des rendements du premier produit national prioritaire (le blé), qui sont passés de -25,9 en 2015 à 1,47 en 2019. Cela s'explique par l'augmentation des superficies cultivées en blé, conformément au plan du pays visant à réaliser l'autosuffisance en cultures stratégiques. De même, le taux de croissance des rendements du cinquième produit national prioritaire (le coton) est passé de -33,6 en 2015 à 17,7 en 2019, ce qui s'explique en grande partie par les efforts déployés par le gouvernement pour étendre la superficie consacrée à la culture du coton, notamment la récupération d'un million et demi d'acres de terres pour la culture du coton.

L'agriculture est considérée comme le moteur de la croissance de l'économie d'Eswatini en raison de ses liens en amont avec d'autres secteurs de l'économie et donc de ses effets multiplicateurs importants. Le pays a enregistré une augmentation de la production de maïs et d'agrumes de 100 % entre 2013 et 2020. Toutefois, la production de viande bovine a diminué de 63 % et celle de sucre de 2,5 % au cours de la même période. Cette baisse est principalement due à l'imprévisibilité des conditions météorologiques, au manque de fiabilité des marchés et à la fragmentation des terres agricoles en raison d'implantations humaines non contrôlées. En outre, la libéralisation du marché européen du sucre et la chute des prix mondiaux ont eu un impact négatif sur l'industrie sucrière de l'Union européenne. La politique commerciale entre l'Afrique du Sud et Eswatini en matière de production de sucre peut également avoir contribué à ce déclin. Il reste également des défis à relever pour accroître la productivité et la valeur ajoutée des produits de l'élevage.

En 2013, le Sénégal a alloué près de 11% du budget national à l'agriculture et a augmenté ce taux à 15,9% en 2020. Ceci est essentiellement attribué à l'augmentation des taux de croissance des rendements des cultures prioritaires du pays, à savoir l'arachide, le millet, le maïs et le coton. Les taux de croissance élevés s'expliquent également par la mise en œuvre par le gouvernement de nombreux programmes destinés à stimuler la production et la productivité agricoles. Ces programmes comprennent, entre autres, le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest, le Projet de soutien au développement agricole, le Projet de développement rural intégré de la plaine de Mo, le Projet de développement rural intégrant l'agriculture, le Projet de renforcement de la sécurité alimentaire et de la résilience, le Programme du Centre d'innovation verte pour le secteur agroalimentaire et le Programme de cantines scolaires, entre autres.

D'autres pays ont utilisé des stratégies différentes pour stimuler la production et la productivité agricoles. Par exemple, alors que le Tchad a distribué des tracteurs à des groupes d'agriculteurs dans le cadre de la mécanisation de l'agriculture, l'Éthiopie a privilégié la distribution de semences améliorées, d'engrais et la promotion de la mécanisation agricole. Le Burkina Faso a mis en œuvre des politiques visant à accroître l'accès au crédit agricole par la création d'une banque agricole et l'octroi de crédits aux groupes de femmes. Parmi les efforts déployés par le gouvernement du Burkina Faso, citons l'adoption du Code des investissements agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques, la mise en œuvre de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural, la fourniture d'intrants agricoles, la diffusion de bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres,

et la fourniture de semences améliorées aux producteurs. Dans les domaines pastoral, halieutique et aquacole, le pays a mis en œuvre la Politique nationale de développement durable de l'élevage et la Politique nationale de la pêche et de l'aquaculture. Cependant, le Burkina Faso, comme certains autres pays africains, reste vulnérable aux chocs exogènes tels que les fluctuations pluviométriques, les crises financières et pétrolières internationales et l'instabilité sous-régionale due aux crises politiques et sécuritaires.

En Côte d'Ivoire, le rendement du cacao est passé de 0,56 tonne par hectare en 2013 à 0,87 tonne par hectare en 2019. Cette augmentation est due à l'adoption des mesures prises par le gouvernement, notamment sur les nouvelles pratiques d'intensification de la production agricole pour rationaliser l'exploitation des ressources forestières tout en préservant le manteau végétal du pays.

Pour le secteur du caoutchouc, la faiblesse des coûts sur le marché international a entraîné une baisse du prix à la récolte. Ainsi, le rendement de 1,5 tonne par hectare enregistré en 2013 a chuté à 1,15 tonne par hectare en 2019.

Pour remédier à ces difficultés, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a mis en place une autorisation exceptionnelle d'exportation de caoutchouc. En outre, l'État a apporté son soutien aux opérateurs pour augmenter les capacités d'absorption de la production locale. Enfin, le Gouvernement a facilité la création et continue d'apporter son appui aux activités de l'Interprofession de la filière du caoutchouc, principalement par le soutien à la mise en place du collège des producteurs.

Les efforts déployés par les États membres de l'UA ont été renforcés par les interventions des partenaires au développement, tels que la Banque africaine de développement (BAfD). Dans le cadre du programme " Nourrir l'Afrique ", l'un des domaines prioritaires de la Banque, et conformément à l'Agenda 2063 et au programme CAADP de l'UA, la Banque fournit une série d'interventions pour permettre aux petits exploitants d'augmenter leurs rendements, leurs productions et leurs revenus et de sortir de la vulnérabilité et de la pauvreté. La Banque apporte également une contribution considérable à la fourniture d'infrastructures vitales pour permettre aux agriculteurs d'atteindre de nouveaux marchés avec leurs produits.

Au cours de la période 2015-2020, les projets dans l'agriculture soutenus par la Banque ont bénéficié à 76 millions de personnes et ont contribué à améliorer l'accès aux zones rurales en construisant ou en réhabilitant plus de 15.000 km de routes de raccordement. Ces technologies ont stimulé la production alimentaire pour la consommation intérieure et l'exportation, et évité les importations de produits alimentaires. Le programme Technologies pour la transformation de l'agriculture africaine (TAAT) est un exemple du soutien de la Banque visant à accroître la productivité agricole. Le TAAT vise à doubler la productivité de neuf produits de base prioritaires sur le continent en fournissant des technologies avérées à fort impact à 40 millions d'agriculteurs d'ici 2025. En novembre 2020, 10,6 millions d'agriculteurs avaient adopté les technologies TAAT.

La Banque déploie également une initiative de zones spéciales de transformation agro-industrielle (SAPZ) pour stimuler la transformation agricole sur le continent. Les SAPZ visent à attirer les investissements du secteur privé et à stimuler la productivité de l'agriculture en soutenant les infrastructures intégrées et en assurant la promotion des activités agro-industrielles. En 2018, la Banque a approuvé le financement de la création de SAPZ en Éthiopie et au Togo, et il est prévu d'atteindre 15 pays dans les prochaines années.



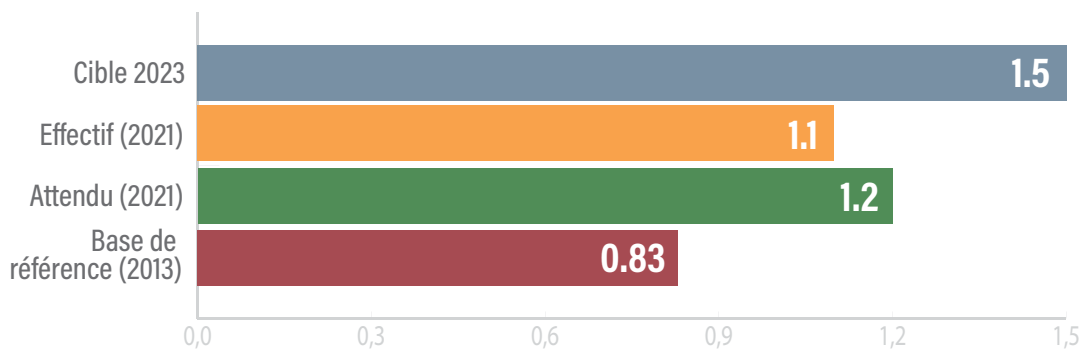
Objectif 6 : Économie bleue / océanique pour une croissance économique accélérée

L'Afrique accorde une grande importance à la valeur potentielle de l'économie bleue pour sa croissance et son développement. C'est pourquoi divers efforts de politique et de mise en œuvre ont été déployés pour stimuler l'économie bleue, non seulement dans les pays ayant un littoral, mais aussi dans tous les pays africains.

Bien que la performance globale de cet objectif soit relativement faible (39 %), les efforts de l'Afrique en matière de promotion du secteur de la pêche ont produit de bons résultats. La moyenne du continent en matière de valeur ajoutée du secteur de la pêche en tant que part du PIB a été enregistrée à 1,09% contre l'objectif de 1,16%, ce qui dénote une performance élevée de 78%. Cependant, la performance du continent en matière de biotechnologie marine demeure faible.

Divers pays fournissent des enseignements utiles sur l'économie bleue. Par exemple, aux Seychelles, la feuille de route et le cadre stratégique pour l'économie bleue 2018-2030 mettent en exergue, entre autres, le développement durable des océans. En octobre 2018, les Seychelles ont lancé la première "obligation bleue" souveraine au monde, un instrument financier destiné à financer des projets marins et halieutiques durables. Les interventions du gouvernement ont permis de constater une augmentation de la part du secteur de la pêche dans le PIB national des Seychelles. Ainsi, la contribution du secteur de la pêche au PIB national est passée de 6,68% en 2013 à 25% en 2020.

Schéma 11 : Valeur ajoutée du secteur de la pêche (en pourcentage du PIB)



Source : Données reçues des États membres de l'UA

Figurant parmi les points névralgiques de la biodiversité dans le monde, les Seychelles restent déterminées à trouver un équilibre entre la nécessité de se développer économiquement et celle de protéger son patrimoine naturel. La mise en œuvre du plan de cogestion de la pêche au piège et à la ligne du plateau de Mahé oriente les efforts visant à garantir un accès plus contrôlé à la pêche artisanale du pays. Fait remarquable, les Seychelles ont inscrit au registre public plus de 400.000 kilomètres carrés de leur zone économique exclusive (ZEE), ce qui représente 30 % de leurs zones de protection marine en mars 2020. Ce chiffre représente le triple de la cible 11 de la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, qui prévoit une protection marine de 10% et l'objectif 14 des Nations unies en matière de développement durable, qui prévoit une protection de 10 % des zones côtières et marines d'ici 2020.

À l'instar des Seychelles, un certain nombre de pays ont enregistré des performances élevées dans le secteur de la pêche, notamment une augmentation de la contribution du secteur au PIB national. Par exemple, le Togo a fait état d'une augmentation significative de la part du secteur de la pêche dans le PIB national, passant de 0,8 % en 2016 à 4,5 % en 2020. Toutefois, un certain

nombre de pays ont également fait part d'une baisse de la contribution du secteur de la pêche au PIB national. En Côte d'Ivoire, la valeur ajoutée du secteur de la pêche au PIB national a légèrement diminué, passant de 0,94 % en 2013 à 0,92 % en 2020. A Madagascar, le secteur de la pêche a enregistré une production totale de plus de 130.000 tonnes en 2014, soit une contribution d'environ 7% du PIB. Cette performance s'est maintenue pendant un certain temps en raison de la stabilité socio-politique du pays.



Objectif 7 : Économies et communautés respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique

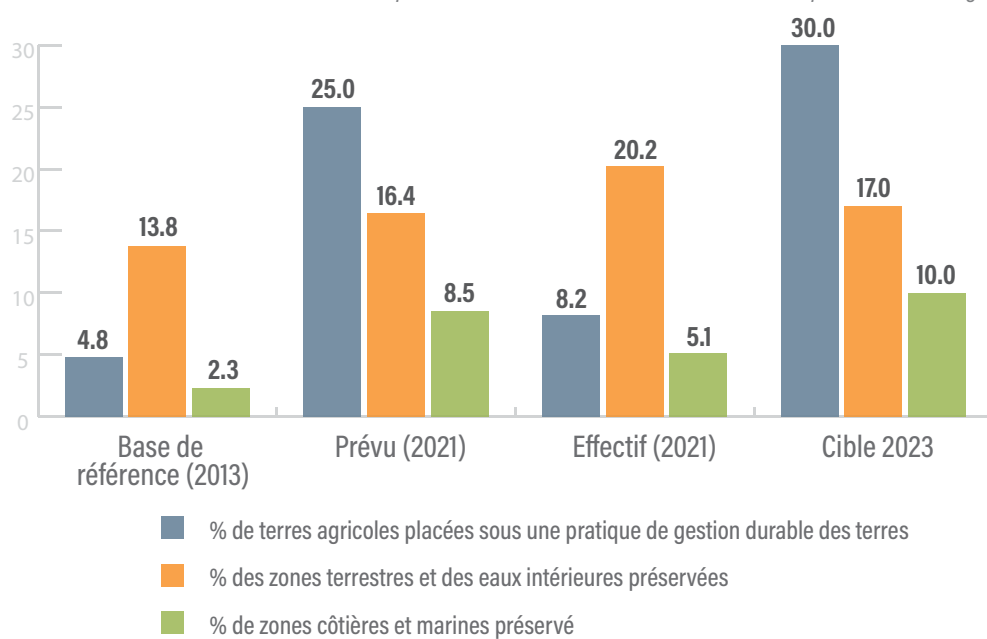
Alors que la performance globale de l'Afrique a été fixée à 64 % pour cet objectif, le continent a enregistré des performances variées parmi les trois indicateurs de base relatifs aux économies et communautés respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique. Une performance appréciable a été enregistrée en ce qui concerne le pourcentage des zones terrestres et des eaux intérieures préservées, qui est passé de 13,8 % à 20,2 %. Toutefois, le continent n'a pas atteint les objectifs fixés pour 2021 en ce qui concerne la préservation des zones côtières et marines et le pourcentage de terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres en raison de la lenteur de la mise en œuvre des politiques et des cadres de gestion durable des terres et d'adaptation au climat.

Au Burkina Faso, la superficie des terres agricoles consacrées à la conservation des eaux et des sols/à la défense et à la restauration des sols est passée de 790.638 hectares en 2013 à 892.846 hectares en 2020. Cette augmentation a été attribuée à la gestion durable des terres agricoles et à la préservation des zones de conservation. De même, le Togo a enregistré une augmentation de la superficie des terres agricoles faisant l'objet d'une gestion durable des terres, passant de 3,65 % en 2013 à 4,62 % en 2019. Cependant, une baisse a été observée au Sénégal, avec une réduction de 12,2% en 2013 à 11,19% en 2019.

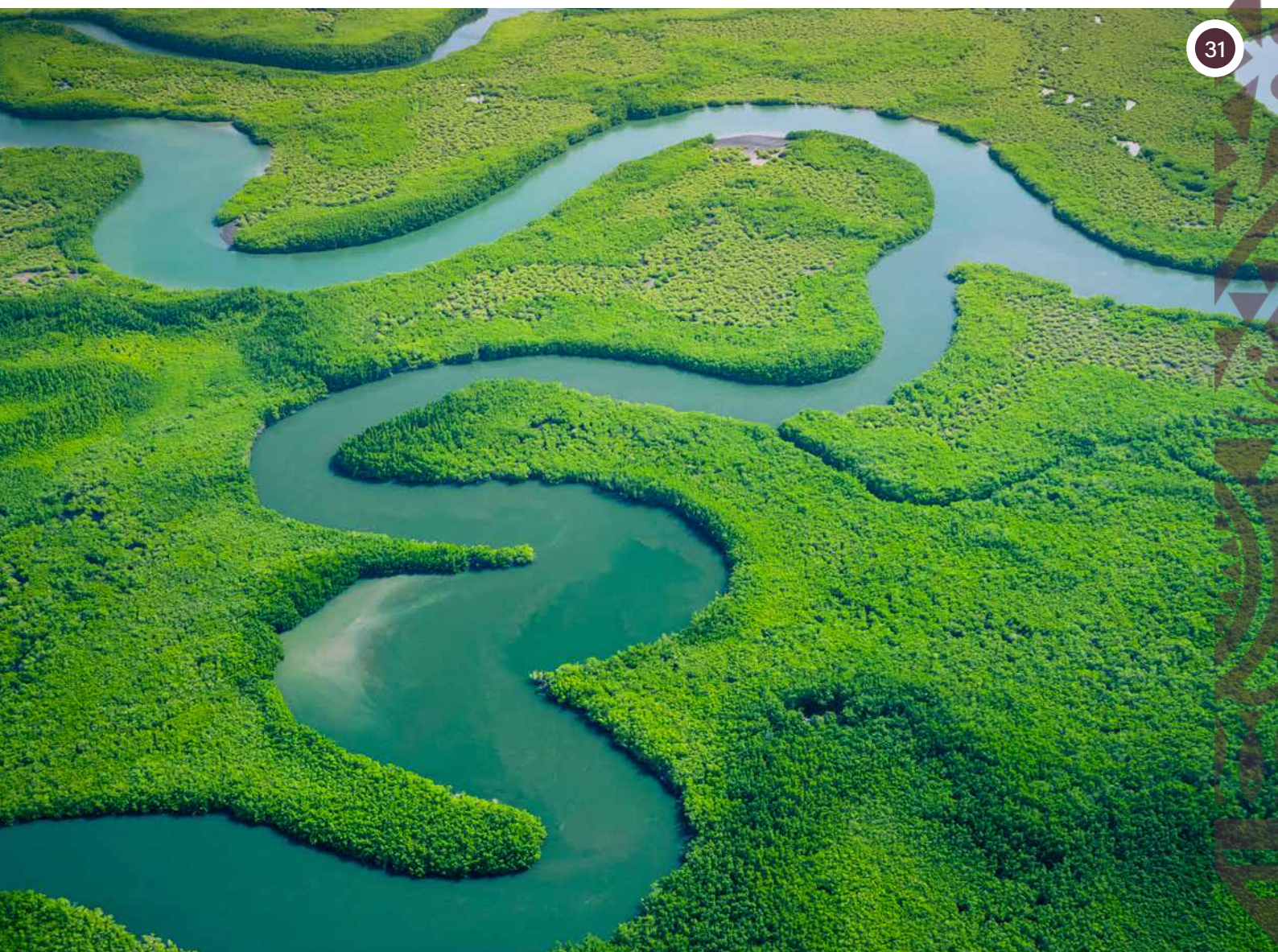
Le Kenya et le Togo ont enregistré des améliorations respectives de 2,8 % et 0,8 % du pourcentage de zones côtières et marines protégées. En outre, les zones terrestres et d'eaux intérieures préservées au Kenya sont passées de 13,2 % en 2013 à 16 % en 2019, marquant une amélioration de 2,8 %. Ces progrès sont dus aux interventions du gouvernement - notamment la réhabilitation et la protection des cinq grands châteaux d'eau du Kenya, à savoir l'Aberdares, le Cherangany, le Mau, le Mont Kenya et le Mont Elgon.

Les Seychelles participent à un financement innovant du climat en utilisant, entre autres, le Debt-For-Nature-Swap et tirent profit du financement de projets d'adaptation liés aux écosystèmes côtiers tels que les récifs coralliens et les mangroves. En outre, le pays continue de fournir des contributions nationales déterminées (CND) actualisées, conformément à son engagement envers la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Par ailleurs, l'archipel des Seychelles est reconnu internationalement comme un point névralgique de la biodiversité. À cet égard, les Seychelles ont été le premier pays de la région de l'océan Indien occidental à désigner une partie de son territoire océanique comme zone marine protégée. Le gouvernement attache également une importance particulière à la sécurité nationale de l'eau et à la cartographie de la demande en eau liée au développement économique et aux modes de consommation et de production durables. Ces efforts concertés ont contribué à une augmentation significative du pourcentage de zones côtières et marines protégées pour atteindre 30% dans les années 2020. En outre, ils constituent des piliers essentiels de l'économie résiliente et intelligente sur le plan climatique de la nation.

Schéma 12 : Gestion durable des terres et préservation des ressources naturelles en Afrique, en Pourcentage



Source : Données reçues des États membres de l'UA





Progrès vers la réalisation des objectifs de l'aspiration 2 : Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine

Résultat
Total
84%

Dans cette aspiration, l'Afrique envisage d'émerger comme un continent souverain, indépendant et autonome, uni vers la réalisation de sa pleine intégration économique et politique. L'intégration économique et politique induit une série de processus, notamment la libre circulation des personnes, la création d'institutions continentales et la pleine intégration économique.

Au cours de la période sous examen, le continent a enregistré quelques réalisations, principalement dans le domaine de l'intégration économique, où l'on a pu constater un engagement croissant des pays à faire avancer l'intégration continentale, comme en témoignent la signature de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) par tous les États membres de l'UA sauf un. Des efforts sont également déployés pour mettre en place des mécanismes financiers continentaux, moteurs essentiels de la transformation socio-économique. En outre, des performances variées ont été enregistrées sur plusieurs fronts, notamment le développement des infrastructures, la production d'énergie et la technologie numérique.



Objectif 8 : Afrique unie (fédérale ou confédérée)

32

La performance globale du continent dans la réalisation de l'objectif de création d'une Afrique unie est de 100 %, ce qui indique que l'Afrique est sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de 2023. La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) est une étape importante pour la réalisation d'un continent intégré et la mise en œuvre du programme de développement africain. La ZLECAf a été signée par 54 États membres de l'UA et ratifiée par 42 pays. Les échanges commerciaux au sein de la ZLECAf devaient initialement être lancés en juillet 2020 mais ont été reportés à janvier 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Les États membres ont signé plusieurs projets de loi pour assurer l'intégration effective de la ZLECAf. Il s'agit notamment des lois sur l'origine et sur les normes phytosanitaires. Au niveau continental, la mise en œuvre de la ZLECAf s'appuie sur la mise en place et l'opérationnalisation de quatre institutions de supervision, à savoir le Conseil des ministres, le Secrétariat de la ZLECAf, le Comité du commerce des biens et le Comité du commerce des services.

Au niveau national, plusieurs exemples étayent les progrès enregistrés au niveau continental. Ainsi, dans le cadre de l'intégration politique et économique de l'Afrique, le royaume d'Eswatini est un membre actif de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Actuellement, aucune barrière non tarifaire n'est signalée à l'encontre du pays qui a réussi à éliminer les barrières non tarifaires posées par le Zimbabwe en 2015. Des processus sont en cours pour éliminer les BNT posées par le Mozambique.

De même, le Ghana s'est engagé à éliminer toutes les BNT afin de faciliter le commerce. L'introduction du système de dédouanement portuaire informatisé dans le cadre du guichet unique a amélioré le délai de traitement des marchandises. Cela a permis d'accroître la transparence et de faciliter les échanges commerciaux au niveau des ports. En outre, le nombre des agences d'inspection dans les ports et aux postes de contrôle douanier situés le long du corridor de transit ghanéen a été réduit.

Les échanges commerciaux dans le cadre de l'accord de la ZLECAf n'ont pas encore commencé et aucune Barrière Non Tarifaire ne peut être signalée pour le moment. Cependant, aux niveaux de la CAE et du COMESA, 15 BNT et 9 BNT respectivement ont été signalées en juin 2021. Entre 2007 et 2021, 226 BNT ont été éliminées au niveau de la CAE tandis qu'une BNT a été éliminée en mars 2021 au niveau du COMESA. Les Seychelles sont toujours engagées dans des négociations avec les États membres de la ZLECAf afin d'obtenir de meilleurs accords en matière de commerce, de communication, de finance, de tourisme et de services liés aux voyages et au transport. Cela comporte d'autres domaines tels que la politique de concurrence, la propriété intellectuelle, le commerce électronique et les femmes entrepreneurs, pour lesquels les négociations restent à entamer.



Objectif 9 : Des institutions financières et monétaires continentales établies et fonctionnelles

L'Afrique a réalisé des progrès dans la mise en place d'institutions financières continentales pour soutenir l'intégration et le développement socio-économique du continent. Trois institutions clés ont été identifiées pour jouer un rôle central dans la mobilisation des ressources et la gestion du secteur financier africain, à savoir la Banque centrale africaine (BCA), la Banque africaine d'investissement (BAI) et le Fonds monétaire africain (FMA). Les gouverneurs des banques centrales ont finalisé et adopté l'alignement des critères de convergence macroéconomique avec le Programme de coopération monétaire africaine (PCMA).



Objectif 10 : Des infrastructures de classe internationale sur tout le continent

Le continent met un accent particulier sur le développement des infrastructures en tant que facteur clé pour stimuler et promouvoir l'intégration régionale, le commerce et la transformation économique. Le continent a enregistré une performance globale de 70 % en matière de construction d'infrastructures régionales et continentales reliant les pays africains et destinées à faciliter la circulation des personnes, des biens et des services. Bien que les performances relatives à la mise en œuvre de l'autoroute transafricaine et des tronçons manquants ainsi que du réseau des trains à grande vitesse ont stagné à 15 % et 10 % respectivement. L'Afrique a obtenu de très bons résultats dans d'autres domaines: l'engagement des États membres à adhérer et à mettre en œuvre toutes les mesures du SAATM (80 % des valeurs prévues pour 2021), le nombre de mégawatts ajoutés au réseau national (193 % des valeurs prévues pour 2021) et la proportion de la population utilisant des téléphones portables (91 % des valeurs prévues pour 2021).

Autoroute transafricaine et tronçons manquants

L'autoroute transafricaine est l'un des projets prioritaires du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Le projet a pour but de développer le réseau routier, reliant ainsi diverses parties de l'Afrique par dix routes : Lagos (Nigeria) - Mombasa (Kenya), N'Djamena (Tchad) - Djibouti, Le Caire (Egypte) - Cape Town (Afrique du Sud), entre autres. Cette connectivité vise à améliorer la libre circulation des personnes et des marchandises à travers le continent afin de renforcer les liens économiques, politiques et sociaux entre les pays et les régions. Les États membres de l'Union africaine sont en train de procéder à la réalisation des tronçons manquants dans leurs zones géographiques respectives, bien qu'ils enregistrent des niveaux variés de mise en œuvre.

Partant des performances des États membres en matière de mise en œuvre des cinq étapes de la préparation nationale pour la réalisation des tronçons manquants de l'autoroute transafricaine, la performance globale du continent est passée de 8,12 % en 2013 à 19,38 % en 2021, bien qu'elle soit loin de la valeur cible de 81,6 % prévue pour 2021.

Au cours de la période considérée, l'Égypte a enregistré des progrès de 20 % dans la réalisation de ce segment national du tronçon manquant de la route transafricaine. Le réseau routier est un instrument clé pour l'Égypte afin de renforcer l'intégration régionale et promouvoir le commerce avec les pays voisins. De même, le Kenya a donné la priorité au développement des réseaux routiers desservant la route transafricaine dans le cadre du plan national à moyen terme (PMT III). En 2020, le Kenya a finalisé 80 % du tronçon manquant de la route transafricaine au Kenya, ce qui représente une avancée notable par rapport aux 30 % de 2013. Ces progrès sont le fruit de l'engagement du gouvernement à développer des infrastructures efficaces et efficientes, comme en témoigne l'expansion nationale des programmes routiers visant à améliorer la connectivité nationale et régionale, à stimuler la productivité rurale et à réduire la congestion urbaine.

L'Éthiopie a enregistré un taux d'achèvement de 100 % dans la réalisation du tronçon manquant de l'autoroute transafricaine, grâce à l'achèvement de la construction du chemin de fer Éthiopie-Djibouti et à l'achèvement de la connexion routière avec le Soudan, le Kenya, la Somalie et Djibouti. La Côte d'Ivoire a atteint un taux d'achèvement de 20% en 2020 dans la réalisation du tronçon manquant de la

route transafricaine, par rapport à un taux d'achèvement de 18% en 2018. Le taux d'achèvement au Sénégal a atteint 60% en 2020, en raison de la finalisation du corridor côtier Dakar (Sénégal) - Abidjan (Côte d'Ivoire) qui s'étend de Dakar à Abidjan, en passant par la Gambie, la Guinée-Bissau, la Guinée, la Sierra Leone et le Liberia.

La BAFd a contribué à faire progresser le développement des infrastructures en Afrique. Les engagements en faveur des infrastructures ont totalisé plus de 10 milliards de dollars E-U rien qu'au cours des six dernières années - la plupart des financements étant destinés aux transports, à l'énergie, aux finances, aux TIC. Les projets d'infrastructures routières soutenus par la Banque ont construit ou réhabilité plus de 10 000 km de routes au cours de la période 2015 - 2020. Au total, ces investissements ont permis à 69 millions d'Africains de bénéficier d'un meilleur accès aux transports..

Réseau africain intégré de trains à grande vitesse

Plusieurs mesures ont été mises en place pour promouvoir la préparation nationale en vue de la réalisation du réseau africain intégré de trains à grande vitesse. Certaines étapes permettant de définir l'état de préparation national incluent l'élaboration d'une stratégie nationale pour la participation au Réseau africain intégré de trains à grande vitesse, la mise en place de dispositifs de coordination et l'élaboration d'un plan de mobilisation des ressources. Le résultat au niveau continental concernant l'état de préparation à la mise en œuvre a été enregistré à 12,3 % en 2021. Cette progression, bien que très inférieure à la valeur cible de 100 % pour 2021, est attribuée aux efforts déployés par certains pays. Par



exemple, le Sénégal a enregistré un taux d'achèvement de 43 % du réseau africain intégré de trains à grande vitesse, tandis que le Kenya a fait progresser la part de la voie ferrée de 5 % à 50 % pour le transport de marchandises depuis le port de Mombasa. Cet engagement est concrétisé, en partie, par la construction d'une voie ferrée à écartement normal de 934 km de long, de Mombasa à Malaba. La phase 1 (Mombasa-Nairobi) et la phase 2A (Nairobi-Naivasha) sont terminées. La phase 2B (Naivasha-Kisumu) et la phase 2C (Kisumu)- Malaba) restent à réaliser.

Marché unique du transport aérien africain

L'Afrique a réalisé d'importants progrès dans la signature de l'engagement solennel visant à créer un marché unique du transport aérien dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir la libre circulation des personnes et des biens sur le continent. A fin 2020, 35 pays, représentant 64 % de l'ensemble des États membres de l'Union africaine, ont signé l'engagement solennel à adhérer au marché unique du transport aérien africain (SAATM). Ces pays sont les suivants : Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cap-Vert, Cameroun, République centrafricaine, Congo, Côte d'Ivoire, Tchad, République démocratique du Congo, Égypte, Éthiopie, Guinée équatoriale, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Mali, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Afrique du Sud, Togo, Zambie et Zimbabwe. En outre, 20 États membres de l'UA ont signé le Mémorandum de mise en œuvre pour l'opérationnalisation du SAATM. Il s'agit du Botswana, du Burkina Faso, du Cap-Vert, de la République centrafricaine, du Tchad, du Congo, de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, de l'Eswatini, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, du Liberia, du Mali, du Mozambique, du Niger, du Nigeria, du Rwanda, de la Sierra Leone et du Togo.

Mégawatts supplémentaires pour le réseau national

Les États membres de l'UA accordent une grande importance à l'augmentation de la production d'énergie et à une distribution efficace en vue de la croissance et de la transformation socio-économique. Dans cette optique, des efforts sont actuellement déployés pour élaborer un plan directeur continental de transport d'énergie, avec la participation de tous les pools énergétiques. Ce plan directeur permettra de coordonner la production et la distribution de l'énergie en Afrique. Par ailleurs, le continent a connu une augmentation sensible de la production d'électricité dans son ensemble, passant de 16.144 mégawatts en 2013 à 31.690 en 2021. De même, les États membres de l'UA ont considérablement augmenté le nombre de mégawatts de leurs réseaux nationaux. Par exemple, le Sénégal a ajouté 234.5 mégawatts tandis que le Rwanda et la Sierra Leone ont respectivement ajouté 238.4 et 67 mégawatts d'électricité à leur réseau national au cours des deux dernières années. L'Égypte et la Côte d'Ivoire ont

enregistré une augmentation de 3.140 et 275 mégawatts d'électricité respectivement au cours de la même période. Le Soudan et Djibouti sont reliés à des réseaux électriques qui importent de l'électricité à partir de l'Éthiopie. En outre, la construction de l'autoroute de l'électricité entre l'Éthiopie et le Kenya est à un stade avancé. L'augmentation de la production d'électricité s'explique par diverses actions, notamment l'augmentation des investissements dans des projets d'énergie renouvelable pour soutenir le développement industriel, entre autres.

Les efforts des partenaires au développement, tels que la BAfD, contribuent largement à accroître la production d'énergie dans plusieurs États membres de l'UA. Par exemple, au Maroc, la Banque soutient les centrales solaires NOOR Ouarzazate II et III dans le but d'augmenter la production d'énergie renouvelable. L'ensemble du complexe NOOR Ouarzazate vise une capacité de 580 MW et sera, une fois achevé, l'une des plus grandes centrales solaires à concentration du monde. Sachant que 99 % de la population marocaine a déjà accès à l'électricité, le projet vise à réduire la dépendance aux combustibles fossiles et à aider le Maroc à respecter ses engagements en matière de changement climatique.

Population utilisant un téléphone mobile

En Afrique, le pourcentage de la population utilisant un téléphone portable est passé de 39,8 % en 2013 à 68,8 % en 2021, soit une performance de 91 % par rapport à la cible fixée pour 2021. Dans l'ensemble, la plupart des pays ont affiché des augmentations remarquables dans ce domaine. Ainsi, le Togo a enregistré un bond significatif de la proportion de la population utilisant des téléphones mobiles, passant de 55,87 % en 2013 à 83,59 % en 2020. En Ouganda, le pourcentage de ménages possédant un téléphone portable est passé de 55,7 % en 2013 à 74,0 % en 2020, tandis qu'en Namibie, le pourcentage de la population utilisant un téléphone portable a augmenté de 52,6 % en 2013 à 93 % en 2020. De la même manière, 74 % de la population tchadienne utilise un téléphone mobile. Cependant, quelques pays ont connu une tendance à la baisse. Par exemple, la proportion de la population du Liberia utilisant des téléphones mobiles a baissé de 60 % en 2013 à 57 % en 2019. Le Lesotho et l'Eswatini ont également enregistré des réductions de la proportion de la population utilisant des téléphones portables.

En Zambie, la proportion de ménages possédant au moins un téléphone mobile est passée de 71,2 % en 2013 à 100 %. Cela est dû à l'augmentation des investissements dans les TIC, qui a entraîné l'extension du réseau mobile à des zones auparavant mal desservies.



Pourcentage de la contribution des TIC au PIB

L'Afrique est en train de prendre diverses mesures pour saisir les opportunités que présentent la quatrième révolution industrielle et les tendances liées aux TIC, notamment dans le contexte de la pandémie de Covid-19, afin d'accélérer la relance économique et la croissance qui en résultera. À cet égard, le suivi de la contribution des TIC au PIB revêt une importance particulière en Afrique.

Au cours de la période sous examen, l'Afrique a connu une augmentation de la contribution des TIC au PIB, passant de 5,12 % en 2013 à 7,23 % en 2020. Par exemple, conformément aux objectifs de la politique nationale en matière d'infrastructures des TIC, les Seychelles ont procédé au déploiement de leur premier câble sous-marin - le Seychelles East Africa Submarine cable (SEAS) - qui est relié à Dar-es-Salaam, en Tanzanie. Le déploiement du SEAS a stimulé l'utilisation de l'internet, notamment grâce à la baisse du prix du gigaoctet et à l'augmentation de la vitesse de l'internet. Cela a également conduit à la création de nombreuses entreprises et à l'utilisation de la plate-forme pour la prestation de services par le secteur privé et le gouvernement. Par conséquent, la contribution des TIC au PIB est passée de 8 % à 13 % entre 2013 et 2021.



Progrès Vers la réalisation des objectifs de l'aspiration 3 : Une Afrique de la bonne gouvernance, de la démocratie, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit

Résultat Total
42%

L'Afrique s'est engagée à approfondir la culture de la bonne gouvernance, à renforcer les valeurs démocratiques, l'égalité des genres, le respect des droits de l'homme, la justice et à faire respecter l'État de droit. Cet engagement est essentiel pour faire de l'Afrique un lieu où tous les citoyens jouissent de la liberté fondamentale et du droit de participer au développement du continent. À cette fin, l'adhésion totale aux instruments africains relatifs aux droits de l'homme, y compris la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et les protocoles associés, et le respect de ces instruments sont des conditions préalables. En outre, et compte tenu du fait qu'elles constituent le fondement de la bonne gouvernance, l'Afrique accorde une grande importance à la mise en place d'institutions capables de concevoir et de mettre en œuvre des processus inclusifs et de favoriser l'émergence d'un leadership démocratique et transformateur à tous les niveaux.



Objectif 11 : Les valeurs, les pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit sont pleinement ancrés

Le continent a continué à faire preuve de son engagement inébranlable à ancrer les valeurs et pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, la justice et l'État de droit. Cela se manifeste, en partie, par l'application de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG). La Charte définit des principes et des engagements pour les États membres de l'UA afin de promouvoir et de consolider la gouvernance démocratique en Afrique. Afin d'affirmer leur engagement envers les objectifs et les dispositions de la CADEG, les États membres sont tenus de signer, de ratifier, d'intégrer, de mettre en œuvre et de rendre compte des mesures d'ordre législatif ou autres mesures appropriées prises en vue de rendre effectifs les principes et les engagements énoncés dans la Charte (article 49).

Si les performances varient selon les paramètres de mesure, le continent a réalisé, dans l'ensemble, des résultats assez élevés et nettement meilleurs que ceux obtenus en 2019. Par exemple, le nombre de personnes pensant qu'il existe des mécanismes et des institutions de contrôle efficaces permettant de demander des comptes à leurs dirigeants, a augmenté de 19 % en 2013 à 31 % en 2021. Une tendance similaire a été enregistrée pour le nombre de personnes qui perçoivent l'existence d'une liberté effective de la presse, qui est passé de 8 % en 2013 à 30 % en 2021. Enfin, un plus grand nombre de personnes pensent que les processus électoraux ont donné lieu à des élections libres, équitables et transparentes. Leur nombre est passé de 22 % en 2013 à 35 % en 2021.

Mesure dans laquelle la Charte africaine de la démocratie a été intégrée dans les législations nationales Le continent a continué à faire preuve de son engagement inébranlable à ancrer les valeurs et pratiques démocratiques, les principes universels des droits de l'homme, la justice et l'État de droit. Cela se manifeste, en partie, par l'application de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG). La Charte définit des principes et des engagements pour les États membres de l'UA afin de promouvoir et de consolider la gouvernance démocratique en Afrique. Afin d'affirmer leur engagement envers les objectifs et les dispositions de la CADEG, les États membres sont tenus de signer, de ratifier, d'intégrer, de mettre en œuvre et de rendre compte des mesures d'ordre législatif ou autres mesures appropriées prises en vue de rendre effectifs les principes et les engagements énoncés dans la Charte (article 49). Les États membres doivent dépasser le stade de la signature et de la ratification pour passer à la mise en œuvre effective et aux actions pouvant mener aux résultats escomptés de la Charte.

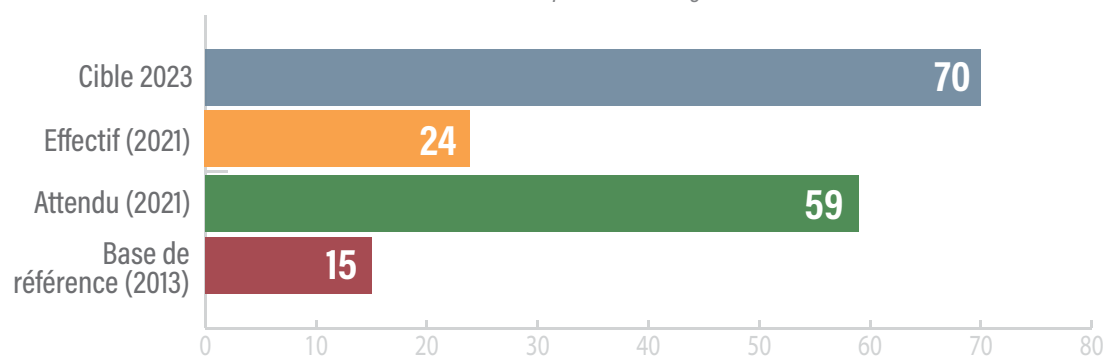
Si les performances ont varié selon les paramètres de mesure, dans l'ensemble, le continent a obtenu des résultats assez élevés et nettement supérieurs à ceux réalisés en 2019. Par exemple, une augmentation a été enregistrée dans le nombre de personnes qui pensent qu'il existe des mécanismes et des institutions de contrôle efficaces permettant de demander des comptes à leurs dirigeants, qui est passé de 19 % en 2013 à 31 % en 2021. Une tendance similaire a été enregistrée pour le nombre de personnes qui pensent que la liberté de la presse existe, qui est passé de 8 % en 2013 à 30 % en 2021. En outre, le pourcentage de personnes qui estiment que les processus électoraux ont donné lieu à des élections libres, équitables et transparentes est passé de 22 % en 2013 à 35 % en 2021, bien qu'il soit inférieur à la valeur cible de 60 % pour 2021. Le continent a également enregistré des résultats satisfaisants en ce qui

concerne les progrès réalisés dans l'intégration de la Charte africaine de la démocratie. En 2021, 85 % des 55 États membres de l'UA ont signé la Charte et 60 % sont encore allés plus loin en procédant à sa ratification.

Faire des valeurs et pratiques démocratiques la norme

De nombreux pays africains s'efforcent de promouvoir la bonne gouvernance, les valeurs et les pratiques démocratiques, comme en témoigne la progression des indicateurs de performance pertinents, notamment les mécanismes de contrôle, la liberté d'expression, les élections libres et équitables et l'application de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance (CADEG). Cela nécessite de traduire la Charte en étapes de mise en

Schéma 13 : Pourcentage de personnes qui pensent qu'il existe des mécanismes efficaces et des institutions de contrôle pour demander des comptes à leurs dirigeants



Source : Données reçues des États membres de l'UA

œuvre pratiques et concrètes, avec l'intégration de valeurs et de pratiques démocratiques qui sont (re)produites et conservées en tant que normes, puis intégrées dans les processus électoraux. Vous trouverez ci-dessous des cas spécifiques tirés principalement de rapports nationaux montrant les progrès réalisés dans ces domaines.

Dans le domaine des mécanismes de contrôle, tous les pays ont indiqué qu'ils avaient mis en place des institutions et des mesures de contrôle et de reddition des comptes. Les plus importantes sont les institutions d'audit qui jouent un rôle important dans la garantie de la responsabilisation des autorités, l'application des lois et l'équilibre des pouvoirs exécutif et législatif. Cependant, la perception des citoyens de l'efficacité des institutions de contrôle à demander des comptes à leurs dirigeants varie selon les pays. Par exemple, le Zimbabwe et l'île Maurice ont enregistré des valeurs de 55% et 75,1% respectivement en 2020, par rapport à 45,4% en 2018 pour le Burkina Faso et 26,1% en 2017 pour le Sénégal.

Outre les mécanismes et institutions mis en place par les pays pour assurer le contrôle de la responsabilité dans la

gestion des affaires publiques, les pays africains ont également pris des mesures progressives visant à promouvoir la liberté de la presse ainsi que d'autres initiatives pour améliorer l'accès des citoyens à l'information. En effet, 18 pays africains ont adopté en 2021 une législation sur l'accès à l'information (ATI) et des codes de la presse : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Kenya, Liberia, Malawi, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Seychelles, Soudan du Sud et Togo. En outre, les pays africains ont renforcé leurs processus de planification du développement national grâce à la liberté de la presse et au droit des citoyens à l'information. Par exemple, la Sierra Leone a enregistré des progrès constants dans la promotion de l'accès public à l'information, avec le soutien d'une Commission du droit d'accès à l'information (CDAI) opérationnelle créée en 2014.

De même, la proportion de la population qui estime qu'il y a une liberté de la presse et celle qui pense que les élections sont libres, équitables et transparentes varient selon les pays. Par exemple, alors que le Rwanda a enregistré 77 % et 92 % respectivement pour ces deux indicateurs, le Lesotho a comptabilisé 49 % et 50 % respectivement en 2020. En

Ouganda, au Sénégal, le pourcentage de la population qui estimait qu'il y avait une liberté de la presse en 2020 était respectivement de 70%, et 90% respectivement, alors qu'au Ghana et en Ethiopie, le pourcentage était de 72% et 50% respectivement.

Concernant les pratiques démocratiques et les élections libres et équitables, de nombreux gouvernements africains ont amélioré la démocratie électorale et la régularité des élections. Au Sénégal, des études réalisées en 2017 sur la perception de la gouvernance, de la paix et de la sécurité par la population montrent que 68,1% des personnes âgées de 18 ans et plus ont une bonne appréciation du fonctionnement de la démocratie dans le pays. La proportion de la même tranche d'âge au Burkina Faso qui estime que des élections libres et transparentes sont respectées est estimée à 74,8% en 2018. Ce résultat est largement attribué aux importantes réformes qui ont permis au pouvoir judiciaire de se séparer de l'exécutif et d'offrir des garanties aux juges pour exercer librement leurs fonctions.

Aux Seychelles, des progrès remarquables ont été réalisés en matière de bonne gouvernance au cours des cinq dernières années. Cela se traduit notamment par des débats politiques plus ouverts et participatifs. À la suite des élections parlementaires de 2016, de nouvelles lois ont été adoptées, des efforts accrus ont été déployés pour lutter contre la corruption, et de nombreuses institutions et organisations de la société civile ont été créées pour plaider en faveur d'une plus grande protection et d'une meilleure éducation en

matière de droits de l'homme, de transparence et de responsabilité. Le Ghana a signé et ratifié la CADEG respectivement en janvier 2008 et en septembre 2010. Depuis lors, le pays a organisé avec succès trois élections et a également adopté la loi sur le droit à l'information de 2019 (loi 989). Cela a conduit à la création de la Commission et du Secrétariat du droit à l'information en 2020. Le Kenya a signé la CADEG en 2008 et l'a ratifiée en janvier 2021. Le gouvernement a intégré la Charte dans la Constitution du Kenya de 2010, qui reprend les valeurs et les principes de la démocratie dans le chapitre 2, ainsi que le leadership et l'intégrité dans le chapitre 6. Le gouvernement a par ailleurs intégré les principes de la Charte dans sa législation et ses politiques électorales. Le gouvernement a également mis en place des institutions de défense des droits de l'homme en vue de promouvoir les droits de l'homme et de suivre la mise en œuvre des normes en la matière par l'État.

Cependant, des défis persistent dans tous les pays dans des domaines tels que l'égalité d'accès au vote, l'autorisation pour les organes internationaux et régionaux d'observer les élections ainsi que le degré de satisfaction des citoyens sur le "modus operandi" des élections. En Tunisie, par exemple, les élections présidentielles, législatives et municipales se déroulent sous la supervision de l'Instance supérieure indépendante pour les élections. Pourtant, les observateurs internationaux et indépendants ont souligné l'insatisfaction des citoyens à l'égard des élections législatives tenues le 26 octobre 2014 et le 6 octobre 2019.



Objectif 12 : Des institutions compétentes et un leadership transformé en place à tous les niveaux

L'existence et la pérennisation d'institutions compétentes ainsi qu'un leadership transformateur à tous les niveaux, attesté par un service public efficace, réactif, responsable et exempt de corruption, sont d'autres facteurs essentiels à la transformation du continent. Le résultat continental calculé à partir de la performance globale de la gouvernance" (MAEP, 2019), montre une faible performance. En outre, les données reçues des États membres de l'UA révèlent que la proportion de personnes ayant déclaré avoir versé un pot-de-vin à un agent public au moins une fois ou s'être vu demander un pot-de-vin au cours des douze mois précédents est passée de 9,5 % en 2013 à 31,4 % en 2021. Cette contreperformance appelle à redoubler d'efforts pour renforcer l'opérationnalisation des normes de la Convention de l'UA sur la prévention et la lutte contre la corruption (CUAPC) et de la Charte africaine des valeurs et principes de la fonction publique et de l'administration (CAVPPSA) dans la gestion des affaires publiques.

Nonobstant la faible performance au niveau continental, de nombreux pays africains ont mis en place des mesures législatives et réglementaires pour créer et pérenniser des institutions fortes et un leadership transformateur à tous les niveaux. Au Ghana, le pourcentage de personnes ayant déclaré avoir versé un pot-de-vin à des agents publics est passé de 31,6 % en 2013 à 29,9 % en 2017. Alors que les zones urbaines ont enregistré une baisse de la proportion de personnes ayant déclaré



payer des pots-de-vin, les zones rurales ont enregistré une augmentation, passant de 25,1 % à 26,1 % sur la même période. Les principales actions entreprises par le gouvernement du Ghana pour endiguer la corruption comprennent la création du bureau du procureur spécial, ainsi que la mise en œuvre de la loi sur le droit à l'information et de la loi sur les lanceurs d'alerte. Le Sénégal a pris une série de mesures pour rationaliser et optimiser la prestation des services publics

par l'introduction d'une approche de gestion axée sur les résultats (GAR) à tous les niveaux de l'administration publique et la centralisation du système de gestion des données des agents publics du pays. Au Burkina Faso, le pourcentage de personnes ayant déclaré avoir versé un pot-de-vin à un agent public au moins une fois ou s'être vu demander un pot-de-vin au cours des douze mois précédents s'élevait à 2,2 % en 2018. L'indice de perception de la corruption (IPC) qui classe les pays en fonction de leur degré de corruption ressenti est passé de 38 % en 2013 à 40 % en 2020. Madagascar a progressé de neuf places sur l'IPC et a été classé 149 -ème sur 180 pays en 2020 par rapport à 2019. La Sierra Leone a également enregistré des progrès remarquables en progressant de 10 places, passant de 129 -ème en 2017 à 119 -ème en 2019.





Progrès vers la réalisation des objectifs de l'aspiration 4 : Une Afrique stable et pacifique

Résultat
Total
63%

L'Afrique s'est engagée à mettre en place et à opérationnaliser des mécanismes de prévention et de règlement pacifique des conflits à tous les niveaux. Cet engagement est sous-tendu par des principes qui privilégient une prévention et un règlement des conflits basés sur le dialogue et qui encouragent une culture de la paix et de la tolérance au sein de la population africaine, y compris chez les enfants et les jeunes. Dans cette aspiration, l'Afrique place la paix comme une condition préalable à la croissance et au développement.

Un résultat de performance total de 73% a été enregistré, grâce notamment à une réduction significative du nombre de décès liés aux conflits, à une baisse du nombre de conflits armés et à l'existence de conseils de paix nationaux dans les États membres de l'UA.



Objectif 13 : La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées

Le Continent a poursuivi le renforcement de ses performances positives en matière de préservation et de rétablissement de la paix et de la sécurité, comme en témoigne la baisse significative du nombre de décès liés à des conflits armés et de ceux résultant de différends et d'intolérances d'ordre religieux ou ethnique. En 2020, les résultats regroupés des analyses des rapports de 15 pays enregistrent 44 décès liés aux conflits (pour 100.000 personnes) par rapport à 202 en 2013. Ce résultat montre également que l'objectif de 121 pour 2021 et celui de 101 décès liés à des conflits pour 2023 ont été dépassés. Cette excellente performance est attribuée à diverses actions des États membres de l'UA. Parmi ces mesures clés, il convient de citer les initiatives axées sur le dialogue inclusif qui mettent l'accent sur la prévention et la gestion des conflits, en encourageant les efforts des multiples parties prenantes que sont les chefs religieux, les femmes et les jeunes, et en tirant parti des systèmes d'alerte précoce.

Si les progrès sont reconnus au niveau continental, certains pays ont enregistré une augmentation du nombre de décès liés aux conflits. Par exemple, depuis 2015, le Burkina Faso a rencontré des problèmes sécuritaires en raison d'attaques terroristes. Sur la période 2015 à 2019, le nombre de décès dans le pays liés à des attaques terroristes a été estimé à 4 pour 100.000 habitants. De même, le nombre d'attaques terroristes s'est élevé à 584, dont 425 pour la seule année 2019. Ces attaques ont causé des pertes en vies humaines au sein de la population civile et des déplacements internes de personnes à cause des conflits. Cette situation a non seulement affecté les actions de développement dans le pays, mais a également augmenté le coût des interventions de développement et compromis la cohésion sociale, fondement du développement inclusif et durable. Au Tchad, dans sa quête de paix, de sécurité et de stabilité, le gouvernement a mis l'accent sur le renforcement de l'unité nationale par la promotion d'une culture de la paix, des valeurs civiques et de la cohésion nationale. En outre, l'accent a été mis sur le renforcement de la bonne gouvernance et de l'État de droit, la sécurité étant considérée comme l'un des facteurs clés du développement.





Objectif 14 : Une Afrique stable et pacifique

La période couverte par le rapport a coïncidé avec la campagne continentale " Faire taire les armes " menée en 2020 en vue de promouvoir une Afrique stable et pacifique, caractérisée par l'absence de conflits armés au sein des États membres de l'UA et entre eux. Au cours de la période considérée, le continent a enregistré une réduction de 59 % du nombre de conflits armés, pour un objectif attendu de 100 % de réduction à partir de 2020. Les deux dernières années du premier plan décennal de mise en œuvre offrent à l'Afrique l'occasion de consolider les progrès réalisés dans le domaine de la paix et de la stabilité. Il s'agira, entre autres, d'entretenir une culture de la paix et de la tolérance, et de tirer parti de la diversité de l'Afrique pour favoriser l'harmonie et renforcer la transformation socio-économique.

Des progrès ont été réalisés en ce qui concerne la réduction d'un certain nombre de conflits armés au cours des dix dernières années. Par exemple, le Royaume d'Eswatini est un modèle de paix dans la région depuis son indépendance en 1968, principalement en raison de l'absence de conflits armés, que ce soit entre le gouvernement et les citoyens ou entre les citoyens eux-mêmes. Eswatini est l'un des pays les plus pacifiques d'Afrique, classé 72ème sur 163 États et territoires indépendants, selon le rapport 2019 de l'indice mondial de la paix (GPI) publié par l'Institute for Economics and Peace. Les efforts déployés par le gouvernement pour améliorer les mesures de transparence et de reddition des comptes ainsi que les faibles niveaux de corruption ont contribué à une paix et une stabilité durables dans le pays. La Sierra Leone est un exemple de pays en transition entre un conflit armé et le maintien d'une cohésion pacifique. En 2020, le pays était classé au 46 -ème rang de l'indice mondial de la paix. Le parcours réussi du pays pour sortir de la fragilité vers la résilience et le développement durable a franchi une nouvelle étape en décembre 2020, lorsqu'il a finalement été retiré de l'ordre du jour officiel de la réunion de la Commission de consolidation de la paix des Nations unies. Hormis quelques tensions liées aux élections, la Sierra Leone n'a enregistré aucun conflit armé au cours de la période sous examen.

42

Dans certains pays, cependant, le nombre de conflits a augmenté au cours de la période considérée. Au Niger, par exemple, les régions de Diffa et de Tillabéri ont été les plus touchées par l'insécurité civile croissante caractérisée par des batailles, des violences contre les civils et des attentats. Malgré cette situation, le Niger a développé une capacité de résilience en s'efforçant de préserver le territoire contre les groupes terroristes. Par exemple, le gouvernement consacre en moyenne 17% de son budget national à la défense et à la sécurité.



Objectif 15 : Une Architecture africaine de Paix et de Sécurité entièrement fonctionnelle et opérationnelle

Afin de garantir une architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) pleinement fonctionnelle et opérationnelle, un objectif a été fixé dans le premier plan décennal de mise en œuvre pour que tous les États membres de l'UA établissent un conseil national de paix d'ici 2016. Les conseils de paix sont censés servir de plateformes APSA pour les mesures de prévention et de médiation visant à éviter et/ou à résoudre les conflits entre partis politiques, groupes ethniques et groupes religieux. Bien que l'échéance soit dépassée depuis longtemps, le continent a enregistré des progrès avec 76 % des États membres de l'UA ayant signalé la création de conseils de paix nationaux. Le résultat total de 60 % pour 2021 dénote une baisse par rapport à la performance de 2019, qui s'explique principalement par l'augmentation du nombre de pays ayant présenté un rapport au cours de la période considérée par rapport à 2019. Les résultats obtenus en 2021 démontre la nécessité de mettre l'accent sur l'accélération de la mise en place et, par la suite, de la préservation de ces conseils nationaux pour la paix, et d'éviter un scénario dans lequel ils deviennent dysfonctionnels.

La plupart des pays africains ont mis en place des mécanismes institutionnels pour prévenir, gérer et régler les conflits internes et externes et maintenir une paix durable. Par exemple, le Ghana a créé son Conseil national pour la paix en 2011. Le Conseil, qui est représenté dans toutes les régions, a joué un rôle essentiel pendant les années électorales en organisant des réunions pour que les dirigeants et les porte-drapeaux des partis politiques signent des pactes avant les élections. À Madagascar, le gouvernement a mis en place un certain nombre d'institutions, à savoir le Médiateur de la République, Défenseur du peuple et le Conseil pour la réconciliation nationale malgache, afin de garantir la paix et la sécurité dans le pays. Au Niger, la Haute Autorité à la Consolidation de la paix est placée sous la tutelle de la Présidence de la République et joue un rôle déterminant depuis 1955 dans le suivi de la mise en œuvre des accords de paix et autres protocoles additionnels.

Le Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique réunit chaque année de nombreux chefs d'État et de gouvernement africains, des partenaires internationaux, ainsi que de multiples intervenants en matière de paix et de sécurité. Lancé en décembre 2014 à Dakar, il est devenu une plateforme essentielle réunissant les acteurs clés engagés

dans la sécurité et la paix sur le continent africain. Nonobstant la nécessité d'établir un Conseil national pour la paix opérationnel, Eswatini a enregistré une augmentation significative du nombre des dialogues au niveau national dans le but de renforcer la cohésion sociale, passant de 2 en 2013 à 6 en 2021. L'Eswatini s'efforce également de mettre en place des mécanismes complémentaires de règlement pacifique des conflits favorisant le développement d'une culture de la paix chez les enfants par l'intégration de l'éducation à la paix dans tous les programmes scolaires.

En plus d'un conseil national pour la paix, le Rwanda dispose d'un Umushyikirano, qui est un conseil national de dialogue, tel que prévu par la Constitution. Le Rwanda organise également des retraites nationales du leadership chaque année ainsi que des dialogues complémentaires pour renforcer la paix, l'unité et la réconciliation tels que les dialogues Ndi Umunyarwanda. Ces dialogues visent également à renforcer les domaines de défense mutuelle et de coopération militaire en encourageant la signature de protocoles d'accord sur la paix et la sécurité par l'intermédiaire des ambassades du Rwanda et la participation à des missions internationales de maintien de la paix (plus de 5.335 personnes) en République centrafricaine, au Soudan du Sud et au Mozambique.





Progrès vers la réalisation des objectifs de l'aspiration 5 : Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées

Résultat
Total
45%

L'Afrique attache de l'importance aux valeurs et aux idéaux qui sous-tendent le panafricanisme. En conséquence, le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 met un accent particulier sur l'ancrage des idéaux panafricains dans les programmes scolaires et la promotion des atouts culturels panafricains tels que le patrimoine, le folklore, les langues, la musique, le théâtre et la littérature auprès des enfants scolarisés. L'aspiration du continent à la renaissance culturelle est soutenue par des instruments politiques, tels que la Charte pour la renaissance culturelle africaine, qui considère que "l'unité de l'Afrique trouve son fondement avant tout dans son histoire".



Objectif 16 : La Renaissance culturelle africaine est prééminente

Le thème annuel de l'Union africaine pour 2021 était "Arts, culture et patrimoine" : Les leviers pour construire l'Afrique que nous voulons" L'UA accorde une importance particulière à une renaissance culturelle africaine en tant que catalyseur essentiel pour exploiter de manière optimale la diversité de l'Afrique et pour une coexistence pacifique et harmonieuse. Le continent a obtenu un résultat de 45 % par rapport à l'objectif (23 %) relatif au contenu des programmes d'enseignement sur la culture, les valeurs et les langues africaines autochtones dans les écoles primaires et secondaires. Avec 23 %, cette valeur représente une augmentation significative par rapport au résultat de 14,4 % obtenu en 2013, bien que largement inférieure à l'objectif de 50,9 % fixé pour 2021 et à celui de 60 % pour 2023. L'Afrique doit redoubler d'efforts pour atteindre ces objectifs. La mise en œuvre de la Charte de la renaissance culturelle africaine pourrait se révéler particulièrement importante, notamment pour renforcer l'utilisation de la culture, des valeurs et des langues africaines autochtones en tant que fondement et moyen d'enseignement dans le cycle primaire et secondaire.

Bien que les résultats globaux du continent en matière de promotion du contenu local dans l'enseignement primaire et secondaire soient assez faibles, quelques pays ont fait des progrès significatifs, constituant des bonnes pratiques potentielles qui peuvent être reproduites dans d'autres pays. L'Éthiopie est réputée pour préserver et promouvoir sa culture par le biais de diverses actions, y compris les sites du patrimoine culturel de l'UNESCO. Grâce à sa devise touristique "Terre des origines", l'Éthiopie n'a cessé de faire sa propre promotion et celle de tout le continent africain dans le monde entier. En outre, des initiatives de développement culturel ont été lancées sous l'égide du ministère de la culture et du tourisme, à travers l'art, la musique et les instruments de musique. A la fin du mois de juin 2020, environ 150 cultures et patrimoines ethnographiques ont été enregistrés. En outre, le programme d'enseignement éthiopien inclut la culture et le patrimoine culturel du peuple. Ainsi, les langues maternelles sont utilisées comme moyen d'enseignement dans le cycle primaire conjointement avec d'autres langues importantes. En Eswatini, la proportion du contenu des programmes d'enseignement sur la culture, les valeurs et les langues africaines autochtones dans les écoles primaires et secondaires s'élève actuellement à 45 %. Conformément à la politique du secteur de l'éducation et de la formation d'Eswatini, le Siswati est la langue d'enseignement dans les années 1 à 4. Le Siswati en tant que matière scolaire comprend la langue et les activités culturelles telles que Umhlanga, Lusekwane et Kudla kwesiSwati. Les autres matières qui favorisent les idéaux du panafricanisme comprennent les études sociales, la langue anglaise (littérature africaine), l'histoire, l'éducation religieuse, les connaissances générales et les arts pratiques. Le programme d'études comprend également la musique, qui tire ses chansons du zoulou, du tswana, du shangaan et du shona.

Les grands concepts du panafricanisme, comme Ubuntu, sont intégrés dans les différentes matières du programme scolaire.

De même, selon le Ghana Education Service (GES), plus de 50 % du programme de l'éducation de base 2019/20 du pays couvre la culture, les valeurs et les langues africaines autochtones. En outre, le GES dispose d'une unité dédiée à la culture qui organise des expositions et des concours culturels dans les écoles de base afin de promouvoir les diverses cultures des populations ghanéennes et de l'Afrique en général.

Le Niger a créé un ministère de la Renaissance culturelle pour préserver et faire prospérer la culture africaine et nigérienne. Les programmes scolaires ont été révisés pour inclure l'enseignement des langues nationales aux niveaux préscolaire et primaire. Le Niger a également intégré une prise en compte stratégique de la renaissance culturelle dans son Plan de développement économique et social 2017-2021. Celui-ci servira de base aux réformes et au

développement de l'économie. La renaissance culturelle apparaît dans ce plan comme une condition essentielle de la modernisation sociale, politique et économique. Le pays entend situer la culture comme un élément clé de la formation d'un "nouveau type de Nigérien", un modèle qui prône une citoyenneté responsable, ancrée dans les valeurs culturelles nigériennes d'intégrité, de respect d'autrui et des affaires publiques. Au Maroc, plusieurs mesures ont été prises pour promouvoir une culture de la paix et de la non-violence, qui apprécie et cultive la diversité culturelle. Il s'agit notamment de la présence des valeurs culturelles et de la prise en compte de la diversité culturelle dans les manuels scolaires, ainsi que de l'élaboration d'un guide des valeurs à l'intention des enseignants. En outre, le pays met en œuvre des initiatives visant à sensibiliser et à promouvoir la coexistence pacifique dans un écosystème multiculturel. Les initiatives mises en œuvre en collaboration avec les organisations internationales et la société civile sont principalement axées sur les élèves des écoles et les jeunes des camps d'été.





Progrès vers la réalisation des objectifs de l'aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations

Overall
Score
67%

L'Afrique attache une grande importance à la participation inclusive et active de tous ses citoyens à la prise de décisions pour une stabilité, une croissance et un développement socio-économique durables. À cet égard, l'équité entre les hommes et les femmes est soulignée dans toutes les sphères de la vie, incarnée dans des domaines tels que l'autonomisation des femmes et des jeunes, l'élimination de toutes les formes de discrimination et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants.

Au cours de la période sous examen, le résultat total des performances a été moyennement élevé (54 %) au niveau continental. Les domaines dans lesquels une forte performance a été enregistrée comprennent le pourcentage de sièges détenus par des femmes au parlement qui a augmenté de 21% en 2013 à 27,6% en 2021, le pourcentage de femmes et de filles soumises à des violences sexuelles et physiques qui a considérablement diminué de 41,6% à 21,2% ; le pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans victimes de mutilations génitales féminines ou d'excision qui a diminué de 38% à 27% entre 2013 et 2021.

Toutefois, les performances du continent ont été relativement faibles en ce qui concerne la propriété ou les droits des femmes sur les terres agricoles, qui étaient de 16 % en 2013 et ont légèrement augmenté pour atteindre 23 % en 2021, mais sont restées en deçà de l'objectif de 39 % prévu pour 2021. Malheureusement, l'Afrique a enregistré des augmentations du pourcentage du travail des enfants, du mariage des enfants et des enfants victimes de la traite des enfants.

46



Objectif 17 : Pleine égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie

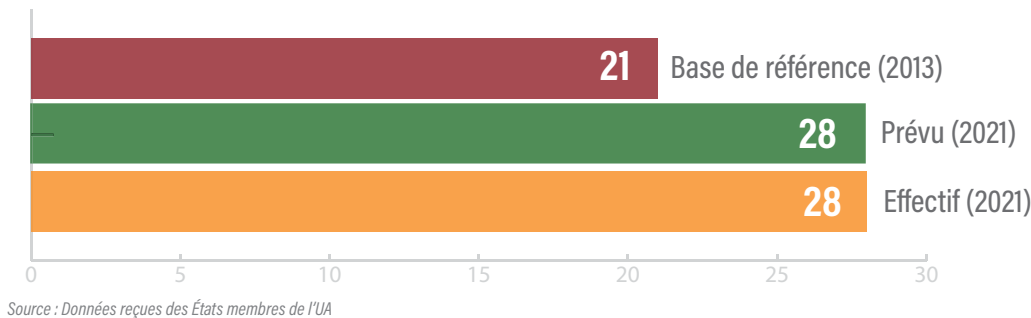
Les États membres de l'Union africaine croient fermement à l'égalité entre les hommes et les femmes comme condition préalable à la réalisation des aspirations, des objectifs et des cibles inscrits dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Aussi, une série de paramètres de mesure ont été définis pour assurer le suivi des performances du continent en matière de pleine égalité des genres dans toutes les sphères de la vie. Au cours de la période sous examen, le Continent a enregistré une légère augmentation de la proportion de femmes dans la population agricole totale disposant de la propriété ou de droits garantis sur des terres agricoles. Ce chiffre est passé de 16 % en 2013 à 23 % en 2021. Toutefois, cette performance est en deçà de la valeur cible de 39 % fixée pour 2021. En outre, le pourcentage de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux, les organes régionaux et locaux est passé de 21% en 2013 à 27,6%, soit juste en dessous de la valeur cible de 28% pour 2021. Le continent a également enregistré une réduction significative de la proportion de femmes et de filles soumises à des violences sexuelles et physiques, passant de 41,6% en 2013 à 21,2% en 2021. De même, le pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des mutilations génitales féminines ou une excision est passé de 38 % à 27 %, par rapport à l'objectif de 23 % fixé pour 2021. Le continent a toutefois enregistré des progrès beaucoup plus modestes en ce qui concerne l'augmentation de la proportion d'enfants dont la naissance est enregistrée au cours de la première année. Les valeurs globales sont passées de 29 % en 2013 à 46 % en 2021. Ces progrès étaient tout à fait minimes par rapport à la valeur cible de 100 % en 2021.

Pourcentage de postes de leadership occupés par des femmes

Les présentations spécifiques à chaque pays fournissent des informations plus approfondies et expliquent les tendances enregistrées par le continent en matière d'égalité des genres dans tous les domaines. En Égypte, le pourcentage de sièges détenus par des femmes au parlement et dans les instances régionales et locales est passé de 14,9 % en 2014 à 27,41 % en 2020. Le pays a connu des progrès positifs notables en matière d'autonomisation des femmes et d'égalité des genres dans des domaines tels que la proportion de postes ministériels et de membres du cabinet qui sont occupés par des femmes, enregistrée à 25 % en décembre 2019. En outre, le gouvernement, en partenariat avec Care Egypt Foundation et Microsoft, a lancé une campagne d'autonomisation des femmes qui vise à contribuer au développement social, économique et du capital humain en Égypte en dotant la main-d'œuvre féminine existante et à venir de compétences adaptées à l'avenir.

Au Rwanda, le pourcentage global de sièges occupés par des femmes au parlement et dans les organes régionaux et locaux est passé de 41,9 % en 2013 à 47,4 % en 2019, puis à 46,75 % en 2021. La performance louable du pays s'explique par diverses actions au niveau des politiques et des programmes. Par exemple, l'article 10 de la Constitution rwandaise souligne les principes fondamentaux défendus par le pays qui incluent l'égalité de tous les Rwandais et entre les hommes et les femmes. Elle affirme que les femmes doivent occuper au moins 30% des postes de direction dans les organes de décision. Outre la disposition constitutionnelle, d'autres instruments juridiques et politiques ont été mis en place pour promouvoir l'autonomisation des femmes, notamment un

Schéma 14 : Pourcentage de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux, les instances régionales et locales en Afrique



cadre juridique qui a été approuvé par le conseil des ministres en février 2021. À ce jour, l'égalité entre hommes et femmes dans la fonction publique atteint 79,63%.

En outre, il existe des interventions soutenues par les partenaires au développement, comme la BAFD, qui sont axées sur l'autonomisation des femmes. La Banque, par exemple, s'est engagée à améliorer l'accès des femmes au financement. L'action financière positive pour les femmes en Afrique (AFAWA) de la Banque vise à lever 300 millions de dollars et à mobiliser 3 milliards de dollars d'ici 2025 pour les services financiers et non financiers destinés aux femmes d'affaires. Lors du sommet du G7 en août 2019, l'AFAWA a obtenu des engagements de 251 millions de dollars pour soutenir les femmes entrepreneurs en Afrique. L'AFAWA s'associe également à l'Initiative de financement des femmes entrepreneurs dirigée par la Banque mondiale afin de mobiliser des ressources pour faire face aux contraintes financières et non financières auxquelles sont confrontées les PME détenues/ dirigées par des femmes en Afrique.

Le pourcentage de sièges détenus par des femmes au Parlement mauricien a augmenté pour atteindre 20 % en 2020, contre 11,6 % en 2014. En outre, pour la première fois de son histoire, le Président et le Président de l'Assemblée nationale sont des femmes. La Constitution a été modifiée en 2011 en vue d'assurer une représentation adéquate des hommes et des femmes au niveau des collectivités locales.

Autres domaines de l'égalité des genres

Au Tchad, les efforts en faveur de la pleine égalité entre les hommes et les femmes ont considérablement progressé. Par exemple, la proportion de femmes et de filles victimes de violences sexuelles et autres a diminué de 15% en 2013 à 4,30% en 2021. De même, la proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi des mutilations génitales est passée de 38,40 % en 2013 à 34,20 % en 2021, tandis que la proportion d'enfants dont la naissance est enregistrée au cours de la première année a également augmenté, passant de 8,70 % en 2013 à 25,70 % en 2021. Les améliorations enregistrées au Tchad sont attribuées à un



certain nombre de réformes et de politiques qui ont été mises en œuvre pour améliorer la situation des femmes. Il s'agit notamment de l'adoption de la politique nationale en matière de genre et de son plan d'action national, de l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, d'une loi interdisant le mariage des enfants et de la création par une décision gouvernementale en 2017 d'une station de radio thématique intitulée " La voix des femmes ".

Le Lesotho a atteint la parité entre les hommes et les femmes dans les indicateurs relatifs à l'éducation, à la santé et à la survie, selon l'indice mondial d'écart entre les sexes (2020). Le gouvernement a adopté la politique du genre et du développement en 2018 pour renforcer les efforts nationaux en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Cette politique repose sur 12 piliers, le quatrième pilier étant consacré à l'autonomisation économique des femmes. Le gouvernement a promulgué un certain nombre de lois visant à augmenter la représentation des femmes dans les sphères sociales, économiques et politiques. Parmi les principaux résultats, il convient de citer la conversion du régime foncier de la coutume en baux enregistrés, ce qui a créé davantage de possibilités pour les femmes de devenir propriétaires et de louer des terres. Avant la loi foncière de 2010, 73 % des baux étaient enregistrés au profit exclusif des hommes. Les femmes détiennent maintenant 34% des baux alors que les enregistrements conjoints par des hommes et des femmes représentent 25%.

En Côte d'Ivoire, le pourcentage de sièges détenus par des femmes au parlement et dans les instances régionales et locales est passé de 10 % en 2013 à 11 % en 2017. Le pourcentage de femmes élues aux élections municipales est passé de 5,07% à 7,96%. En outre, les partis politiques sont désormais tenus de remplir un quota de 30% de postes pour les femmes lors des élections législatives, municipales et régionales. En ce qui concerne l'autonomisation des femmes et des filles, le gouvernement a mis en place le Fonds d'appui aux femmes. Lancé en décembre 2012 avec une dotation initiale de 1 milliard de francs CFA, le Fonds a été relevé en 2021 à 25 milliards de francs CFA. Il a permis à 261.450 femmes dans le pays de mener des activités génératrices de revenus.

En matière d'assistance aux femmes face aux risques d'abus, de violences et d'exploitation, 5.405 victimes de violences sexistes en 2020 ont bénéficié d'une prise en charge psychosociale, et 391 victimes de viols (70%) ont été prises en charge sur le plan médical dans les 72 heures. En outre, le gouvernement de la Côte d'Ivoire.

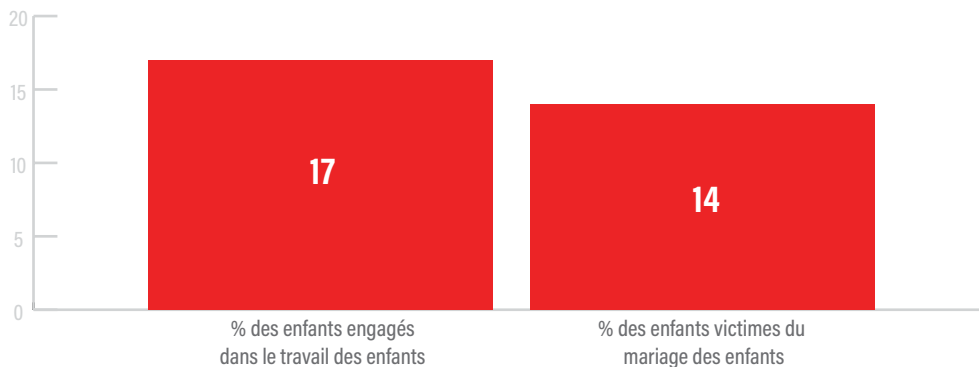
En outre, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a procédé à une réforme du cadre institutionnel et réglementaire pour l'égalité des genres et la promotion du genre. La nouvelle Constitution adoptée en 2016 prévoit des dispositions pour l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes et les filles. Elle renforce également les droits politiques des femmes dans les assemblées élues et la parité entre les hommes et les femmes sur le marché du travail.



Objectif 18 : Une jeunesse engagée et responsabilisée

L'Afrique attache une grande importance à l'autonomisation des jeunes comme condition préalable à un engagement efficace des jeunes et des enfants dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063. À cette fin, diverses actions en matière de programmes et de politiques ont été déployées, notamment la mise en œuvre de la Charte africaine de l'enfant. Ainsi, un ensemble de paramètres de mesure a été défini pour permettre au continent de suivre les progrès accomplis vers la réalisation de l'engagement et de l'autonomisation des jeunes et des enfants africains. La valeur globale du continent en matière de taux de chômage des jeunes s'élève à 17,6 % en 2021, ce qui représente une réduction minimale par rapport aux 18,4 % enregistrés en 2013. Malheureusement, le continent a enregistré des augmentations dans le pourcentage relatif au travail des enfants, qui est passé de 15% en 2013 à 23% en 2021. Des tendances similaires ont été enregistrées dans le pourcentage des enfants victimes de mariages d'enfants, qui est passé de 8% en 2013 à 18% en 2021. En outre, l'Afrique a enregistré une performance plus faible en ce qui concerne le pourcentage des enfants victimes de la traite des êtres humains par rapport à 2013. Cette proportion a triplé, passant de 1,1 % en 2013 à 3,3 % en 2021. En ce qui concerne le niveau de mise en œuvre des dispositions de la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant, la valeur totale pour le continent est restée à 74,4 % en 2021, soit une hausse par rapport aux 66,5 % enregistrés en 2013, mais bien en deçà de la valeur de 100 % fixée pour 2021.

Schéma 15 : Pourcentage des enfants engagés dans le travail des enfants et le mariage des enfants en 2021



Source : Données reçues des États membres de l'UA

Autonomisation des jeunes et droits de l'enfant

Le Ghana a signé la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant en 2008 et l'a ratifiée en 2013. La Charte a été transposée dans le pays par la mise en œuvre d'une politique nationale de la jeunesse. Le pays a également alloué une part de 5% du Fonds commun des assemblées de district sur une base annuelle pour financer le déploiement du plan de mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse.

En Tanzanie, l'emploi des jeunes représente environ 57,1 % de la main-d'œuvre nationale et augmente chaque année. En outre, environ 48 % de toutes les micro, petites et moyennes entreprises de Tanzanie sont détenues par des jeunes. Conscient de la contribution des jeunes hommes et des jeunes femmes au développement socio-économique, le gouvernement, en collaboration avec diverses parties prenantes, a entrepris un certain nombre d'actions en vue de renforcer l'autonomie des jeunes. Par exemple, Zanzibar a déployé plusieurs efforts pour renforcer l'environnement des affaires en mettant en œuvre des programmes, des projets et des initiatives pour les jeunes à tous les niveaux. Par la suite, un total de 13.196 opportunités d'emploi garantissant un travail décent ont été créées pour les jeunes au cours des années 2016 à 2020.

Selon le rapport d'enquête modulaire de l'Institut de la statistique et des études économiques du Burundi et de la Banque africaine de développement sur les conditions de vie des ménages au Burundi en 2013/2014, le chômage est plus élevé chez les hommes que chez les femmes même si les différences ne sont pas significatives. Par ailleurs, les études révèlent que le chômage touche particulièrement les jeunes de 15- 35 ans, avec un taux estimé à 3,7%. En conséquence, le gouvernement du Burundi a pris des mesures pour lutter contre le chômage chez les jeunes. Par exemple, un Fonds d'impulsion, de garantie et de soutien a été créé en 2015 par un décret présidentiel, sous la supervision administrative du ministre des Finances, du Budget et de la Planification économique. En outre, une banque d'investissement pour les jeunes a été créée en 2018. Parmi les autres structures qui soutiennent l'emploi des jeunes, citons l'Office burundais de l'emploi et de la main-d'œuvre, les observatoires locaux de l'emploi et de la formation, et le cadre national du dialogue social.

En Égypte, des progrès remarquables ont été réalisés pour augmenter le nombre d'emplois des jeunes. Ce résultat a été obtenu grâce aux efforts du gouvernement pour baisser de moitié le pourcentage des jeunes souffrant du chômage et éradiquer le travail des enfants.

Les actions concrètes comprenaient la promotion des micro, petites et moyennes entreprises (MPME). Le gouvernement a lancé diverses initiatives visant à accroître les opportunités et les facilités de crédit pour les MPME. Par exemple, la Banque centrale d'Égypte a demandé aux banques d'augmenter le financement destiné aux MPME de 20 % à 25 % du portefeuille de lignes de crédit des banques, ce qui

devrait créer et conserver environ un million d'emplois. En outre, le programme Forsa (opportunité) a été lancé, afin d'autonomiser les bénéficiaires du programme de transfert de fonds Takaful (solidarité) et Karama (dignité) ainsi que d'autres groupes vulnérables en les aidant à créer leurs propres MPME. Grâce aux efforts du gouvernement, le taux de chômage des jeunes femmes et hommes de la tranche d'âge 15-24 ans a diminué, passant de 31,9 % en 2013 à 16,4 % en 2020.

En Mauritanie, le travail des enfants (pour les enfants âgés de 10 à 17 ans) a fortement diminué, recensé à 4,3% en 2017 par rapport à 7,8% en 2012. Cette baisse est liée à un meilleur accès à l'éducation et à une diminution de la prévalence de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales. Les données des enquêtes sur l'emploi et le secteur informel, réalisées en 2012 et 2017, révèlent que le travail des enfants touche davantage les jeunes garçons que les filles, avec des taux respectifs de 6,08 % et 2,92 % en 2012 et de 5,4 % et 3.3 % en 2017.

Dans le cadre de l'objectif de l'Agenda 2063 visant à améliorer la qualité de vie des Africains et aussi à autonomiser les jeunes africains, la BAfD a lancé son programme phare de formation numérique Coding for Employment en avril 2019. Le programme a identifié 14 centres d'excellence et a formé plus de 90.000 jeunes Africains (47 % de femmes) aux TIC. La Banque vise à étendre ce programme au cours des 10 prochaines années à 130 centres d'excellence à travers l'Afrique, créant ainsi neuf millions d'emplois et donnant aux jeunes les moyens de devenir des acteurs innovants de l'économie numérique.





Progrès vers la réalisation des objectifs de l'aspiration 7 : L'Afrique, partenaire majeur dans les affaires internationales

Résultat
Total
58%

Le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 a permis au continent de s'engager, avec un bénéfice mutuel, dans les affaires socio-économiques mondiales. À cet égard, l'Afrique donne la priorité à l'utilisation de données crédibles dans la planification, et privilégie une plus grande autonomie et une prise de responsabilité dans le financement de son développement.

Au cours de la période sous examen, un certain nombre d'États membres de l'UA ont fait état de l'existence d'une législation statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle, de l'augmentation de la proportion du budget du secteur public financée par les marchés de capitaux nationaux, et d'une proportion notable du budget national allouée à la mise en œuvre de systèmes statistiques opérationnels. La valeur globale des recettes fiscales totales par rapport au PIB est passée de 17 % en 2013 à 31 % en 2020, mais n'a pas atteint l'objectif prévu de 63 %. En outre, la proportion des ressources qui ont été collectées par le biais de mécanismes de financement innovants, en pourcentage du budget national, est restée à 11% dans les deux années de référence.



Objectif 19 : L'Afrique, partenaire majeur dans les affaires internationales et la coexistence pacifique

Afin que l'Afrique puisse réécrire l'histoire de son développement, le continent met l'accent sur le renforcement des capacités statistiques systémiques. À cet égard, le continent s'est engagé à renforcer les interventions politiques et programmatiques pour améliorer les systèmes statistiques nationaux. Ces efforts devraient permettre d'améliorer la qualité des données collectées, analysées et communiquées en temps utile, ce qui contribuera à renforcer la position de l'Afrique en tant qu'acteur mondial influent et partenaire des engagements mondiaux en matière de développement.

Les performances de l'Afrique par rapport à cet objectif ont été évaluées au niveau national en mesurant l'existence d'une législation statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle. En outre, la mesure de la performance inclut la proportion du budget national allouée à la mise en œuvre d'un système statistique fonctionnel, et l'existence d'arrangements institutionnels formels pour la coordination de la compilation des statistiques officielles.

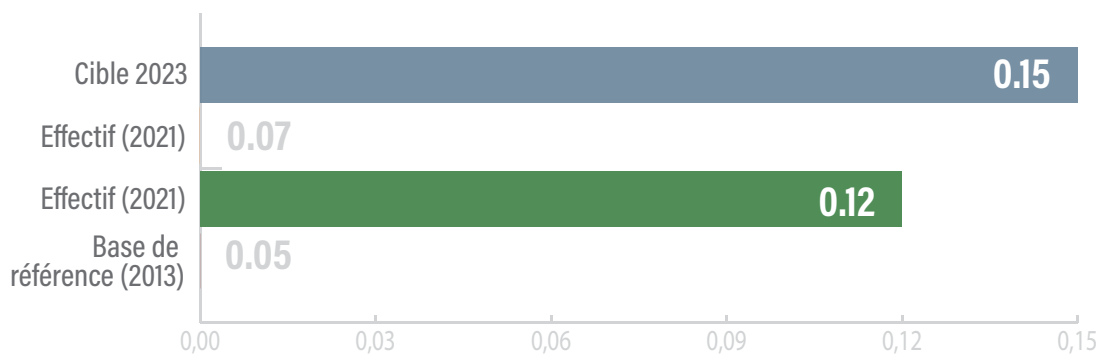
Au cours de la période considérée, 94 % des États membres de l'UA disposaient d'instruments juridiques sur les statistiques conformes aux principes fondamentaux des statistiques officielles, ce qui représente une performance de 39 % par rapport à l'objectif de 100 % en 2021. De même, le continent a enregistré une augmentation significative du nombre d'États membres de l'UA ayant signalé l'existence de mécanismes institutionnels pour la coordination et la compilation des statistiques officielles, passant de 59 % à 76 %, bien qu'en deçà de l'objectif de 92 % fixé pour 2021. En outre, la proportion moyenne du budget national allouée à la mise en œuvre de systèmes statistiques fonctionnels s'est établie à 0,07 %, contre une valeur cible de 0,13 % pour 2021.

La Namibie a adopté diverses mesures pour renforcer son système statistique national. Parmi ces mesures figure l'élaboration de la stratégie nationale pour le développement des statistiques (SNDS), qui vise à renforcer la coordination du système statistique national. En outre, le gouvernement qui a élaboré le Cadre d'assurance qualité de la Namibie pour les statistiques, afin de mettre en œuvre la loi et la politique sur les statistiques, a atteint un stade avancé dans l'élaboration de normes pour la mise en œuvre du Cadre d'assurance qualité.

En matière d'adoption d'une législation statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle, l'Égypte dispose d'un système statistique national placé sous la supervision de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (CAPMAS). La CAPMAS s'appuie sur le cadre législatif et la loi régissant le travail

statistique pour mettre en œuvre l'article 68 de la constitution du pays, qui stipule le droit du peuple à l'information et son appropriation. En outre, il existe une loi qui prévoit la confidentialité des données individuelles liées aux statistiques.

Schéma 16 : Proportion du budget national alloué à la mise en œuvre de systèmes statistiques opérationnels



Source : Données reçues des États membres de l'UA



Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement

52

La détermination de l'Afrique à assumer l'entière responsabilité du financement de son développement reste ferme, comme en témoignent les différentes mesures qui ont été prises aux niveaux national, régional et continental. Les conditions préalables à la réalisation de cet objectif prévoient que le continent évalue périodiquement la part du budget du secteur public financée par les marchés financiers nationaux et la part du PIB que représentent les recettes fiscales totales. En outre, l'Afrique évalue le pourcentage de la contribution de l'aide publique au développement (APD) au budget national. Le continent mesure également la part des ressources collectées par des mécanismes de financement innovants dans le budget national.

Le continent a enregistré une bonne performance en ce qui concerne la contribution des marchés de capitaux nationaux au budget du secteur public, soit 21 % en 2021 par rapport à 18 % en 2013. De même, l'Afrique a enregistré des résultats positifs en ce qui concerne la part de l'APD dans les budgets nationaux. Cette proportion a légèrement diminué, passant de 7.3 % en 2013 à 6.9 % en 2020. En revanche, le continent a enregistré des résultats insuffisants en ce qui concerne la contribution des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB, qui s'élève à 31 % et est inférieure à l'objectif de 63 % fixé pour 2021. Par ailleurs, la part des ressources obtenues par le biais de financements innovants dans les budgets nationaux est restée à 11 % entre les deux années de référence, ce qui est bien inférieur à l'objectif de 62 % fixé pour 2021.

Plusieurs pays ont pris des mesures pour assurer le financement de leurs efforts de développement. Ces efforts constituent une source d'inspiration pour le reste du continent et mettent en évidence les facteurs potentiels de réussite dans ce domaine, même s'il convient de les replacer dans leur contexte.

En Égypte, les recettes fiscales totales en pourcentage du PIB sont passées de 12,5 % en 2015 à 14 % en 2020. Cette augmentation est le résultat de la nouvelle réforme fiscale qui vise à attirer les investisseurs en offrant un environnement plus propice grâce à des initiatives telles que le système

de déclaration fiscale électronique, le programme des grands financiers et la mise en œuvre de programmes d'incitation des investisseurs.

La Mauritanie attache une grande importance à la mobilisation des ressources internes comme facteur essentiel pour atteindre les objectifs de développement nationaux, continentaux et mondiaux du pays. À cet égard, la politique monétaire, les équilibres extérieurs au cours de la dernière décennie et le maintien de la stabilité budgétaire ont été parmi les principales priorités du gouvernement. Les réalisations budgétaires ont permis aux recettes de l'Etat, hors subventions et revenus pétroliers, d'enregistrer un niveau de près de 541 milliards de MRU en 2019, contre 419 milliards de MRU en 2015 et 390 milliards de MRU en 2013. Cette tendance est soutenue par un triplement des recettes

entre 2008 et 2019, attribué aux efforts accrus de mobilisation des ressources qui se sont traduits par l'élargissement de l'assiette des recettes et surtout par l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales. En conséquence, la part des impôts dans le PIB a augmenté de 1,5 point de pourcentage entre 2017 et 2018, passant de 14,5 % en 2017 à 16,0 % en 2018.

En Zambie, la part du budget du secteur public financée par les marchés financiers nationaux est passée de 32 % en 2016 à 70 % en 2020. Le gouvernement a entrepris d'améliorer les technologies de l'information afin de promouvoir des modèles de versement de l'impôt simples et adaptés aux besoins des utilisateurs. Ces mesures ont permis d'améliorer la collecte des impôts auprès des différentes parties prenantes.





État de la mise en œuvre des projets phares de l'UA

Les projets phares de l'Agenda 2063 sont des programmes, projets et initiatives de transformation à l'échelle du continent visant à accélérer la croissance économique de l'Afrique et à promouvoir une identité commune en célébrant l'histoire et la culture dynamique du continent. Les projets phares couvrent les infrastructures, l'éducation, la science, la technologie, les arts et la culture, ainsi que des initiatives dans le domaine de la paix et de la sécurité.



Zone de libre-échange continentale africaine

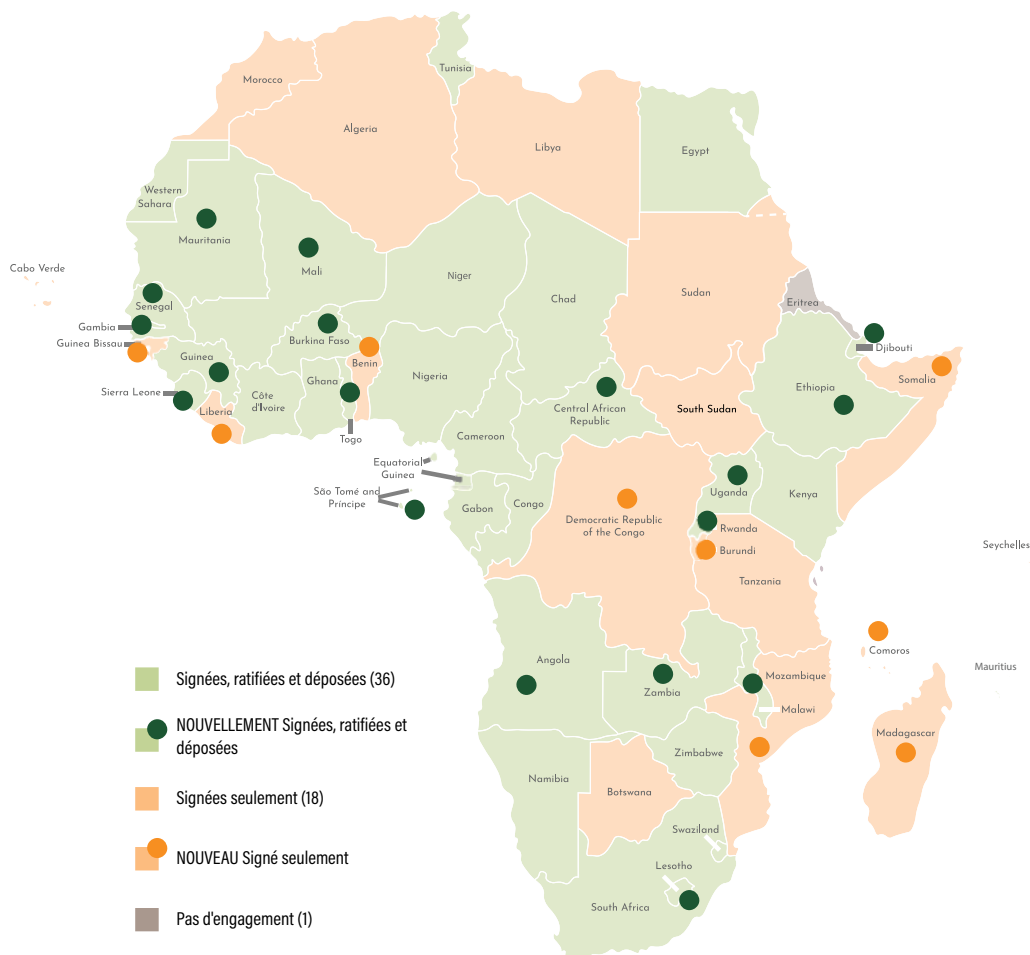
La zone continentale de libre-échange africaine (ZLECAf) vise à accélérer le commerce intra-africain en tant que moteur de la croissance et du développement durable en multipliant par deux le commerce intra-africain et en renforçant la voix commune et l'espace politique de l'Afrique dans les négociations commerciales mondiales. Le commerce dans le cadre de la ZLECAF signifie un marché unique libéralisé pour les biens et les services, facilité par la libre circulation des personnes et des capitaux. En conséquence, la ZLECAF jette les bases d'une union douanière à l'échelle du continent. À terme, ce nouveau marché unique devrait contribuer à un développement socio-économique durable et inclusif, à l'égalité des genres et, plus généralement, conduire à une compétitivité accrue et au développement industriel.

- À ce jour, 54 États membres de l'UA ont signé l'accord de la ZLECAF, 42 États membres l'ont ratifié et 39 ont déposé leurs instruments de ratification, ce qui témoigne d'un haut niveau d'engagement politique en faveur de l'intégration des marchés en Afrique.
- En ce qui concerne le commerce des marchandises, les États membres se sont engagés à libéraliser substantiellement tous les échanges en éliminant les droits de douane sur 97 % des lignes tarifaires sur une période donnée. Les 3% de lignes tarifaires restants sont des produits qui sont exclus de toute réduction tarifaire. Jusqu'à présent, 43 pays, représentant 78% des membres de l'UA, ont soumis leurs offres tarifaires. Des offres tarifaires ont été reçues de quatre unions douanières, à savoir la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) plus la Mauritanie, et l'Union douanière d'Afrique australe (UDAA). Ensemble, ces 4 Unions douanières représentent plus des deux tiers de toutes les offres soumises.
- En ce qui concerne les négociations sur les règles d'origine, environ 87% des lignes tarifaires ont fait l'objet d'un accord. Lors de la 7ème réunion du Conseil des ministres, les ministres du commerce ont approuvé l'application provisoire des règles d'origine dans les régimes commerciaux existants des CER, en attendant l'adoption de toutes les questions en suspens dans les négociations sur les règles d'origine, conformément à l'article 42(3) de l'annexe 2 du protocole sur le commerce des marchandises. À cet égard, les ministres ont demandé au Secrétariat de la ZLECAF d'élaborer des lignes directrices pour une telle action.
- En ce qui concerne le commerce des services, des progrès importants ont été réalisés dans la mise en œuvre des objectifs du protocole sur le commerce des services. À ce jour, le Secrétariat a reçu 42 soumissions initiales de la part des États parties et des États non parties, couvrant les cinq

secteurs prioritaires. Certains États parties et États non parties, à savoir les membres de la CEMAC, de la CAE et de la CEDEAO, ont tous présenté des offres consolidées dans le cadre de ce processus.

- Le 3 mai 2021, le Conseil des ministres du commerce de la ZLECAf a établi les comités de la phase II pour faciliter les négociations sur les protocoles sur l'investissement, la politique de concurrence, les droits de propriété intellectuelle, le commerce électronique et les femmes et les jeunes dans le commerce.
- La 4ème réunion du Conseil des ministres a approuvé la création du Comité des directeurs généraux des douanes de la ZLECAf. Le Conseil des ministres a également créé le sous-comité sur la coopération douanière, la facilitation des échanges et le transit.
- Les travaux visant à opérationnaliser le mécanisme de règlement des différends pour accompagner le début des échanges commerciaux dans le cadre de la ZLECAf ont commencé.
- Outre la mise en place de l'organe d'appel en tant que tribunal permanent chargé de connaître des appels des affaires traitées par les groupes spéciaux, les États parties ont été invités à désigner des experts pour la liste indicative des membres des groupes spéciaux. L'organe de règlement des différends est une partie importante de l'accord, car il envoie un signal très fort aux investisseurs que l'Afrique s'engage à respecter les règles de la ZLECAf.
- Le Forum sur l'investissement des entreprises a été lancé le 3 août 2021 par S.E. João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola. L'objectif du Forum est de développer davantage les relations d'affaires bilatérales par la promotion d'investissements bilatéraux et de partenariats mutuellement complémentaires dans les relations entre deux pays, alors que le Secrétariat fournit une importante plateforme d'engagement.

Etat de la ratification de la ZLECAf (septembre 2021)





Réseau africain intégré de trains à grande vitesse

Le réseau africain intégré de trains à grande vitesse (AIHSRN) vise à relier les capitales de tous les pays africains et les centres commerciaux grâce à un réseau de trains à grande vitesse, facilitant ainsi la circulation des marchandises, des services et des personnes. De ce fait, le projet contribue directement à la réalisation de la vision de l'UA visant à intégrer le continent physiquement et économiquement. La connectivité accrue par le rail vise également à réduire les coûts de transport et à décongestionner les systèmes de transport actuels et futurs.

État d'avancement de la mise en œuvre

- Le premier plan décennal de mise en œuvre de l'AIHSRN a été élaboré. Le plan comprend 14 projets pilotes et trois projets pilotes accélérés qui ont été identifiés.
- Des ateliers régionaux de préparation ont été organisés pour évaluer l'état de préparation des pays et des CER participant au projet.
- Les États membres ont été formés au Protocole ferroviaire (de Luxembourg) et à la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles, un traité mondial novateur qui permettra au secteur privé de financer beaucoup plus facilement le matériel roulant ferroviaire dans le monde entier.

57

Réseau panafricain des services en ligne

Ce projet vise à mettre en place des politiques et des stratégies qui conduiront à des applications et des services électroniques transformateurs en Afrique, en particulier l'infrastructure terrestre à haut débit intra-africaine et la cybersécurité, faisant de la révolution de l'information la base de la prestation de services dans les industries de la bio et de la nanotechnologie et, à terme, transformant l'Afrique en une société électronique.

État d'avancement de la mise en œuvre

- L'accord a été signé par 48 des 55 États membres de l'UA.
- Une station terrienne satellite à Dakar et jusqu'à 150 équipements VSAT ont été installés et sont pleinement opérationnels.
- Un plan d'action a été élaboré et adopté pour assurer la pérennité du réseau électronique panafricain. À ce jour, le réseau a été installé dans 48 États membres de l'UA et a permis les réalisations suivantes : un total de 22.000 étudiants ont obtenu des diplômes dans diverses disciplines de premier et de deuxième cycle ; 770 consultations annuelles de télémedecine ont été effectuées ; et 6.000 sessions de formation médicale en continu (FMC) ont été organisées.

Stratégie africaine sur les produits de base

La mise en place d'une stratégie continentale pour les produits de base est jugée essentielle pour permettre aux pays africains d'ajouter de la valeur, d'extraire des rentes plus élevées de leurs produits de base, de s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales et de promouvoir une diversification verticale et horizontale basée sur l'ajout de valeur et le développement de contenu local. La stratégie vise à faire passer l'Afrique du statut de simple fournisseur de matières premières pour le reste du monde à celui d'un continent exploitant activement ses propres ressources pour assurer le développement économique des Africains.

État d'avancement de la mise en œuvre

- La stratégie africaine des produits de base et son plan d'action ont été adoptés le 3 septembre 2021.
- Le processus de recrutement d'une équipe de coordination pour la mise en œuvre de la stratégie sur les produits de base est en cours.
- Les initiatives actuellement menées par l'Union africaine pour aborder la question des produits de base africains comprennent le développement de l'agro-transformation et de la chaîne de valeur dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et l'exploitation de l'économie bleue/océanique.

Université panafricaine virtuelle et en ligne

L'université panafricaine virtuelle et en ligne (PAVEU) est l'un des projets phares de l'UA visant à répondre à la nécessité d'accélérer le développement du capital humain, de la science, de la technologie et de l'innovation. Les objectifs du projet sont d'accroître l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation continue en Afrique, principalement en tirant parti de la révolution numérique et des connaissances mondiales et en touchant ainsi un grand nombre d'étudiants et de professionnels sur plusieurs sites simultanément, partout et à tout moment. En outre, la mise en œuvre du projet met l'accent sur la consolidation des initiatives et stratégies africaines en matière de développement accéléré du capital humain, et la promotion des efforts en matière de science, de technologie et d'innovation. Le projet est une composante de l'enseignement ouvert, à distance et en ligne de l'Université panafricaine (UPA), dont le rectorat est situé à Yaoundé, Cameroun.

État d'avancement de la mise en œuvre

- 10 cours, contenus et programmes d'études en ligne ont été développés. En outre, des équipements informatiques en ligne ont été achetés.
- La structure et les implications financières du PAVEU ont été examinées par le sous-comité des réformes structurelles du Comité des représentants permanents (COREP). Ce processus devrait aboutir à l'adoption de la structure de la PAVEU.





Projet du barrage Grand Inga

La construction du barrage de Grand Inga devrait permettre de produire 43.200 MW d'électricité, afin de soutenir les pools énergétiques régionaux actuels et leur utilisation combinée pour faire passer l'Afrique des sources d'énergie traditionnelles aux sources modernes et garantir l'accès de tous les Africains à une électricité propre et abordable.

En outre, les partenaires au développement, tels que la BAFD, ont apporté leur soutien à la mise en œuvre du projet de barrage d'Inga. Par exemple, la Banque a apporté son soutien à la réhabilitation et à la mise à niveau des centrales hydroélectriques d'Inga et du réseau de distribution de Kinshasa. Le projet comprenait la réhabilitation des centrales d'Inga 1 et 2, la construction d'une ligne à haute tension entre Inga et Kinshasa (400 kV, 277 km de long) et la réhabilitation et l'extension du réseau de distribution de Kinshasa. Par la suite, l'énergie produite à Inga a augmenté pour atteindre 6 911 GWh en juin 2018 ; la capacité de transmission des lignes à haute tension entre Inga et Kinshasa a augmenté de 450MW (2007) à 1350MW (2018) ; l'énergie livrée à Kinshasa a augmenté de 445GWh (2009) à 3533GWh (2018) ; le taux d'accès à l'électricité à Kinshasa a augmenté de 40% (2007) à 46% (2020).

État d'avancement de la mise en œuvre

- La loi Inga visant à faciliter l'exécution du projet a été promulguée et est en attente de ratification.
- Une feuille de route avec des étapes clés pour la mise en œuvre du projet de barrage hydroélectrique d'Inga a été mise en place.
- Un protocole d'accord entre le gouvernement de la République du Congo et deux prestataires de services concernant les modalités juridiques et opérationnelles du consortium a été signé.

Marché unique africain du transport aérien

Le marché unique africain du transport aérien (SAATM) vise à renforcer la connectivité intrarégionale entre les capitales des pays africains et à assurer l'existence d'un marché unique et unifié du transport aérien en Afrique, afin de donner un élan au programme d'intégration économique et de croissance du continent. Le SAATM prévoit la libéralisation totale des services de transport aérien intra-africains en termes d'accès au marché et de droits de trafic pour les services aériens réguliers et de fret par les compagnies aériennes éligibles, améliorant ainsi la connectivité des services aériens et l'efficacité des services des transporteurs aériens.

État d'avancement de la mise en œuvre

- Les instruments réglementaires pour la mise en œuvre du SAATM, à savoir les règlements sur la protection des consommateurs, les règlements sur la concurrence et les règles de procédures de l'Agence d'exécution du SAATM (CAFAC) ont été achevés. Depuis, la CAFAC est en train de coordonner l'intégration de ces instruments dans les États membres. 35 États membres de l'UA, qui représentent 89 % du trafic aérien intra-africain, ont signé l'engagement solennel de soutenir l'opérationnalisation complète du SAATM. Cependant, la mise en œuvre du SAATM a enregistré des progrès lents au cours des deux dernières années en raison de la pandémie de COVID-19. Seuls 19 États membres ont pleinement mis en œuvre des mesures concrètes.

- Une étude continentale sur les avantages du SAATM couvrant l'ensemble des 55 États membres de l'UA a été réalisée. L'étude a examiné, entre autres, les impacts sociaux et économiques plus larges de la libéralisation pour chaque État membre, tels que les avantages pour les passagers, la connectivité régionale et continentale, le tourisme, le commerce, les investissements, la création d'emplois, le développement économique et la mobilité sociale.

Passeport africain et libre circulation des personnes

Ce projet a été conçu pour accélérer l'intégration continentale grâce à l'avènement d'un passeport africain commun. La libre circulation des personnes est un pilier pour accélérer la croissance et augmenter le commerce intra-africain. La mise en œuvre de ce projet phare transformera les lois africaines, qui restent généralement restrictives sur la circulation des personnes, en dépit des engagements politiques de supprimer les frontières. Le projet vise à promouvoir la délivrance de visas par les États membres et à renforcer ainsi la libre circulation de tous les citoyens africains dans tous les pays africains.

État d'avancement de la mise en œuvre

- Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté le Protocole au Traité instituant la Communauté économique africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit d'entrée, au droit de séjour et au droit d'établissement.
- Le Protocole sur la libre circulation des personnes a été diffusé auprès des États membres de l'UA et des CER, en vue d'obtenir les 15 ratifications requises pour l'entrée en vigueur du Protocole.
- 33 pays africains ont signé le protocole.
- 4 États membres ont ratifié le Protocole.

60

Étapes à venir

- Renforcement des efforts de sensibilisation et diffusion du protocole. Il s'agit notamment de susciter la désignation d'un chef d'État ou de gouvernement en exercice comme champion de la libre circulation des personnes et du passeport africain.
- Soutien aux États membres pour la mise en place de politiques permettant la délivrance de visas à l'arrivée et pour l'abolition progressive des visas à l'avenir.
- Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, en collaboration avec le Comité des services de renseignement et de sécurité d'Afrique et d'autres mécanismes connexes au niveau de la CER, continuera à encourager les débats sur les implications sécuritaires et les avantages de la libre circulation des personnes.
- En collaboration avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), fournir le soutien technique nécessaire aux États membres pour produire et délivrer le passeport africain aux citoyens africains.
- Les États membres de l'UA doivent mettre en place des systèmes appropriés à tous les points d'entrée pour faciliter l'accès rapide aux informations pertinentes.



Faire taire les armes d'ici 2020

Le projet incarne une campagne visant à faire taire toutes les armes illégales en Afrique. Cette campagne vise à promouvoir la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique. La campagne de l'UA "Faire taire les armes en Afrique d'ici 2020" a pour objectif de parvenir à une Afrique sans conflit, de prévenir les génocides, de faire de la paix une réalité pour tous et de libérer le continent des guerres, des conflits violents, des violations des droits de l'homme et des catastrophes humanitaires.

État d'avancement de la mise en œuvre

- Depuis la déclaration solennelle de 2013, un certain nombre de crises ont été résolues et la stabilité politique a été progressivement rétablie grâce à la médiation menée par l'UA pour assurer une transition sans violence. Des crises ont été résolues à l'amiable au Burkina Faso, au Burundi, en République centrafricaine, aux Comores, en République démocratique du Congo, en Gambie, à Madagascar, au Mali, au Soudan et au Sud Soudan.
- Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté la feuille de route de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique en vue de faire face aux menaces conventionnelles et non conventionnelles pour la paix et la sécurité.
- Un mécanisme de suivi et d'évaluation pour la mise en œuvre de la feuille de route de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique d'ici 2030 a été adopté à Nairobi en mai 2021.
- Un haut représentant de l'initiative "Faire taire les armes" a été nommé pour galvaniser les efforts de toutes les parties prenantes et intensifier les activités de mise en œuvre de la feuille de route principale de l'UA.
- Le Fonds pour la paix de l'UA a été relancé. Au 31 août 2021, 230 226 851,51 Dollars E-U. avaient été collectés auprès de 52 États membres de l'UA, soit 77 % de la contribution totale mise en recouvrement de 297.500.000 Dollars E-U. Sur les 52 pays contributeurs, 25 ont versé l'intégralité de leurs contributions pour la période 2017 à 2021, tandis que 27 ont versé des contributions partielles.
- Des opérations de soutien à la paix de l'UA ont été déployées pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Par exemple, la Force multinationale mixte (MNJTF) a été déployée pour lutter contre Boko Haram, tandis que la Force conjointe du G5 Sahel a été déployée dans la région du Sahel.
- La capacité institutionnelle et la dotation de l'UA ont été renforcées par des institutions et des outils compétents et spécialisés pour combattre les menaces émergentes pour la paix et la sécurité. Il s'agit notamment de la création du Mécanisme de l'Union africaine de la coopération policière (AFRIPOL) (Alger, 2017), du Centre de l'Union africaine pour la reconstruction et le développement post-conflit (AUCPCRD) (Le Caire, 2019), du Programme frontalier de l'Union africaine (PFUA) en tant que composante importante de l'adoption de la Stratégie de l'Union africaine pour une meilleure gouvernance intégrée des frontières, et de la création de l'Unité de soutien à la médiation.
- Des cadres et des programmes associés pour les femmes et les jeunes ont été mis en place, favorisant l'inclusion ainsi que la participation et la contribution significatives des femmes et des jeunes à la paix et à la sécurité. Ces efforts comprennent le programme Fem-Wise et Youth for Peace.

Plate-forme économique africaine (PEA)

La plateforme économique africaine (PEA) a été conçue pour réunir, une fois par an, les dirigeants politiques de l'Afrique, le secteur privé, le monde universitaire et la société civile afin de discuter des évolutions et des contraintes ainsi que des mesures à prendre pour réaliser les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063.

État d'avancement de la mise en œuvre

- Ce projet phare a enregistré des progrès lents. Le dernier forum s'est tenu à l'île Maurice en 2017 et s'est concentré, entre autres, sur le développement de l'Afrique, la transformation économique, l'industrialisation et la libre circulation des personnes et des biens en tant que composantes pivots de la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- Une feuille de route pour la mise en œuvre des premières recommandations de la PEA, ainsi qu'une note conceptuelle pour la création de la plateforme du Conseil africain des affaires et de l'Observatoire du commerce ont été élaborées.

Institutions financières africaines

Le projet sur les institutions financières continentales africaines vise à accélérer l'intégration régionale et le développement socio-économique du continent. Les objectifs sont poursuivis par la création d'organisations qui jouent un rôle central dans la mobilisation des ressources pour assurer une gestion efficace et efficiente du secteur financier africain. Les institutions qu'il est prévu d'établir comprennent :

- La Banque centrale africaine
- La Banque africaine d'investissement
- Le Fonds monétaire africain
- La Bourse panafricaine

La Banque centrale africaine (BCA)

L'objectif de la BCA est de mettre en place une politique monétaire commune et une monnaie africaine unique afin d'accélérer l'intégration économique.

État d'avancement de la mise en œuvre

- Les statuts et la structure de l'Institut monétaire africain, précurseur de la Banque centrale africaine, ont été rédigés et soumis pour contribution à l'Association des banques centrales africaines.
- Les critères de convergence macroéconomique ont été alignés sur le programme de coopération monétaire africaine. Le rapport a été adopté lors de la réunion de l'Assemblée des gouverneurs des banques centrales.

Banque africaine d'investissement (BAI) et Fonds monétaire africain (FMA)

L'objectif de la Banque africaine d'investissement est de favoriser la croissance économique et d'accélérer l'intégration économique en Afrique, tandis que le Fonds monétaire africain vise à faciliter l'intégration des économies africaines en éliminant les restrictions commerciales et en assurant une plus grande intégration monétaire, comme le prévoient les articles 6 et 44 du traité d'Abuja.

État d'avancement de la mise en œuvre

- S.E. Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, président de la République du Ghana, a été nommé en février 2020 Champion pour l'établissement des institutions financières de l'UA.

Bourse panafricaine des valeurs mobilières

L'objectif de la bourse panafricaine (PASE) est de créer un marché continental virtuel dans lequel les compagnies constituées dans les pays participants reçoivent l'autorisation d'émettre des titres à destination du grand public via le régulateur de leur pays de constitution. Le principal avantage de ce modèle est qu'il n'est pas nécessaire d'harmoniser complètement les lois, les règlements, les règles, les devises ou d'autres infrastructures " immatérielles " au sein des groupements régionaux. La mise en commun des coûts technologiques devrait se traduire par des économies très importantes pour le marché financier dans son ensemble et donc par une réduction des transactions et des coûts associés pour les courtiers et les investisseurs.

État d'avancement de la mise en œuvre

- Les négociations sur le mémorandum entre l'Union africaine (UA) et l'Association africaine des bourses de valeurs (ASEA) ont été finalisées. L'UA continue d'inciter les membres de l'ASEA à accélérer la mise en œuvre de la bourse panafricaine.

Stratégie spatiale africaine pour l'espace extra-atmosphérique

La stratégie spatiale africaine pour l'espace extra-atmosphérique vise à renforcer l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique par l'Afrique pour soutenir son développement. L'espace extra-atmosphérique est d'une importance capitale pour le développement de l'Afrique dans tous les domaines, notamment l'agriculture, la gestion des catastrophes, la télédétection, les prévisions climatiques, la banque et la finance, ainsi que la défense et la sécurité, entre autres. Les nouveaux développements dans les technologies satellitaires faciliteront l'accès des pays africains à ces technologies et produits. Toutefois, des politiques et des stratégies appropriées sont nécessaires pour développer et réguler un marché régional des produits spatiaux en Afrique.

État d'avancement de la mise en œuvre

- Le système africain d'observation de la Terre (EO) a été renforcé pour améliorer la gestion de l'environnement. Cette action a été menée par le biais du programme de surveillance mondiale de l'environnement et de la sécurité, (GMES) en Afrique.
- La formation et le renforcement des capacités ont été entrepris, ce qui a conduit au développement de quatre Géoportails pour améliorer l'accès aux données et la gestion des connaissances.
- Une analyse de l'environnement a été réalisée pour identifier les domaines communs ou transversaux entre les quatre segments spatiaux (communication par satellite, navigation et positionnement, astronomie et sciences spatiales). En outre, des mécanismes de synergie entre les segments spatiaux ont été proposés à partir des résultats des études de base.
- Au moins 2.000 personnes ont été formées à l'observation de la Terre, à la communication par satellite, à la navigation et au positionnement, aux sciences spatiales et à l'astronomie, ainsi qu'aux régimes de réglementation spatiale.
- La structure et les coûts de l'Agence spatiale africaine (AfSA) ont été examinés par le sous-comité des réformes structurelles du Comité des représentants permanents (COREP). Cela devrait conduire à l'adoption de la structure de la Stratégie spatiale africaine pour l'espace extra-atmosphérique.



Cybersécurité

La décision d'adopter la cybersécurité comme programme phare de l'Agenda 2063 indique clairement que l'Afrique doit non seulement intégrer dans ses plans de développement les changements rapides induits par les technologies émergentes, mais aussi veiller à ce que ces technologies soient utilisées au profit des individus, des institutions ou des États africains en assurant la protection des données et la sécurité en ligne. Le projet de cybersécurité est régi par la Convention de l'Union africaine sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel.

État d'avancement de la mise en œuvre

- L'Union africaine continue d'inciter les États membres à ratifier la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel. À ce jour, onze États membres sur les quinze requis ont ratifié la Convention de Malabo.
- Des lignes directrices sur la protection des données ont été élaborées, puis présentées lors du sommet africain de l'internet à Dakar, Sénégal. En outre, une stratégie continentale de cybersécurité est en cours d'élaboration.
- Un groupe d'experts sur la cybersécurité en Afrique a été créé en 2019 conformément à la décision du Conseil exécutif, EX.CL/Dec.987 XXXII prise lors de la 32^e session ordinaire de l'UA. Le groupe d'experts est composé de 10 membres - deux de chacune des cinq régions africaines. Il a pour mandat de conseiller l'UA sur les questions émergentes liées à la cybernétique.

Encyclopédie Africaine

Lancé en 1962, le projet Encyclopaedia Africana (PEA) a été conçu pour témoigner de l'histoire authentique de l'Afrique et de la vie africaine. Cela contribuera à accroître la conscience de soi des Africains, à encourager une nouvelle réflexion et à restaurer la dignité africaine. Le PEA a récemment été adopté comme projet phare de l'Agenda 2063.

État d'avancement de la mise en œuvre

- Le projet a publié avec succès trois volumes de l'Encyclopaedia Africana.

Grand Musée africain

La Charte africaine pour la renaissance culturelle africaine reconnaît le rôle important que joue la culture dans la mobilisation et l'unification des peuples autour d'idéaux communs et la promotion de la culture africaine pour bâtir les idéaux du panafricanisme. Le projet du Grand Musée de l'Afrique (GMA) vise à faire connaître et à tirer profit des œuvres culturelles immenses, dynamiques et diverses de l'Afrique, ainsi que de l'influence que l'Afrique a exercée et continue d'exercer sur les différentes cultures du monde dans des domaines tels que l'art, la musique, la langue et la science. Le Grand Musée africain sera un centre de référence pour la préservation et la promotion du patrimoine culturel africain.

État d'avancement de la mise en œuvre

- Le document de projet global du Grand Musée Africain (GMA) et la brochure du GMA ont été finalisés.
- Les préparatifs pour le lancement du site temporaire du Grand Musée de l'Afrique et la première exposition continentale ont été achevés.
- Le projet de statuts du Grand Musée de l'Afrique a été soumis au Bureau du Conseiller juridique de l'UA pour approbation avant sa finalisation.
- Le projet d'accord de siège entre la CUA et l'Algérie a également été soumis au Conseiller juridique pour approbation avant sa signature.





Impact de la COVID-19 sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

Au niveau continental

La maladie du coronavirus 2019 (COVID-19), annoncée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en mars 2020 comme une pandémie mondiale, s'est rapidement propagée dans le monde depuis son identification en décembre 2019. Au 23 septembre 2021, on comptait plus de 220 millions d'infections (plus de 8 millions en Afrique) et 4,5 millions de décès (moins de 200.000 en Afrique).

La pandémie de COVID-19 continue de perturber l'économie mondiale et menace de compromettre les acquis socio-économiques obtenus par le continent africain au cours des huit premières années du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. Bien que le continent ait enregistré des taux d'infection et de décès inférieurs à ceux d'autres régions du monde, l'impact de la pandémie a exercé une pression immense sur les systèmes de santé africains et a eu un impact très négatif sur les économies africaines et le bien-être des populations du continent.

La production économique de l'Afrique s'est considérablement contractée depuis le début de la pandémie, ce qui a plongé de nombreux pays dans la récession économique. Cette situation est principalement attribuée aux diverses mesures de restriction et de limitation, telles que la fermeture des frontières et le confinement, que les pays africains ont mises en place dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19. Cela a entraîné la désorganisation des entreprises, une baisse significative des investissements directs étrangers et l'interruption des chaînes d'approvisionnement mondiales en provenance et à destination de l'Afrique, parallèlement à la baisse globale de la croissance économique. Les Etats qui dépendent du tourisme, ceux orientés vers l'exportation et les petits États insulaires en développement (PEID) ont été particulièrement touchés par les restrictions frontalières. Le marché du travail, les MPME et les groupes vulnérables ont été les plus durement touchés en raison de la perte de revenus et d'une hausse significative des taux de chômage.

Les pays africains et l'UA ont travaillé en collaboration au cours des deux dernières années pour atténuer les impacts sanitaires, sociaux et économiques de la pandémie. Au niveau continental, l'Union a mis en synergie ses efforts avec diverses parties prenantes régionales et continentales afin de garantir l'adoption d'actions cohérentes dans le traitement des effets sanitaires et socio-économiques de la pandémie aux niveaux national, régional et continental. Dès le début de la pandémie de COVID-19, l'UA a été l'une des premières institutions du continent à adopter rapidement une stratégie continentale commune lors d'une réunion d'urgence des ministres africains de la santé. Le Centre africain de contrôle et de prévention des maladies (CDC Afrique), organe technique spécialisé et bras de l'UA en matière de santé publique de l'UA, a joué un rôle de premier plan dans la coordination de la réponse sanitaire continentale à la COVID-19, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités des pays.

Le groupe de travail africain sur les nouveaux coronavirus (AFCOR), mis en place par le CDC Afrique, a apporté une assistance technique à la supervision de la surveillance de la COVID-19, y compris le dépistage aux points d'entrée, la prévention et le contrôle de l'infection dans les établissements de santé, le diagnostic en laboratoire et l'engagement communautaire. Grâce au Partenariat pour l'accélération du dépistage de la COVID-19 (PACT), les capacités nationales de dépistage ont été renforcées et des millions de kits de dépistage de la COVID-19 ont été distribués à travers le continent. L'UA a mobilisé des ressources par le biais du Fonds de réponse au COVID-19 pour renforcer la réponse continentale au COVID-19, en soutenant l'achat groupé de diagnostics et d'autres produits médicaux destinés à être distribués aux États membres de l'UA, et en atténuant l'impact socio-économique et humanitaire de la pandémie sur les populations africaines.

Dans le même ordre d'idées, l'UA a lancé la plateforme africaine de fournitures médicales (AMSP) en août 2020 afin de garantir aux pays africains un accès immédiat et plus rapide à des fabricants et fournisseurs certifiés d'équipements médicaux tels que des kits de diagnostic, des équipements de

protection individuelle (EPI) et des dispositifs de gestion clinique à un coût réduit. Cette plateforme a servi d'interface unique pour l'acquisition, l'approvisionnement, le transport et la gestion des fournitures médicales en réponse à la pandémie de COVID-19.

En outre, le continent s'est concentré sur la participation des nations africaines aux essais cliniques et a établi un Consortium pour l'essai clinique du vaccin COVID-19 comme une étape essentielle pour s'assurer que suffisamment de données sont générées sur la sécurité et sur l'efficacité des vaccins expérimentaux les plus prometteurs auprès des populations de la région. Bien que l'activité actuelle des essais cliniques COVID-19 en Afrique soit limitée, le continent a tiré parti de son expérience et de ses capacités substantielles pour mener des essais cliniques pour des vaccins préventifs dans toute une série de maladies. L'UA a également pris des mesures pour garantir l'accès aux vaccins COVID-19 en temps voulu en élaborant une stratégie africaine de financement des vaccins COVID-19. L'équipe spéciale chargée de l'acquisition des vaccins COVID-19 de l'Union africaine (AVATT) a été créée en novembre 2020 dans le cadre de la stratégie de développement et d'accès aux vaccins COVID-19 de l'Union, avec pour objectif de vacciner au moins 60 % de la population africaine avec des vaccins sécurisés et efficaces contre le coronavirus.

L'UA a souligné que la réussite du développement et de l'accès à un vaccin nécessitait une approche innovante et collaborative, avec une importante fabrication locale en Afrique, et la nécessité de garantir un approvisionnement suffisant en vaccins tout en supprimant les obstacles au déploiement du vaccin. Le Partenariat pour la fabrication de vaccins en Afrique (PAVM) a été lancé en avril 2021 afin de tirer parti des partenariats panafricains et mondiaux pour intensifier la fabrication de vaccins en Afrique. En outre, les efforts continentaux existants et les stratégies et cadres africains de fabrication de produits pharmaceutiques en cours visant à promouvoir la fabrication de produits pharmaceutiques en Afrique, plus précisément le Plan de

fabrication de produits pharmaceutiques pour l'Afrique (PMPA) de l'UA, et l'Agence africaine des médicaments (AMA) ont été renforcés.

Afin d'améliorer la capacité des États membres à suivre l'émergence et la propagation des variants préoccupants du SRAS-CoV-2, le CDC Afrique, en collaboration avec le Centre d'excellence africain pour la génomique des maladies infectieuses (ACEGID), a lancé en juin 2021 une série de formations à l'échelle du continent sur le séquençage du SRAS-CoV-2. Cette série de formations permettra de constituer une main-d'œuvre qualifiée capable de fournir des données génomiques rapides et représentatives pour éclairer la réponse continentale à la pandémie de COVID-19. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du système de surveillance à l'échelle du continent mis en place par les CDC Afrique, qui recueille et analyse les informations relatives à la santé publique provenant de tout le continent, afin de prendre des décisions éclairées en matière de santé publique. Le programme de surveillance intelligente de la sécurité de l'Union africaine (AU-3S) constitue un autre excellent exemple de renforcement de la surveillance de la sécurité des produits médicaux sur le continent. Il se concentre initialement sur la surveillance de la sécurité des vaccins COVID-19 dans quatre pays pilotes. Il s'agit de l'Éthiopie, du Ghana, du Nigeria et de l'Afrique du Sud, qui représentent ensemble environ 30 % de la population africaine.

En outre, dans le cadre d'un partenariat public-privé unique, l'AUDA-NEPAD s'est associé au groupe Vodacom pour mettre en place une infrastructure numérique permettant de gérer les vaccinations dans tous les États membres de l'UA, après un déploiement réussi en Afrique du Sud. À ce jour, l'infrastructure numérique a permis de gérer neuf millions de vaccinations COVID-19 en Afrique du Sud et est en cours de déploiement dans d'autres pays.





La reprise économique de l'Afrique reste conditionnée par l'accès équitable aux produits thérapeutiques et aux vaccins COVID-19, ainsi que par la gestion durable du fardeau croissant de la dette africaine. Dans un effort pour atténuer l'impact économique de la pandémie, les dirigeants africains ont collectivement mobilisé le soutien économique international pour la lutte contre la COVID-19, notamment en négociant un moratoire sur le paiement de la dette pour tous les États membres et une aide à l'approvisionnement en matériel médical et à la distribution de vaccins. La gestion de la dette requiert une attention particulière car elle réduit la marge de manœuvre budgétaire pour la prise en charge des actions indispensables en matière de protection sociale et d'investissements renforçant la croissance dans les domaines prioritaires. Pour relever ce défi, la Banque africaine de développement (BAfD) est en train d'élaborer un plan d'action multidimensionnel conçu pour apporter un soutien coordonné à la gestion durable de la dette comportant, entre autres, un dialogue politique, une assistance technique et des projets de renforcement des capacités.

La BAfD a lancé la facilité de réponse à la COVID-19 avec un montant s'élevant à 10 milliards de dollars E-U. Cette facilité a aidé les pays membres de la région à maintenir les services de santé vitaux, à étendre la protection sociale et à protéger les emplois et les entreprises. Grâce à cette facilité, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Sénégal ont subventionné les paiements d'eau et d'électricité pour les ménages vulnérables. En Sierra Leone, 11.000 agents de santé de première ligne ont été formés, tandis qu'en Éthiopie, la capacité de dépistage de la COVID-19 a quadruplé.

Au niveau régional

Les interventions continentales contre la COVID-19 ont été entreprises en étroite collaboration avec les efforts déployés au niveau régional. Des stratégies conjointes ont été définies au niveau régional, puis déployées pour contenir la propagation du virus. Ces stratégies comprenaient, entre autres, des mécanismes de coordination des réponses sanitaires et socio-économiques collectives à la pandémie.

Ces efforts ont permis d'accroître le déploiement d'équipements de dépistage et de renforcer les capacités du personnel médical et frontalier, ce qui a permis de limiter la transmission transfrontalière sans affecter la circulation des biens et services.

Dans la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), le secrétariat de la CAE a constitué un comité des ministres responsables de la santé, du commerce et des affaires de la CAE pour coordonner conjointement une stratégie de réponse régionale. Les principales actions de la stratégie comprennent le renforcement des capacités de la région en matière de surveillance et de signalement de la COVID-19 à tous les principaux points frontaliers, ainsi que le renforcement des connaissances sur les mesures de sécurité et les stratégies de prévention et de contrôle existantes. D'autres mesures comprenaient la formation d'experts de laboratoire de la CAE, l'acquisition de laboratoires mobiles et la distribution de kits de test de la COVID-19. En outre, la CAE a publié des directives administratives visant à renforcer les mesures nationales de protection et de prévention de la propagation de la pandémie tout en facilitant la circulation des biens et des services.

Dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) les mesures ont consisté à créer des centres nationaux d'opérations d'urgence pour faciliter la coordination de la logistique et la constitution de stocks en cas de catastrophe au niveau national. En outre, les efforts de mobilisation des ressources régionales ont permis aux États membres de la SADC d'acquérir des médicaments essentiels, du matériel médical et des équipements médicaux, notamment des kits de dépistage, des équipements de protection individuelle (EPI) et des ventilateurs. Reconnaisant l'importance du commerce et du transport, le COMESA, la CAE et la SADC ont adopté des lignes directrices harmonisées pour une circulation sûre, efficace et peu coûteuse des biens et des services dans le cadre de leur coopération tripartite.

Dans la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les chefs d'État et de gouvernement ont

adopté des lignes directrices lors de leur sommet extraordinaire afin de fournir un cadre pour une approche harmonisée visant à freiner la propagation de la pandémie de COVID-19 et pour des actions coordonnées dans le cadre d'un plan de relance économique postpandémie. Ils ont également convenu d'émettre des bons du Trésor et des obligations à long terme pour financer les besoins d'investissement essentiels, soutenir le secteur privé et relancer les économies. En outre, les obligations étaient destinées à fournir des filets de sécurité sociale et un soutien substantiel aux secteurs sociaux (outils d'apprentissage à distance, renforcement des systèmes et des installations de santé, accès facile à Internet, etc.) Déployés par les banques centrales, le soutien financier et le renforcement des capacités ont également été fournis au secteur privé, en particulier aux MPME et aux institutions de la microfinance.

Au niveau national

Les mécanismes de coordination nationaux ont joué un rôle central pour faciliter la collaboration et assurer la cohérence des réponses gouvernementales à la crise de la COVID-19. La plupart des pays africains ont mis en place des comités d'urgence nationaux et des conseils scientifiques ou de haut niveau afin de garantir une approche multipartite tout en faisant face aux conséquences redoutables de la pandémie. En République sahraouie et en Sierra Leone, par exemple, un décret ministériel a été publié et un groupe de travail présidentiel spécial a été créé.

Confrontés au double défi d'endiguer la crise sanitaire et d'atténuer les impacts sociaux et économiques de l'épidémie de COVID-19, les gouvernements africains ont déployé une combinaison de mesures de protection et de mesures de stimulation et d'aide économiques en réponse à la pandémie. Comme mesure immédiate, plusieurs pays africains ont mis en place des restrictions de voyage, des mesures de confinement et des fermetures temporaires des entreprises et du secteur public afin de freiner la propagation du coronavirus. Des pays comme Madagascar, Eswatini et l'Afrique du Sud ont déclaré l'état d'urgence ou de catastrophe naturelle pour limiter la transmission et atténuer l'impact socio-économique de la COVID-19.

70

Impact socio-économique

Si des mesures d'urgence ont été nécessaires pour enrayer la propagation de la maladie, elles ont également entraîné des conséquences négatives sur l'économie et les moyens de subsistance. La pandémie a eu des répercussions négatives sur presque tous les secteurs de l'économie, et de nombreux pays africains sont confrontés à des perspectives budgétaires sombres. On estime que la croissance du PIB réel du Lesotho a diminué de 15,7 %, tandis que l'île Maurice fait état d'une perte de PIB réel de 14,9 % en 2020. Au Togo, le taux de croissance du PIB réel s'est situé à 5,0 % en 2018 et a augmenté à 5,5 % en 2019, avant de chuter à 1,8 % en 2020 postpandémie.

En Eswatini, la pandémie de COVID-19 a provoqué des chocs graves sur l'économie, affectant ainsi les revenus et les moyens de subsistance de milliers de personnes, notamment des travailleurs informels et des indépendants, aggravant un taux de chômage pré-pandémie déjà élevé de 23 %. Face à l'aggravation de l'impact économique de la COVID-19, le gouvernement d'Eswatini a étendu les programmes de sécurité



La pandémie a également provoqué d'immenses pressions budgétaires sur les gouvernements africains. En raison du fardeau socio-économique et sanitaire non anticipé de la COVID-19, les dépenses du Ghana ont augmenté de 11,7 milliards de GHS en 2020, soit un excédent budgétaire de 2,4 %. En outre, les recettes publiques ont connu un manque à gagner soudain de 13,6 milliards GHS. En Tunisie, les principaux secteurs d'exportation agricole (dattes, huile d'olive et agrumes), qui contribuent à hauteur de 10 % au PIB du pays et de 15 % à l'emploi, ont été fortement impactés par la baisse de la demande internationale.

sociale existants et a fourni une aide temporaire aux revenus des entreprises et des particuliers par le biais de mesures d'urgence en matière d'emploi et d'amélioration des liquidités pour les entreprises affectées par la pandémie. Le gouvernement a également mis en place un fonds de sécurité sociale de 25 millions de SZL pour indemniser les travailleurs qui ont été licenciés.

De même, le gouvernement namibien a mis en œuvre un programme de relance COVID-19 d'une valeur de 22,1 millions NAD comportant des subventions salariales et à une aide au secteur informel touché par la pandémie. Le Sénégal a conçu un programme de résilience économique et sociale et un fonds de réponse à la COVID-19 d'un montant de 1.000 milliards de francs CFA (1,64 milliard de dollars E-U.), soit 7 % du PIB du pays, pour relancer l'économie et venir en aide aux individus, aux familles, aux entreprises et aux industries.

Le gouvernement ghanéen a approuvé un programme de lutte contre le coronavirus d'un montant de 1 milliard GHS pour faire face à la perturbation des activités économiques et sauver les industries. Un certain nombre d'allègements fiscaux et financiers, tels que le report de la date de déclaration des impôts et une réduction de 2 % des taux d'intérêt des banques, ont été introduits. Avec le soutien de la Banque du Ghana, les banques de dépôt (MBs) ont mis en place un programme de crédit et de relance de 3 milliards de GHS pour aider à la relance des industries, notamment dans les secteurs pharmaceutique, hôtelier, des services et de la fabrication.

La Namibie a dépensé 560 millions de NAD pour un programme d'aide spécial, également connu sous le nom d'allocation de revenu d'urgence, dont ont bénéficié 769.000 Namibiens. Parmi les autres mesures prises, citons les subventions destinées à aider les MPME à démarrer, la fourniture de nourriture, l'eau gratuite, l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement, la distribution de masques et de désinfectants aux populations les plus pauvres et les plus vulnérables. Le gouvernement a également entrepris d'accueillir et de fournir des abris aux sans-abri, en particulier au plus fort de la pandémie.

Des programmes d'allègement de la TVA et des impôts (y compris des reports de paiement et des réductions de taux) pour les MPME et les personnes les plus vulnérables à la pandémie ont été introduits par un certain nombre de

gouvernements, dont le Togo, Madagascar, la Sierra Leone et la Tunisie.

Au Kenya, les recettes fiscales totales en pourcentage du PIB ont diminué de 16,8 % en 2014 à 13,6 % en 2020 en raison d'un ralentissement des activités économiques. À Madagascar, les recettes fiscales ont diminué de 1,7 % en raison de la baisse de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, alors qu'une prévision allant jusqu'à 29,5 % en 2021 par rapport au niveau des recettes fiscales en 2020 avait été anticipée. De même, le choc des importations a eu un impact direct sur les recettes douanières, et plus encore sur les investissements directs étrangers et le secteur du tourisme. Par ailleurs, au Niger, la perte de revenus pour les entreprises et le déclin des transports, de l'hôtellerie et du commerce ont entraîné une perte de recettes fiscales de l'ordre de 199 milliards de francs CFA (environ 398 millions de dollars), soit 18,4 % du PIB du pays.

La contribution du secteur des TIC au PIB est passée à l'île Maurice de 4,9 % à 6,2 % en 2020 et devrait encore augmenter en raison d'une demande croissante de services numériques, de travail à domicile, de l'apprentissage en ligne, du commerce en ligne et des transactions sans espèces. La création du Mauritius Emerging Technologies Council et de la Digital Industry Academy, ainsi que d'autres initiatives privées, devraient stimuler davantage l'environnement des TIC et attirer des ressources pour dynamiser le secteur des TIC à moyen et long terme.

En outre, un soutien a été apporté aux États membres de l'UA pour renforcer les mesures de résilience, d'atténuation et de relance. Par exemple, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Sénégal, la Banque africaine de développement a aidé à subventionner le paiement de l'eau et de l'électricité pour les ménages vulnérables. En Sierra Leone, la Banque a contribué à la formation et à la protection de 11.000 agents de santé de première ligne, tandis qu'en Éthiopie, le soutien de la Banque a permis de quadrupler la capacité quotidienne de dépistage de la Covid-19. En outre, la Banque a réorienté son programme de prêts pour répondre aux besoins évolutifs des pays membres de la région (PMR). Au Togo, par exemple, la Banque a restructuré ses prêts pour aider à relever les défis de la sécurité alimentaire découlant de la crise de la Covid-19.



La restriction des mouvements transfrontaliers a eu de graves conséquences pour les commerçants. Par exemple, en Eswatini et au Niger, les commerçants, en particulier ceux du secteur informel, ont été fortement touchés, ce qui a conduit des segments de la population à tomber sous le seuil de pauvreté et à ne pas pouvoir se nourrir. L'Eswatini a également connu une augmentation des rapports sur les violences à l'encontre des femmes et des filles en raison des confinements nationaux et des fermetures d'écoles qui ont entraîné un surcroît de tâches ménagères. Des pays comme la Sierra Leone ont mis en place des lignes d'assistance téléphonique gratuites pour offrir des services de conseil et d'orientation aux victimes de violences basées sur le genre, en particulier pendant la pandémie de COVID-19.

En outre, la pandémie continue d'avoir un impact sévère sur la vie et les moyens de subsistance des personnes, en particulier celles qui sont les plus vulnérables aux chocs socio-économiques de la pandémie. Au Tchad, sept ménages sur dix ont connu une baisse de leur revenu total, et 0,85 million de personnes devraient passer sous le seuil de pauvreté en raison des multiples répercussions de la pandémie, telles que la perte de revenus, la diminution des envois de fonds et l'augmentation du coût de la vie. À l'île Maurice, les taux de chômage ont augmenté de 6,7 % en 2019 à 9,2 % en 2020 en raison du déclin économique et de la pression sur le marché du travail. Une nouvelle hausse des taux de chômage a été contenue par le gouvernement grâce à des aides salariales et aux régimes d'aide aux indépendants.

Des programmes de protection sociale et de secours ciblant les populations les plus vulnérables à la pandémie de COVID-19 ont été mis en œuvre par de nombreux gouvernements, comme dans le cadre des Hautes Directives Royales du Maroc, qui ont mis en place un programme d'allocations familiales touchant plus de 7 millions d'enfants scolarisés et offrant une compensation salariale aux personnes ayant subi une perte de revenus.

Des aliments cuits et non cuits ont été distribués à près de 400.000 personnes et ménages vulnérables dans les zones de confinement par le biais du programme d'atténuation du coronavirus (CAP) du Ghana. Au Tchad, le gouvernement a fourni gratuitement de l'eau et de l'électricité aux communautés vulnérables et aux habitats informels.

Malgré une baisse des taux de croissance, la reprise économique devrait rebondir en 2022 pour certains pays africains, principalement grâce aux secteurs de l'industrie manufacturière et des transports et à une dynamique continue dans les secteurs de l'agriculture, des TIC et de la finance et compte tenu du déploiement du vaccin contre la COVID-19.

Impact sur la santé

La crise du COVID-19 a mis en évidence la surcharge des systèmes de santé nationaux du continent. La double charge sanitaire consistant à répondre à l'augmentation des infections et des décès dus à la COVID-19 et à fournir des services de santé essentiels a mis la capacité de nombreux systèmes de santé africains sous haute pression. Des ressources considérables ont été investies par les gouvernements dans les systèmes de santé nationaux pour atténuer la propagation et l'impact de la COVID-19. En dépit de ces ressources supplémentaires, la pandémie a fait régresser plusieurs objectifs de performance liés à la santé et a accru la vulnérabilité des populations.

En 2020, les Seychelles ont alloué 11 % de leur budget annuel au secteur de la santé. Les dépenses totales de santé en pourcentage du PIB nominal sont passées de 3,8 % en 2013 à 6 % en 2020. Bien que le secteur de la santé emploie un nombre suffisant de professionnels de santé qualifiés, avec une densité médicale locale de 25,6 médecins/10.000 habitants, bien supérieure à la moyenne mondiale de 15/10.000 habitants, l'apparition de la COVID-19 a mis les ressources humaines à rude épreuve. Les actions déployées

par le gouvernement comprenaient la formation, le perfectionnement et le déploiement stratégique des personnels de santé pour soutenir la réponse nationale à la COVID-19. Au Maroc, le gouvernement a entrepris des réformes majeures dans le secteur de la santé en allouant 51 milliards de dirhams par an à une assurance maladie inclusive et obligatoire qui couvrira plus de 22 millions de personnes entre 2022 et 2024.

La plupart des pays africains ont mis l'accent sur la prévention, le traitement et la gestion du coronavirus. Au Ghana, un plan national de préparation et de réponse aux urgences (EPRP) de 100 millions de dollars E-U. USD a été lancé pour gérer et contenir la propagation du virus et renforcer les capacités nationales de surveillance, de diagnostic et de gestion. Les principales actions visant à renforcer le système de santé national se sont concentrées sur l'adaptation des établissements de santé pour qu'ils puissent répondre à la pandémie de COVID-19, sur les mesures incitatives et la protection du personnel de santé, sur l'augmentation de la capacité de dépistage et sur le renforcement de la surveillance de la maladie. Un système de dépistage de la COVID-19 a été mis en place dans le principal aéroport international du pays comprenant un dispositif de mesure de la température, des salles d'attente pour les personnes suspectées en vue d'investigations complémentaires, et l'évacuation des personnes infectées vers des centres nationaux désignés en vue de leur traitement et de leur prise en charge. En outre, des assurances allant jusqu'à 350.000 GHS et des allègements fiscaux pour le personnel de santé de première ligne et les professionnels paramédicaux ont été mis en place.

Malgré les efforts considérables déployés pour assurer la continuité des services de santé pendant la pandémie de COVID-19, de nombreux systèmes de santé comme celui d'Eswatini ont été mis à rude épreuve en raison de la réaffectation des ressources financières et humaines à la lutte contre la COVID-19. En conséquence, les décès causés par d'autres maladies et la morbidité (par exemple, le VIH/SIDA) ont augmenté dans des pays comme le Lesotho en raison du manque d'accès aux services de soins de santé essentiels.

En 2021, suite à l'approbation des vaccins COVID-19 par les autorités réglementaires nationales, les gouvernements ont donné la priorité à l'achat, au transport et à la gestion des vaccins COVID-19. Les actions nationales se sont concentrées sur le déploiement des campagnes de vaccination COVID-19, à travers l'amélioration des connaissances et des informations sur les vaccins COVID-19, les engagements communautaires et la garantie d'un accès plus facile aux sites de vaccination.





État des dispositions institutionnelles pour l'intégration et la mise en œuvre de l'Agenda 2063

L'Agenda continental de développement, en tant que mesure essentielle à la mise en œuvre effective de l'Agenda 2063 à tous les niveaux, doit figurer en bonne place dans les instruments nationaux, régionaux et continentaux de planification, de budgétisation et de mise en œuvre. Par conséquent, des efforts inlassables sont en cours pour intégrer les aspirations, les objectifs et les priorités du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 dans les cadres de développement continentaux, régionaux et nationaux. La participation active de multiples parties prenantes, qui fait partie intégrante de ces efforts, est essentielle pour garantir l'appropriation et, par la suite, renforcer la durabilité du processus de développement. Ces parties prenantes comprennent des acteurs étatiques et non étatiques, des organes intergouvernementaux et interparlementaires sous-régionaux, des organisations de la société civile et d'autres acteurs étatiques. En outre, à la lumière des niveaux élevés de convergence entre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, les cinq priorités High 5s de la BAfD et le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, des efforts soutenus continuent à être déployés pour garantir que les trois agendas de développement soient intégrés aux différents niveaux de manière plus efficace et coordonnée.

Au moment de la préparation du présent rapport, 52 États membres de l'UA avaient reçu un soutien pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Ce soutien a porté sur les points suivants :

- i. Accroître la sensibilisation, l'engagement et l'appropriation de l'Agenda 2063 et des High 5s par les citoyens et les institutions africaines comme condition préalable à une mise en œuvre efficace au niveau national et régional.
- ii. Permettre aux CER et aux États membres de répercuter les objectifs et les cibles inscrits dans l'Agenda 2063 et les High 5s dans les plans de développement régionaux et nationaux.
- iii. Faciliter le soutien coordonné des acteurs du développement dans l'exécution des plans de développement régionaux et nationaux qui intègrent l'Agenda 2063 et les High 5 en tant que composantes à part entière.

Au niveau national, les pays ont entrepris divers processus et déployé une série d'outils et d'instruments pour intégrer les ODD, les "High 5" et l'Agenda 2063 dans leurs plans de développement nationaux. Le gouvernement égyptien, par exemple, a élaboré la stratégie "Vision 2030 de l'Égypte" dans le cadre d'un processus multipartite associant le gouvernement central, le secteur privé, la société civile, le monde universitaire, les communautés scientifiques et de recherche, les autorités locales, les organisations régionales et internationales et les partenaires au développement. Le lancement de la stratégie a été suivi par la création d'un comité national de suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, qui relève du bureau du Premier ministre et est composé de représentants de 17 ministères et entités publiques. Le principal mandat de ce comité est de veiller à ce que l'Égypte avance dans la bonne direction pour réaliser l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 de l'Afrique.

En outre, pour galvaniser la mise en œuvre des objectifs stratégiques nationaux de l'Égypte, sept catalyseurs sont prioritaires, à savoir : la disponibilité des données, le financement, la transformation numérique, la technologie et l'innovation, l'environnement législatif, les valeurs culturelles favorables et la gestion de la croissance démographique. Par ailleurs, chaque objectif stratégique national est mis en correspondance avec les ODD pertinents et les aspirations de l'Afrique. Par exemple, le premier objectif national s'intitule "Améliorer la qualité de vie des citoyens égyptiens et améliorer leur niveau de vie" qui vise à réduire la pauvreté, à fournir une éducation de qualité, une alimentation saine, un logement décent ; l'amélioration du système de santé et l'enrichissement de la vie culturelle et sportive des citoyens, est directement aligné sur un certain nombre d'objectifs de l'Agenda 2063 et des ODD.



Le cadre de planification du développement du Rwanda a adopté une approche holistique en intégrant les différents agendas de développement adoptés dans les plans et stratégies de développement à long et moyen terme du pays, qui régissent ainsi la planification et la budgétisation annuelles. Il s'agit notamment des programmes de développement régional, continental et mondial. Les programmes de développement mondial, continental et régional ont été intégrés lors de l'élaboration de la Vision à long terme 2050 du Rwanda, de la Stratégie de Développement à Moyen Terme, de la Stratégie Nationale de Transformation (2017-2024) et des stratégies sectorielles et de développement des districts qui y sont liées. En outre, la mise en œuvre des priorités nationales est assurée par les efforts concertés de différents acteurs, dont le gouvernement, les partenaires au développement, le secteur privé, la société civile, les organisations professionnelles et les citoyens.

Au Tchad, la formulation de la " Vision 2030 " et des plans de développement nationaux associés, y compris le plan de développement national 2017-2021, a permis de garantir l'alignement sur les aspirations et les objectifs de l'Agenda 2063. En outre, en 2019, le gouvernement a créé une Direction de la coordination et du suivi des agendas internationaux sous l'égide du ministère de la Planification économique. Cette direction est chargée d'assurer le suivi, le contrôle et l'établissement de rapports sur les agendas de développement mondiaux et continentaux.

En Tanzanie, le ministère des Finances et de la Planification est chargé de coordonner la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Il s'agit d'un effort de collaboration avec les principales parties prenantes, telles que le ministère des Affaires étrangères et de la Coopération Est-Africaine, la Commission de planification de Zanzibar, le Bureau national des

statistiques, et le Bureau du statisticien en chef du gouvernement de Zanzibar, entre autres. Au Zimbabwe, le gouvernement a mis en place un système de suivi et d'évaluation efficace pour que la stratégie nationale de développement soit conforme aux principes du cadre intégré de gestion axée sur les résultats. L'accent est mis sur la haute performance, la prestation de services de qualité, l'évaluation, la clarté des objectifs, l'amélioration continue et la responsabilité dans l'ensemble du secteur public.

Si des progrès notables ont été enregistrés dans l'intégration de l'Agenda 2063 aux niveaux national et régional, ce processus a été affecté par les défis suivants:

- Le soutien technique et financier offert pour l'intégration de l'Agenda 2063 est nettement inférieur à celui accordé aux ODD. Cela a eu pour conséquence une appréciation et une visibilité limitées de l'Agenda 2063 par rapport aux ODD au niveau national.
- Si, au niveau des hautes instances politiques de l'UA et de l'ONU, il existe un engagement à veiller à ce que les programmes de développement mondial et continental soient intégrés de manière coordonnée afin d'exploiter les synergies et les complémentarités fondées sur une forte convergence, dans la pratique, les processus d'intégration régionale et nationale présentent souvent les deux programmes comme des cadres parallèles et concurrents. Cela représente un défi pour les CER et les États membres de l'UA pour l'intégration des différents agendas.
- En outre, en raison de ressources humaines et financières limitées, les progrès et les résultats de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 au niveau régional et national ont été affectés de manière négative.

Malgré cela, des efforts sont déployés pour assurer une intégration plus optimale et coordonnée de l'Agenda 2063. Ces efforts sont notamment les suivants :

- Les principaux dirigeants de l'Union africaine et des Nations unies ont convenu d'un accord de mise en œuvre conjointe visant à renforcer les synergies et l'harmonisation entre les deux cadres de développement.
- Le groupe de travail technique sur le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 a été créé pour améliorer le partage d'informations, la coordination et la collaboration entre les organes de l'UA et des Nations unies, réduisant ainsi la fragmentation et les doubles emplois. La mise en place du groupe a véritablement encouragé la programmation conjointe, la planification, le suivi et les rapports basés sur les résultats de l'Agenda 2063, des High 5 et des ODD.

- Grâce à la stratégie de mobilisation des ressources internes de l'Agenda 2063, un soutien financier est obtenu auprès d'acteurs clés, tels que la Banque africaine de développement, afin de soutenir la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- La stratégie de communication de l'Agenda 2063 a été élaborée et son déploiement auprès des CER et des États membres est en cours, dans le but de sensibiliser les populations sur la forme et les résultats du plan de développement de l'Afrique.
- Des efforts concertés sont déployés par divers acteurs du développement en Afrique, tels que la BAfD, la CUA, l'AUDA-NEPAD, la CEA, l'ACBF et le PNUD, pour renforcer les capacités des États membres de l'UA et des CER en matière de données et de statistiques, conformément aux protocoles de données standard.





État de la mobilisation des ressources internes pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063

Historique

Des fonds et des ressources massives sont nécessaires pour soutenir le développement durable dans les pays africains, en particulier pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063. La mobilisation des ressources internes (DRM) est particulièrement nécessaire pour augmenter les recettes publiques par le biais de la fiscalité et d'autres sources de revenus non liées à la dette, qui sont essentielles pour permettre aux pays de s'approprier et de concevoir et mettre en œuvre avec souplesse des politiques, des programmes et des projets visant à soutenir les efforts de développement national. On ne saurait trop insister sur le rôle crucial de la DRM pour combler le déficit de financement, surtout dans le contexte de la hausse de la dette et des risques de sa durabilité auxquels sont confrontés plusieurs pays africains. La Banque africaine de développement (BAfD) a mis à profit son partenariat avec la CUA pour faire du DRM un moyen de répondre aux besoins financiers nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

Compte tenu de son rôle de longue date en tant que principal bailleur de fonds de l'intégration régionale en Afrique, l'UA a mandaté la Banque pour travailler avec les États partenaires, les CER, les partenaires au développement et le secteur privé afin de mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de l'Agenda 2063. En outre, la BAfD a été chargée de fournir des rapports semestriels sur l'état du financement des programmes de l'Agenda 2063 aux niveaux national, régional et continental. Son objectif premier est de contribuer au développement économique durable et au progrès social de ses membres régionaux, à titre individuel et collectif. Pour ce faire, la Banque assure le financement d'un large éventail de projets et de programmes de développement par le biais de prêts au secteur public, y compris des prêts fondés sur des politiques. En outre, la BAfD fournit au secteur privé des prêts et des prises de participation par le biais de l'assistance technique et du renforcement des capacités des institutions et de la politique de développement, des investissements en capitaux publics et privés, ainsi que de l'aide d'urgence.

Les cinq grandes priorités « High 5 »

La Stratégie décennale et les High 5 de la BAfD sont alignés sur les aspirations de l'Union africaine. La stratégie décennale et les High 5 de la Banque ont été conçus pour placer la Banque au centre de la transformation de l'Afrique par une mise en œuvre accélérée des aspirations, des objectifs, des priorités et des programmes phares de l'Agenda 2063. Reconnaisant les besoins de l'Afrique en matière de développement, la Banque a renforcé son orientation stratégique sur cinq domaines prioritaires de développement - Les High 5s. Ces domaines d'intervention, qui sont conformes à l'Agenda 2063 de l'UA et aux objectifs de développement durable des Nations unies, sont indispensables pour transformer le continent et la vie des populations africaines. Les High 5 sont les suivants :

1. Éclairer l'Afrique
2. Nourrir l'Afrique
3. Industrialiser l'Afrique
4. Intégrer l'Afrique
5. et améliorer la qualité de vie des populations en Afrique.

La Banque a fourni des ressources ou des financements au niveau national pour soutenir les initiatives de développement nationales conformément à l'Agenda 2063 et aux High 5. En outre, la BAfD a soutenu la mise en œuvre des projets phares de l'Agenda 2063, entre autres, par le biais d'une subvention de 4,8 millions de dollars E-U. pour l'appui institutionnel afin d'opérationnaliser le secrétariat de la ZLECAf ; 5 millions de dollars E-U. pour soutenir la préparation du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA Phase II) ; l'approbation de 27,33 millions de dollars E-U. pour soutenir l'initiative de réponse au COVID-19 de l'Union africaine ; et une

subvention supplémentaire de 5 millions de dollars E-U, pour l'appui institutionnel à l'UA en vue de l'établissement du secrétariat de la ZLECAf.

Stratégie de mobilisation des ressources internes

Dans le cadre de ce processus, la CUA, en collaboration avec ses partenaires, a élaboré et déployé une stratégie de mobilisation des ressources internes pour les États membres afin d'accélérer la mise en œuvre des programmes et projets de l'Agenda 2063 aux niveaux régional et national. A cette fin, un Groupe de Travail Technique (GTT) sur le financement de l'Agenda 2063 et la mobilisation des ressources internes a été mis en place. Le GTT comprend des membres d'institutions partenaires, notamment la BAfD, la CUA, l'AUDA-NEPAD, la CEA et le Bureau d'appui du Secrétariat conjoint (BASC), qui a été lancé en octobre 2019 pour servir de plateforme de coordination et assurer un rôle de supervision pour opérationnaliser la stratégie de DRM et d'autres activités connexes. Des progrès ont été réalisés comme suit :

- La stratégie de mobilisation des ressources internes a été adoptée par les organes compétents de l'UA avec des contributions d'autres parties prenantes clés, à savoir les CER, la BAfD, la CEA, les États membres ainsi que les parties prenantes et les experts du secteur financier.
- Des guides techniques sur la DRM ont été élaborés dans trois grands domaines thématiques, à savoir : la fiscalité et la mobilisation des recettes, l'innovation dans la DRM ainsi que l'épargne et l'investissement.
- Des efforts sont en cours pour mobiliser des ressources (financières, humaines et logistiques) afin de mettre en œuvre la stratégie de la DRM.

Défis et recommandations

Le principal défi a été la pandémie de COVID-19, qui a entraîné des retards dans la préparation et la finalisation des guides techniques de la DRM.

En conclusion, les recommandations suivantes sont essentielles pour la DRM :

- L'accroissement de la DRM requiert un système efficace, équitable, transparent et responsable pour l'utilisation des fonds des contribuables dans le but d'accroître leur accord volontaire ;
- En régulant les revenus, la libéralisation du commerce et les mesures de réduction des droits de douane peuvent générer une demande d'investissement accru dans le renforcement des capacités fiscales. L'accord de libre-échange continental africain pourrait ainsi constituer la mesure incitative nécessaire ;

- Une DRM efficace nécessite une base de données solide qui permet d'identifier et de localiser les personnes, les entreprises ou les biens immobiliers sur lesquels il est possible de prélever des taxes. Les pays doivent donc investir dans des registres civils, commerciaux et fonciers bien gérés, tout en mettant en place des systèmes d'adresses efficaces ;
- La technologie numérique offre un grand potentiel d'amélioration de la DRM en Afrique, tout en présentant également une opportunité pour une meilleure mobilisation des ressources internes, étant donné le grand nombre de contribuables.
- De nombreux pays africains n'utilisent pas encore les meilleures procédures dans leurs administrations fiscales, ce qui implique un transfert de technologie et un renforcement des capacités dans ce domaine et, plus généralement, dans celui de la gestion des finances publiques (GFP) ;
- Compte tenu du large éventail de questions sur lesquelles la Banque est censée jouer un rôle de premier plan et de l'alignement de l'Agenda 2063 sur les High 5, la BAfD devrait utiliser pleinement son Bureau d'appui au secrétariat conjoint (JSSO) pour renforcer l'engagement quotidien avec les autres institutions continentales sur l'Agenda 2063. Dans le même temps, le JSSO devrait assurer le lien entre les départements de la Banque et la CUA afin de garantir la bonne exécution de ses rôles dans le cadre du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- Création d'une plateforme continentale de mobilisation des ressources avec les principales parties prenantes, y compris les États membres ;
- Modalités de mise en œuvre - Formulation d'un plan d'action détaillé et de programmes de mise en œuvre pour la diffusion et l'intégration des guides techniques au niveau national ;
- Renforcement de l'opérationnalisation des mécanismes de suivi et d'évaluation de la DRM.



VACCINE PASSPORT

Name: [Redacted]

DOB: [Redacted]

Address: [Redacted]

Phone: [Redacted]

Email: [Redacted]

Emergency Contact: [Redacted]

Medical History: [Redacted]

Insurance: [Redacted]

Notes: [Redacted]

Created: [Redacted]

Updated: [Redacted]

Version: [Redacted]

Expires: [Redacted]

Valid Until: [Redacted]

Issued By: [Redacted]

Accepted By: [Redacted]

Accepted Date: [Redacted]



Passport is Valid

Recommandations

Soutien politique et responsabilité accrue

La réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 dépend en grande partie d'un engagement politique fort, notamment d'institutions capables et responsables pour soutenir la mise en œuvre, le suivi et les rapports du plan de développement de l'Afrique sur 50 ans.

- Entreprendre des examens collectifs multipartites, une réflexion conjointe, un apprentissage par les pairs et une responsabilité mutuelle sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et l'élaboration de rapports.
- Établir et opérationnaliser des mécanismes institutionnels pour populariser, suivre, rendre compte et débattre de l'Agenda 2063 aux niveaux national et infranational.
- Travailler avec les agences nationales et régionales (et les parties prenantes) pour mettre en œuvre des politiques et des programmes qui accélèrent les progrès vers la réalisation des objectifs contenus dans les plans de développement nationaux et les objectifs de l'Agenda 2063.

Renforcement de la programmation

Alors que le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 touche à sa fin et que les travaux préparatoires qui signalent également le début du deuxième plan décennal de mise en œuvre commencent, il sera important d'entreprendre des études empiriques (par exemple, des études de prospective) sur les interventions clés requises sur la trajectoire de développement de l'Afrique, en particulier dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ces interventions doivent être axées sur le redressement, la stabilisation et la relance des économies africaines face à la COVID-19. Les interventions spécifiques seront les suivantes :

82

- Dans l'immédiat et à court terme, mettre davantage l'accent et investir dans des domaines prioritaires spécifiques qui sont plus susceptibles de déclencher une reprise et une croissance socio-économiques accélérées.
- Inclure dans le deuxième plan décennal de mise en œuvre un objectif et un domaine prioritaire concernant le renforcement de la résilience de l'Afrique face aux catastrophes naturelles et autres événements de grande ampleur et à fort impact, tels que les pandémies mondiales.
- S'assurer que les institutions continentales de l'UA - sur la base de leurs mandats fondamentaux, appuient le développement et le déploiement de nouveaux outils, de nouvelles approches et le soutien des capacités institutionnelles des États membres en vue d'améliorer l'élaboration de politiques nationales intégrées, la planification et la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- Renforcer la capacité des États membres de l'UA et des CER à élaborer des projets bancables et à collaborer étroitement avec la BAfD et d'autres institutions financières africaines pour identifier et concevoir des projets bancables permettant de réaliser les objectifs des plans décennaux de mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- Réviser les cadres conceptuels qui sous-tendent l'élaboration, la formulation et la mise en œuvre des projets phares de l'UA, et veiller à leur rationalisation, à leur hiérarchisation et à leur recalibrage en fonction d'objectifs et de cibles clairs et de calendriers précis.
- Renforcer les mécanismes de coordination pour déployer l'aide financière et technique aux États membres sur la base des besoins de développement exprimés et implicites, par exemple à partir des rapports biennaux des États membres sur la mise en œuvre des plans décennaux de mise en œuvre.
- S'assurer que les enseignements tirés et les défis rencontrés au cours de la mise en œuvre du premier plan décennal de mise en œuvre guident l'évaluation du premier plan décennal de mise en œuvre et la formulation du deuxième plan décennal de mise en œuvre.

Gestion des données et capitalisation des connaissances

Les systèmes statistiques nationaux doivent être renforcés afin qu'ils puissent produire les données et les informations pour guider les progrès du continent dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063, notamment :

- Consacrer davantage de soutien technique au renforcement des données et des capacités statistiques aux niveaux national, régional et continental.
- Renforcer l'architecture institutionnelle pour la gouvernance des données nationales et régionales.
- Engager des ressources humaines et financières pour renforcer les capacités en matière de statistiques et de données afin de garantir la disponibilité des données en vue de l'élaboration de rapports précis et l'évaluation de l'impact.
- Renforcer l'apprentissage par les pairs et le soutien mutuel par l'identification, l'élaboration et le développement des meilleures pratiques et la mise en place de plateformes de partage des connaissances.
- Coopérer avec les parties prenantes nationales pour renforcer les mécanismes de retour d'information afin de comprendre l'état des systèmes socio-économiques pour mettre en place et entreprendre les actions appropriées.

Mobilisation des ressources

Il est important de promouvoir un cadre de financement intégré qui minimise les duplications, tire parti des économies d'échelle et optimise l'utilisation des ressources pour financer la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les interventions spécifiques seront les suivantes :

- Obtenir des États membres de l'UA, de la BAfD et d'autres institutions financières africaines qu'ils s'engagent à nouveau à financer au moins 75 % du budget du programme de l'Agenda 2063.
- Accélérer le déploiement de la stratégie de mobilisation des ressources internes de l'Agenda 2063 parmi les États membres de l'UA et les CER, afin de lever des fonds pour soutenir la mise en œuvre des programmes et projets de l'Agenda 2063 aux niveaux national et régional respectivement.
- Demander aux États membres de l'UA de consacrer 0,1 % de leur budget national pour soutenir le financement de l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063.
- Approfondir la collaboration et mobiliser le soutien politique pour lutter contre les flux financiers illicites et les fuites de capitaux.





Conclusion

Le présent rapport biennal au niveau continental sur la mise en œuvre du premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063, le deuxième de la série, a mis en évidence les progrès réalisés et les performances globales du continent par rapport à un ensemble d'objectifs et de cibles.

Le rapport révèle qu'avant l'apparition de la pandémie de COVID-19, la mise en œuvre du premier plan décennal de l'Agenda 2063 progressait régulièrement. Toutefois, le rythme des progrès et les avancées en matière de développement que l'Afrique avait réalisés au cours des six dernières années de mise en œuvre de l'Agenda 2063 ont été entravés par les effets dévastateurs de la COVID-19 sur le paysage socio-économique et sanitaire.

La pandémie mondiale a déclenché une nouvelle vague de pression fiscale sur les gouvernements qui s'est manifestée, entre autres, par la mise en place de mesures de stimulation fiscale. Cela s'est traduit par l'affectation d'une part importante et imprévue du budget national à la lutte contre la propagation de la COVID-19 et à l'atténuation de ses effets sur le paysage socio-économique. De plus, l'augmentation des dépenses s'est faite dans un contexte de réduction des recettes d'effets négatifs de la pandémie sur le domaine économique. Ces défis, ainsi que d'autres difficultés structurelles, telles que les faibles capacités techniques et financières d'exécution, ont eu un impact sur le niveau de progrès et la performance du continent dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063.

En dépit de ces difficultés, l'Afrique a enregistré des performances assez élevées et manifestement meilleures qu'en 2019. Au niveau des aspirations, le continent a enregistré une tendance positive à la hausse pour la plupart des 20 objectifs, avec un résultat total de 51 % par rapport aux objectifs de 2021, par rapport au résultat de 32 % enregistré en 2019. L'amélioration des résultats est en partie attribuée aux efforts accrus déployés par les États membres de l'UA en vue de renseigner le modèle de saisie et d'analyse des données. Un synopsis des performances du continent, au niveau des aspirations, est résumé ci-dessous.

Aspiration 1 : "Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable." L'Afrique a réalisé des progrès modérés pour l'aspiration 1, avec un résultat total de 37% par rapport aux objectifs fixés pour 2021. La performance relativement faible peut être principalement attribuée à une diminution du PIB par habitant, qui est passé de 3.170 USD en 2019 à 2.910 USD en 2021, et à des taux de chômage élevés au sein des populations africaines. Bien que la COVID-19 ait eu un impact négatif sur les emplois et les revenus de la plupart des économies africaines, certains pays ont fait preuve de résilience grâce à des mesures telles que les mesures d'aide et de stimulation économiques mises en place avant et pendant la pandémie.

Aspiration 2 : "Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine." Des progrès significatifs ont été accomplis dans la réalisation de l'Aspiration 2, comme en témoigne la forte performance de 84% de ses objectifs. Cela est principalement dû aux progrès réalisés en matière de signature et de ratification de l'accord de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), qui est entré en vigueur le 1er janvier 2021, ainsi qu'à l'établissement et à l'opérationnalisation d'un secrétariat performant de la ZLECAf à Accra, Ghana. En outre, les progrès réalisés dans l'opérationnalisation du marché unique du transport aérien africain (SAATM), ainsi que les avancées du continent dans l'augmentation de la production d'électricité et la stimulation de la pénétration des TIC expliquent ces bonnes performances. Toutefois, l'Afrique a enregistré de faibles performances dans d'autres domaines tels que la mise en œuvre du chaînon manquant de l'autoroute transafricaine et du réseau africain de trains à grande vitesse.

Aspiration 3 : "Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit" La performance globalement faible de 42% pour les objectifs de l'aspiration 3 est principalement attribué aux faibles taux enregistrés en matière



d'institutions compétentes et de leadership transformateur à tous les niveaux. Néanmoins, une performance satisfaisante a été atteinte, la plupart des États membres faisant état de progrès dans la promotion de la bonne gouvernance, des valeurs et pratiques démocratiques, y compris l'intégration de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

Aspiration 4 : “Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité.” Des avancées notables ont été enregistrées dans la réalisation de l'aspiration 4, avec une performance globale de 63% par rapport à l'objectif fixé pour 2021, comme en témoigne la baisse significative du nombre de décès liés à des conflits armés et de ceux résultant de différends et d'intolérances d'ordre religieux ou ethnique.

Aspiration 5 : “Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées.” Des progrès modérés de 45% ont été réalisés par rapport aux objectifs de l'Aspiration 5. Cela peut être largement attribué à la faible intégration de la culture, des valeurs et des langues africaines autochtones dans les programmes des écoles primaires et secondaires.

Aspiration 6 : “Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants”. Le continent a atteint un résultat total de 67% grâce à une légère augmentation du pourcentage de femmes dans la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur les terres agricoles, ainsi que de la proportion de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux et les organes régionaux et locaux. Cependant, le continent n'a pas atteint les objectifs et les cibles liés à la jeunesse, avec des taux de chômage chez les jeunes qui n'ont que très peu diminué et une augmentation des enfants engagés dans le travail des enfants ou le mariage des enfants.

Aspiration 7 : “Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort et influent sur la scène mondiale.” Le continent a atteint un résultat total appréciable de 58 %, comme en témoigne la part du budget du secteur public financée par les marchés de capitaux nationaux ainsi que la part de l'aide publique au développement (APD) dans les budgets nationaux. Toutefois, le continent n'a pas réalisé l'objectif fixé pour 2021, qui consistait à augmenter la contribution des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB afin que l'Afrique s'approprie pleinement ses efforts de développement.

La réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 nécessite une augmentation significative des investissements au cours des quatre prochaines décennies. Les États membres doivent adopter une approche globale et inclusive pour stimuler la mobilisation des ressources internes et les recettes fiscales de manière durable. Il est nécessaire de repenser et de reconfigurer la mobilisation des recettes et les systèmes fiscaux de manière à (a) instaurer la confiance et la responsabilité, (b) être simple et transparent, (c) utiliser des systèmes technologiques et numériques modernes et (d) exploiter des sources alternatives de génération de recettes.

Au niveau régional, l'Afrique de l'Est a enregistré la meilleure performance avec un résultat total de 52% par rapport aux objectifs de 2021, suivie par l'Afrique australe qui a enregistré une performance globale de 50%. Les résultats de l'Afrique de l'Ouest ont été de 45 %. L'Afrique centrale et l'Afrique du Nord ont enregistré un résultat total de 42% et 39% respectivement.

Outre les progrès enregistrés dans le cadre des aspirations et des objectifs définis dans le plan de mise en œuvre décennal de l'Agenda 2063, le continent a réalisé des avancées notables dans la mise en œuvre des 15 projets phares de l'Union africaine. Il convient de noter les progrès réalisés dans l'opérationnalisation de la Zone de libre-

échange continentale africaine. À ce jour, 54 États membres de l'UA ont signé l'accord de la ZLECAf, 42 États membres l'ont ratifié et 39 ont déposé leurs instruments de ratification, ce qui témoigne d'un niveau élevé d'engagement politique en faveur de l'intégration des marchés en Afrique. La mise en œuvre d'autres projets phares progresse également, bien qu'à des rythmes variés et, parfois, plus lents.

L'UA a également pris diverses mesures pour soutenir durablement les CER et les États membres dans leur mise en œuvre de l'Agenda 2063, dont la principale est une architecture de partenariat renforcée. Les partenariats stratégiques de l'UA avec l'ONU et la BafD contribuent à débloquer les défis liés aux financements et à la mise en œuvre grâce à un meilleur alignement et à une coordination plus étroite par un soutien à la mise en œuvre aux CER et aux États membres. En plus de tirer parti des synergies et des complémentarités, les partenariats ont commencé à démontrer une plus grande cohérence dans l'établissement de rapports sur les programmes de développement aux niveaux mondial et continental. Cela s'est révélé inestimable pour un examen collectif, une réflexion commune et une responsabilisation mutuelle autour d'un ensemble commun d'objectifs et de cibles de développement.

Sur le plan technique, les efforts en cours du groupe de travail technique de l'UA sur le suivi et l'évaluation de l'Agenda 2063 ont permis à de nombreux États membres de l'UA de préparer des rapports d'étape au niveau national en 2019 et 2021 sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063. Les rapports des pays ont constitué les éléments fondamentaux des deux rapports de niveau continental produits jusqu'à présent sur la mise en œuvre du plan de développement de l'Afrique. En outre, le groupe de travail technique de l'UA, en collaboration avec d'autres initiatives, continue de fournir un soutien technique aux CER et aux États membres en matière de collecte, d'analyse, de visualisation et de communication des données.

Dans l'ensemble, l'Afrique a continué à faire preuve d'une détermination inébranlable à réaliser la vision de "l'Afrique que nous voulons", malgré les réalités difficiles de l'écosystème socio-économique. Bien que l'on puisse déduire que certains objectifs et cibles du premier plan décennal de mise en œuvre ne seront peut-être pas atteints d'ici 2023, il est évident que le continent continue d'enregistrer des résultats louables dans de nombreux domaines, ce qui donne un certain niveau d'assurance quant à la réalisation des aspirations et des objectifs de l'Agenda 2063 à moyen et long terme.





Références

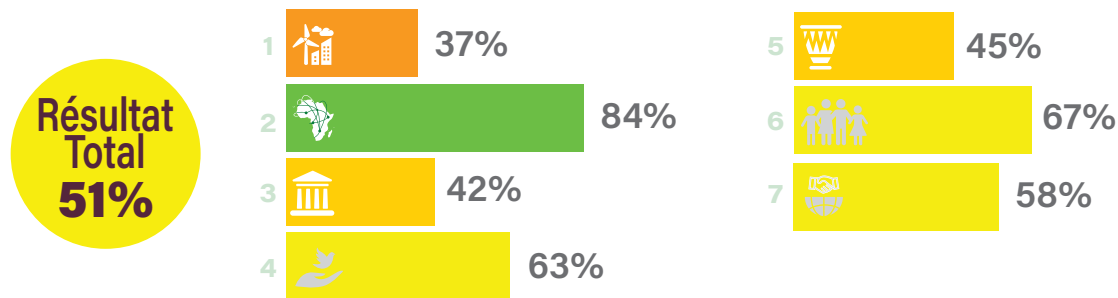
Banque africaine de développement (BAfD). (2021). Perspectives économiques africaines 2021. De la résorption de la dette à la croissance : La voie à suivre pour l'Afrique. https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/afdb21-01_aeo_main_english_complete_0223.pdf

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). (2019). Rapport sur la gouvernance en Afrique : Promouvoir les valeurs partagées de l'Union africaine. Union africaine. <https://au.int/en/documents/20191218/africa-governance-report-promoting-african-union-shared-values>

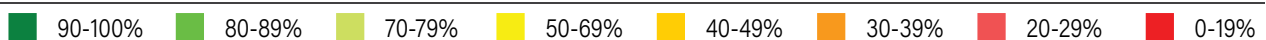
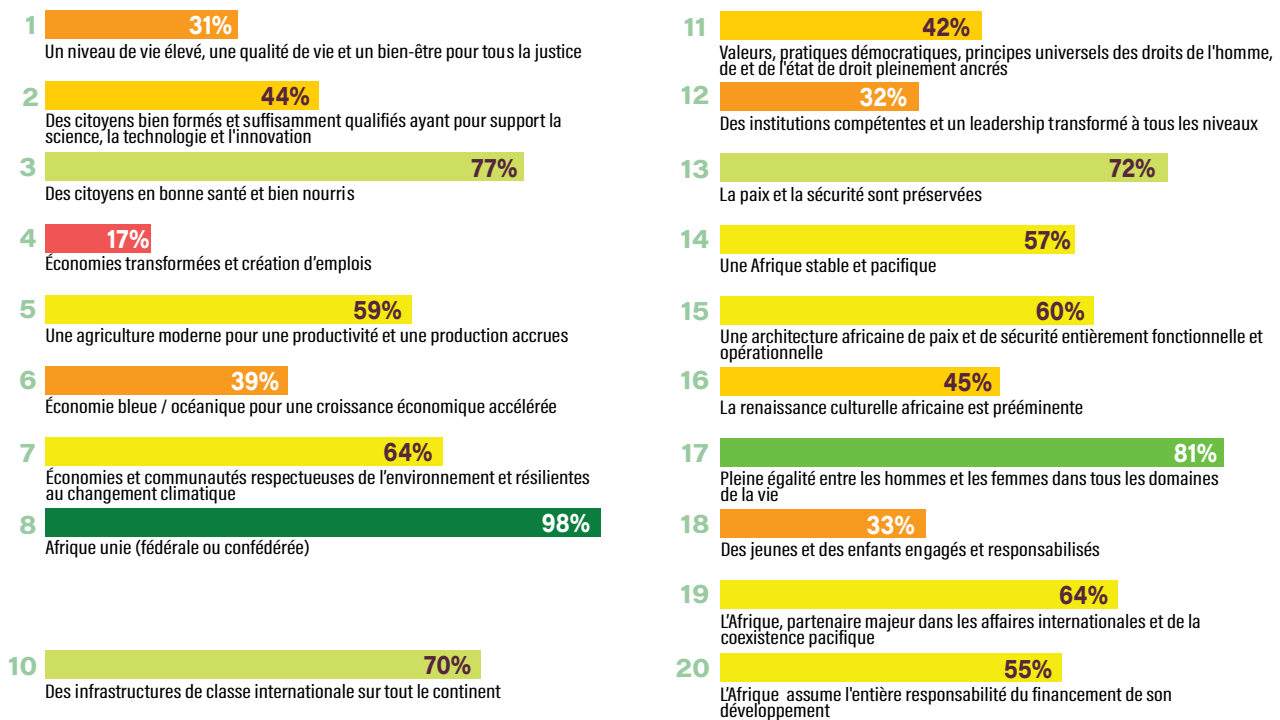


Annexe 1 : Tableau de bord Continental sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à l'électricité et à l'internet
- Augmentation de la proportion de femmes ayant accès aux services de santé sexuelle et reproductive
- Augmentation du pourcentage de la population éligible souffrant du VIH ayant accès au traitement antirétrovira
- Augmentation du niveau d'intégration de la ZLECAf et de l'engagement envers le SAATM parmi les États membres de l'UA
- Augmentation de la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux, les organes régionaux et locaux
- Réduction de la proportion de femmes et de filles victimes de violences sexuelles et physiques, et de mutilations génitales

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation du PIB effectif par habitant et du taux de croissance annuelle du PIB
- Réduction du taux de chômage
- Réduction des taux de mortalité néonatale et des incidences de paludisme
- Réduction des niveaux de corruption
- Augmentation de la part du tourisme et de l'industrie manufacturière dans le PIB
- Augmentation du pourcentage des terres agricoles placées sous le régime de la pratique de gestion agricole durable
- Progrès dans la mise en œuvre des tronçons manquants de l'autoroute transafricaine et du réseau africain de trains à grande vitesse

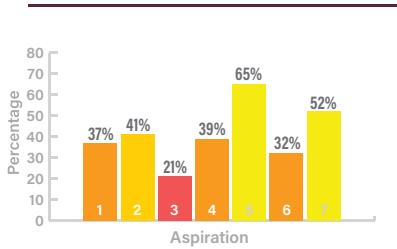
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Augmentation de la part du tourisme et de l'industrie manufacturière dans le PIB
- Réduction des taux de mortalité néo-natale et de l'incidence du paludisme
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles, y compris l'augmentation des terres agricoles faisant l'objet de pratiques de gestion durable des terres
- Accélération des progrès dans la mise en œuvre des tronçons manquants de la route transafricaine et du réseau africain de trains à grande vitesse

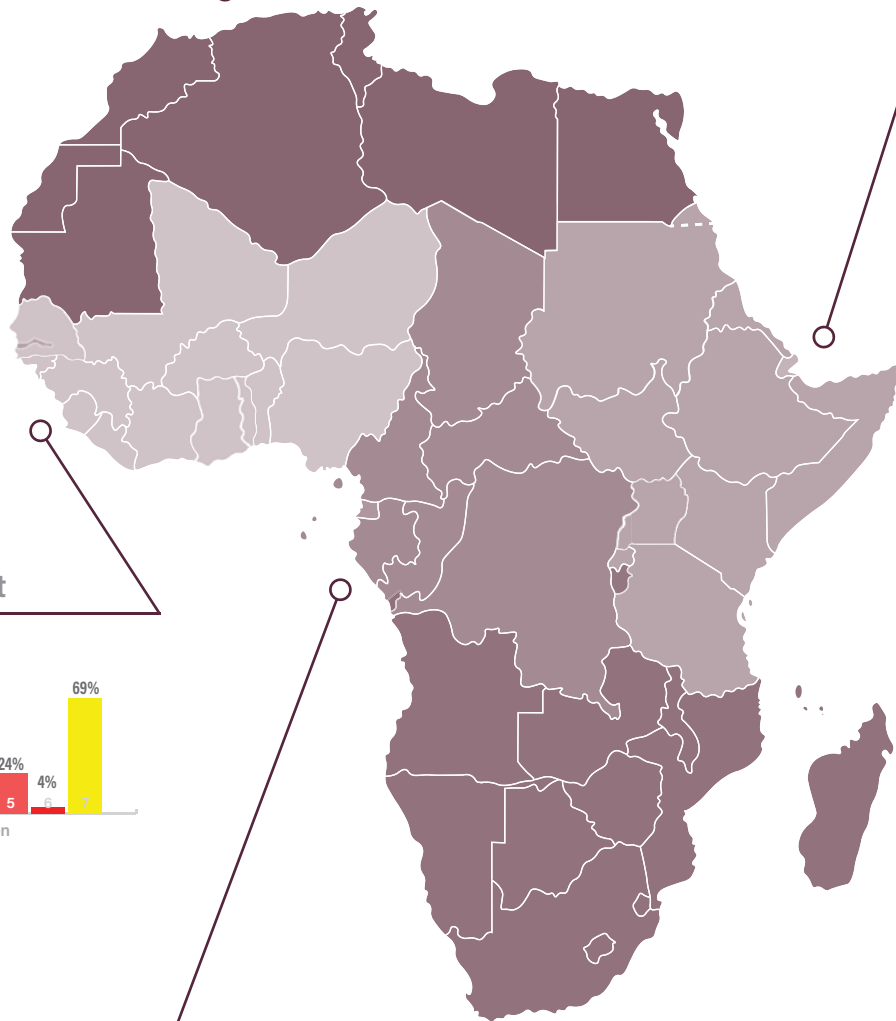
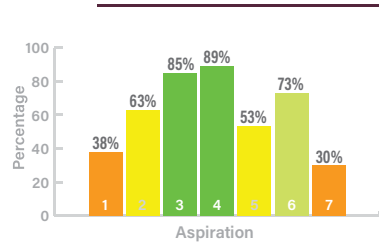


Annexe 2 : Tableau de bord régional sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

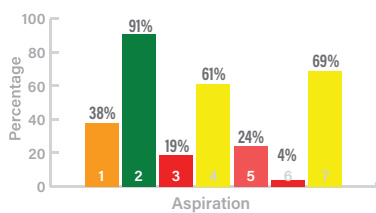
Afrique du Nord



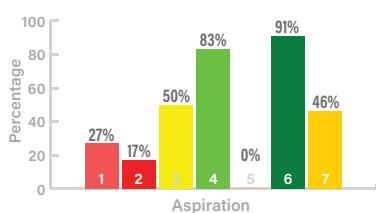
Afrique de l'Est



Afrique de l'Est



Afrique centrale



Afrique australe

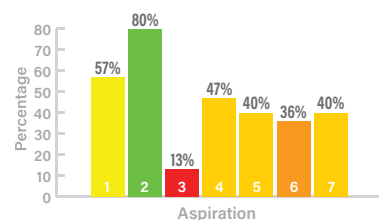
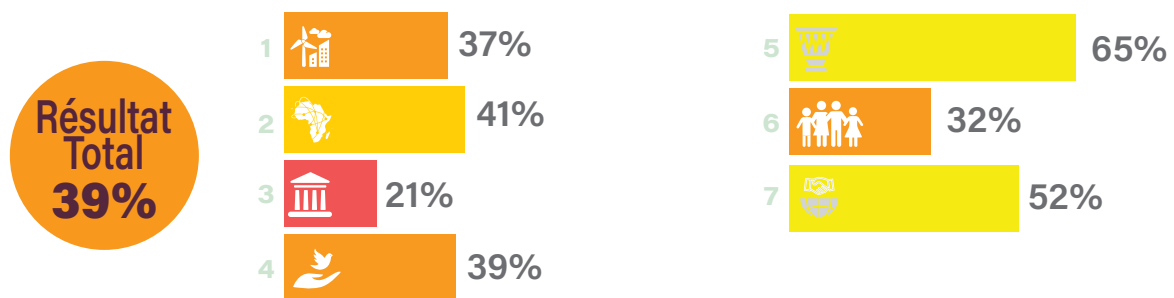
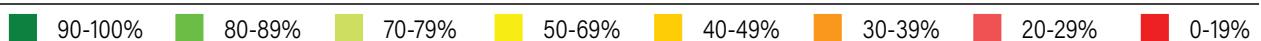
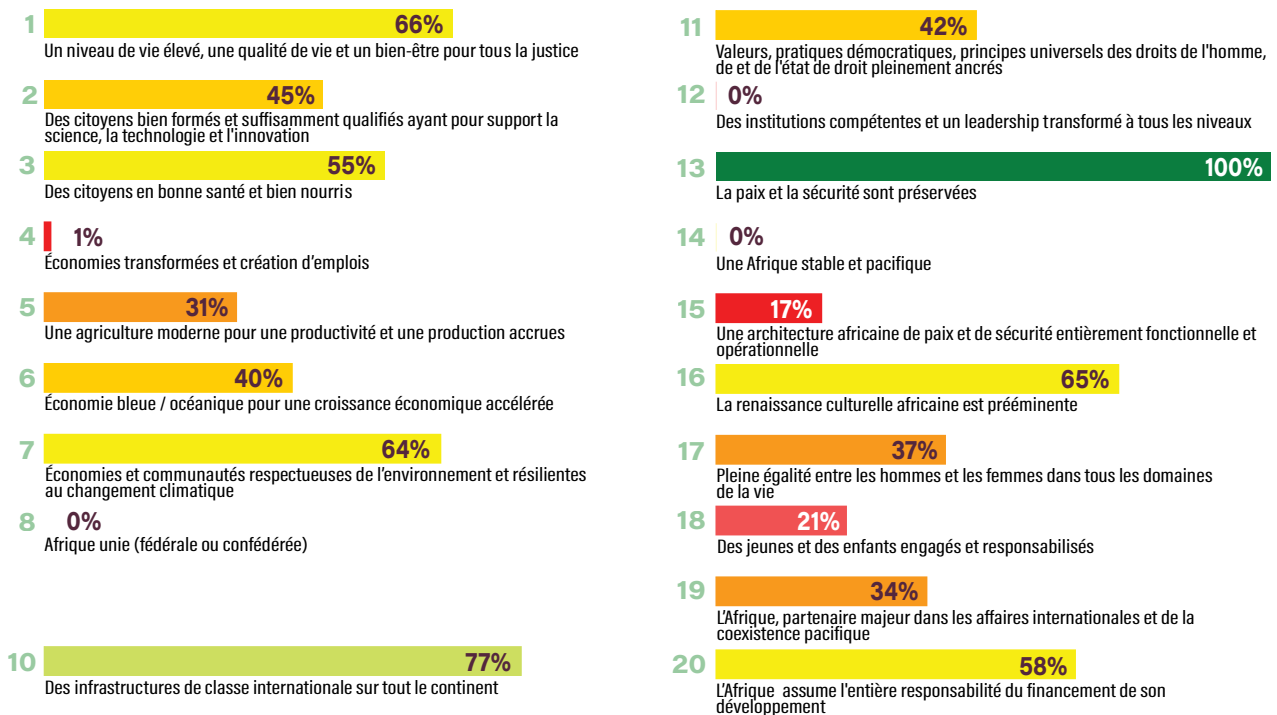


Tableau de bord de l'Afrique du Nord sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation du PIB effectif par habitant
- Réduction du taux de chômage et de la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté national
- Augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire
- Réduction du nombre de nouvelles infections par le VIH
- Augmentation de la contribution du secteur de la pêche au PIB
- Amélioration des perceptions de la population sur les mécanismes de reddition des comptes
- Augmentation de la proportion du budget du secteur public financée par les capitaux nationaux et réduction de la part de l'APD dans le budget national

Domaines où les progrès sont lents

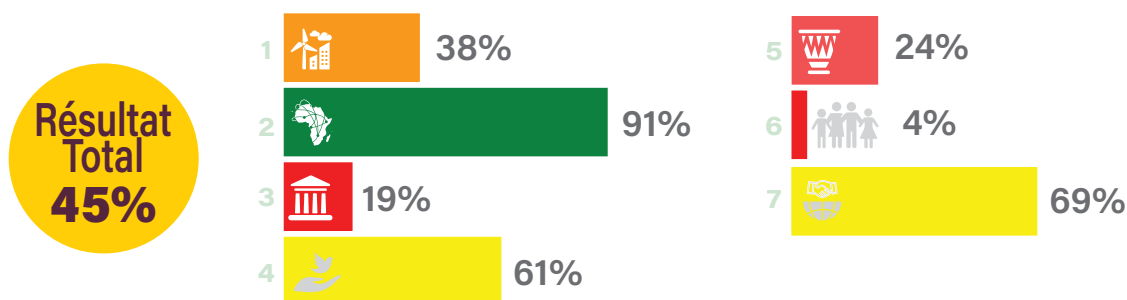
- Augmentation des taux de croissance annuels du PIB
- Augmentation de la part du tourisme et de l'industrie manufacturière dans le PIB
- Augmentation du % de terres agricoles placées dans le cadre de la pratique de gestion durable des terres
- Progrès dans la mise en œuvre des tronçons manquants de l'autoroute transafricaine et du réseau africain de trains à grande vitesse
- Réduction de la corruption
- Réduction de la proportion de femmes et de filles victimes de violences sexuelles et physiques
- Réduction de la proportion d'enfants victimes du mariage des enfants
- Augmentation des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB

Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

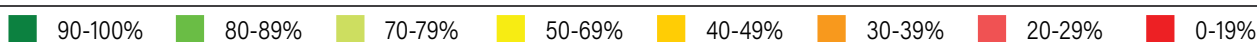
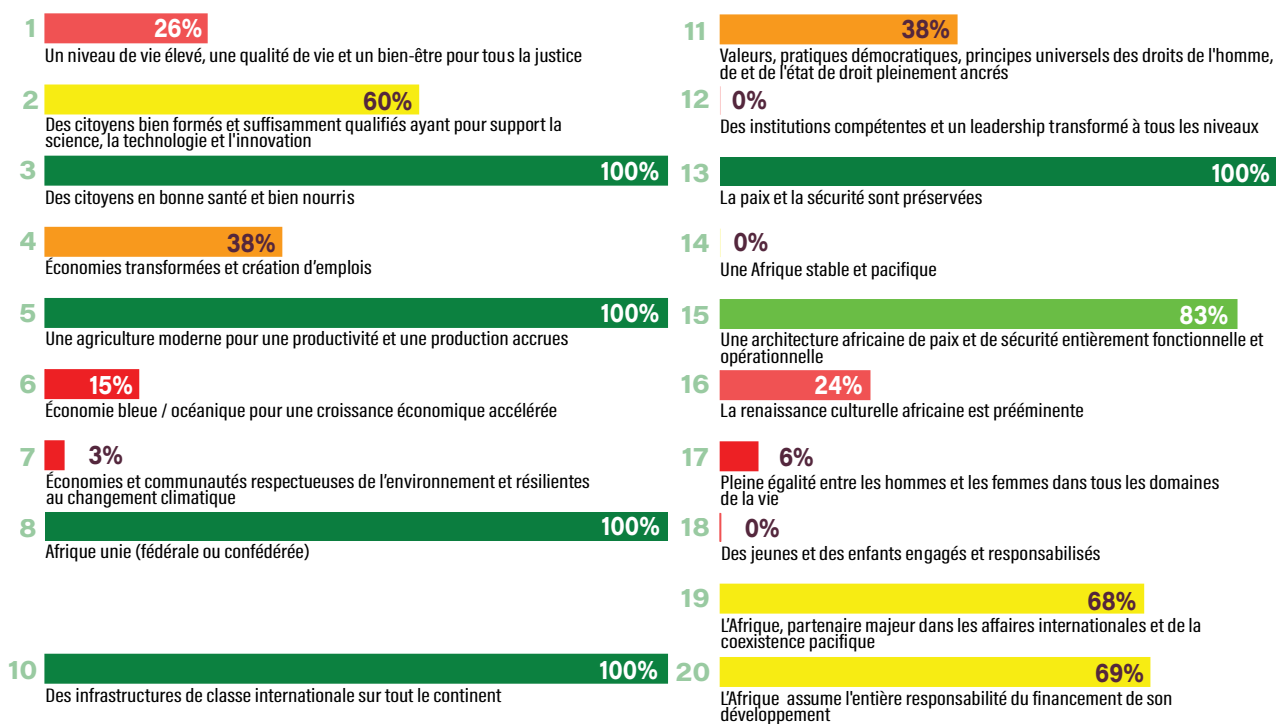
- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Augmentation de la part du tourisme et de l'agriculture dans le PIB
- Industrie manufacturière dans le PIB
- Augmentation du pourcentage de terres agricoles placées sous une pratique de gestion durable des terres
- Progrès dans la mise en œuvre des tronçons manquants de l'autoroute transafricaine et du réseau africain de trains à grande vitesse
- Réduire la corruption

Tableau de bord de l'Afrique de l'Ouest sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à l'internet
- Augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire
- Augmentation de la proportion de femmes ayant accès aux services de santé sexuelle et reproductive
- Réduction des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans et réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Augmentation du taux de croissance des rendements agricoles des produits de base prioritaires nationaux
- Réduction de la proportion de femmes et de filles ayant subi des mutilations génitales

Domaines où les progrès sont lents

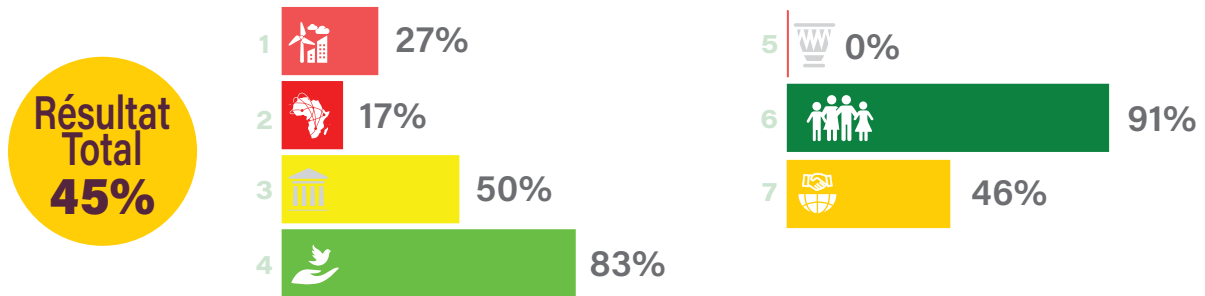
- Augmentation du PIB effectif par habitant et du taux de croissance annuelle du PIB
- Réduction du taux de chômage
- Réduction de la prévalence de la malnutrition et des taux mortalité néo-natal et de l'incidence du paludisme
- Augmentation de la part du tourisme et de l'industrie manufacturière dans le PIB
- Progrès dans la mise en œuvre des tronçons manquants de l'autoroute transafricaine et du réseau africain de trains à grande vitesse
- Amélioration de la perception de la responsabilité, et la liberté de la presse
- Augmentation de la proportion de sièges détenus par les femmes dans les parlements nationaux, régionaux et les organismes locaux

Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

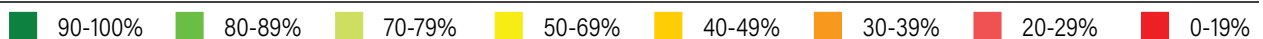
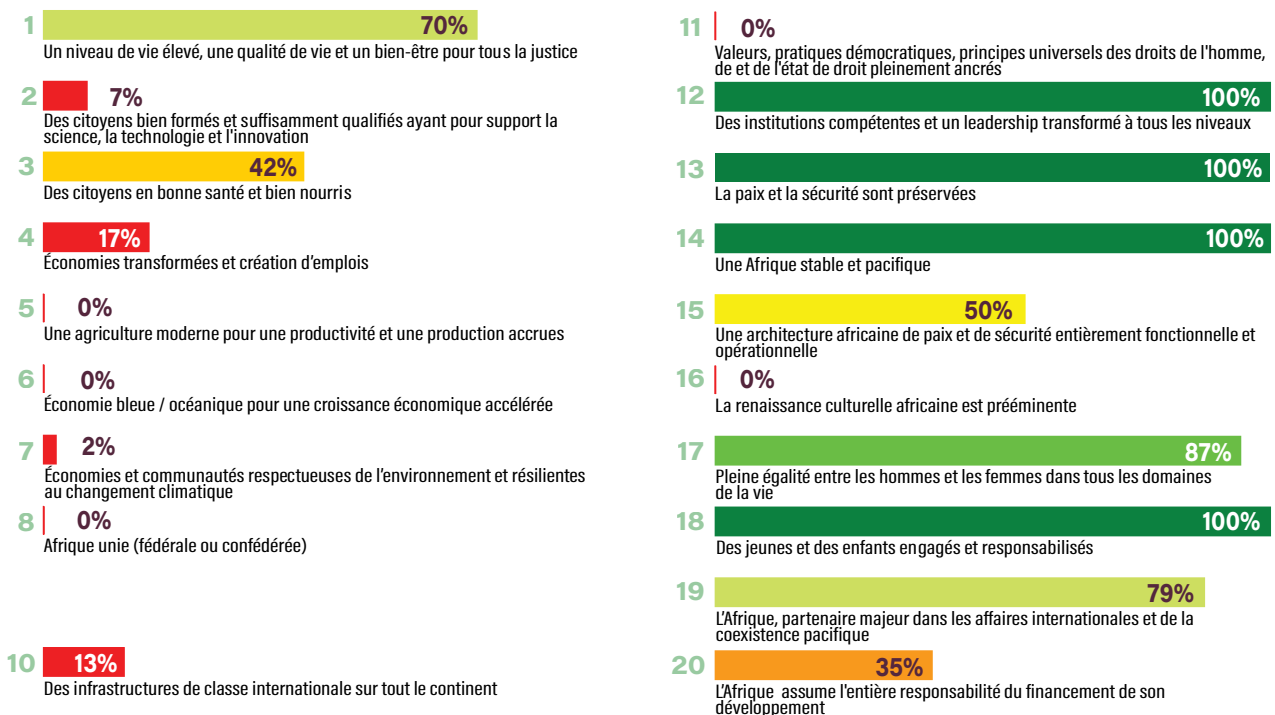
- Réduction du chômage, notamment chez les jeunes
- Augmentation de la part du tourisme et de l'industrie manufacturière dans le PIB
- Amélioration de l'accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Réduction de la prévalence de la sous-alimentation, des taux de mortalité néo-natale et de l'incidence du paludisme
- Accélération des progrès dans la mise en œuvre des tronçons manquants de l'autoroute transafricaine et du réseau africain de trains à grande vitesse

Tableau de bord de l'Afrique centrale sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Réduction des taux de chômage et des inégalités
- Increased the proportion of the population with access to internet
- Augmentation du pourcentage de femmes ayant accès aux services de santé sexuelle et reproductive
- Augmentation de la proportion de femmes dans la population agricole totale ayant la propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles
- Réduction de la proportion de femmes et de filles victimes de violences sexuelles ou physiques

Domaines où les progrès sont lents

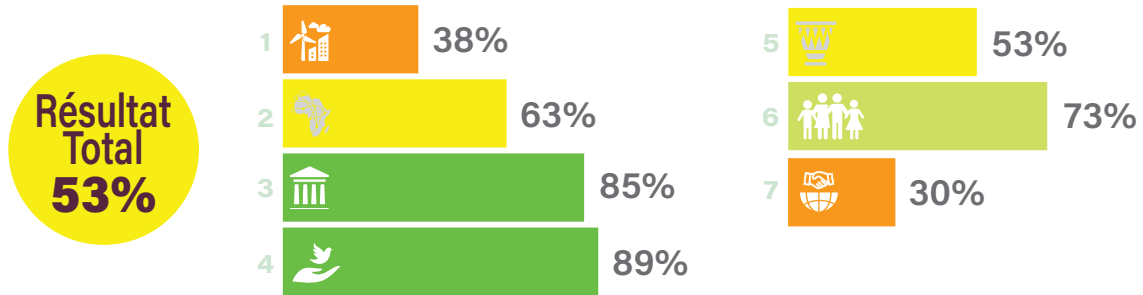
- Increasing real GDP per capita and annual GDP growth rates
- Increasing the number of households with access to electricity
- Increasing access to safely managed sanitation services
- Reducing maternal mortality rates
- Reducing number of new HIV infections, and incidence of TB and malaria
- Increasing the proportion of children whose births are registered in the first year
- Increasing total tax revenue as a percentage of GDP

Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

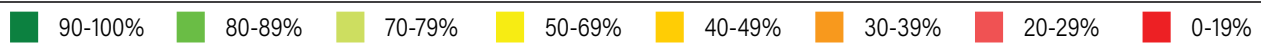
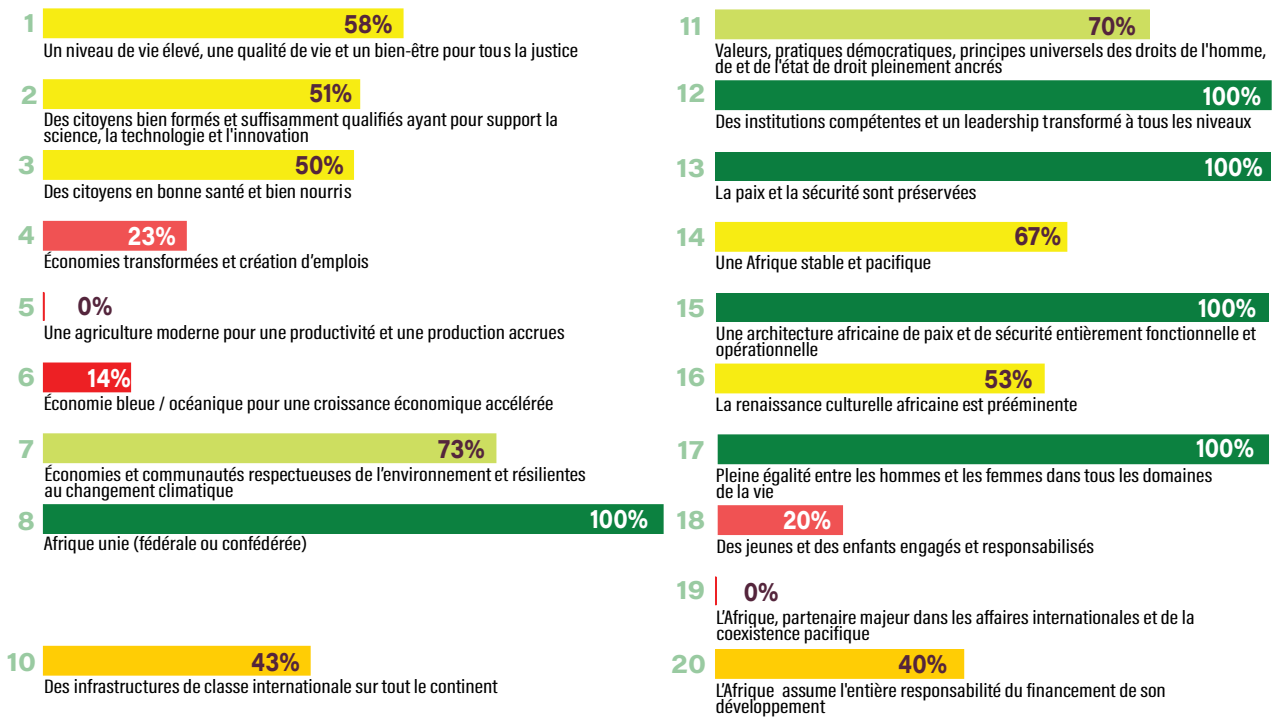
- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Augmentation du nombre de ménages ayant accès à l'électricité
- Amélioration de l'accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Amélioration de l'accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Réduction des taux de mortalité maternelle
- Réduction du nombre de nouvelles infections par le VIH et de l'incidence de la tuberculose et du paludisme
- Augmentation de la proportion d'enfants dont la naissance est enregistrée au cours de la première année

Tableau de bord de l'Afrique de l'Est sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Accès accru à l'internet et à l'électricité
- Augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire
- Réduction des taux de mortalité maternelle et des enfants de moins de cinq ans
- Augmentation du pourcentage de zones terrestres et d'eaux intérieures préservées
- Amélioration de la perception des mécanismes de responsabilité, de la liberté de la presse et du degré de liberté, d'équité et de transparence des élections
- Augmentation de la proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements
- Réduction de la proportion de femmes et de filles ayant subi des violences physiques et sexuelles

Domaines où les progrès sont lents

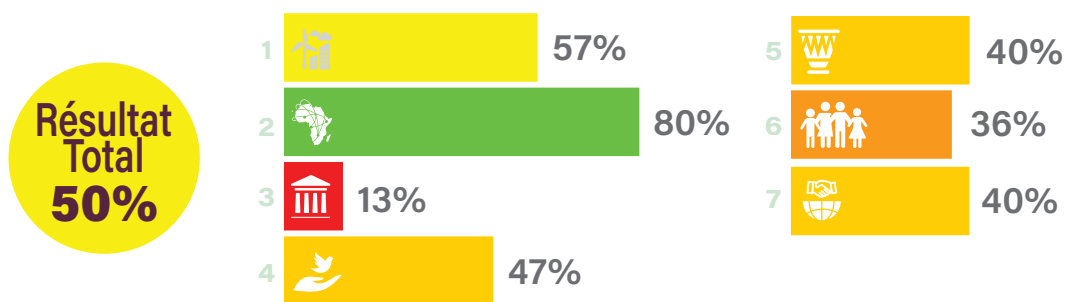
- Augmentation des taux de croissance annuels du PIB
- Réduction des taux de mortalité néo-natale et des nouvelles infections par le VIH
- Augmentation du taux de croissance des rendements agricoles des produits de base prioritaires nationaux
- Progrès dans la mise en œuvre des tronçons manquants de l'autoroute transafricaine et du réseau africain de trains à grande vitesse
- Réduction de la proportion d'enfants victimes du mariage des enfants
- Augmentation des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB

Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

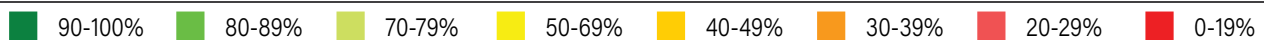
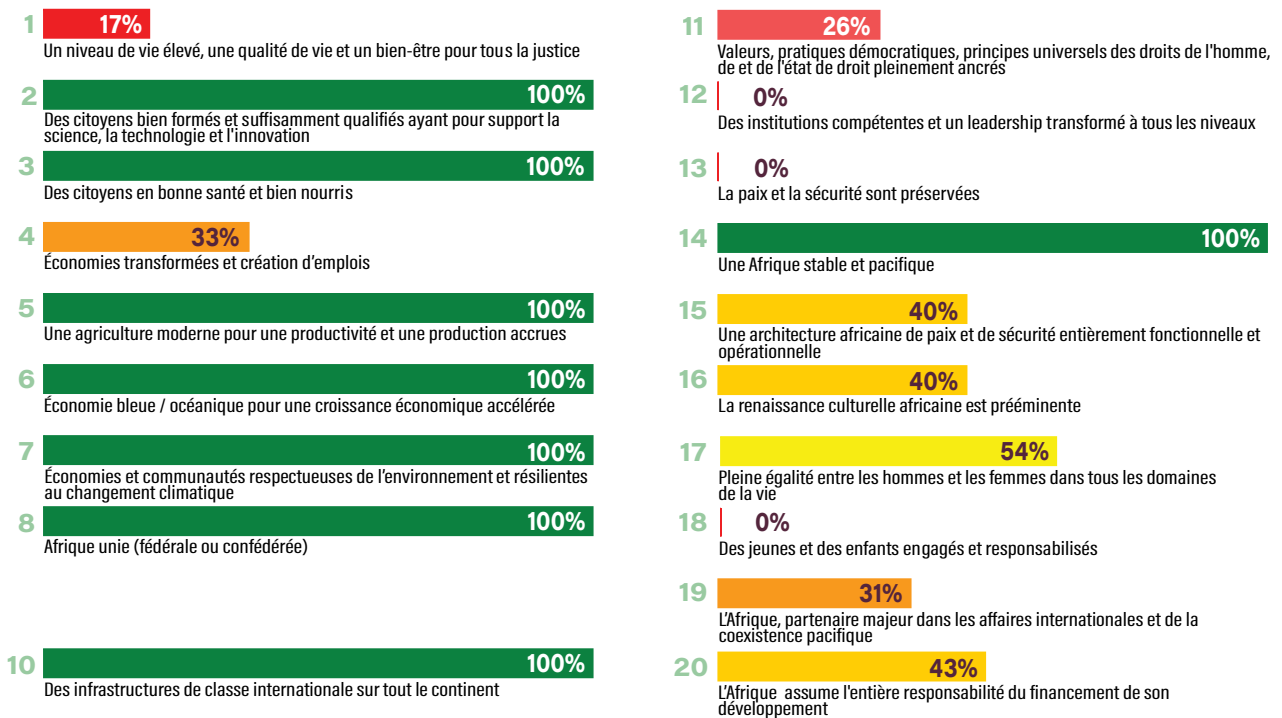
- Réduction des taux de mortalité néo-natale
- Réduction des nouvelles infections par le VIH
- Augmentation du taux de croissance des rendements agricoles des produits de base prioritaires nationaux
- Progrès dans la mise en œuvre des tronçons manquants de l'autoroute transafricaine et du réseau africain de trains à grande vitesse
- Réduction du pourcentage des enfants engagés dans le travail et le mariage des enfants

Tableau de bord de l'Afrique australe sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Accès accru à l'électricité et à l'internet
- Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et reproductive
- Réduction de l'incidence de la tuberculose et du nombre de nouvelles infections par le VIH
- Augmentation du taux de croissance des rendements agricoles des produits de base prioritaires nationaux
- Augmentation du pourcentage de terres agricoles soumises à des pratiques de gestion durable des terres
- Augmentation de la contribution de la pêche au PIB
- Réduction du pourcentage de femmes et de filles victimes de violences sexuelles et physiques

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation du PIB effectif par habitant et des taux de croissance annuelle du PIB
- Réduction du taux de chômage
- Amélioration de l'accès à l'eau potable
- Reducing neo-natal mortality rates and malaria incidence
- Augmentation des taux de scolarisation dans le préscolaire, le primaire et le secondaire
- Amélioration de la perception de la responsabilité, la liberté de la presse
- Augmentation de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB
- Progrès dans la mise en œuvre des tronçons manquants de l'autoroute transafricaine et du réseau africain de trains à grande vitesse

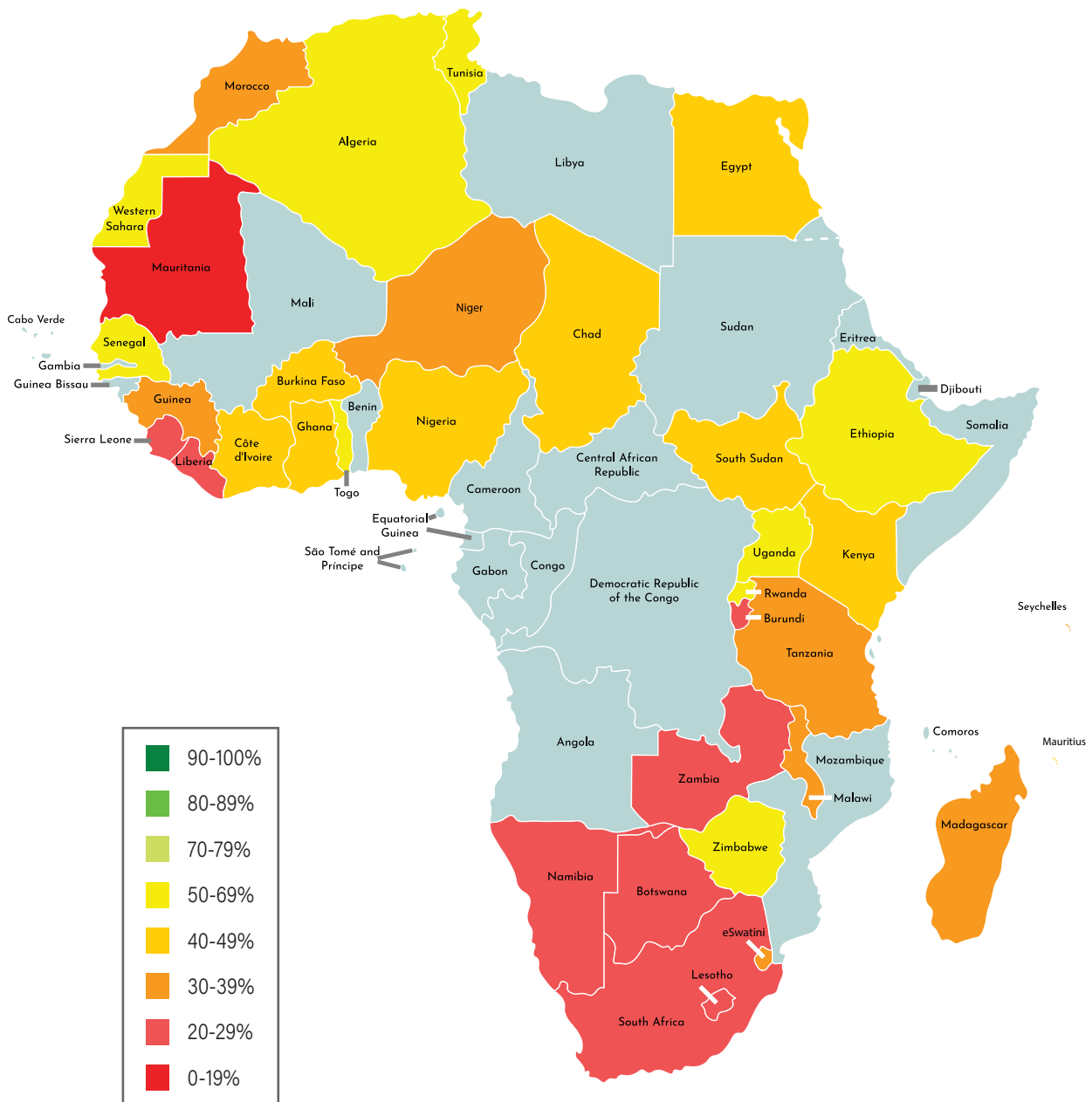
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Augmentation de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB
- Réduction des taux de mortalité néo-natale et de l'incidence du paludisme
- Réduction de la prévalence de la malnutrition et de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Augmentation des taux de scolarisation dans les enseignements préscolaire primaire et secondaire
- Accélération des progrès dans la mise en œuvre des tronçons manquants de l'autoroute transafricaine et du réseau africain de trains à grande vitesse
- Augmentation de l'accès à l'eau potable



Annexe 3 : Profils des pays

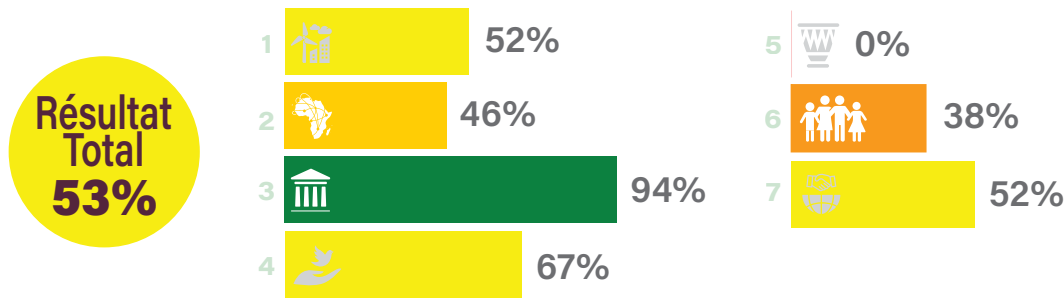
sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



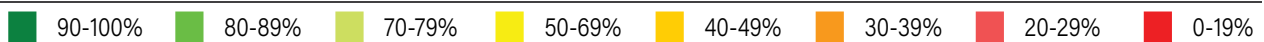
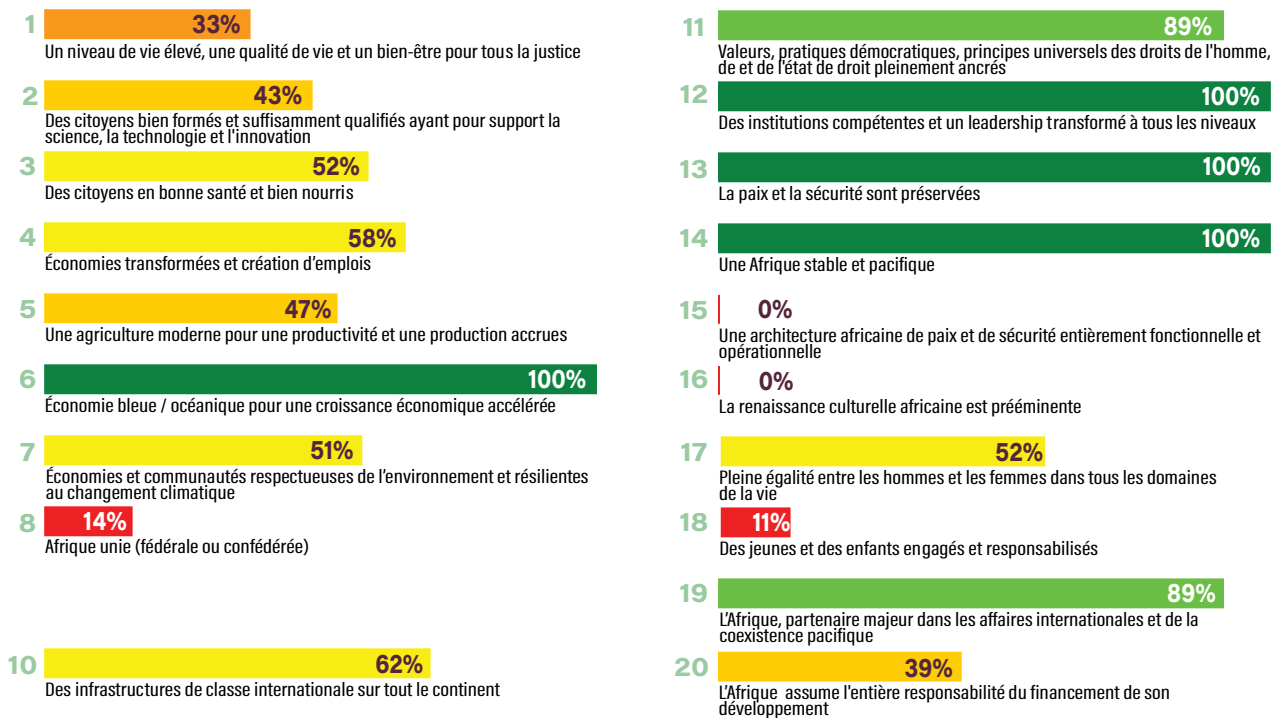
Algérie sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Accès à l'électricité et à l'internet
- Réduction de la corruption
- Enfants dont la naissance est enregistrée au cours de la première année
- Réduction de la violence sexuelle et physique contre les femmes et les filles

Domaines où les progrès sont lents

- PIB effectif par habitant et taux de croissance du PIB
- Taux de chômage
- Coefficient de Gini
- Proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes

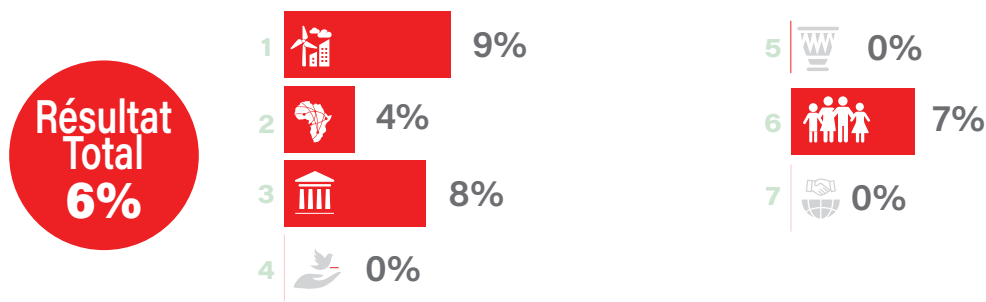
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Augmentation des taux d'emploi, notamment chez les jeunes
- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Accélération de la mise en œuvre du réseau africain de trains à grande vitesse
- Augmentation de la proportion de terres agricoles faisant l'objet de pratiques de gestion durable des terres

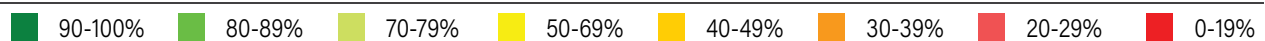
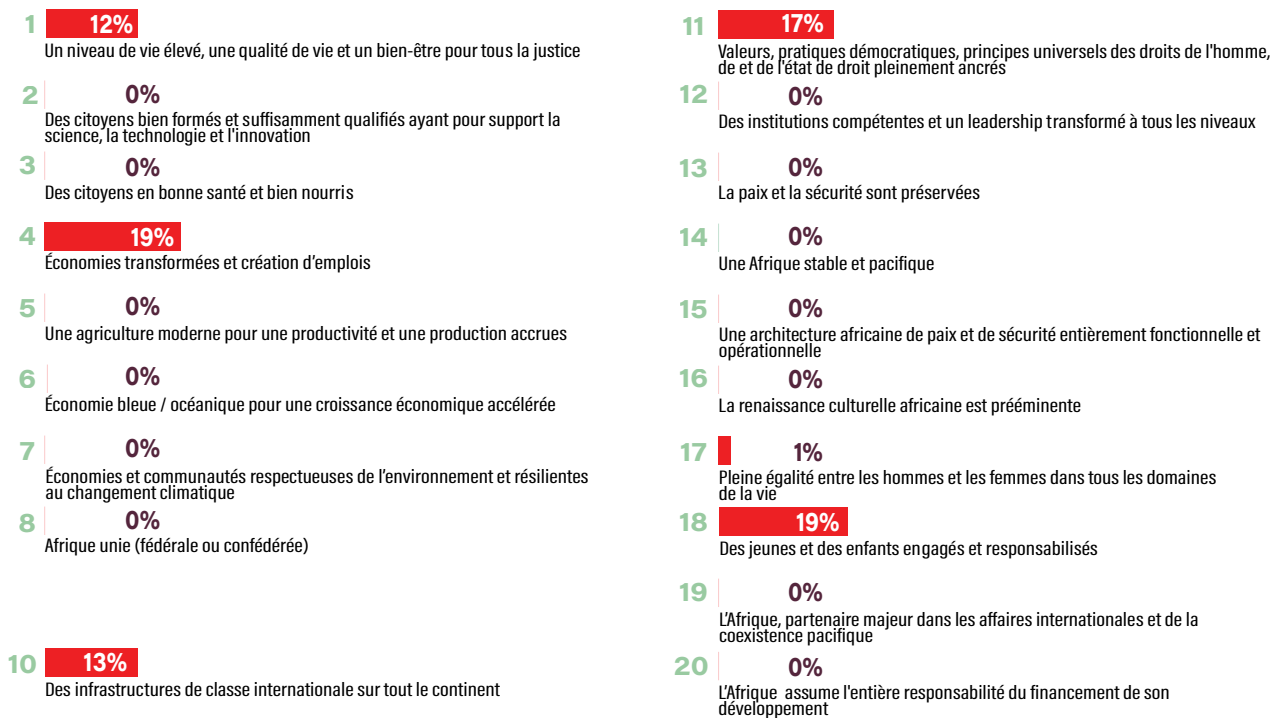
Bénin sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- R&D en pourcentage du PIB
- A signé et ratifié la Charte de la démocratie
- Réduction relative des taux de chômage

Domaines où les progrès sont lents

- Pourcentage de la population vivant sous le seuil national de pauvreté
- Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Pourcentage de sièges parlementaires détenus par des femmes

Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

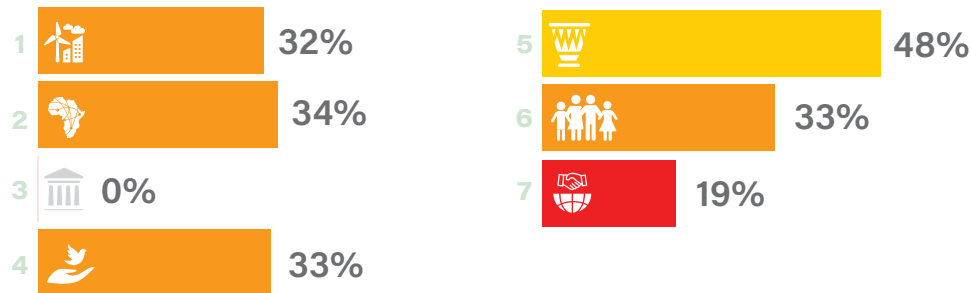
- Amélioration de l'accès à l'eau potable
- Augmentation de la scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement secondaire
- Réduction des taux de mortalité néo-natale et maternelle
- Lutte contre l'incidence du
- Renforcement des systèmes de données et de rapports

Botswana sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

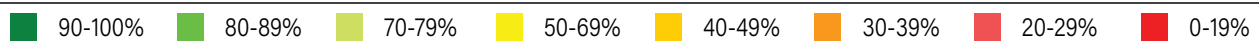
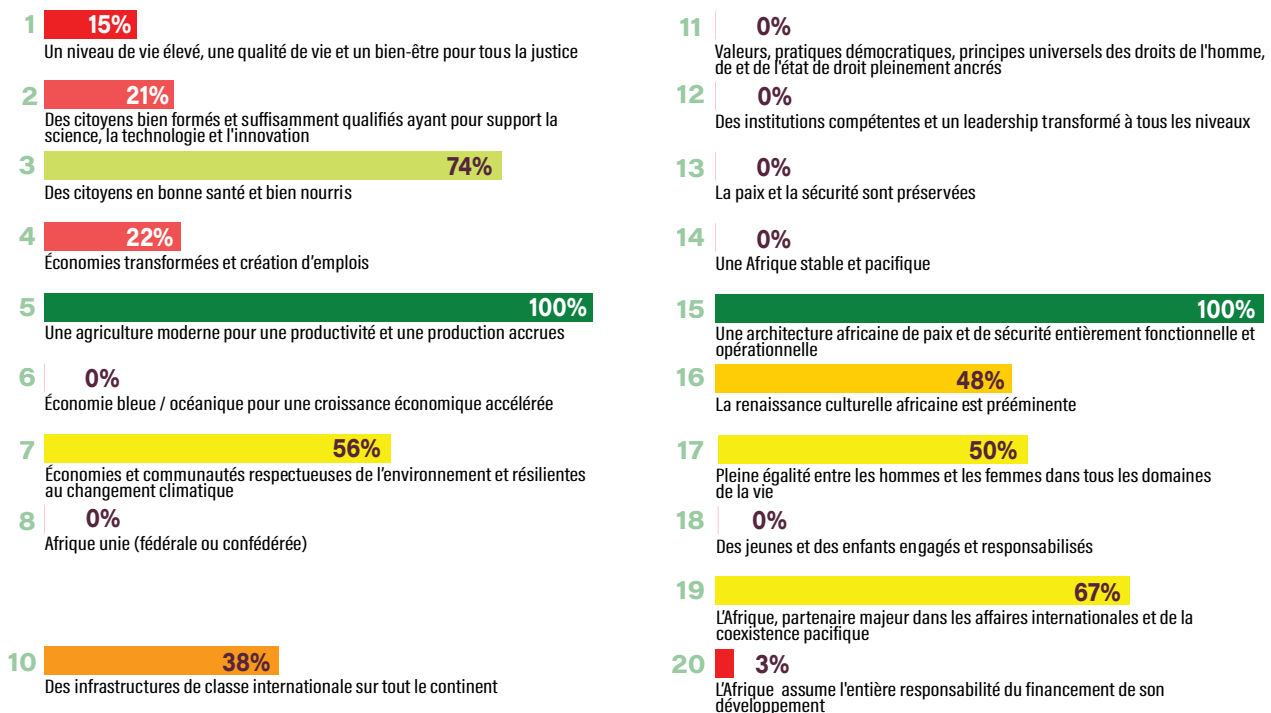


Par Aspiration

Résultat Total
29%



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Accès des femmes à la santé sexuelle et reproductive
- Réduction de l'incidence de la tuberculose et du nombre de nouvelles infections par le VIH
- Pourcentage des enfants dont la naissance est enregistrée au cours de la première année
- Accès à l'électricité et à l'internet
- Production et productivité agricoles

Domaines où les progrès sont lents

- PIB réel par habitant et taux de croissance annuel du PIB
- Taux de chômage
- Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en pourcentage du PIB
- Scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement secondaire

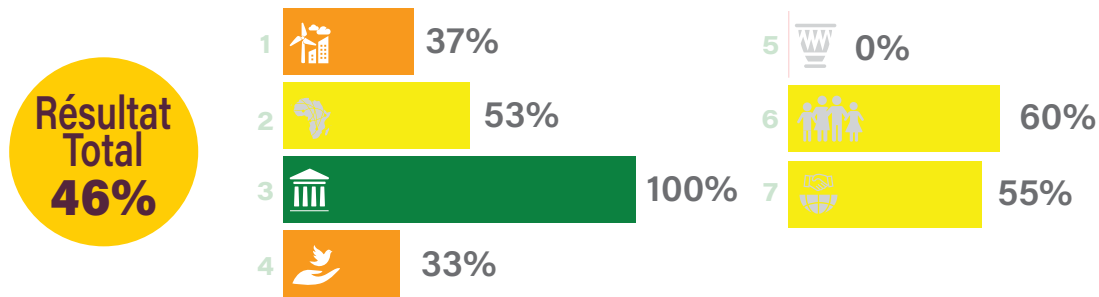
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Amélioration de l'accès à l'eau potable
- Augmentation de la scolarisation dans l'enseignement le préscolaire
- Renforcement de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière
- Réduction des taux de mortalité maternelle et néo-natale
- Réduction du taux de chômage, notamment chez les jeunes

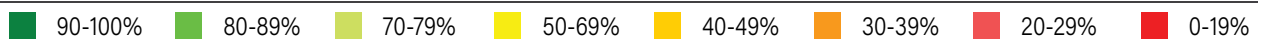
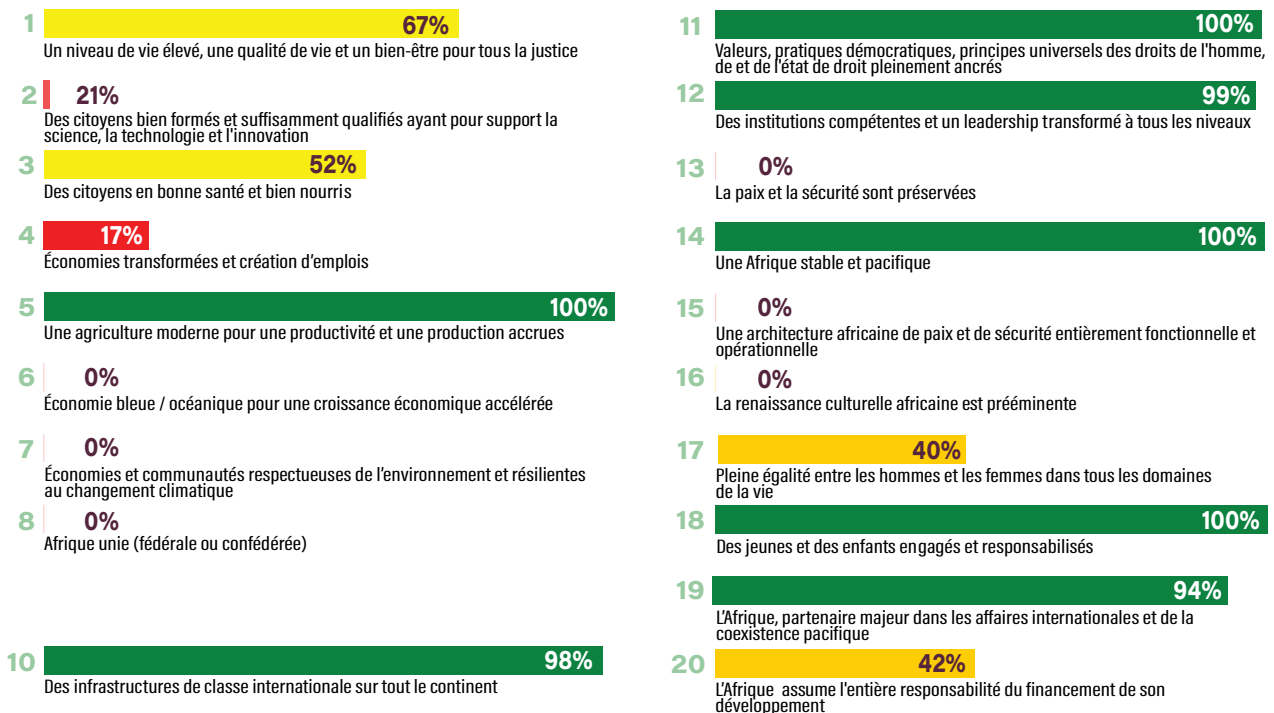
Burkina Faso sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation du PIB réel par habitant
- Accès accru à l'électricité et à l'internet
- Réduction des nouvelles infections par le VIH et accès accru aux traitements antirétroviraux
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles
- Réduction de la proportion de l'APD totale dans le budget national

Domaines où les progrès sont lents

- Coefficient de Gini
- Pourcentage de sièges parlementaires détenus par des femmes
- Enfants engagés dans le travail et le mariage des enfants
- Valeur ajoutée du Tourisme et de l'industrie manufacturière en pourcentage du PIB
- Scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement secondaire

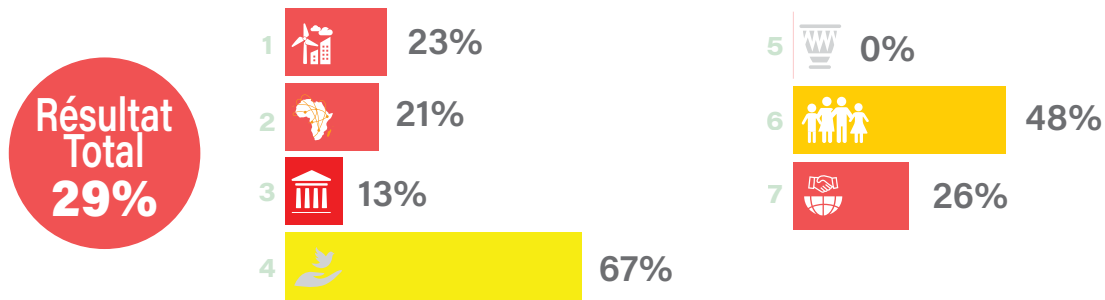
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Lutte contre l'incidence du paludisme
- Augmentation de la scolarisation dans le préscolaire et le secondaire
- Amélioration de l'accès à l'eau potable et à un système d'assainissement géré en toute sécurité
- Contribution croissante des TIC au PIB

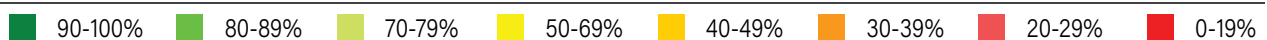
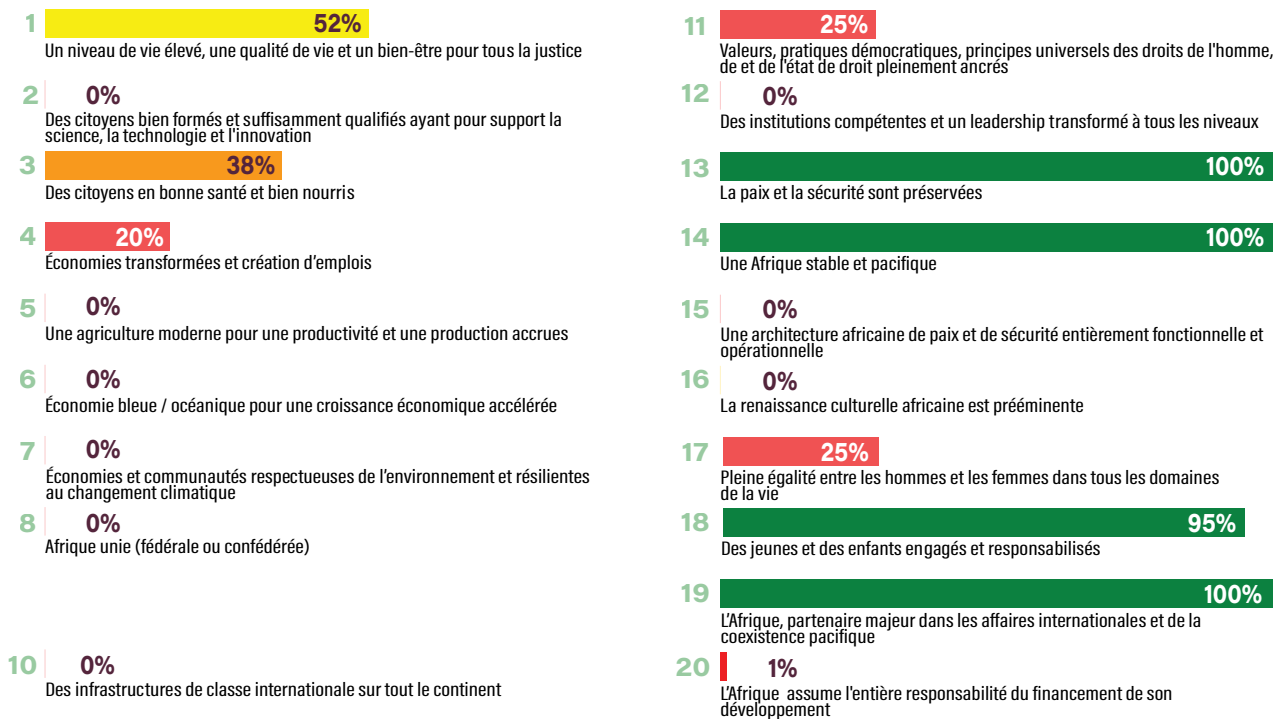
Burundi sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Taux de chômage
- Législation statistique et dispositions institutionnelles pour la coordination des statistiques officielles
- Propriété ou droit des femmes sur les terres agricoles
- Accès au traitement antirétroviral

Domaines où les progrès sont lents

- PIB réel par habitant et taux de croissance annuel du PIB
- Incidence de la tuberculose
- Valeur ajoutée des TIC et de l'industrie manufacturière en pourcentage du PIB
- Scolarisation dans l'enseignement primaire
- Recettes fiscales totales en % du PIB

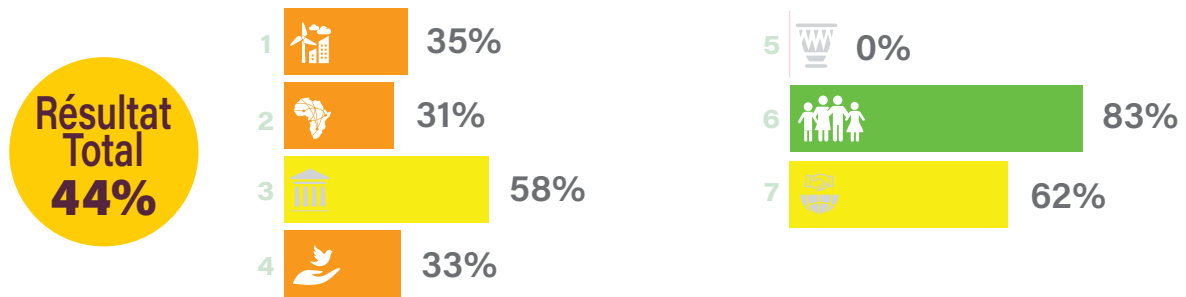
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Lutte contre la tuberculose
- Augmentation de la scolarisation dans l'enseignement primaire
- Renforcement de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière
- Renforcement de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière
- Augmentation de la contribution de la pêche au PIB

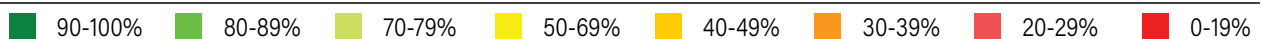
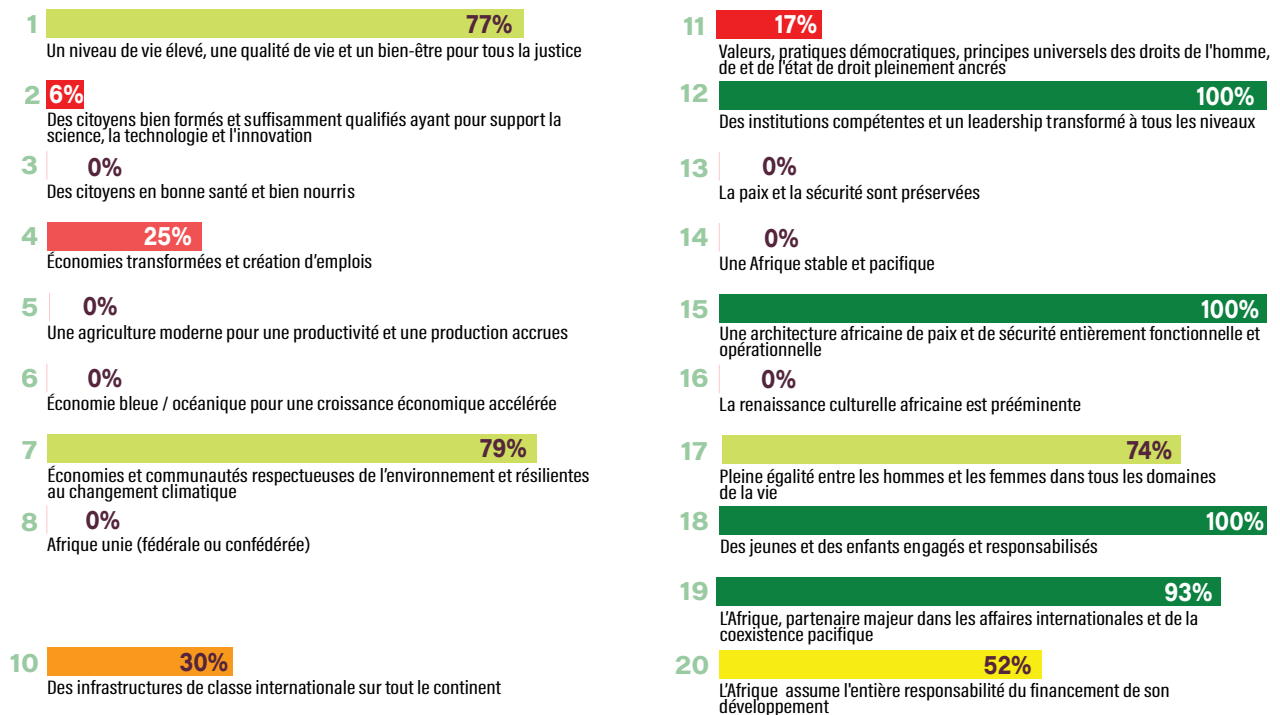
Tchad sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Réduction du taux de chômage
- Réduction du coefficient de Gini
- Augmentation de la proportion de femmes possédant ou ayant des droits garantis sur des terres agricoles
- Réduction de la proportion de femmes et de filles victimes de violences sexuelles et domestiques
- Accès accru à l'internet

Domaines où les progrès sont lents

- Prévalence de la malnutrition
- Accès à l'eau potable
- Scolarisation dans l'enseignement secondaire
- Réduction de l'incidence du paludisme
- Réduction de la proportion d'enfants engagés dans le travail des enfants
- Recettes fiscales totales en % du PIB

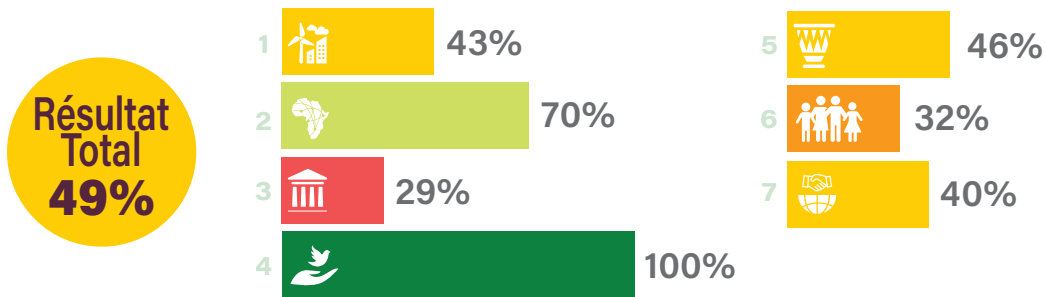
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Réduire la prévalence de la malnutrition et de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Réduction de l'incidence du paludisme
- Augmentation de la scolarisation dans l'enseignement secondaire
- Augmentation de l'accès à l'eau potable
- Réduction des taux de mortalité maternelle et néo-natale

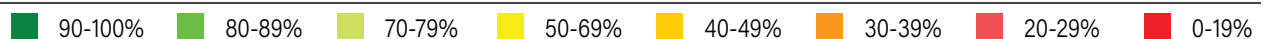
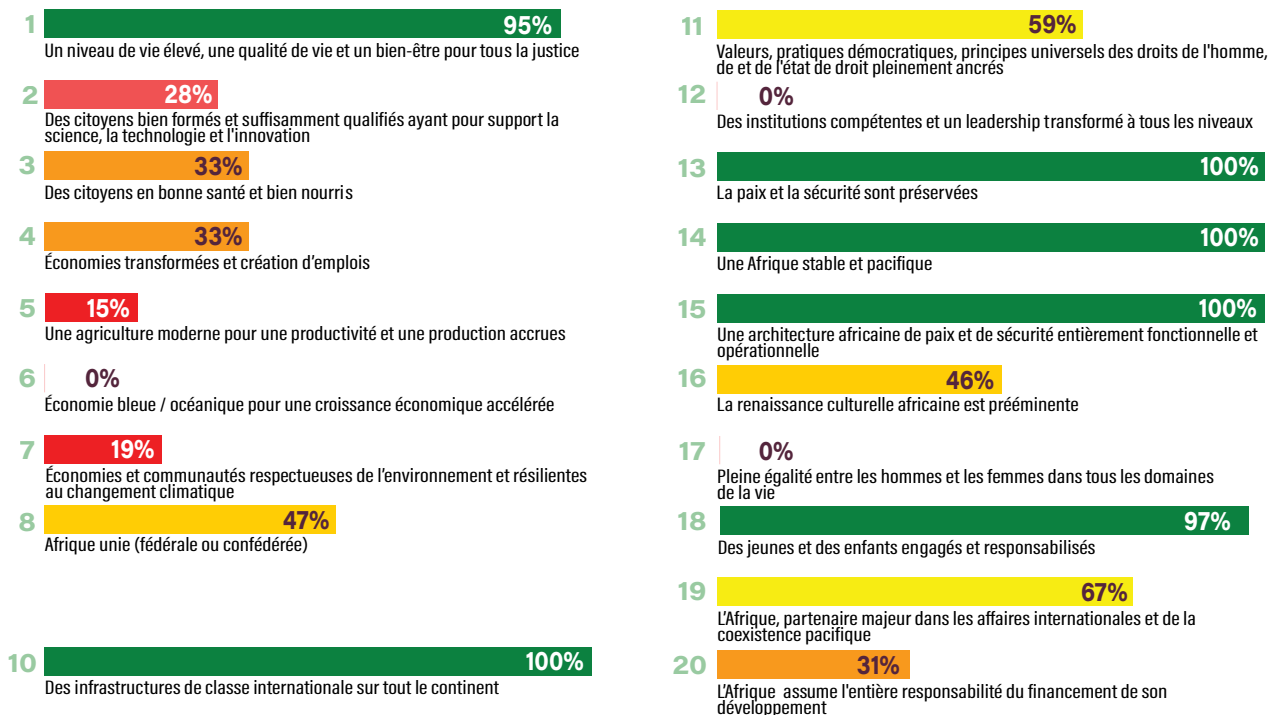
Côte d'Ivoire sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation du PIB réel par habitant
- Réduction du taux de chômage
- Réduction du coefficient de Gini
- Accès accru à l'électricité et à l'internet
- Augmentation de la scolarisation dans l'enseignement primaire
- Augmentation du pourcentage des zones terrestres et des eaux intérieures préservées

Domaines où les progrès sont lents

- Réduction de la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Augmentation de la proportion d'enseignants qualifiés en STIM
- Réduction de l'incidence du paludisme
- Augmentation de la valeur ajoutée du tourisme en pourcentage du PIB
- Réduction de la proportion d'enfants engagés dans le mariage des enfants et augmentation de la proportion des enseignants qualifiés dans les STIM

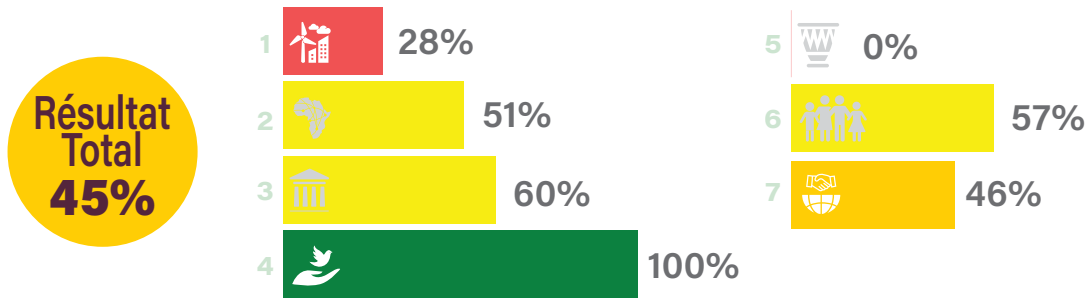
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Augmentation de la scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement secondaire et augmentation de la proportion des enseignants qualifiés dans les STIM
- Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Réduction de l'incidence du paludisme
- Proportion de femmes et de filles victimes de violences sexuelles et physiques
- Réduction des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans et des taux de mortalité maternelle et néonatale

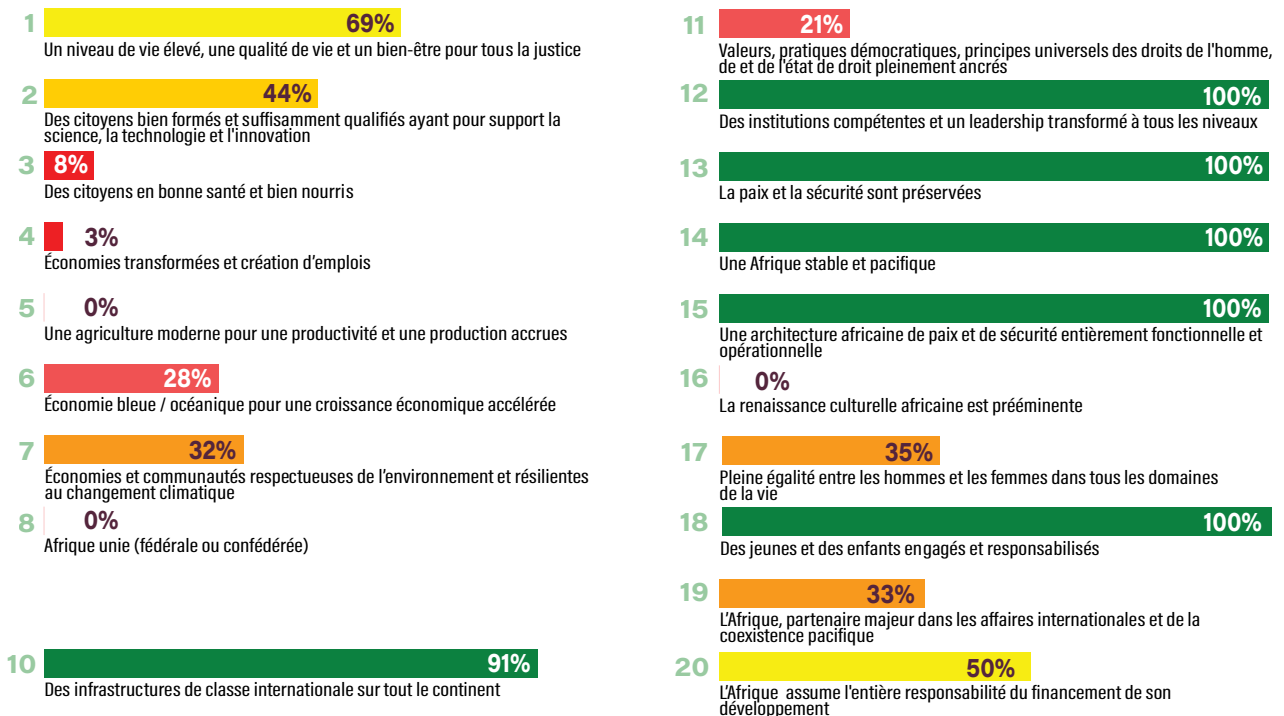
Égypte sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation du PIB réel par habitant
- Réduction du taux de chômage
- Accès accru à l'internet
- Réduction de la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Réduction de la contribution de l'APD au budget national

Domaines où les progrès sont lents

- Scolarisation dans l'enseignement préscolaire
- Nombre de nouvelles infections par le VIH
- Production et productivité agricoles
- Proportion d'enfants engagés dans le travail des enfants
- Perception de la population sur les niveaux de liberté d'expression et la mesure dans laquelle les élections sont libres et équitables

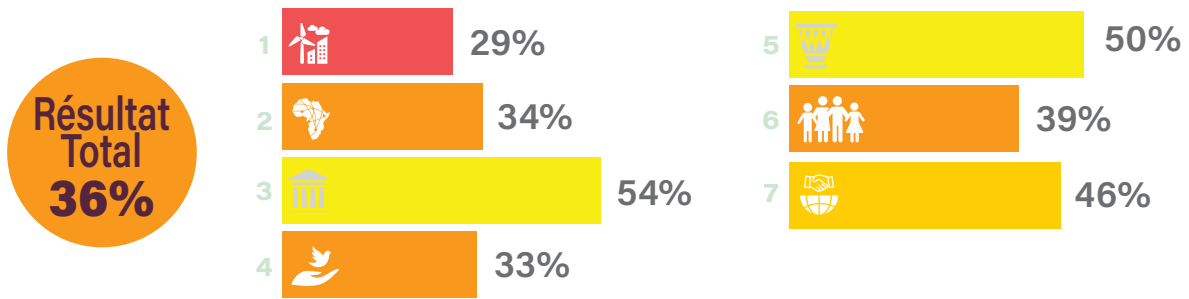
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Augmentation de la scolarisation dans le préscolaire
- Augmentation de la proportion d'enseignants qualifiés en matière de STIM
- Réduction des nouvelles infections au VIH
- Stimulation de la production et de la productivité agricoles
- Réduction des taux de mortalité néo-natale et maternelle

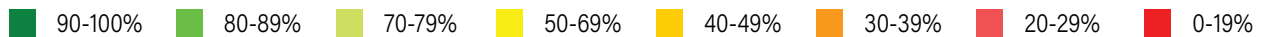
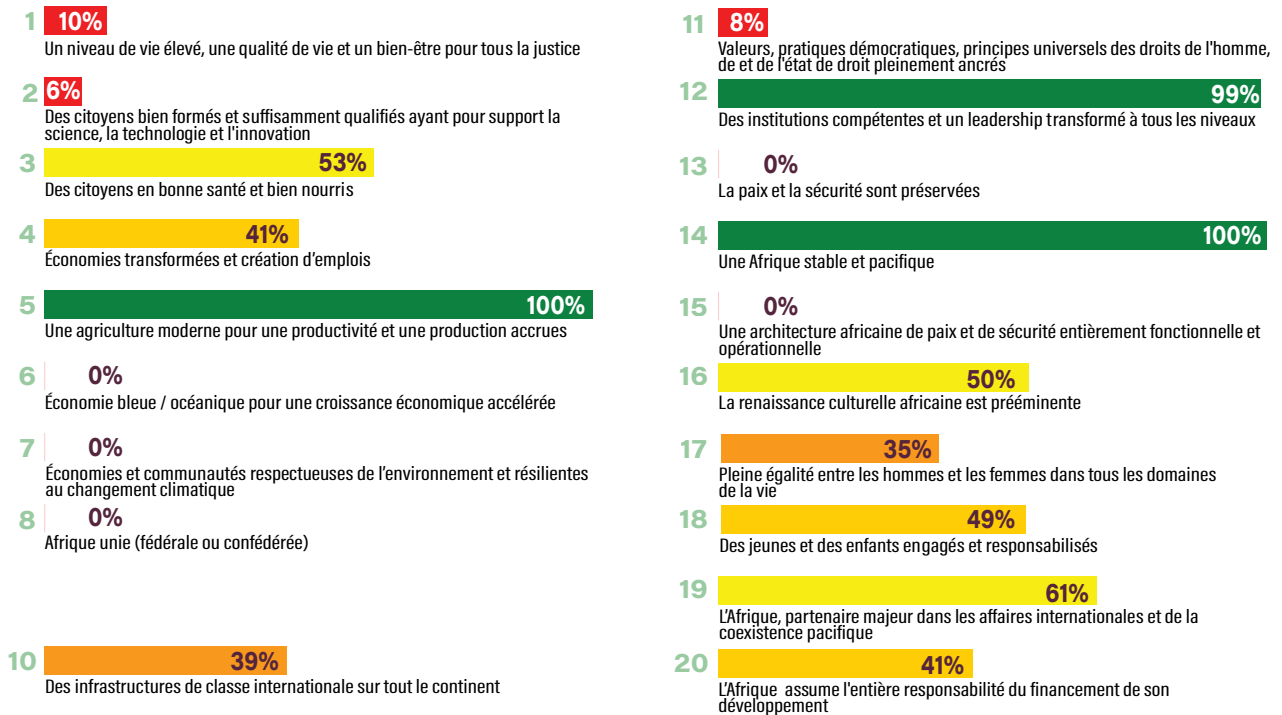
Eswatini sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Accès accru à l'électricité et à l'internet
- Réduction de l'incidence de la tuberculose et du paludisme
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles
- Réduction de la proportion de femmes et de filles victimes de violences sexuelles et physiques

Domaines où les progrès sont lents

- Proportion de la population bénéficiant de services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Scolarisation dans l'enseignement secondaire
- Proportion du budget du secteur public financée par les marchés de capitaux nationaux
- Pourcentage des enfants victimes de la traite des êtres humains

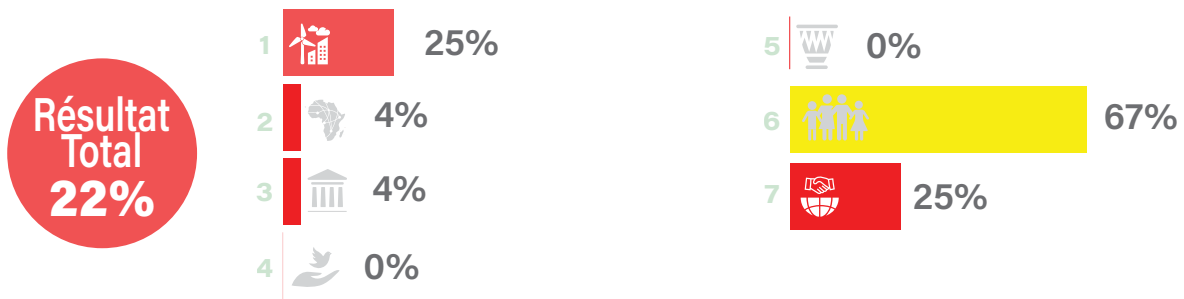
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Développement des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Augmentation du taux de scolarisation dans le secondaire
- Lutte contre le trafic d'êtres humains parmi les enfants
- Réduction des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans

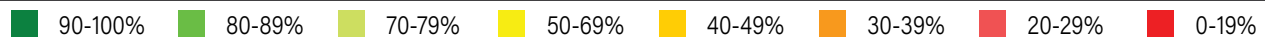
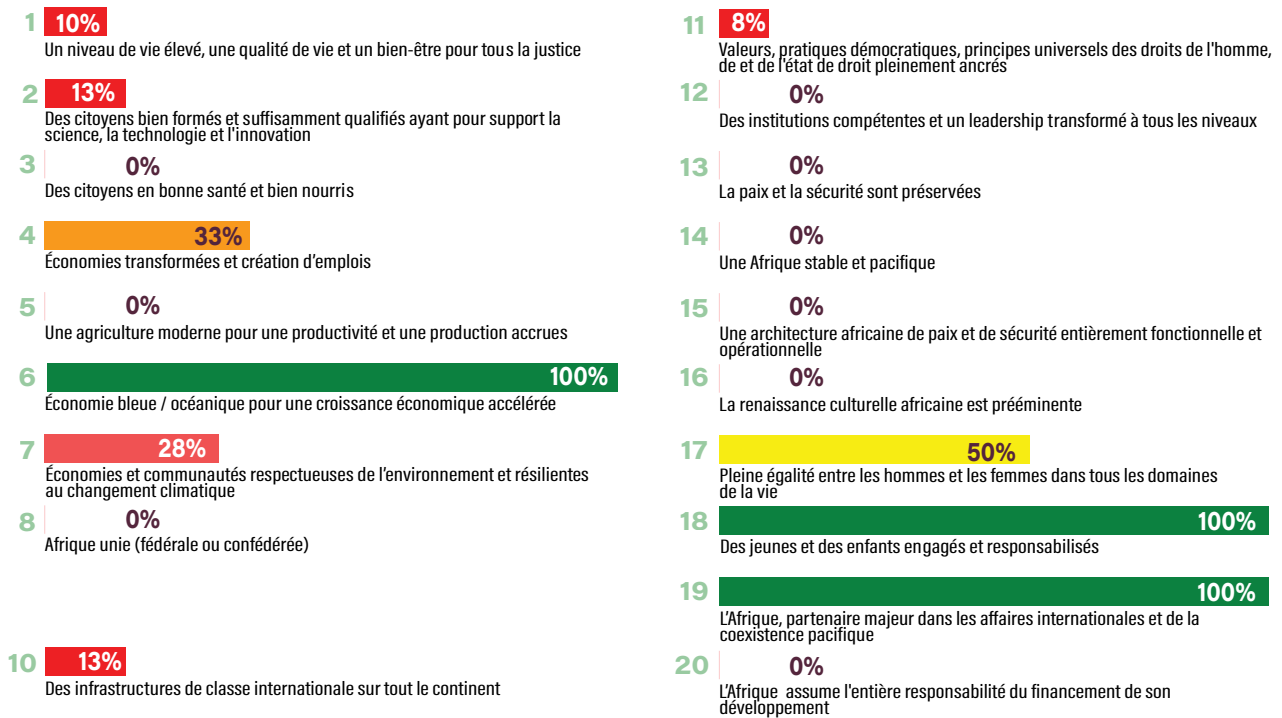
Guinée équatoriale sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Réduction des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
- Augmentation de la valeur ajoutée de la pêche en pourcentage du PIB
- Proportion du budget national pour la mise en œuvre d'un système statistique fonctionnel
- Pourcentage de femmes ayant accès à des services de santé sexuelle et reproductive

Domaines où les progrès sont lents

- Réduction du taux de chômage
- Augmentation des taux de scolarisation dans les enseignements préscolaire, primaire et secondaire
- Augmentation de la contribution des recettes fiscales totales au PIB
- Pourcentage des enfants dont la naissance est enregistrée au cours de la première année

Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

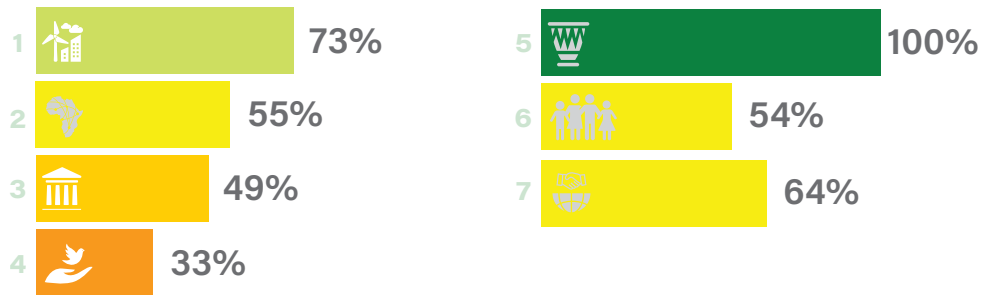
- Réduction du chômage
- Augmentation de la scolarisation dans les enseignements préscolaire, primaire et secondaire
- Augmentation du pourcentage des enfants dont la naissance est enregistrée au cours de la première année

Éthiopie sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

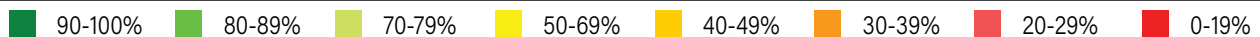
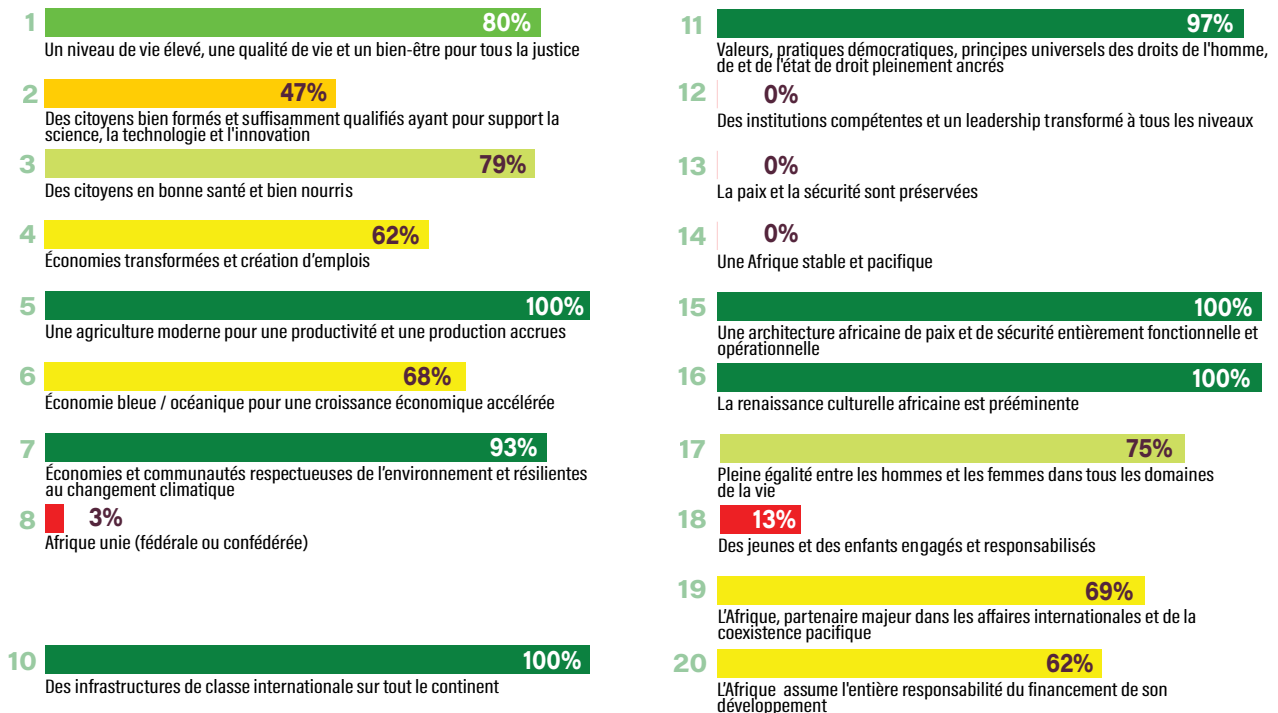


Par Aspiration

Résultat Total
63%



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation du PIB réel par habitant et des taux de croissance annuels du PIB
- Réduction du pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté national
- Accès accru à l'électricité et à l'internet
- Réduction des taux de mortalité maternelle et des enfants de moins de cinq ans
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles
- Réduction de la proportion de femmes et de filles victimes de violences sexuelles et physiques

Domaines où les progrès sont lents

- Réduction du taux de chômage
- Réduction de la révalence de la malnutrition
- Augmentation à l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire et - l'enseignement secondaire
- Renforcement des TIC contribution au PIB
- Proportion d'enfants dont la naissance est enregistrée au cours de la première année

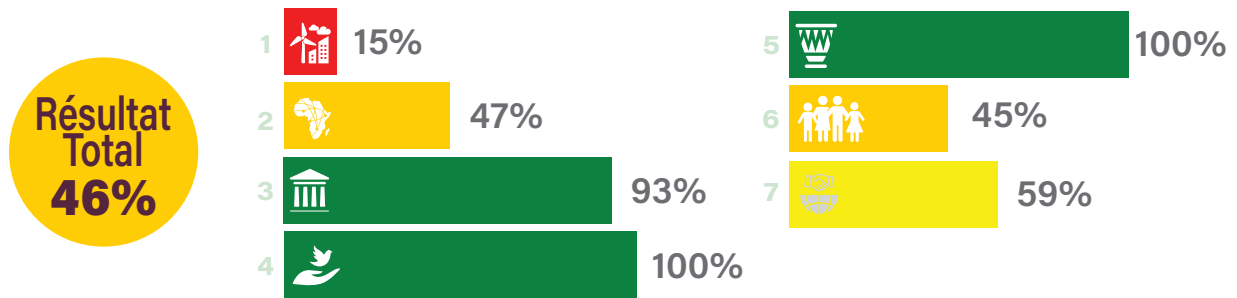
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Réduction du chômage
- Augmentation de la scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement secondaire
- Augmentation du pourcentage des enfants dont la naissance est enregistrée au cours de la première année
- Augmentation de l'accès à l'eau potable
- Amélioration de l'accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité

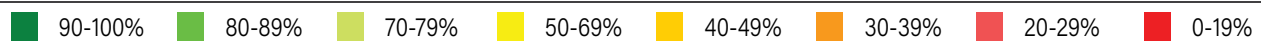
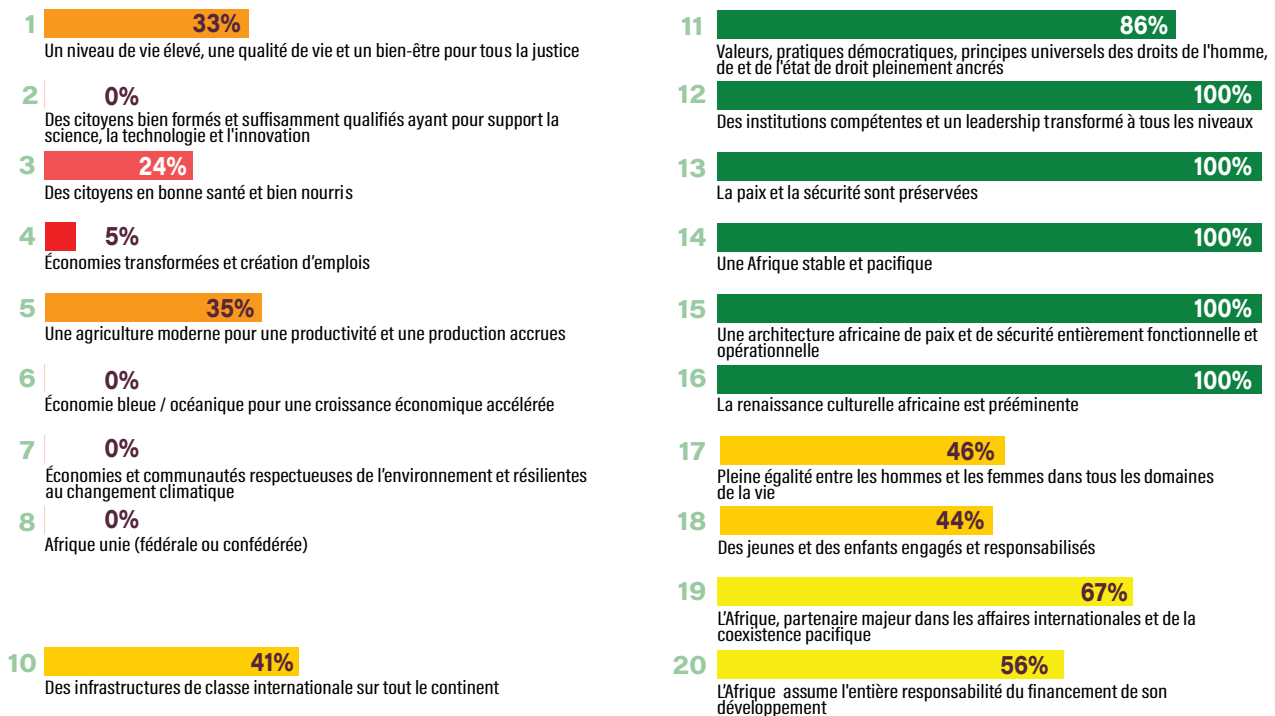
Ghana sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Réduction du taux de chômage
- Accès accru à l'internet
- Réduction de la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Réduction des taux de mortalité maternelle
- Augmentation de la contribution des TIC au PIB
- Législation et dispositions institutionnelles pour la coordination des statistiques en place

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation du PIB réel et des taux de croissance annuels du PIB
- Réduction des inégalités
- Réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Augmentation de l'accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Taux de scolarisation dans les enseignements préscolaire, primaire et secondaire
- Augmentation de la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière et du tourisme dans le PIB

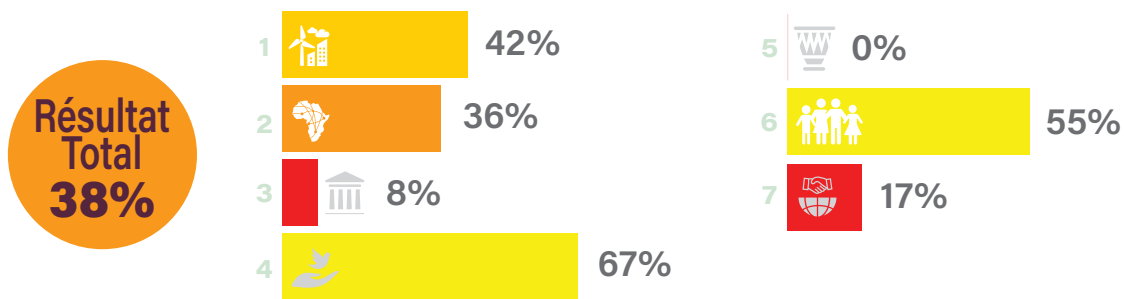
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Augmentation de la scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement secondaire
- Augmentation de la part des recettes fiscales totales dans le PIB
- Amélioration de l'accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Relance de l'industrie manufacturière et du tourisme

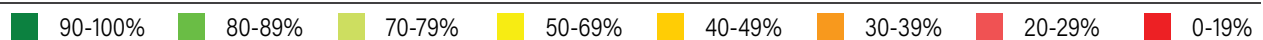
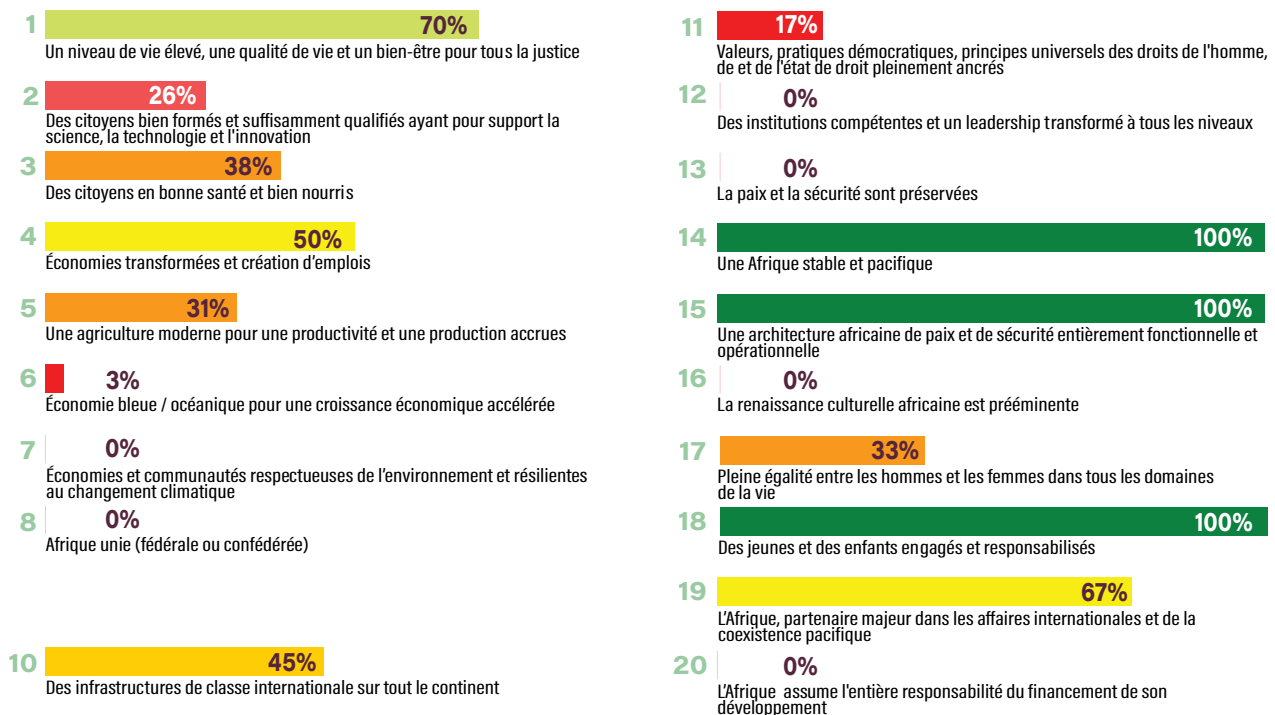
Guinée sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation du PIB réel et des taux de croissance annuels du PIB
- Accès accru à l'électricité et à l'internet
- Réduction des inégalités et de la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Réduction des taux de mortalité maternelle et des enfants de moins de cinq ans
- Un accès accru au traitement antirétroviral
- Réduction du pourcentage d'enfants engagés dans le travail et le mariage des enfants

Domaines où les progrès sont lents

- Réduction de la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Augmentation à l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Taux de scolarisation dans les enseignements préscolaire, primaire secondaire
- Réduction de l'incidence du paludisme et de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Augmentation de la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière et du tourisme dans le PIB

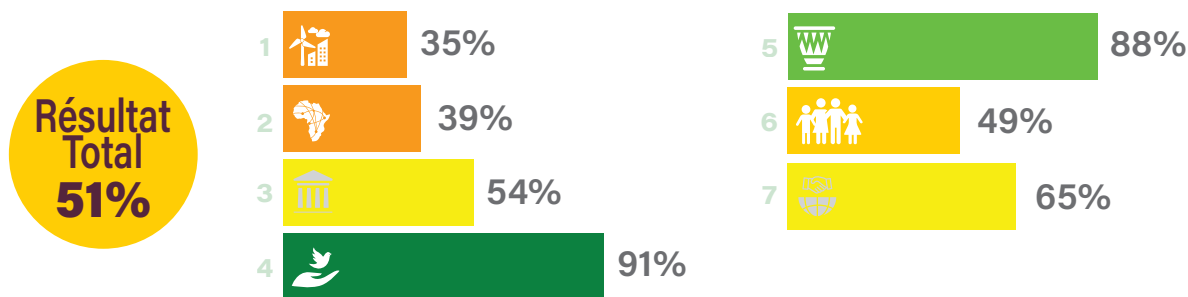
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Augmentation de la scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement secondaire
- Réduction de l'incidence du paludisme
- Amélioration de l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement gérés de manière sécurisée
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles

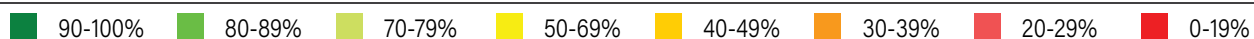
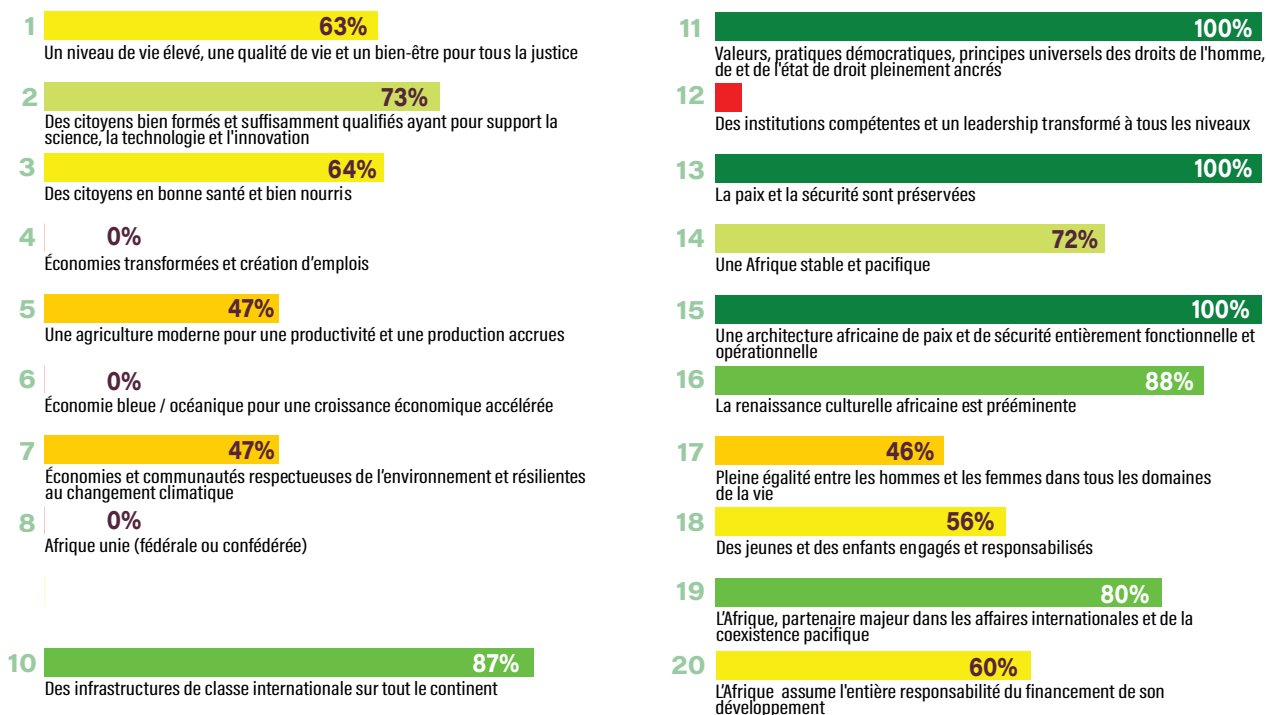
Kenya sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation du PIB réel et des taux de croissance annuels du PIB
- Réduction du taux de chômage
- Réduction de la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Accès accru à l'électricité et à l'internet
- Réduction des taux de mortalité maternelle et de l'incidence de la tuberculose
- Réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans

Domaines où les progrès sont lents

- Réduction du nombre de nouveaux cas de VIH et amélioration de l'accès au traitement antirétroviral
- Augmentation du pourcentage des enseignants qualifiés en matière de STIM
- Réduction de l'incidence du paludisme
- Augmentation de la part de la pêche, de l'industrie manufacturière et du tourisme dans le PIB
- Augmentation de la part des recettes fiscales totales dans le PIB

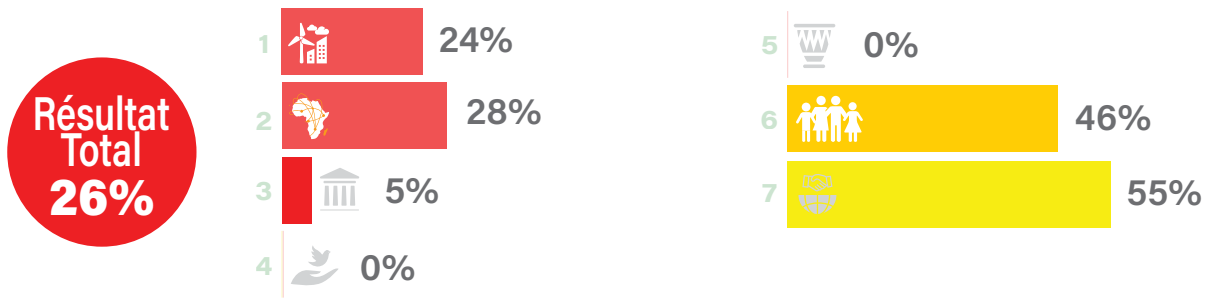
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Augmentation de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB
- Réduction des nouvelles infections par le VIH
- Réduction de l'incidence du paludisme
- Amélioration de l'accès au traitement antirétroviral
- Augmentation de la scolarisation dans l'enseignement secondaire
- Augmentation de la proportion d'enseignants qualifiés en STEM

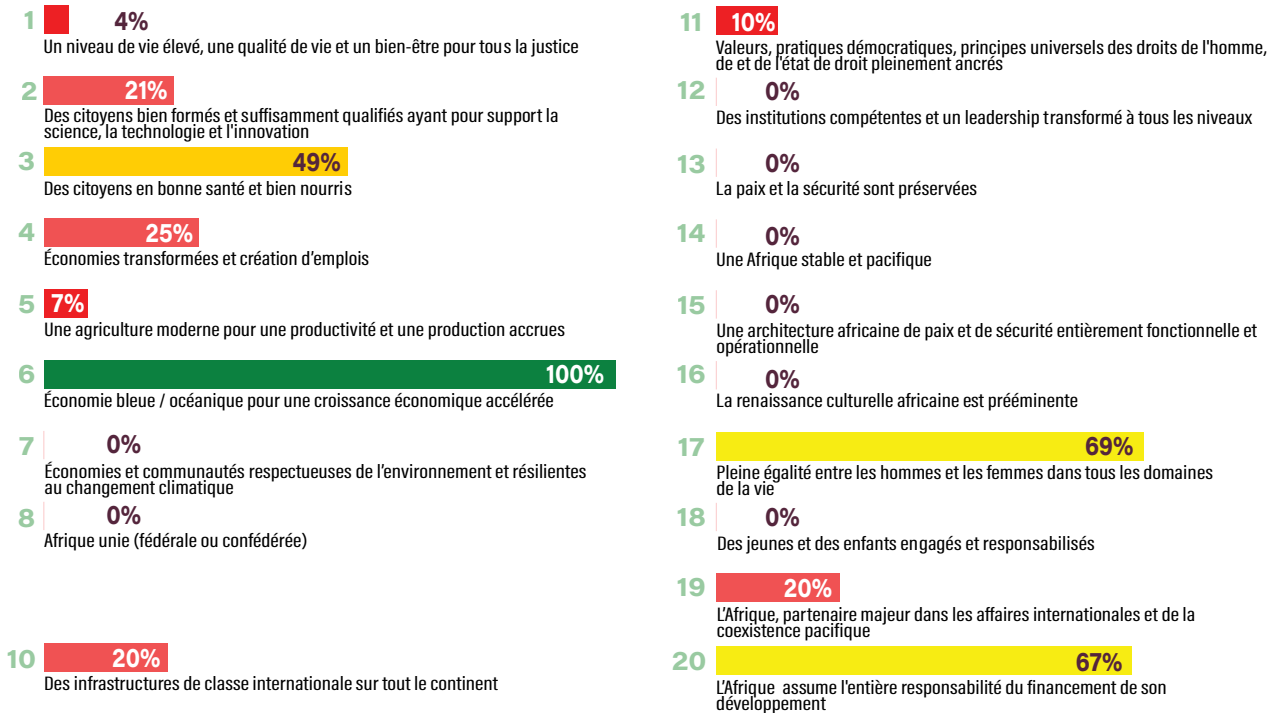
Lesotho sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à l'électricité et à l'internet
- Augmentation de la proportion de femmes qui ont accès aux services de santé sexuelle et reproductive
- Réduction du taux de mortalité maternelle
- Un accès accru au traitement antirétroviral
- Réduction de la proportion de femmes et de filles victimes de violences physiques ou sexuelles

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation du PIB réel par habitant et des taux de croissance annuels du PIB
- Réduction des inégalités
- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Réduction de la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Augmentation de la scolarisation dans le préscolaire
- Réduction des taux de mortalité néo-natale et des moins de cinq ans
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles

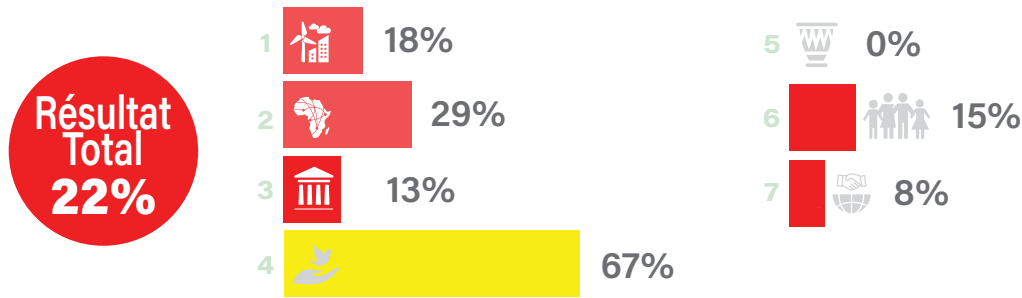
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles
- Réduction des taux de mortalité néo-natale et des moins de cinq ans
- Augmentation de la scolarisation dans l'enseignement préscolaire
- Augmentation de la part du tourisme dans le PIB

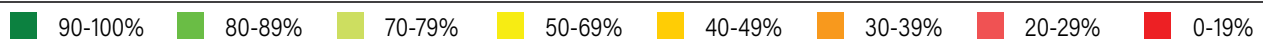
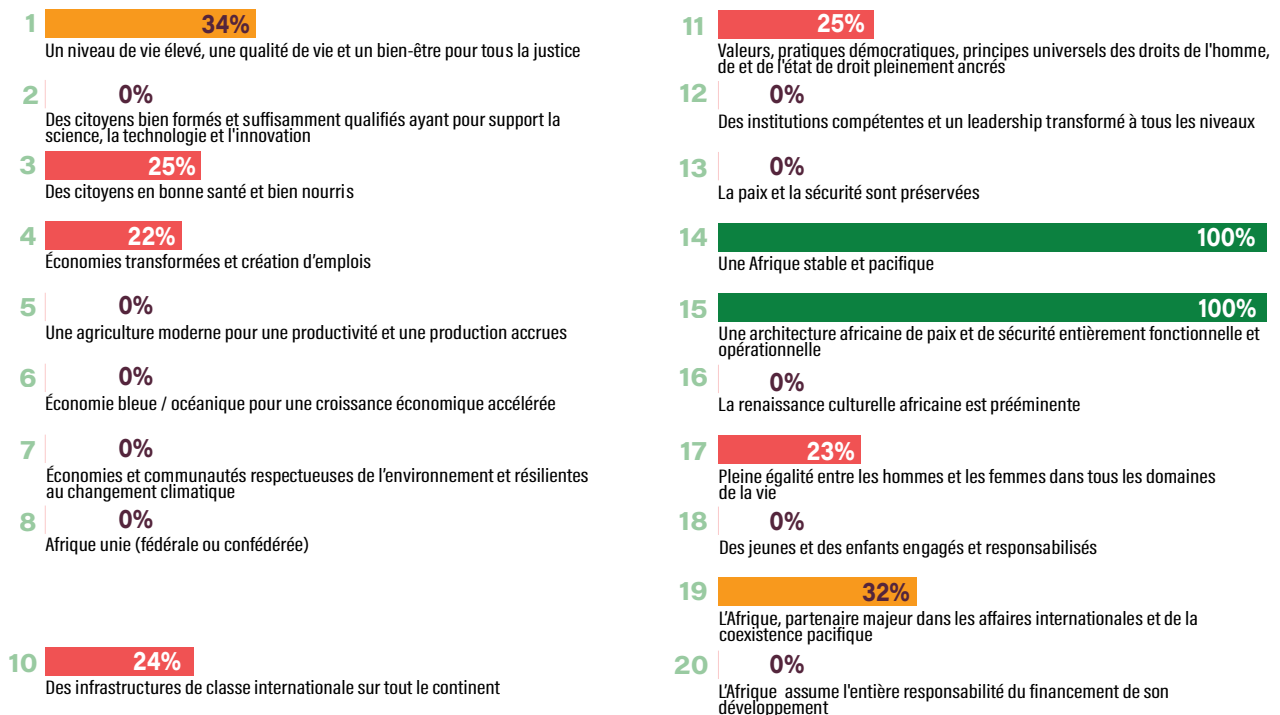
Liberia sur la mise en œuvre de l'Agenda



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à l'électricité et à l'internet
- Réduction des taux de mortalité maternelle
- Réduction de la proportion de filles et de femmes qui ont subi des mutilations génitales féminines
- Réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation du PIB réel par habitant et des taux de croissance annuels du PIB
- Réduction des inégalités
- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Réduction de la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Augmentation de la scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement primaire
- Réduction du taux de mortalité néo-natale
- Réduction de l'incidence du paludisme

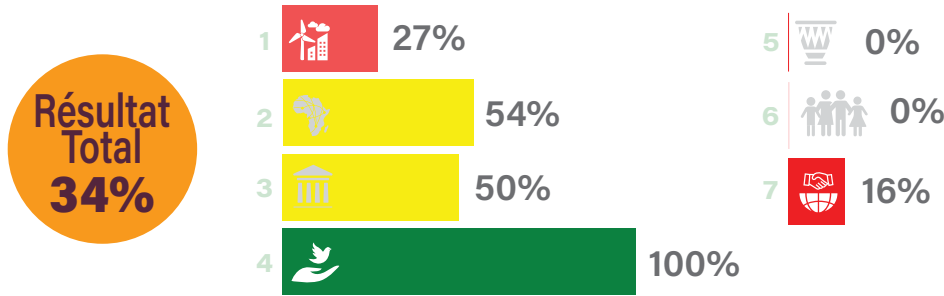
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Augmentation de la production et de la productivité agricole
- Réduction des taux de mortalité néo-natale
- Augmentation de la scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement primaire
- Réduction de l'incidence du paludisme
- Réduction de la prévalence de la malnutrition

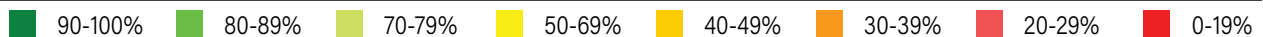
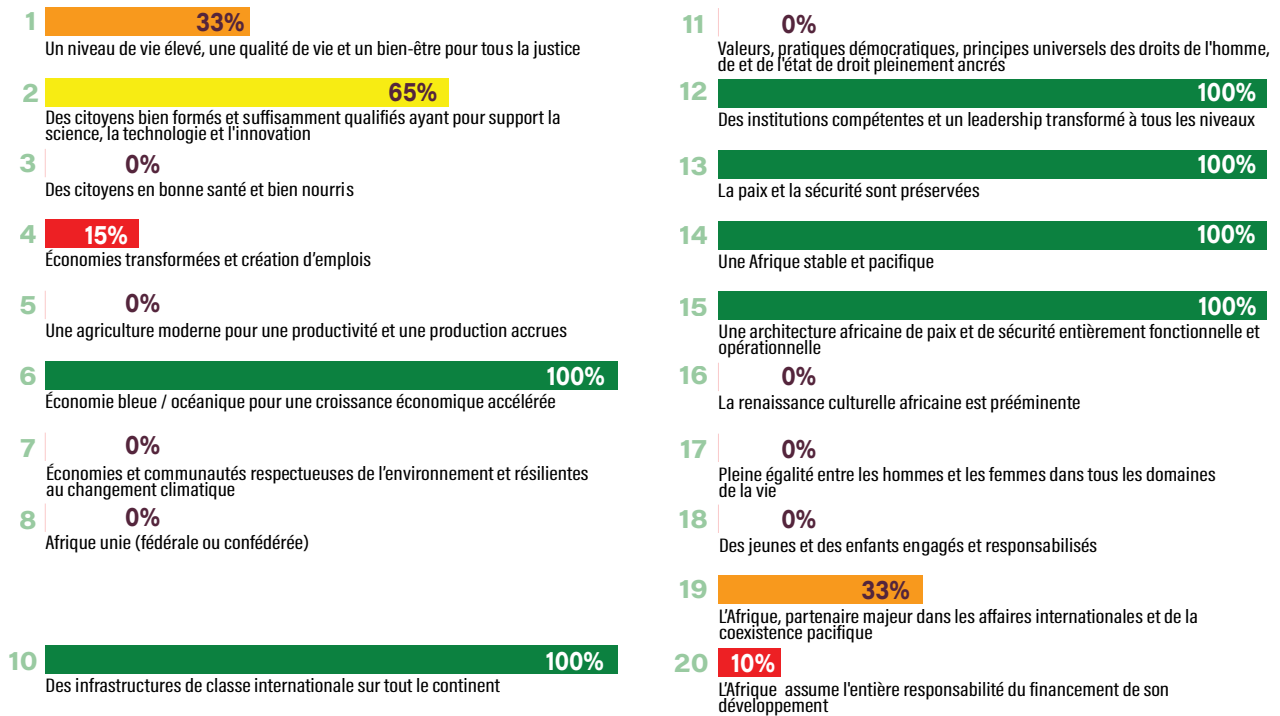
Madagascar sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à l'électricité et à l'internet
- Augmentation du taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire
- Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et reproductive
- Réduction des taux de mortalité maternelle
- Augmentation de la part du tourisme dans le PIB national
- Augmentation la part de la pêche dans le PIB

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation du PIB réel par habitant et des taux de croissance annuels du PIB
- Réduction des inégalités
- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Réduction de la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Réduction de l'incidence du paludisme
- Pourcentage de femmes et de jeunes filles victimes de violences sexuelles et physiques

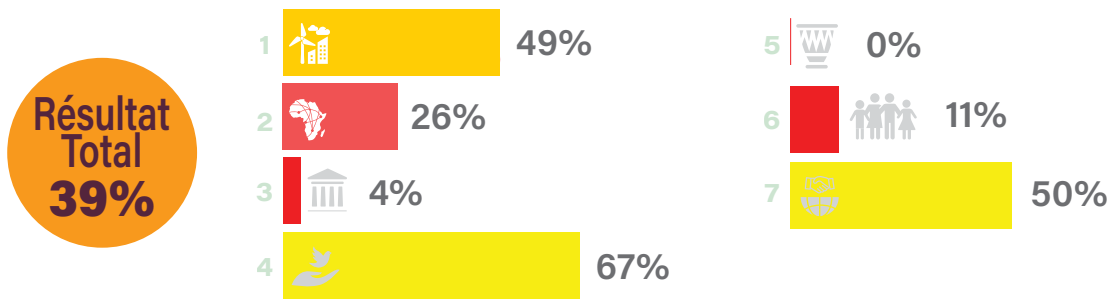
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Augmentation de la part de l'industrie manufacturière et du tourisme dans le PIB
- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Réduction de l'incidence du paludisme
- Lutte contre les violences sexuelles et physiques contre les femmes et les filles

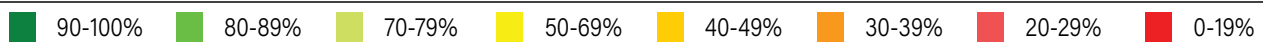
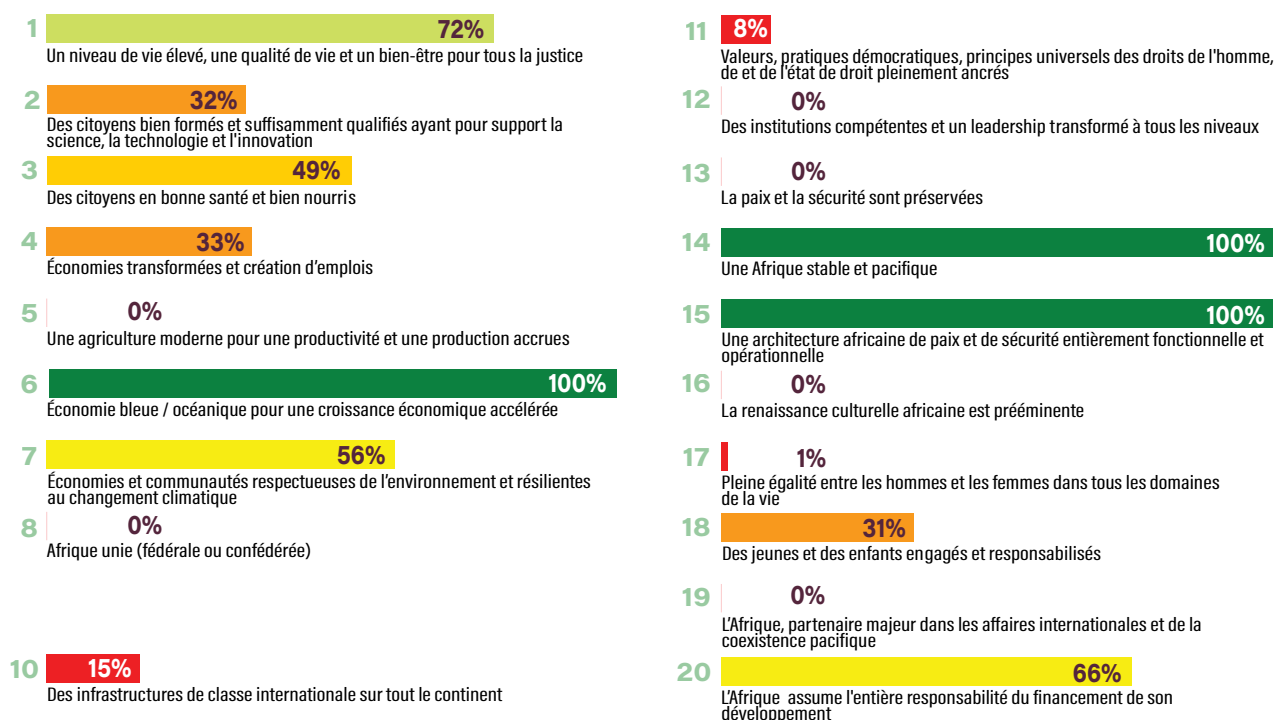
Malawi sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation du PIB réel par habitant
- Réduction des inégalités
- Accès accru à l'électricité et à l'internet
- Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et reproductive
- Réduction du nombre de nouvelles infections par le VIH et amélioration de l'accès au traitement antirétroviral
- Augmentation de la part de la pêche dans le PIB

Domaines où les progrès sont lents

- Réduction du pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté national
- Augmentation de production et de la productivité agricoles
- Augmentation de la part des TIC dans le PIB
- Réduction du pourcentage des enfants engagés dans le travail et le mariage des enfants
- Réduction de l'incidence du paludisme
- Augmentation des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB

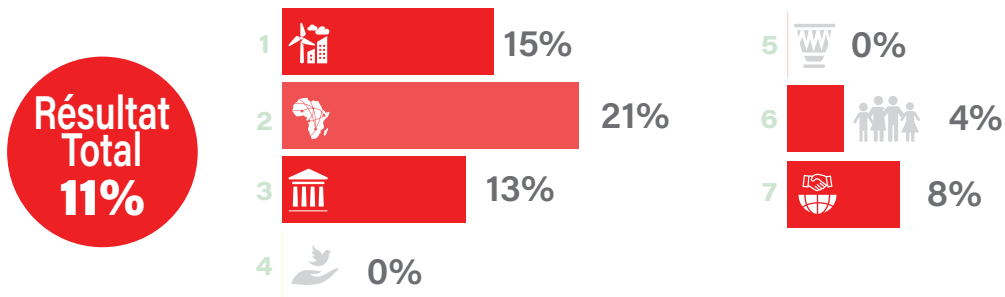
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Augmentation de la production et de la productivité agricoles
- Réduction de l'incidence du paludisme
- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Réduction du travail des enfants et des mariages d'enfants

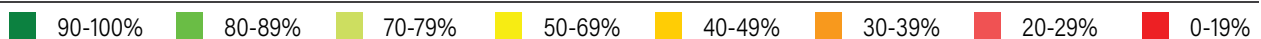
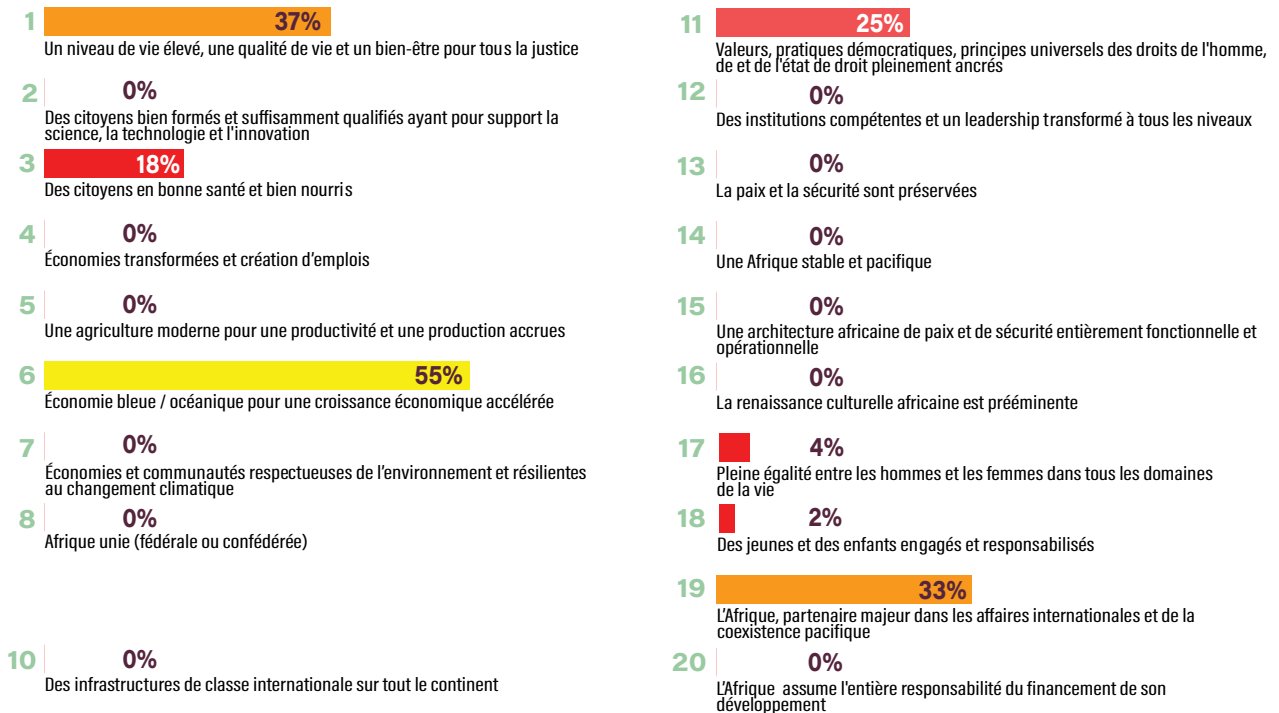
Mauritanie sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à l'électricité et à l'internet
- Réduction de la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Réduction des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
- Réduction du pourcentage d'enfants engagés dans le travail des enfants

Domaines où les progrès sont lents

- Réduction du taux de chômage
- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Augmentation du taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire
- Réduction des taux de mortalité maternelle et néo-natale
- Pourcentage des enfants dont la naissance est enregistrée au cours de la première année

Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

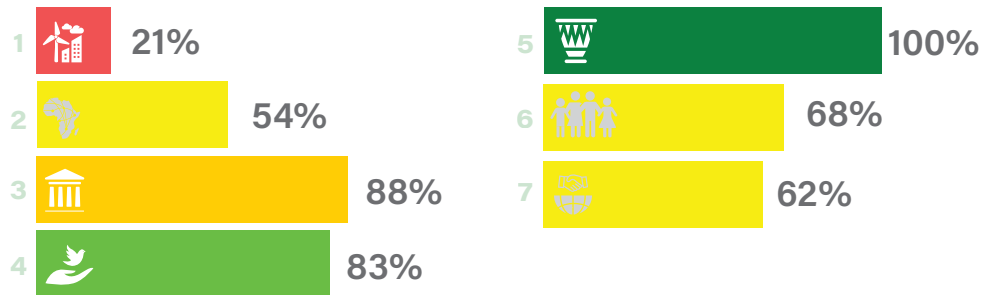
- Augmentation de la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB
- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Réduction des taux de mortalité maternelle et néo-natale
- Augmentation du taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire
- Lutte contre l'incidence de la tuberculose

Ile Maurice sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

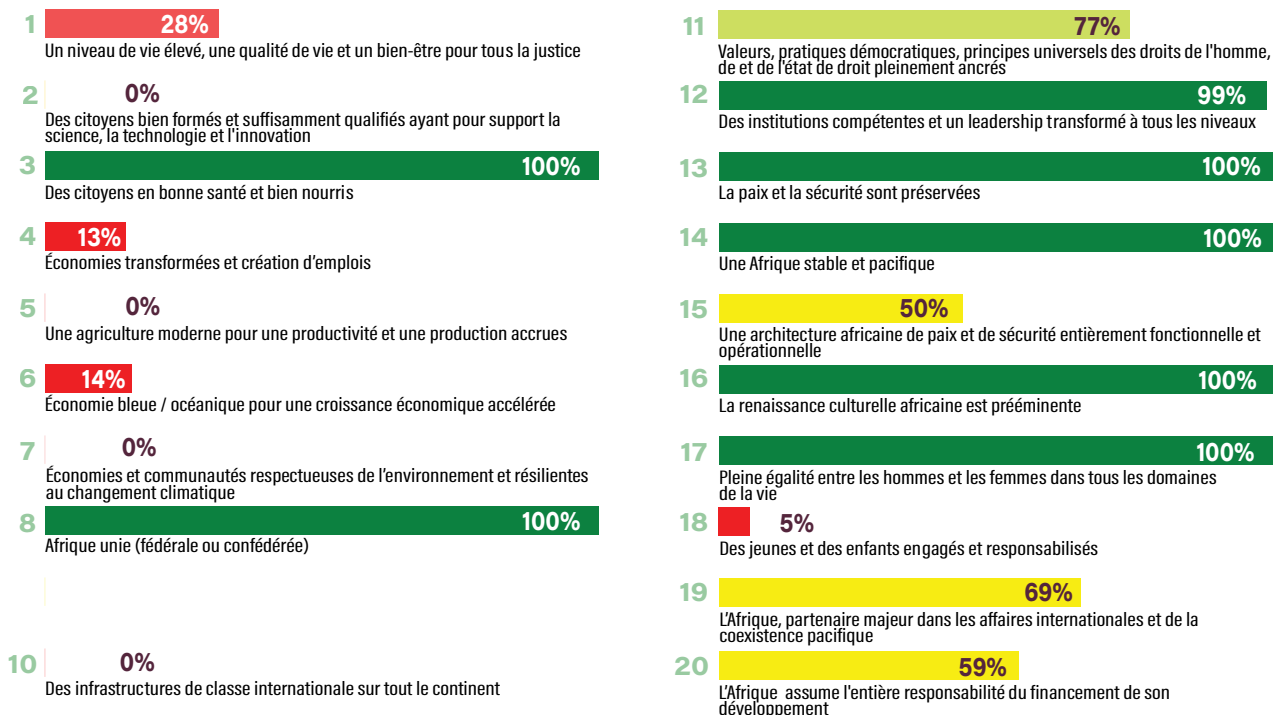


Par Aspiration

Résultat Total 50%



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Réduction du pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté national
- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à l'électricité et à l'internet
- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à l'eau potable et à des services d'assainissement gérés de manière sûre
- Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et reproductive
- Réduction du pourcentage d'enfants engagés dans le travail des enfants
- Réduction de l'APD en pourcentage du budget national

Domaines où les progrès sont lents

- Réduction du taux de chômage
- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Réduction des taux de mortalité maternelle, néonatale et des enfants de moins de cinq ans
- Réduction du nombre de nouvelles infections par le VIH
- Augmentation de production et de la productivité agricoles
- Augmentation du pourcentage de zones terrestres et d'eaux intérieures préservées

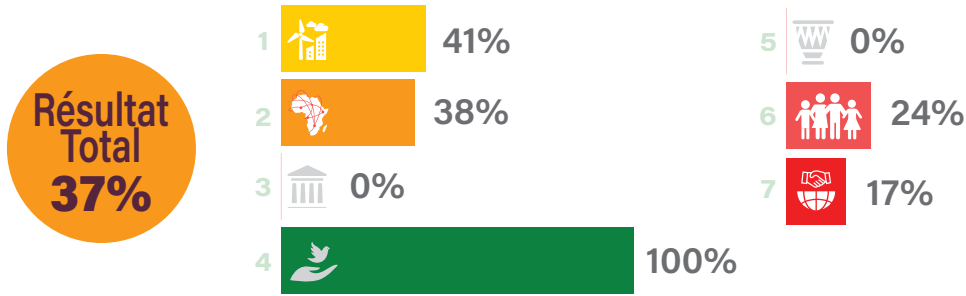
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Augmentation de la part de l'industrie manufacturière et du tourisme dans le PIB
- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Réduction des taux de mortalité maternelle, néonatale et des enfants de moins de cinq ans
- Augmentation de la production et la productivité agricoles
- Augmentation du pourcentage de zones terrestres et d'eaux intérieures préservées

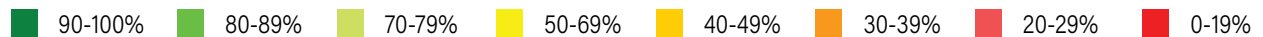
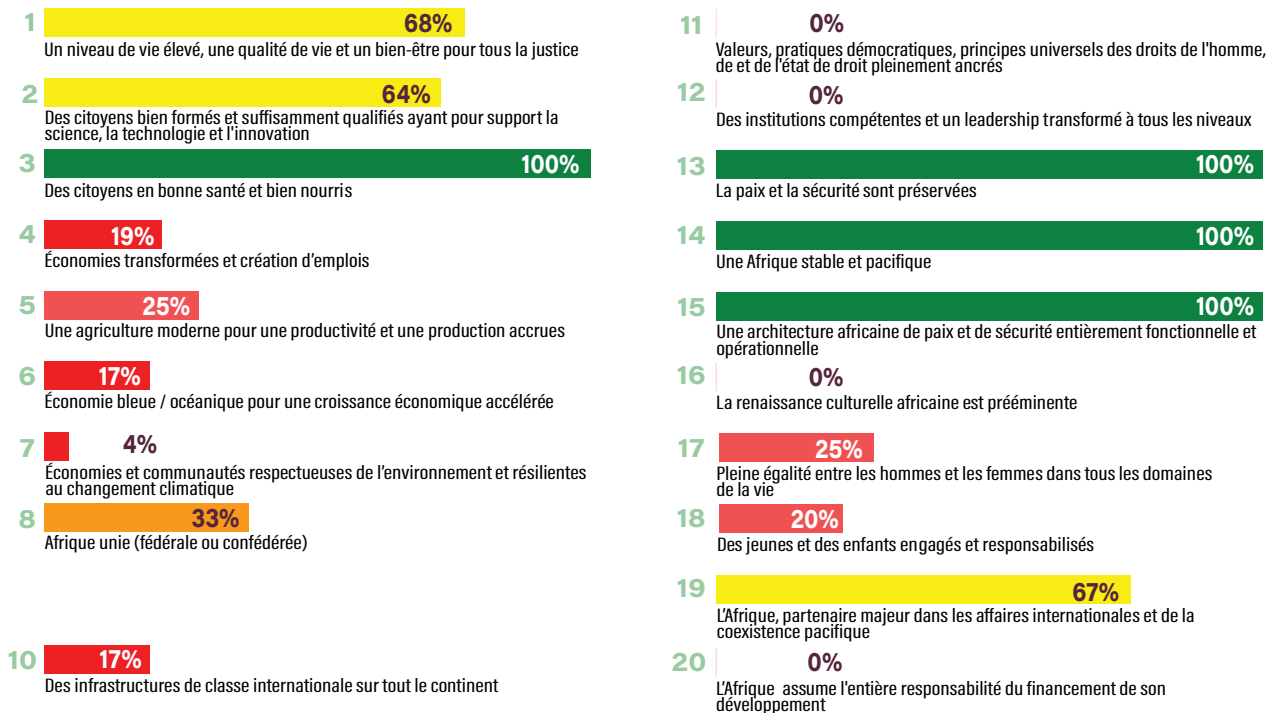
Maroc sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Réduction du pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté national
- Réduction du pourcentage de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Augmentation du pourcentage de la population ayant accès à l'internet
- Augmentation du pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable
- Augmentation de la scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement primaire
- Réduction du nombre de nouvelles infections par le VIH et accès accru au traitement antirétroviral

Domaines où les progrès sont lents

- Réduction de l'incidence de la tuberculose
- Augmentation de la part de l'industrie manufacturière et du tourisme dans le PIB
- Augmentation de production et de la productivité agricoles
- Augmentation de la part de la pêche dans le PIB
- Pourcentage de zones terrestres et d'eaux intérieures préservées
- Réduction de la violence sexuelle et physique à l'encontre des femmes et des filles

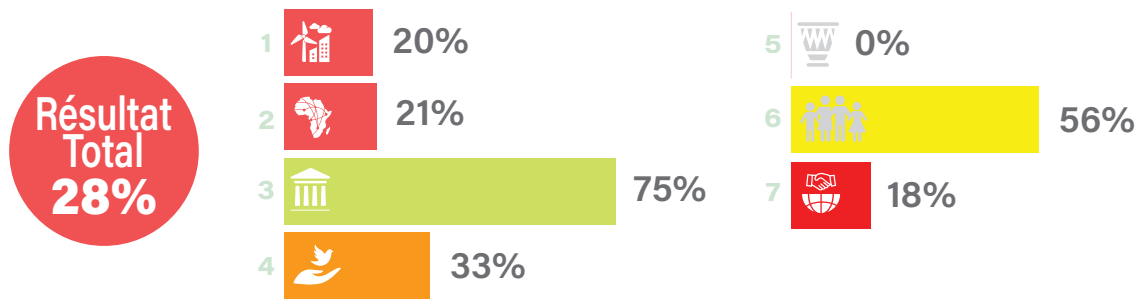
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Réduction des incidences de la tuberculose
- Augmentation de la part de l'industrie manufacturière et du tourisme dans le PIB
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles
- Augmentation du pourcentage de zones terrestres et d'eaux intérieures préservées
- Réduction de la violence sexuelle et physique à l'encontre des femmes et des filles

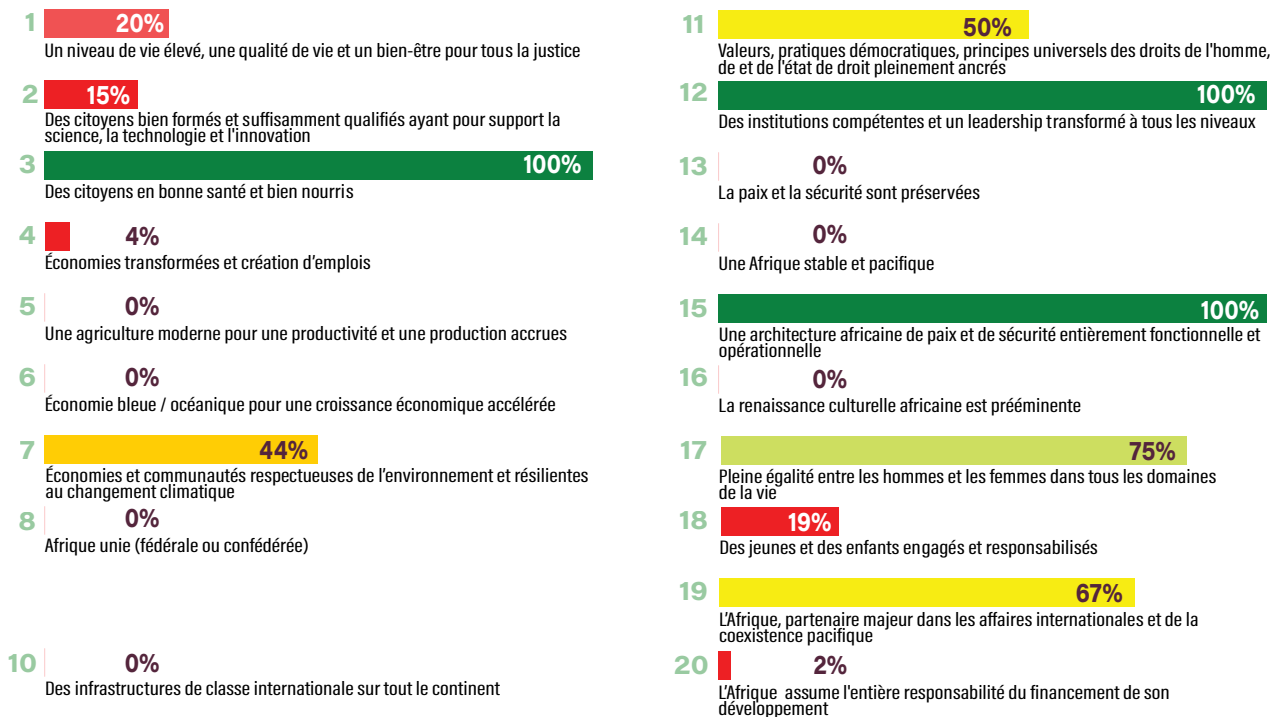
Namibie sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Réduction de la prévalence de la malnutrition et de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Réduction des taux de mortalité maternelle et des enfants de moins de cinq ans
- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à l'internet et utilisant les TI
- Réduction du nombre de nouvelles infections par le VIH
- Augmentation du pourcentage de sièges détenus par des femmes au parlement

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation du PIB effectif par habitant et du taux de croissance annuelle du PIB
- Réduction de la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Augmentation du pourcentage de la population ayant accès à des services d'assainissement gérés de manière sécurisée
- Augmentation de la scolarisation dans les enseignements préscolaire, primaire et secondaire
- Réduction des taux de mortalité néo-natale
- Augmentation de la part de l'industrie manufacturière et du tourisme dans le PIB
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles

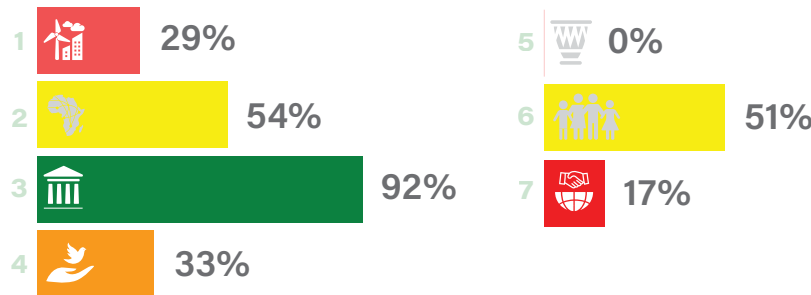
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à des services d'assainissement gérés de manière sécurisée
- Augmentation de la part de l'industrie manufacturière et du tourisme dans le PIB
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles
- Réduction des taux de mortalité néo-natale
- Augmentation de la scolarisation dans les enseignements préscolaire, primaire et secondaire

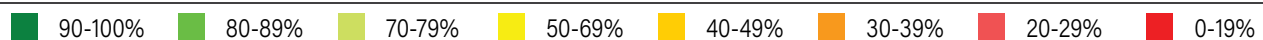
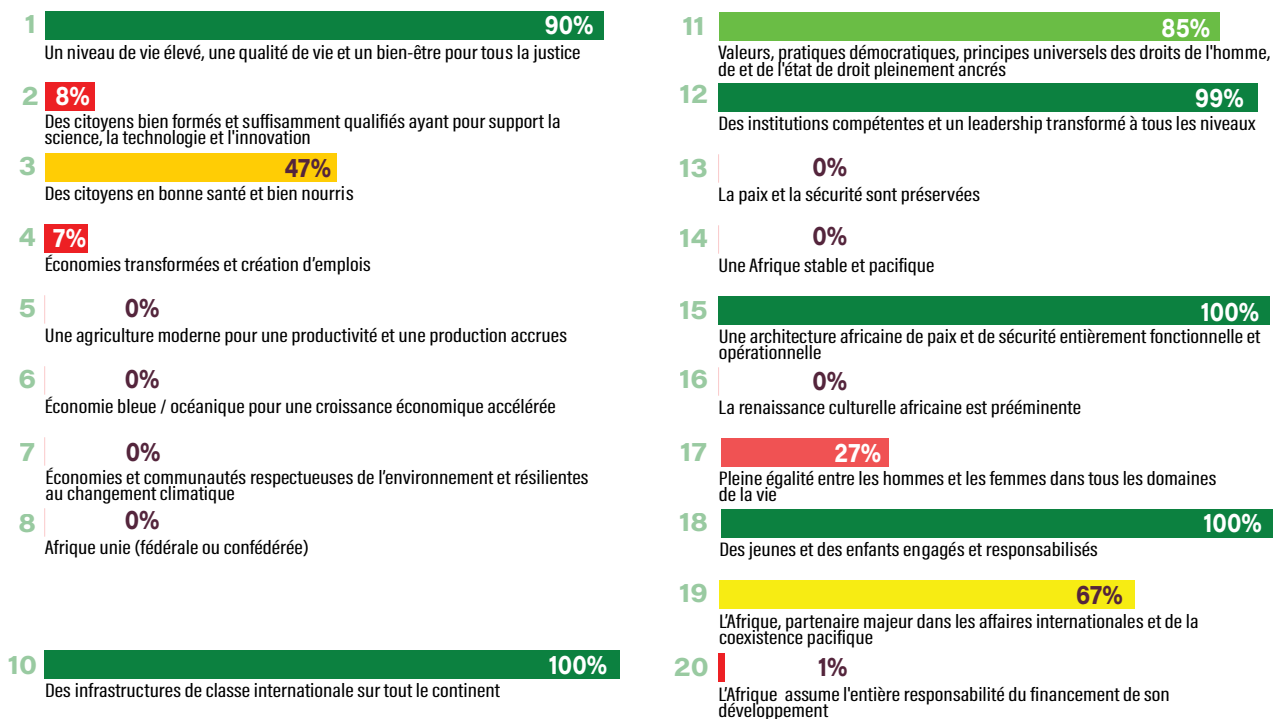
Niger sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Réduction des taux de chômage
- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Accès accru à l'internet et à l'électricité
- Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et reproductive
- Réduction de la proportion de femmes et de filles victimes de violences physiques ou sexuelles

Domaines où les progrès sont lents

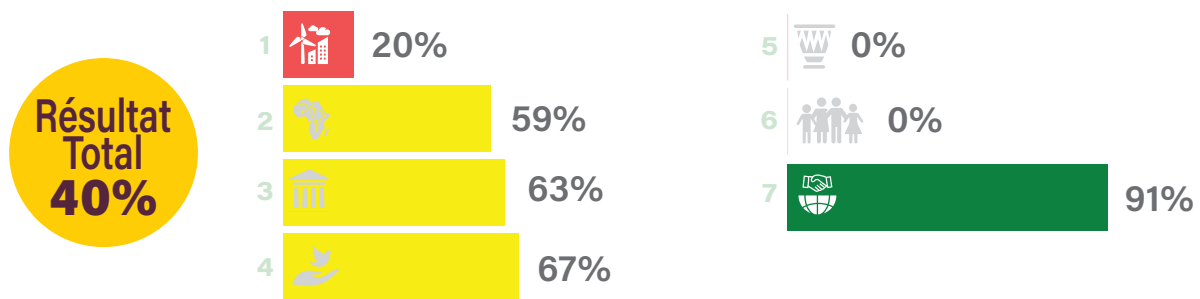
- Augmentation du pourcentage des populations ayant accès à l'eau potable et à des services d'assainissement gérés de manière sécurisée
- Augmentation de la scolarisation dans l'enseignement secondaire
- Réduction de l'incidence de la tuberculose et du paludisme
- Augmentation de la part de l'industrie manufacturière et du tourisme dans le PIB
- Augmentation du pourcentage des sièges au parlement détenus par des femmes

Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

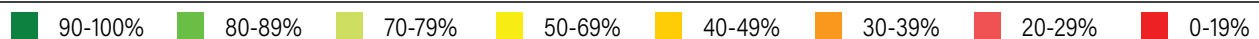
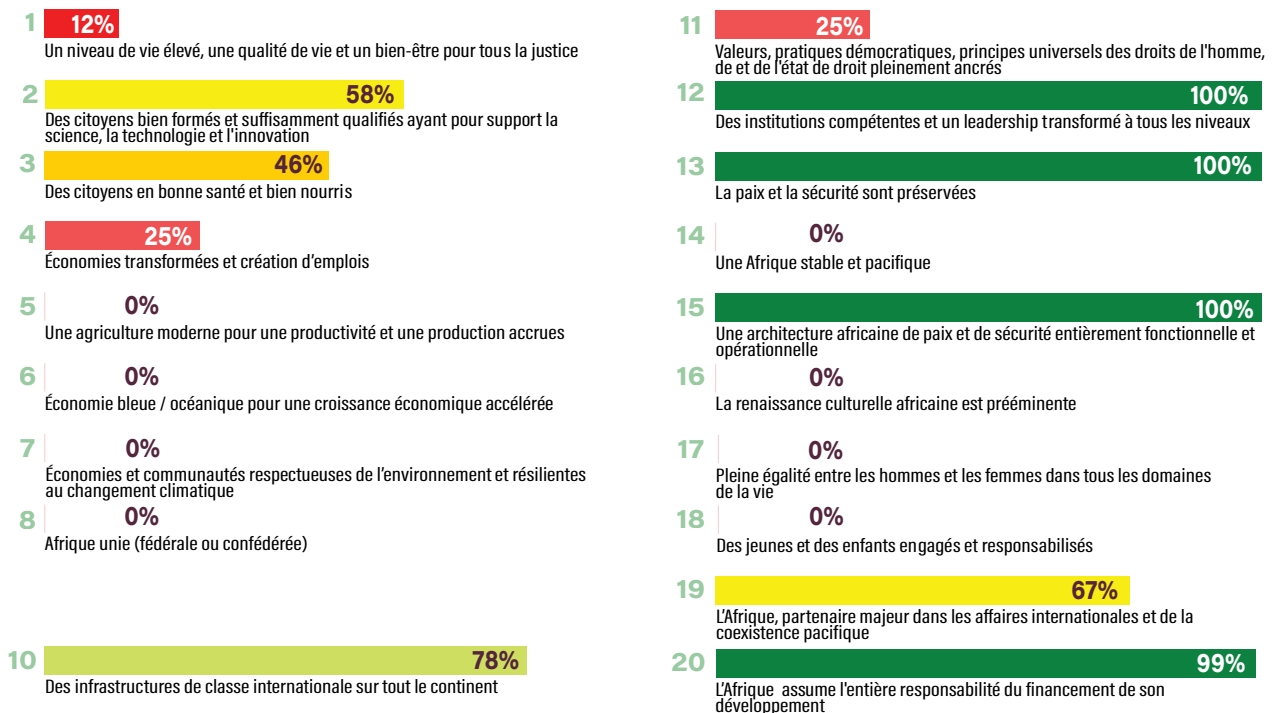
- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à l'eau potable et à des services d'assainissement gérés de manière sécurisée
- Augmentation de la part de l'industrie manufacturière et du tourisme dans le PIB
- Augmentation de la scolarisation dans les enseignements préscolaire, primaire et secondaire
- Réduction de l'incidence de la tuberculose et du paludisme

Nigeria sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Accès accru à l'internet et à l'électricité
- Réduction des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
- Accès accru au traitement antirétroviral
- Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et reproductive
- Réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Réduction de la proportion de l'APD dans le budget national

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation du PIB réel par habitant et des taux de croissance annuels du PIB
- Réduction du taux de chômage
- Augmentation du pourcentage des populations ayant accès à l'eau potable et à des services d'assainissement gérés de manière sécurisée
- Augmentation de la scolarisation dans l'enseignement secondaire
- Réduction des taux de mortalité maternelle et néo-natale
- Réduction du nombre de nouveaux cas d'infection au VIH
- Augmentation de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB

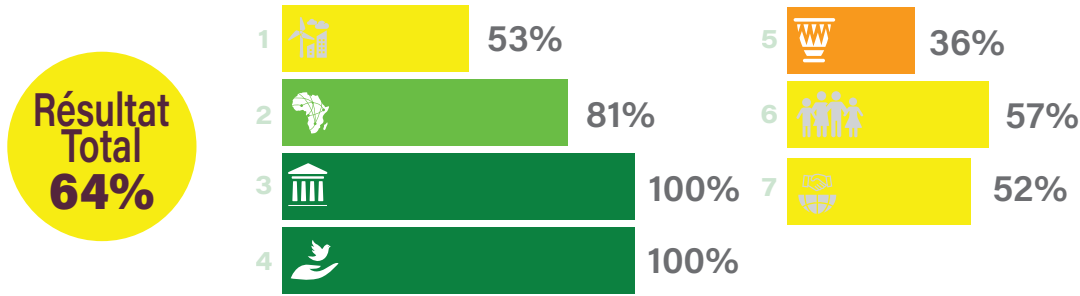
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à l'eau potable et à des services d'assainissement gérés de manière sécurisée
- Dynamiser l'industrie manufacturière
- Augmentation de la scolarisation dans les enseignements préscolaire, primaire et secondaire
- Réduction du nombre de nouvelles infections par le VIH

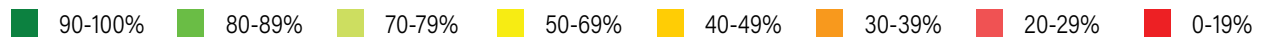
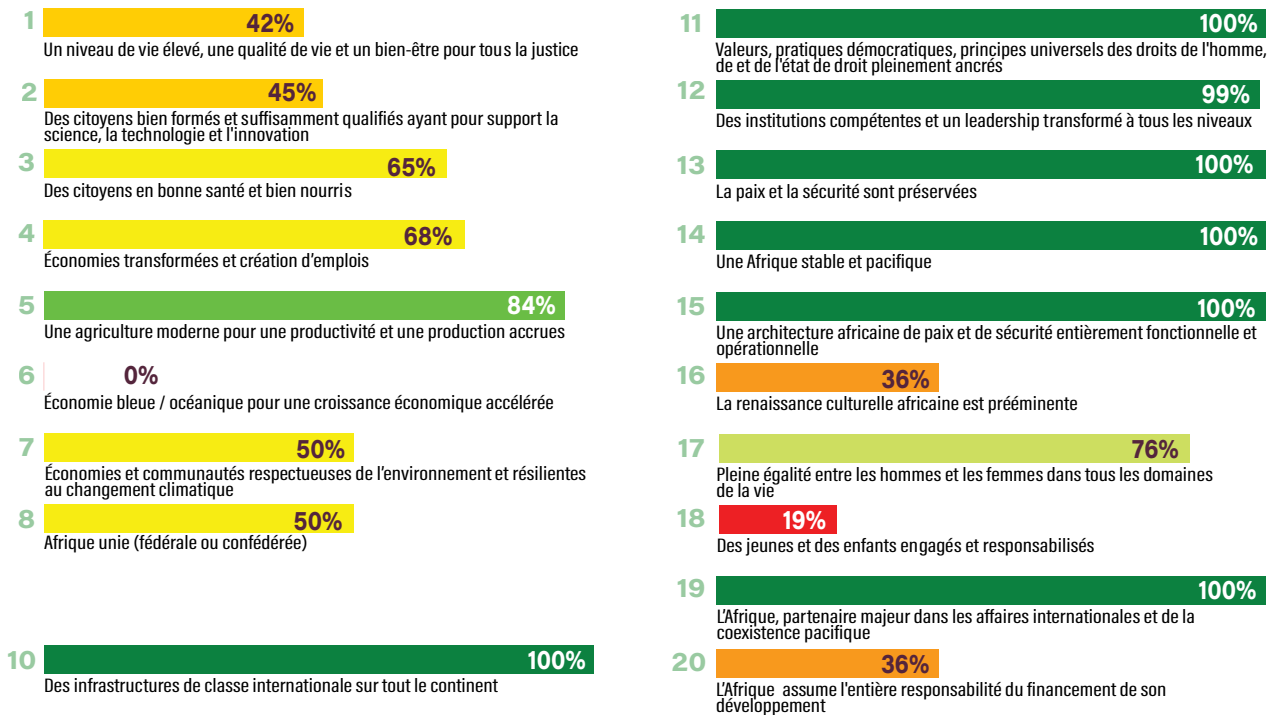
Rwanda sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Accès accru à l'internet et à l'électricité
- Réduction des taux de mortalité maternelle et néonatale et du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
- Accès accru au traitement antirétroviral
- Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et reproductive
- Augmentation des taux de croissance annuels du PIB
- Augmentation des dépenses de R&D en proportion du PIB et augmentation de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles
- Réduction de la proportion de femmes et de filles victimes de violences physiques et sexuelles, et réduction des mariages des enfants

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation du PIB réel par habitant
- Réduction du taux de chômage
- Augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement secondaire
- Réduction du nombre de nouveaux cas d'infection par le VIH
- Réduction de la part de l'APD totale dans le budget national
- Augmentation de la contribution du tourisme dans le PIB

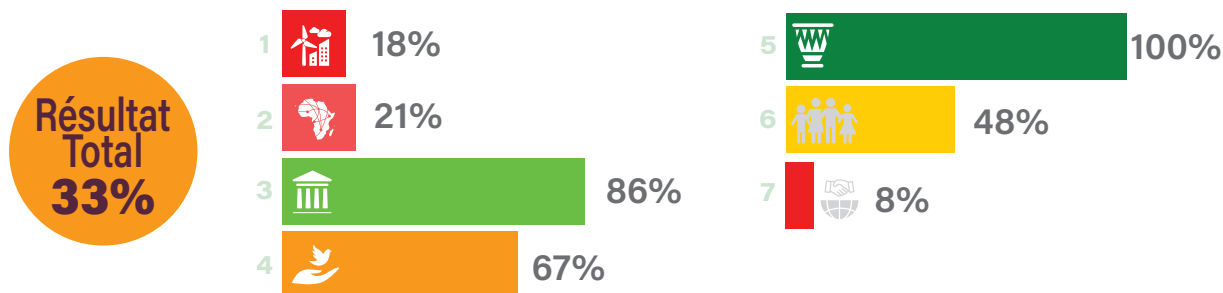
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Réduction du taux de chômage, notamment chez les jeunes
- Renforcement du tourisme
- Augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement secondaire
- Réduction du nombre de nouvelles infections par le VIH

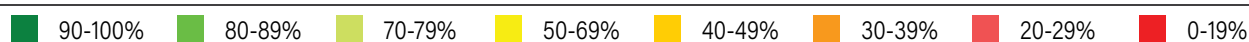
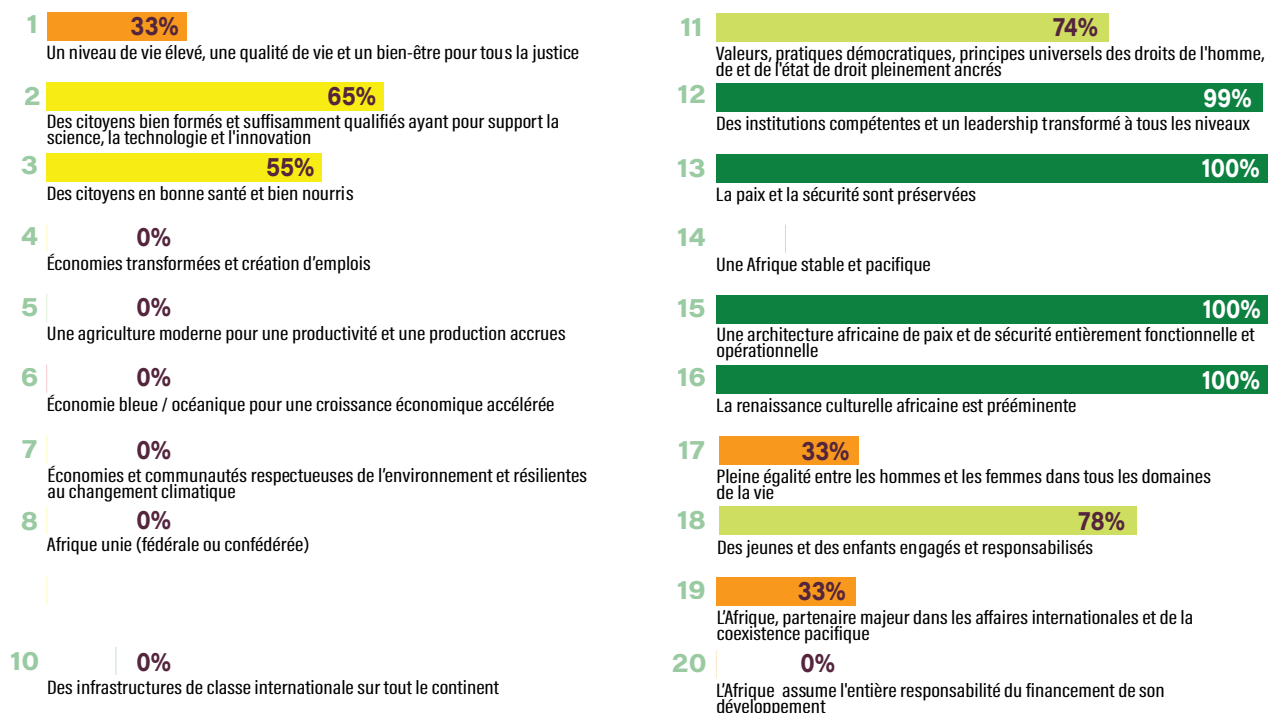
République arabe sahraouie démocratique sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Accès accru à l'électricité et à l'internet
- Accès accru à l'eau potable et à des services d'assainissement gérés en toute
- Augmentation de la proportion d'enseignants qualifiés en STEM et des taux nets de scolarisation dans le primaire
- Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et reproductive
- Réduction du nombre de nouvelles infections par le VIH et accès accru au traitement antirétroviral
- Réduction du taux de chômage chez les jeunes
- Meilleure perception de la liberté d'expression et des élections libres et équitables

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire
- Réduction des taux de mortalité maternelle et néonatale et du taux de mortalité des moins de cinq ans
- Réduction de l'incidence de la tuberculose

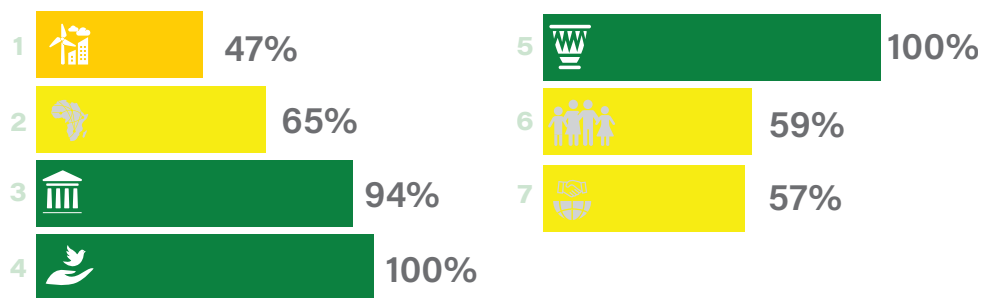
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire
- Réduction des taux de mortalité maternelle et néonatale et du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
- Réduction de l'incidence de la tuberculose

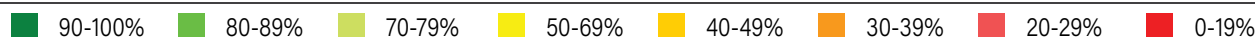
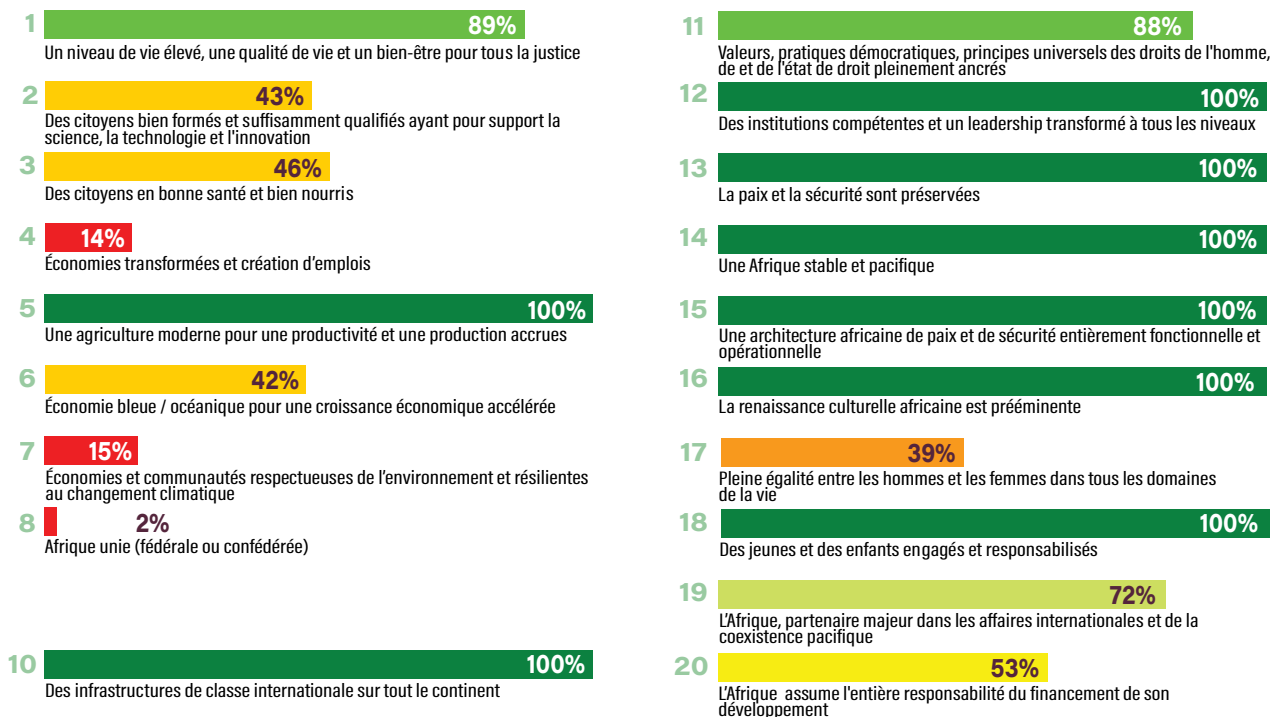
Senegal on the Implementation of Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation du PIB réel par habitant et réduction du pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté national
- Réduction des inégalités et des taux de chômage
- Accès accru à l'eau potable et à des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Augmentation de la proportion d'enseignants qualifiés dans les STIM
- Réduction du taux de mortalité maternelle et du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
- Accès accru au traitement antirétroviral
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation de la croissance annuelle du PIB
- Augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement secondaire
- Réduction de l'incidence de taux de la tuberculose et du paludisme
- Réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Augmentation du pourcentage des terres agricoles placées sous la pratique de la gestion durable des terres
- Augmentation des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB

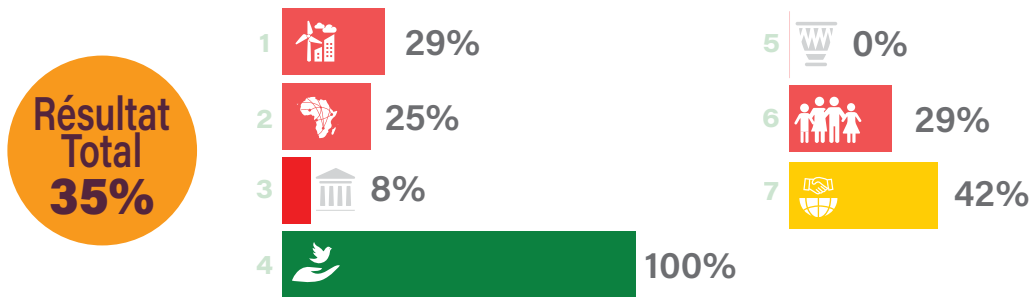
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Réduction de l'incidence de la tuberculose et du paludisme
- Réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement secondaire
- Augmentation du pourcentage de terres agricoles placées sous une pratique de gestion durable des terres

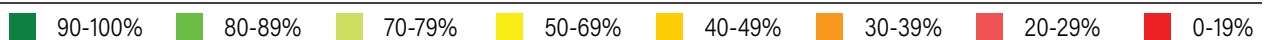
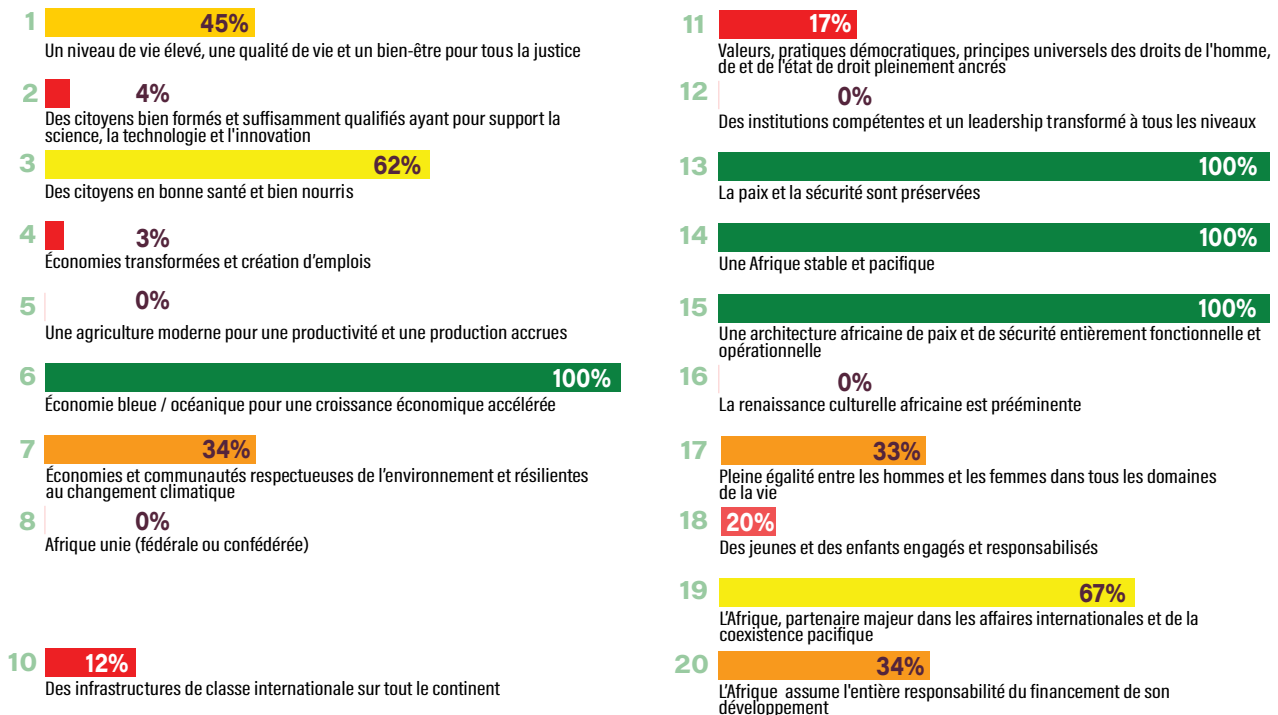
Seychelles sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Réduction des inégalités
- Réduction de la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté national
- Accès accru à l'internet
- Accès accru à des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Réduction de l'incidence de la tuberculose
- Réduction du nombre de nouvelles infections par le VIH et amélioration de l'accès au traitement antirétroviral
- Augmentation du pourcentage de la contribution des TIC au PIB

Domaines où les progrès sont lents

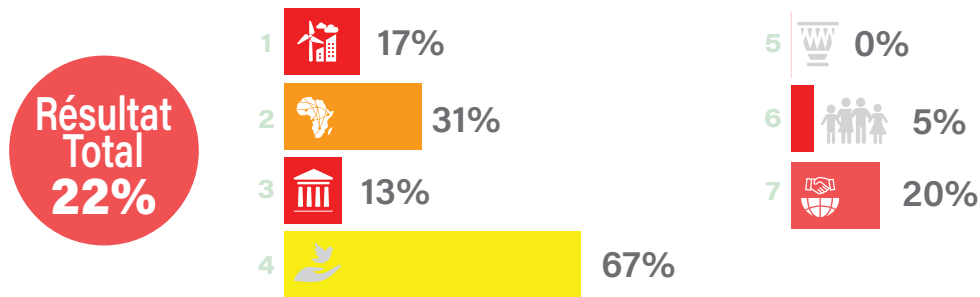
- Augmentation des taux de croissance annuelle du PIB
- Réduction du taux de chômage
- Réduction des taux de mortalité maternelle
- Augmentation de la contribution de l'industrie manufacturière et du tourisme dans le PIB
- Augmentation des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB

Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

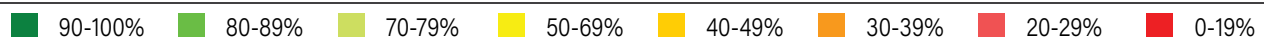
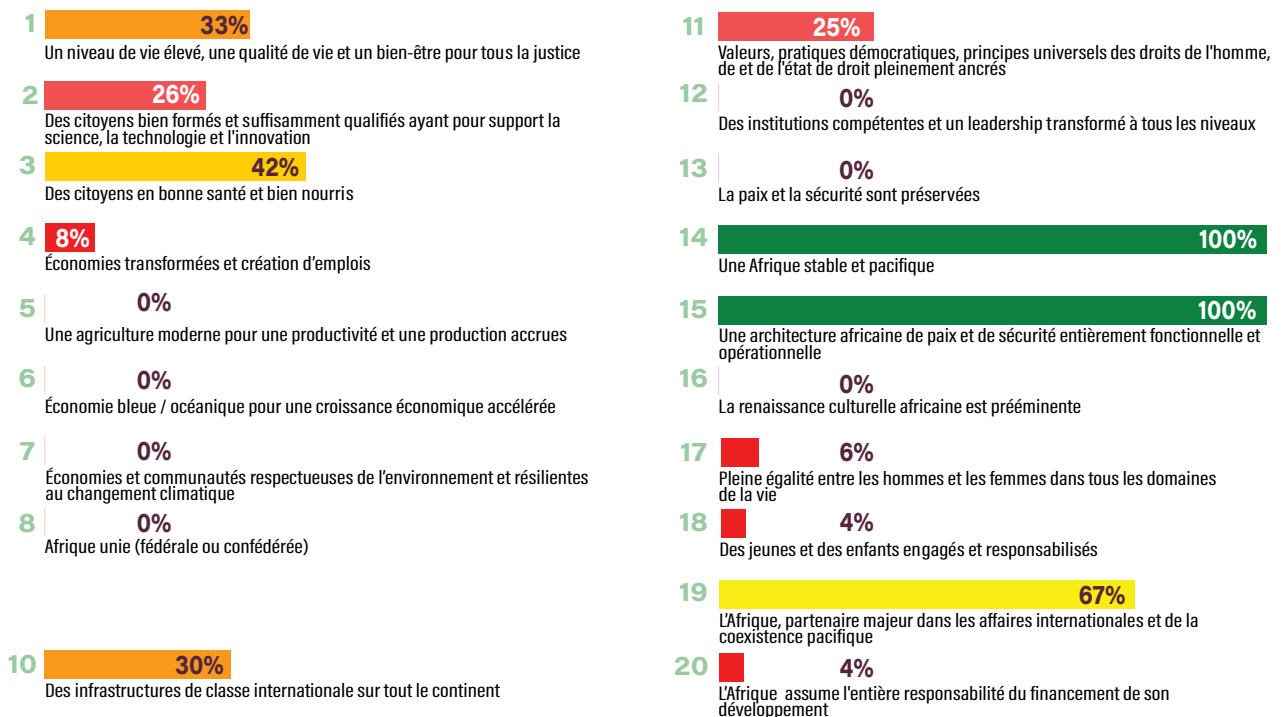
- Réduction du taux de chômage, notamment chez les jeunes
- Réduction des taux de mortalité maternelle
- Relance de l'industrie manufacturière
- Relance du tourisme

Sierra Leone sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Accès accru à l'électricité et à l'internet
- Accès accru à l'eau potable
- Réduction des taux de mortalité maternelle et néonatale et du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
- Existence d'une législation sur les statistiques qui respecte les principes fondamentaux de la statistique officielle

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation du PIB réel par habitant et du taux de croissance annuelle du PIB
- Réduction du chômage et des inégalités
- Réduction de la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté national
- Amélioration de l'accès aux services d'assainissement gérés de manière sécurisée
- Réduction de l'incidence du paludisme
- Réduction du pourcentage des filles et des femmes victimes de violences sexuelles et physiques

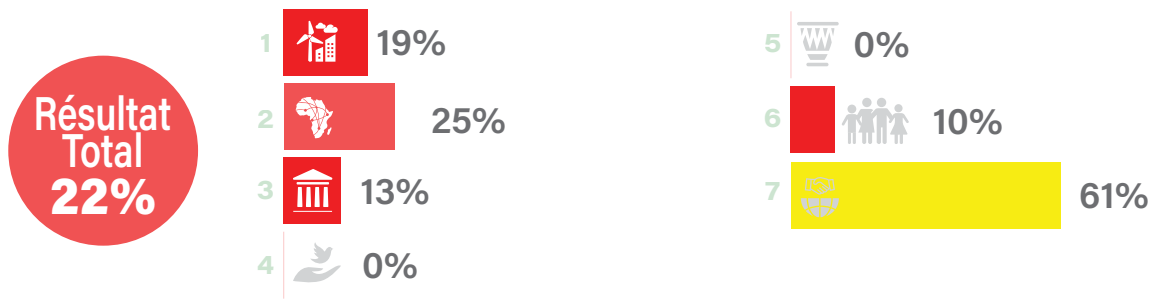
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Réduction du taux de chômage, notamment chez les jeunes
- Réduction de l'incidence du paludisme
- Amélioration de l'accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Réduction de la proportion de filles et de femmes victimes d'agressions sexuelles et physiques

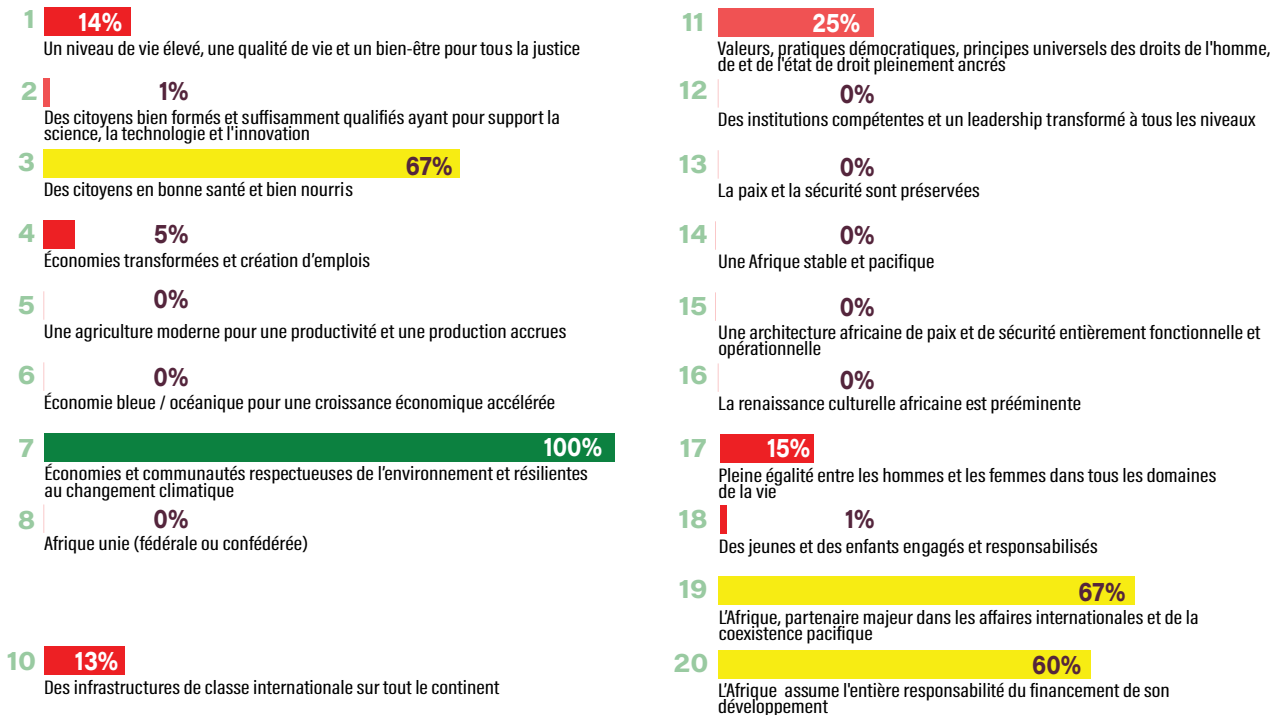
Afrique du Sud sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Accès accru à l'internet
- Réduction de la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Augmentation du pourcentage de femmes ayant accès aux services de santé sexuelle et reproductive
- Accès accru au traitement antirétroviral
- Augmentation du pourcentage de zones terrestres et d'eaux intérieures préservées

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation du PIB réel par habitant et augmentation du taux de croissance annuelle du PIB
- Réduction du chômage et des inégalités
- Réduction de la prévalence de la malnutrition chez les enfants, et de l'insuffisance pondérale chez les moins de cinq ans
- Réduction des taux de mortalité et du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
- Augmentation de la contribution de l'industrie manufacturière et du tourisme dans le PIB
- Augmentation des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB

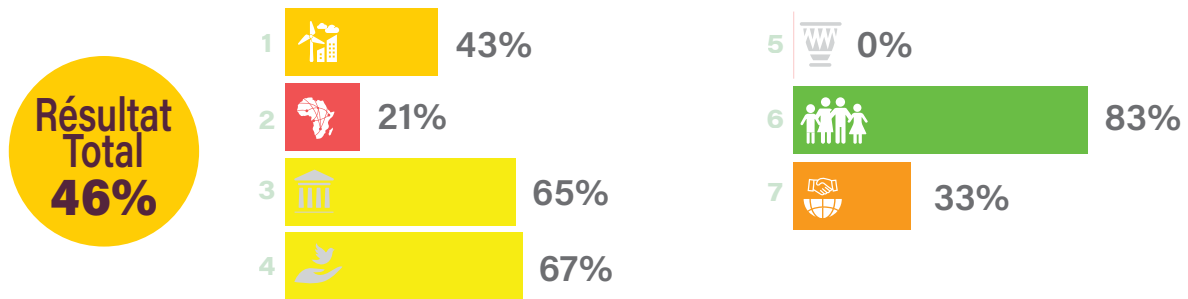
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Réduction du taux de chômage, notamment chez les jeunes
- Réduction de la prévalence de la sous-alimentation et de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Réduction du taux de mortalité néo-natale et du taux de mortalité des moins de cinq ans
- Relance de l'industrie manufacturière
- Relance du tourisme

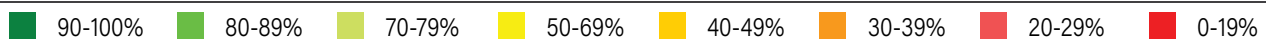
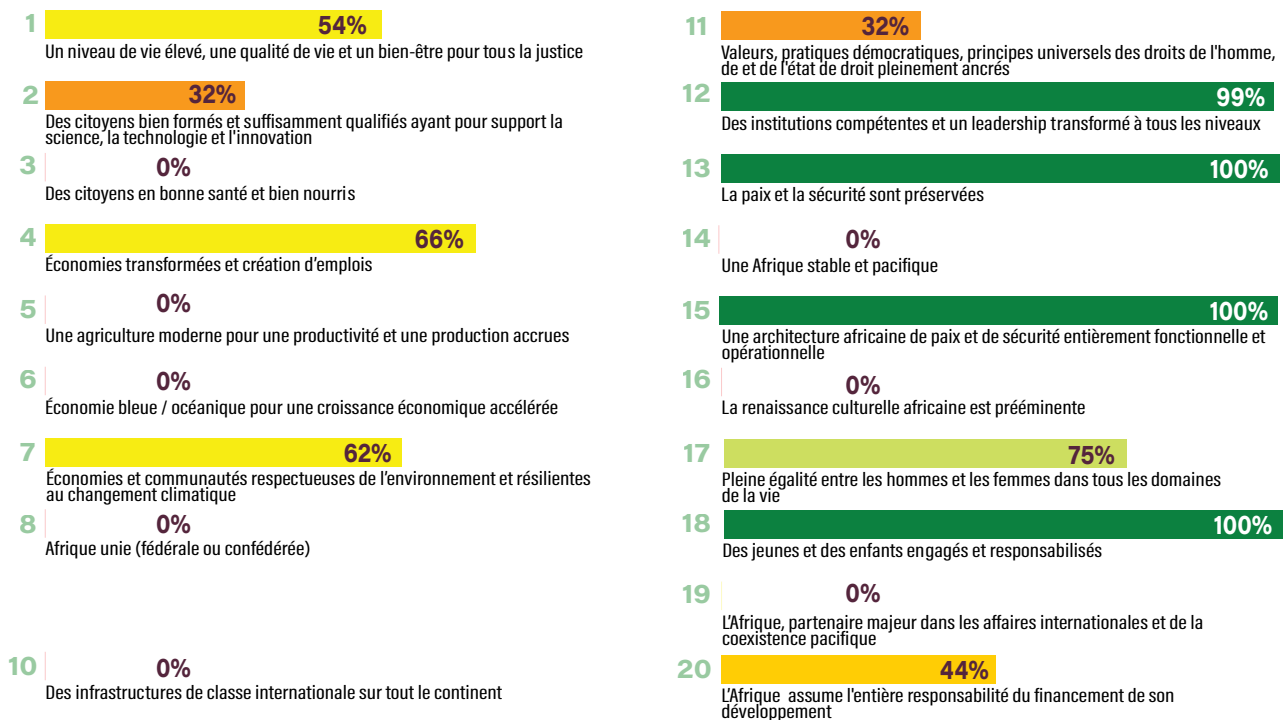
Sud-Soudan sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Accès accru à l'internet
- Amélioration de l'accès à l'eau potable
- Augmentation de la proportion de femmes dans la population agricole totale ayant la propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation du PIB réel par habitant et augmentation du taux et du taux de croissance annuelle du PIB
- Réduction du taux de chômage et des inégalités
- Augmentation de l'accès à l'électricité
- Réduction du taux de mortalité maternelle, néonatale et du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
- Réduction de l'incidence de la tuberculose et du paludisme
- Augmentation du % de la population séropositive éligible ayant accès au traitement antirétroviral

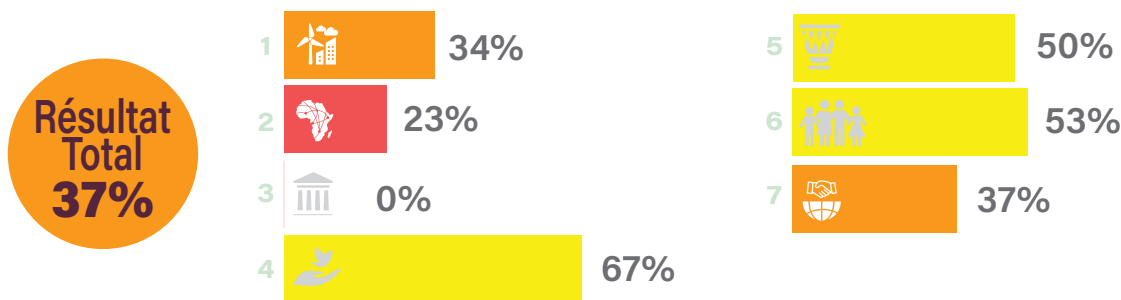
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Réduction du taux de chômage
- Augmentation de l'accès à l'électricité
- Réduction des taux de mortalité maternelle et néonatale et du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
- Réduction de l'incidence de la tuberculose et du paludisme
- Augmentation du pourcentage de la population séropositive éligible ayant accès au traitement antirétroviral
- Amélioration des capacités de gestion des données

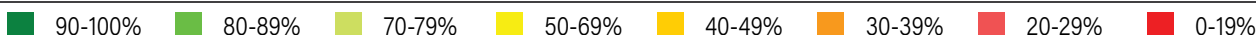
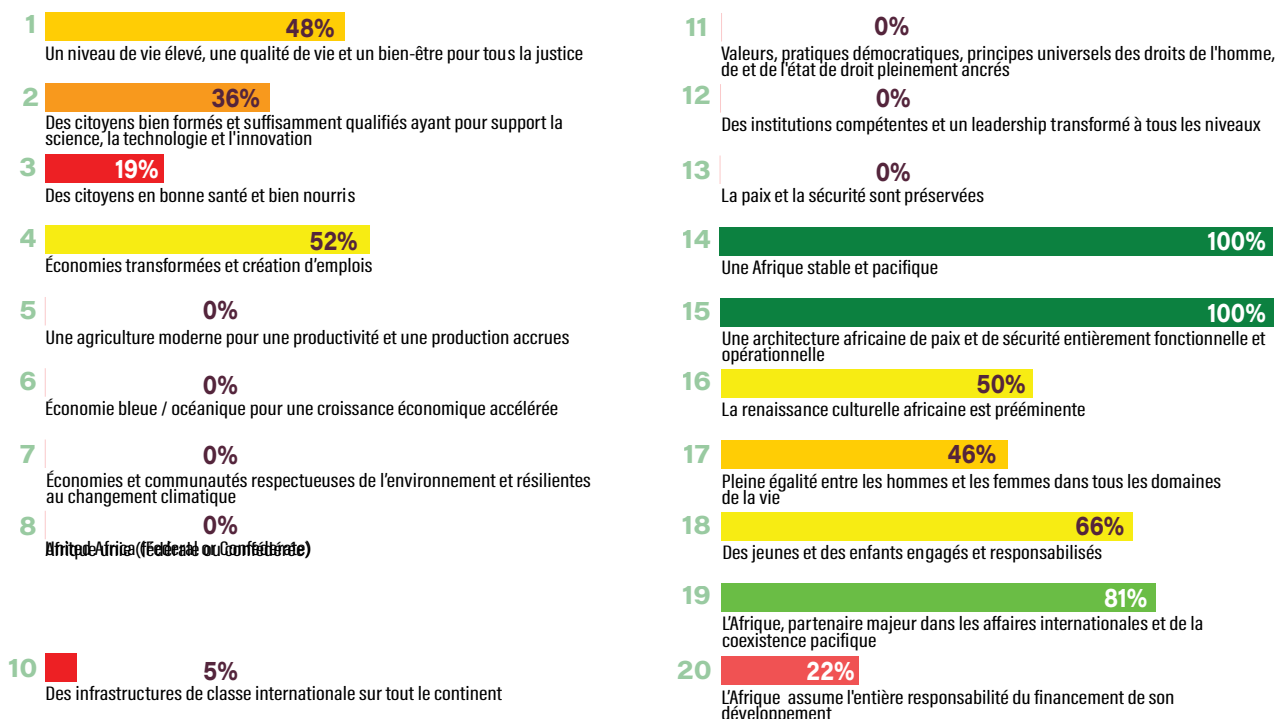
Tanzanie sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Accès accru à l'électricité et à l'internet
- Réduction de la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement primaire.
- Réduction des taux de mortalité maternelle et des enfants de moins de cinq ans
- Accès accru au traitement antirétroviral
- Réduction de la part de l'APD dans le budget national
- Augmentation de la part de l'industrie manufacturière dans le PIB

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation des taux de croissance annuels du PIB
- Réduire les inégalités
- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Augmentation des taux de scolarisation dans l'école secondaire et augmentation de la proportion des enseignants qualifiés dans les STIM
- Réduire l'incidence du paludisme
- Réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles

Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

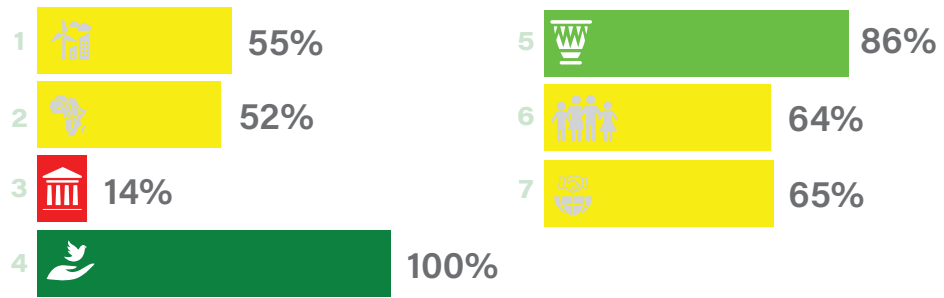
- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à des services d'assainissement gérés de manière sécurisée
- Augmenter les taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire
- Augmentation de la proportion d'enseignants qualifiés en matière de STIM
- Réduction de la prévalence de la malnutrition
- Réduction de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Réduction de l'incidence du paludisme
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles

Togo sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

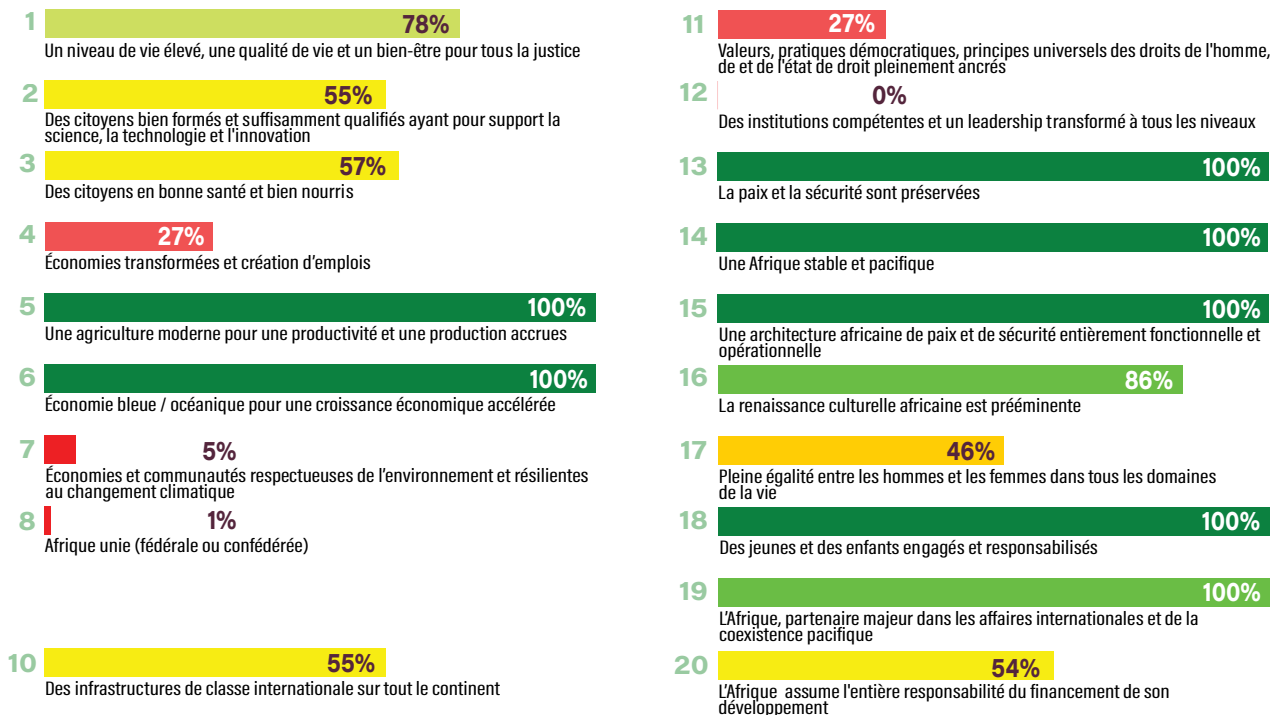


Par Aspiration

Résultat Total
60%



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation du PIB réel par habitant
- Réduction du taux de chômage
- Réduction du pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté national
- Accès accru à l'électricité et à l'internet
- Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé sexuelle et reproductive
- Réduction de l'incidence de la tuberculose et augmentation de l'accès au traitement antirétroviral
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles
- Réduction de la proportion de l'APD totale dans le budget national

Domaines où les progrès sont lents

- Réduire les inégalités
- Réduction de la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Réduction des taux de mortalité maternelle et néo-natale
- Augmentation de la contribution de l'industrie manufacturière dans le PIB
- Augmentation des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB

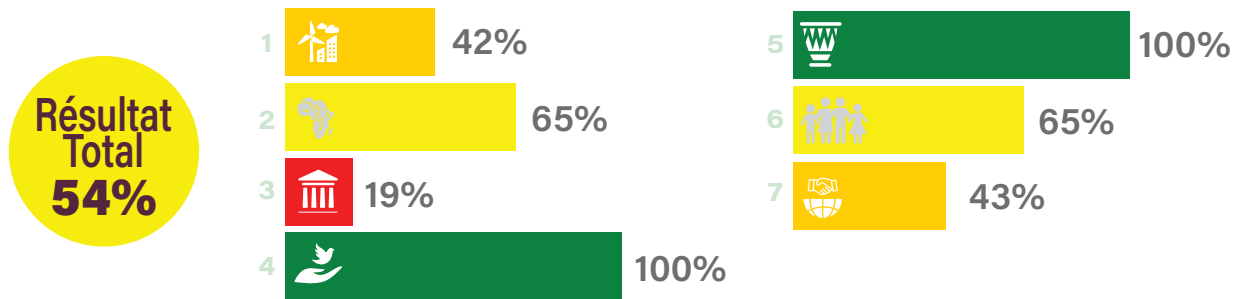
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Réduction de la prévalence de la malnutrition et de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans
- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à des services d'assainissement gérés de manière sécurisée
- Réduction des taux de mortalité maternelle et néo-natale
- Augmentation de la contribution de l'industrie manufacturière au PIB

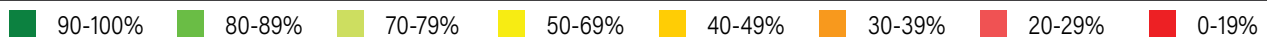
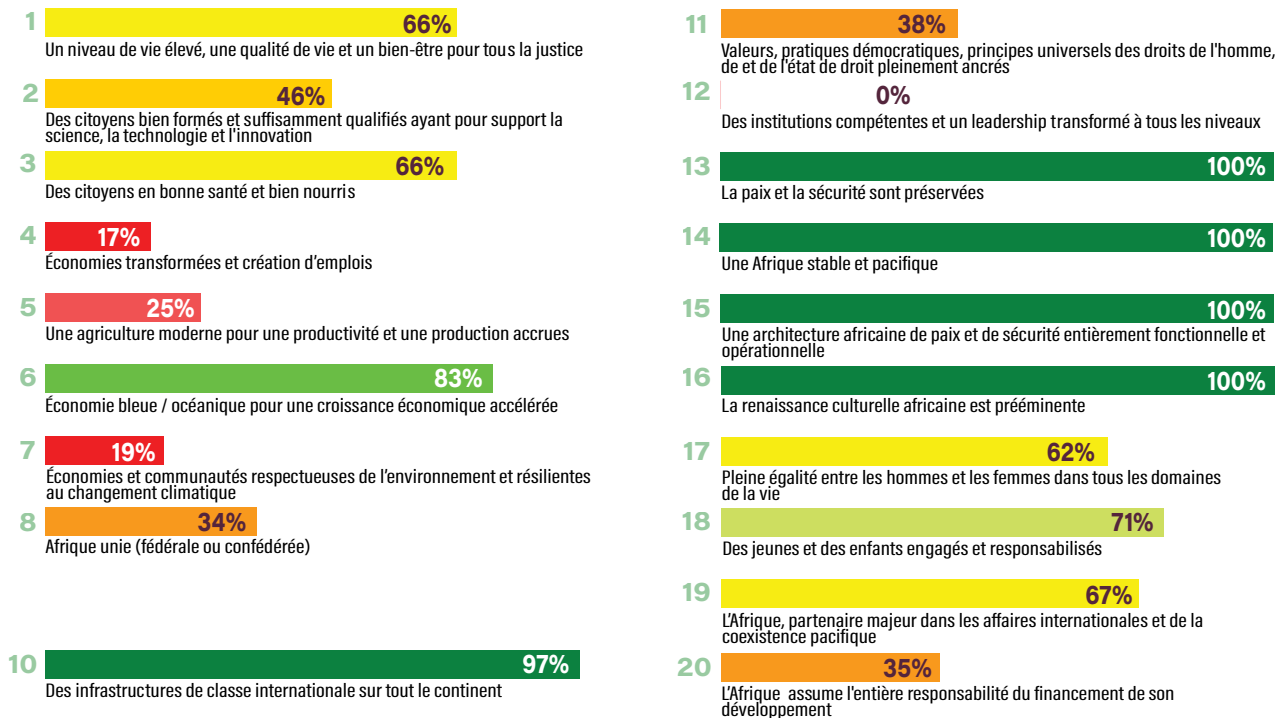
Tunisie sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation du PIB réel par habitant
- Réduction de la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté national
- Accès accru à l'internet
- Augmentation de la proportion d'enseignants qualifiés en STEM
- Réduction du nombre d'infections par le VIH et amélioration de l'accès au traitement antirétroviral
- Réduction de la proportion de femmes et de filles victimes de violences sexuelles et physiques, et de celles qui ont subi des mutilations génitales féminines
- Augmentation de la contribution du secteur de la pêche au PIB

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation de la croissance annuelle du PIB
- Réduction du taux de chômage
- Augmentation de la contribution de l'industrie manufacturière dans le PIB
- Réduction des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles
- Augmentation des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB

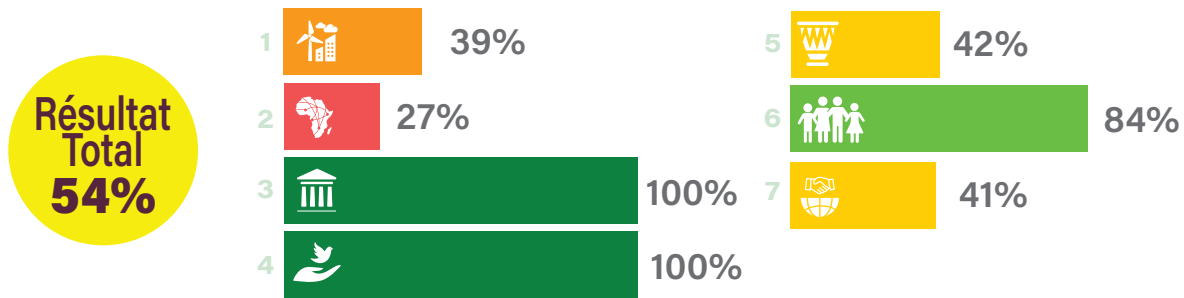
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Augmentation de la contribution de l'industrie manufacturière au PIB
- Réduction des taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles
- Augmentation des recettes fiscales totales en % du PIB

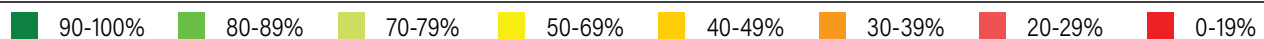
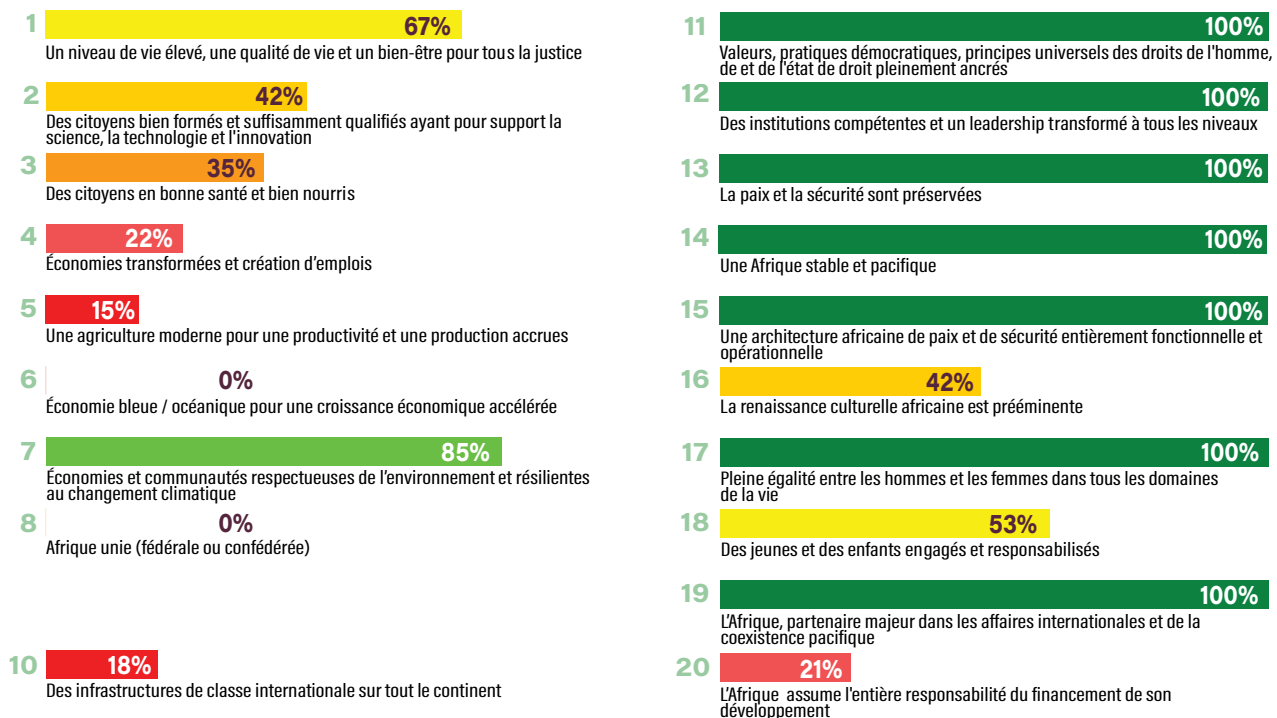
Ouganda sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Réduction du taux de chômage
- Accès accru à l'électricité et à l'internet
- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à l'eau potable
- Réduction du nombre d'infections par le VIH
- Réduction de la proportion de femmes et de filles victimes de violences sexuelles et physiques, et de celles qui ont subi des mutilations génitales féminines
- Réduction de la proportion de l'APD totale dans le budget national

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation du PIB réel par habitant et des taux de croissance annuels du PIB
- Réduction des inégalités
- Réduction de la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à services d'assainissement gérés de manière sécurisée
- Réduction du taux de mortalité néo-natale
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles

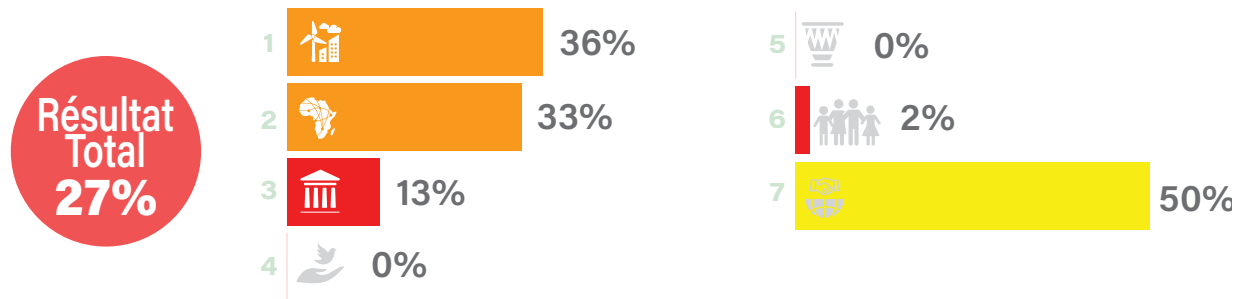
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Réduction de la proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles
- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à des services d'assainissement gérés de manière sécurisée
- Réduction du taux de mortalité néo-natale
- Augmentation de la contribution de l'industrie manufacturière au PIB
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles

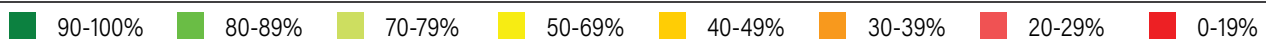
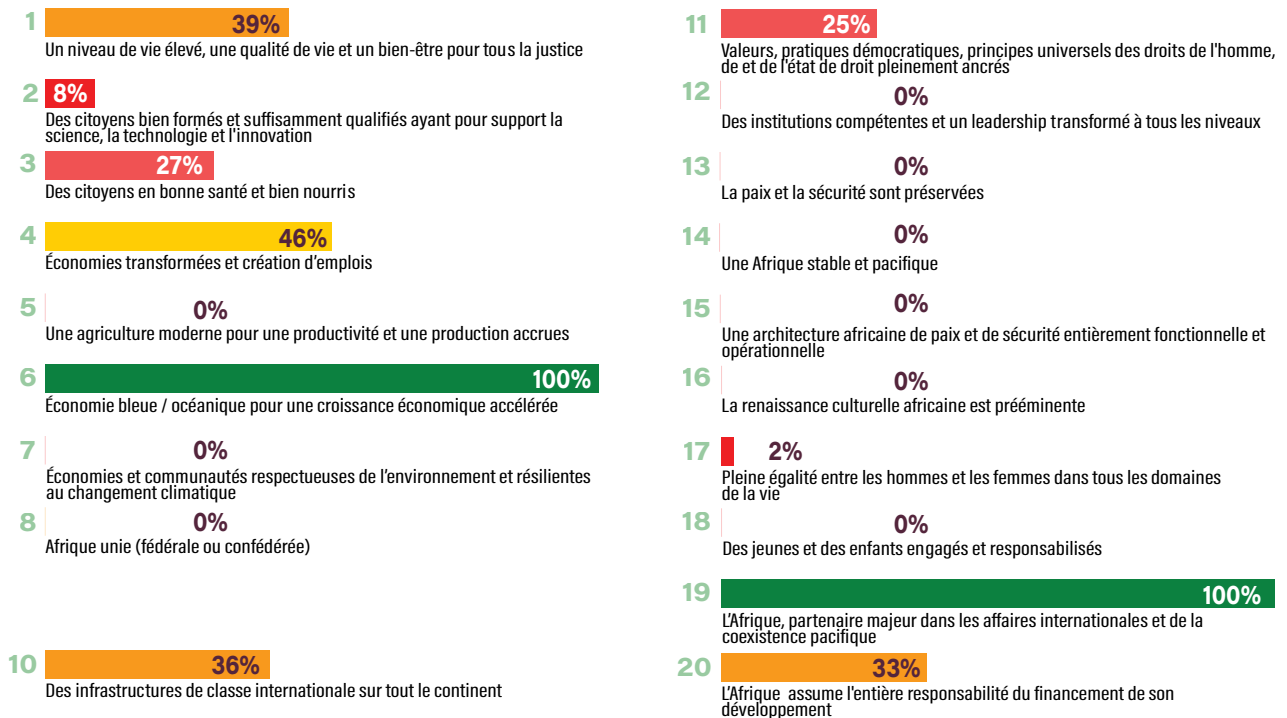
Zambie sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Accès accru à l'électricité et à l'internet
- Réduction du taux de mortalité maternelle et du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans
- Augmentation de la part de l'industrie manufacturière et du tourisme dans le PIB
- Augmentation de la contribution du secteur de la pêche au PIB

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation du PIB réel par habitant et des taux de croissance annuels du PIB
- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à l'eau potable et à des services d'assainissement gérés de manière sécurisée
- Augmentation de la contribution de l'industrie manufacturière dans le PIB
- Augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire
- Réduction des taux de mortalité néo-natale
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles
- Augmentation des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB

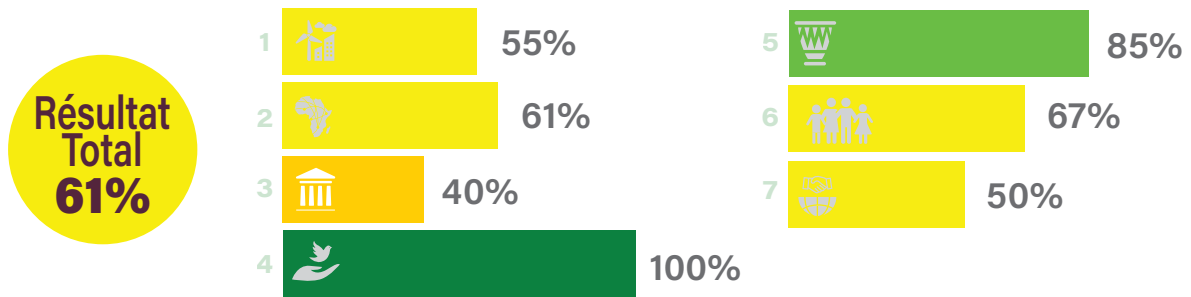
Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Augmentation du pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable
- Augmentation de la proportion de la population ayant accès à des services d'assainissement gérés de manière sécurisée
- Augmentation de la contribution de l'industrie manufacturière au PIB
- Augmentation des taux de scolarisation dans le primaire et le secondaire
- Réduction des taux de mortalité néo-natale
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles

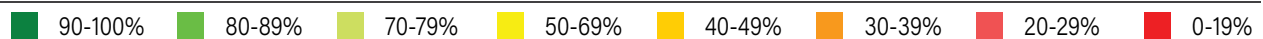
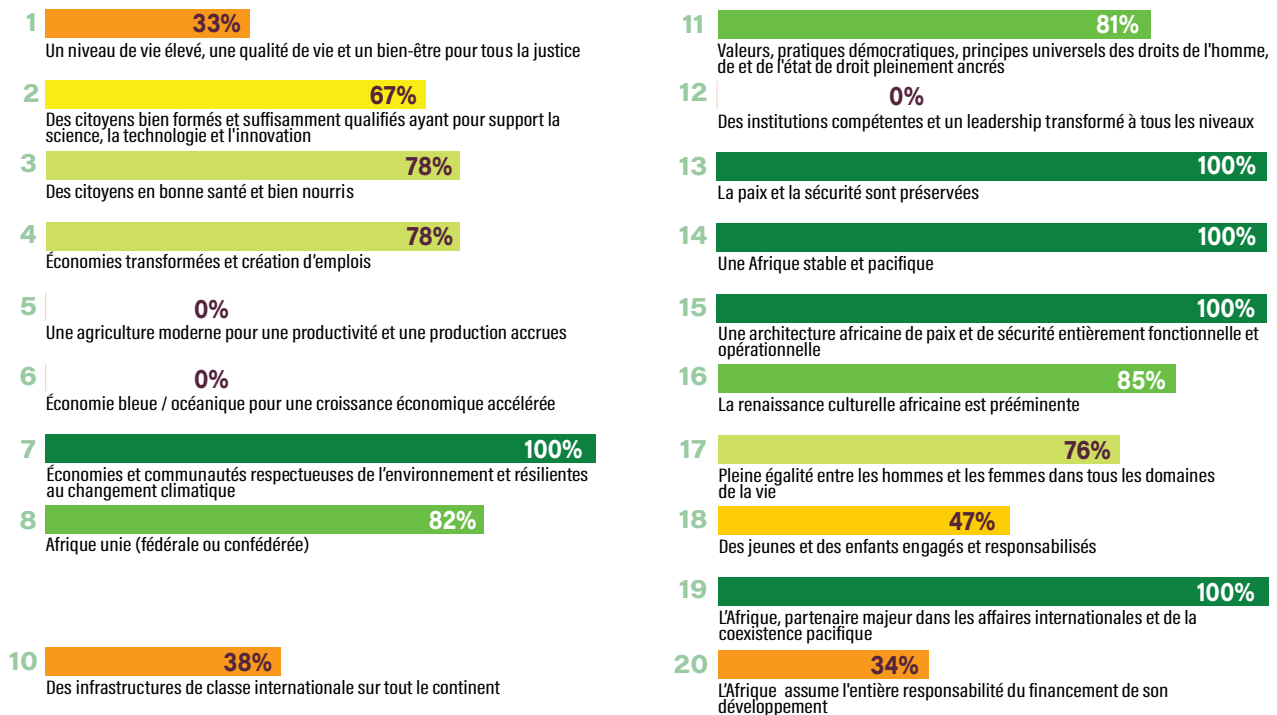
Zimbabwe sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063



Par Aspiration



Performance par rapport aux objectifs



Domaines dans lesquels des progrès importants ont été réalisés

- Augmentation des taux de croissance annuels du PIB
- Accès accru à l'eau potable et à des services d'assainissement gérés en toute sécurité
- Augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement préscolaire et l'enseignement primaire
- Réduction de l'incidence de la tuberculose
- Accès accru au traitement antirétroviral
- Augmentation de la part du tourisme dans le PIB
- Augmentation de la proportion de terres agricoles placées sous la pratique de la gestion durable des terres

Domaines où les progrès sont lents

- Augmentation du PIB réel par habitant
- Réduction des taux de chômage
- Réduction des inégalités
- Réduction du pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté national
- Augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire
- Réduction des taux de mortalité néonatale et des enfants de moins de cinq ans
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles
- Augmentation des recettes fiscales totales en pourcentage du PIB

Domaines d'appui pour accélérer la mise en œuvre de l'Agenda 2063

- Augmentation des taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire
- Réduction du taux de mortalité néo-natale et du taux de mortalité des moins de cinq ans
- Augmentation de la production et de la productivité agricoles
- Amélioration des capacités en matière de statistiques et de gestion des données



Annex 4: Indicateurs relatifs aux objectifs sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063

Domaine prioritaire	Indicateurs A63	Valeur de Base (2013)	Valeur Cible d'ici 2023	Valeur prévue d'ici 2021	Valeur réelle (2021)	Tableau de bord des domaines prioritaires indexés
Objectif 1 : Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien-être pour tous						31%
1. Revenus, emplois et travail décent	Produit intérieur brut (PIB) effectif par habitant	2584	3359	3204	2618	0%
	Taux de chômage	11,0%	7%	9%	15,5%	
2. Pauvreté, inégalité et faim	Coefficient de Gini	40,0	31,96	33,6	38,2	22%
	Pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté national	33,3%	23%	25%	30,2%	
	Prévalence de la malnutrition	24,1%	5%	9%	24,0%	
3. Des habitats modernes et agréables à vivre et des services de base de qualité	a) % de ménages ayant accès à l'électricité	51%	77%	72%	64%	72%
	b) % de la population ayant accès à l'internet	45%	67%	63%	72%	
	c) % de la population utilisant l'internet	22%	33%	31%	41%	
	Pourcentage de la population ayant accès à l'eau potable	55%	98%	97%	64%	
	Proportion de la population urbaine vivant dans des bidonvilles, des habitats improvisés ou des logements inadéquats	49%	44%	45%	45%	
	Pourcentage de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité	34%	97%	84%	44%	
Objectif 2 : Des citoyens bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation						44%
1. Révolution des compétences induite par l'éducation et les STI.	% d'enfants en âge préscolaire allant à l'école maternelle	29%	87%	75%	45%	44%
	Taux net de scolarisation par genre et par âge dans l'enseignement primaire	79%	100%	96%	86%	
	Proportion d'enseignants qualifiés en sciences, technologies, ingénierie ou mathématiques par genre et par niveau (primaire et secondaire)	44%	57%	54%	51%	
	Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire	34%	100%	87%	52%	

Domaine prioritaire	Indicateurs A63	Valeur de Base (2013)	Valeur Cible d'ici 2023	Valeur prévue d'ici 2021	Valeur réelle (2021)	Tableau de bord des domaines prioritaires indexés
Objectif 3 : Des citoyens en bonne santé et bien nourris						77%
1. Santé et nutrition	Pourcentage de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant eu accès à des services de santé sexuelle et reproductive au cours des 12 derniers mois	31%	40%	38%	44%	77%
	a) Taux de mortalité maternelle (pour 100.000)	512,32	256	307,4	415,47	
	b) Taux de mortalité néo-natale	25,8	12,9	15,5	24,4	
	c) Taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	93,9	47	56,4	63,9	
	Nombre de nouvelles infections par le VIH pour 1.000 personnes	2,5	0,51	0,9	2,0	
	Incidence de la tuberculose pour 1.000 personnes par an	2,1	0,43	0,8	1,4	
	Incidence du paludisme pour 1000 personnes par an	85,5	17,09	30,8	80,2	
	Pourcentage de la population séropositive éligible ayant accès à un traitement antirétroviral	53%	100%	91%	78%	
	Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans	21%	5%	8%	14%	
Objectif 4 : Économies transformées et création d'emplois						17%
1. Croissance économique durable et inclusive	Taux de croissance effectif du PIB	5,5%	7%	7%	0,7%	0%
2. Fabrication axée sur les STI / Industrialisation et valeur ajoutée	Dépenses de recherche et développement par rapport au PIB	0,07%	1%	1%	0,45%	51%
3. Diversification économique et résilience	Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière en % du PIB	10,7%	16%	15%	10,9%	5%
4. Hotellerie/ Tourisme	Valeur ajoutée du tourisme en pourcentage du PIB	2,04%	4%	4%	2,24%	12%

Domaine prioritaire	Indicateurs A63	Valeur de Base (2013)	Valeur Cible d'ici 2023	Valeur prévue d'ici 2021	Valeur réelle (2021)	Tableau de bord des domaines prioritaires indexés
Objectif 5: Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues						58%
1. Productivité et production agricoles	Taux de croissance des rendements pour le 1er produit de base national prioritaire	10		18,76	28	58%
	Taux de croissance des rendements pour le 2eme produit de base national prioritaire	0		0,52	1	
	Taux de croissance des rendements pour le 3ème produit de base national prioritaire	29		51,83	31	
	Taux de croissance des rendements pour le 4ème produit de base national prioritaire	4		7,62	2	
	Taux de croissance des rendements pour le 5e produit de base national prioritaire	17		30,60	16	
Objectif 6 : Économie bleue / océanique pour une croissance économique accélérée						39%
1. Ressources marines et énergie	Valeur ajoutée du secteur de la pêche (en part du PIB)	0,83%	1,20%	1,20%	1,09%	39%
	Marine biotechnology value added as a % of GDP					
Objectif 7 : Économies et communautés respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique						64%
1. Biodiversité, conservation et gestion durable des ressources naturelles	% des terres agricoles placées sous la pratique de la gestion durable des terres	4,84%	30%	25%	8,25%	64%
	a) % des zones terrestres et des eaux intérieures préservées	13,84%	17%	16%	20,22%	
	b) % de zones côtières et marines préservées	2,26%	10%	8%	5,10%	
Objectif 8 : Afrique unie (fédérale ou confédérée)						98%
1. Intégration politique et économique	a) Existence d'une zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ratifiée par tous les États membres de l'UA	0	1	0	1	98%
	b) Niveau d'intégration de la ZLECAf dans votre pays	0,00	1	0,8	1	
	c) Nombre barrières non tarifaires (BNT) déclarées	166,00		34	144,00	
	d) Proportion des barrières non-tarifaires (BNT) déclarées, éliminées	6%	100%	44%	95%	
	Variation en pourcentage de la valeur du commerce intra-africain par an (en Dollars E-U)	0,14%	0,42%	0,46%	0,13%	

Domaine prioritaire	Indicateurs A63	Valeur de Base (2013)	Valeur Cible d'ici 2023	Valeur prévue d'ici 2021	Valeur réelle (2021)	Tableau de bord des domaines prioritaires indexés
Objectif 10 : Des infrastructures de classe internationale sur tout le continent						70%
1. Communications et connectivité des infrastructures	% des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la route transafricaine et des tronçons manquants	8,12%	100%	82%	19,38%	70%
	% des progrès réalisés dans la mise en œuvre du réseau africain des trains à grande vitesse	2,62%	100%	100%	12,34%	
	a) Votre gouvernement a-t-il signé l'engagement solennel d'adhérer au SAATM et de mettre en œuvre toutes ses mesures ?	0%	100%	80%	64%	
	b) Votre gouvernement a-t-il signé le Mémorandum de mise en œuvre pour l'opérationnalisation du SAATM?	0%	100%	80%	36%	
	Nombre de mégawatts ajoutés au réseau national au cours des deux dernières années	16144		24216	31690	
	Pourcentage de la population utilisant des téléphones portables	39,8%	100%	72%	68,8%	
	Pourcentage de la contribution des TIC au PIB	5,12%		9%	7,23%	
Objectif 11 : Valeurs, pratiques démocratiques, principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'État de droit pleinement ancrés						42%
1. Les valeurs et pratiques démocratiques sont la norme	% de personnes qui pensent qu'il existe des mécanismes et des institutions de contrôle efficaces pour demander des comptes à leurs dirigeants	19%	70%	60%	31%	42%
	% de personnes qui estiment que la liberté de la presse existe	8%	70%	58%	30%	
	% de personnes qui pensent que les élections sont libres, équitables et transparentes	22%	70%	60%	35%	
	Mesure dans laquelle la Charte africaine de la démocratie a été intégrée dans les législations nationales					
	ont signé la Charte africaine de la démocratie	69%	100%	100%	85%	
	ont ratifié la Charte africaine de la démocratie	40%	100%	100%	60%	
	ont intégré la Charte africaine de la démocratie dans leur législation interne	7%	100%	100%	36%	

Domaine prioritaire	Indicateurs A63	Valeur de Base (2013)	Valeur Cible d'ici 2023	Valeur prévue d'ici 2021	Valeur réelle (2021)	Tableau de bord des domaines prioritaires indexés
Objectif 12 : Des institutions compétentes et un leadership transformé en place à tous les niveaux						33%
1. Institutions et leadership	Pourcentage de personnes qui ont payé un pot-de-vin à un agent public au moins une fois ou à qui ces agents publics ont demandé un pot-de-vin au cours des douze mois précédents.	9%	9%	9%	31%	33%
Objectif 13 : La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées						72%
Maintien et rétablissement de la paix et de la sécurité	Décès liés aux conflits pour 100.000 habitants	202	101	121	144	72%
Objectif 14 : Une Afrique stable et pacifique						57%
1. Structure institutionnelle pour les instruments de l'UA sur la paix et la sécurité	Nombre de conflits armés	34,0	0	0	14,0	57%
Objectif 15 : Une Architecture africaine de Paix et de Sécurité entièrement fonctionnelle et opérationnelle						60%
Opérationnalisation des piliers de l'APSA	Existence d'un Conseil national de la paix	41%	1	1	76%	60%
	Number of national dialogues held	233		233	422	
Objectif 16 : La Renaissance culturelle africaine est prééminente						45%
1. Valeurs et idéaux du panafricanisme	Pourcentage du contenu des programmes d'enseignement sur la culture, les valeurs et les langues africaines autochtones dans les écoles primaires et secondaires	14%	60%	51%	23%	45%
Objectif 17 : Pleine égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie						81%
1. Autonomisation des femmes	Pourcentage de femmes dans la population agricole totale jouissant de la propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles	16%	50%	39%	23%	62%
	Pourcentage de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux, les organes régionaux et locaux	21%	30%	28%	27,6%	

Domaine prioritaire	Indicateurs A63	Valeur de Base (2013)	Valeur Cible d'ici 2023	Valeur prévue d'ici 2021	Valeur réelle (2021)	Tableau de bord des domaines prioritaires indexés
2. Violence et discrimination à l'égard des femmes et des filles	Pourcentage de femmes et de filles soumises à des violences sexuelles et physiques	41,6%	33%	35%	21,2%	100%
	Pourcentage de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans qui ont subi des mutilations génitales féminines/excision	38%	19%	23%	27%	
	Pourcentage des enfants dont la naissance est enregistrée au cours la première année	29%	100%	100%	46%	
Objectif 18 : Une jeunesse engagée et responsabilisée						33%
1. Autonomisation des jeunes et droits de l'enfant	Taux de chômage chez les jeunes	18%	14%	15%	18%	33%
	% des enfants engagés dans le travail des enfants	15%	0%	3%	23%	
	% des enfants victimes de mariages d'enfants	8%	0%	2%	18%	
	% des enfants victimes de la traite des êtres humains	1%	0%	0%	3%	
	Niveau de mise en œuvre par les Etats membres des dispositions de la Charte africaine des droits e du bien-être de l'enfant	66,55	100%	100	74,44	
Objectif 19 : L'Afrique, partenaire majeur dans les affaires internationales et la coexistence pacifique						64%
1. Place de l'Afrique dans les affaires internationales	Existence d'une législation statistique conforme aux principes fondamentaux de la statistique officielle	68%	1	1,0	94%	64%
	Proportion du budget national alloué à la mise en œuvre d'un système statistique opérationnel	0,3%	0,15%	0,0	0,3%	
	Existence de dispositions institutionnels formels pour la coordination de la compilation des statistiques officielles	59%	1	0,9	76%	
Objectif 20 : L'Afrique assume l'entière responsabilité du financement de son développement						55%
1. Marchés des capitaux	Proportion du budget du secteur public financée par les marchés financiers nationaux	18%	10%	0,18	21%	100%
2. Système fiscal et recettes du secteur public	Recettes fiscales totales en % du PIB	17%	75%	63%	31%	30%
3. Aide au développement	APD totale en pourcentage du Budget national	7%	25%	7%	7%	36%
	Ressources collectées par le biais de mécanismes de financement innovants en % du budget national	11%	75%	62%	11%	

